

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DOMESTIQUE

CHEZ TOUS LES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES,

OU

INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LA FAMILLE,

PAR

L'ABBÉ J. GAUME,

VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE NEVERS, CHEVALIER DE
L'ORDRE DE SAINT SYLVESTRE,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME, ETC.,
AUTEUR DU CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE, ETC., ETC.

Si scires donum Dei!

Si vous connaissiez le don de Dieu!

JOAN. IV, 10.

TOME PREMIER.



BRUXELLES.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE M. VANDERBORGHT,
MARCHÉ-AUX-POULETS, N° 26.

1844



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

HISTOIRE
DE LA FAMILLE

I

Ayant fait examiner l'ouvrage intitulé : *Histoire de la Famille*, etc., nous en permettons l'impression.

Malines, le 15 juillet 1844.

J.-B. PAUWELS, vic.-gén.

ARGUMENT.



État de l'époque actuelle, I-III.— Ce qu'il présage, IV. — Idée de l'empire anti-chrétien, V. — Témoignage de l'histoire et de la raison ; caractère des tendances générales de l'Europe depuis le seizième siècle, VI-XI. — Témoignage de l'expérience, XII-XV.— Témoignage de la tradition, XVI, XVII.— Saint Vincent Ferrer, XVIII. — Chute de l'empire romain, et Décadence de l'empire de Mahomet, XIX. — Prédication universelle de l'Évangile, XX. — L'apostasie, XXI. — Développement visible de l'anti-christianisme, XXII, XXIII. — Séparation des deux cités du bien et du mal, XXIV-XXVI. — Préparatifs de la grande et dernière lutte, XXVII.— Craintes et espérances ; avertissements aux nations, aux particuliers, aux familles, XXVIII-XXX. — Raison de l'histoire de la Famille.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

A LA FAMILLE, ET A CHACUN DE SES MEMBRES :
PÈRE, MÈRE, ENFANT, JEUNE HOMME, VIEILLARD.

Quel mal vous a-t-il fait ?

I.

L'heure fatale approchait. Les puissances de ténèbres étaient déchaînées ; et voilà que tout un peuple, saisi d'un esprit de fureur et de vertige, s'empare du JUSTE. Ses propres disciples, élevés à son école, nourris de son pain, comblés de ses caresses ; ses disciples, qui viennent de lui jurer une fidélité à toute épreuve, l'abandonnent, le renient : un d'eux l'a trahi. Garrotté comme un malfaiteur, il est promené de tribunaux en tribunaux, par les rues d'une grande cité. Hommes, femmes, enfants, magistrats, vieillards aux cheveux blancs, tous sont accourus et forment le tumultueux cortège. Du sein de cette foule, hideuse comme un homme ivre, agitée comme une mer en furie, s'élèvent incessamment des cris de mort. La haine impatiente ne peut

attendre la sentence qui doit lui livrer l'innocent. On lui crache au visage, on le soufflette, on le bat de verges, jusqu'à mettre à nu les veines et les os : de la tête aux pieds son corps n'est qu'une plaie.

A la cruauté se joint l'insultante moquerie. Comme le tigre qui joue avec sa proie avant de la dévorer, ce peuple barbare outrage sa victime avant de boire son sang. Ils l'ont revêtu d'une robe de dérision ; à sa main ils ont mis un roseau en guise de sceptre, et sur sa tête une couronne d'épines en signe de diadème ; puis, lui bandant les yeux, ils fléchissent le genou, le frappent rudement au visage et lui disent : « Salut, Roi des Juifs ? »

Et ce Juste était le bienfaiteur public de la nation ! Parmi ce peuple de bourreaux vous n'en trouveriez pas un qui n'ait ressenti dans sa personne ou dans la personne des siens les salutaires effets de sa puissante bonté. Il a purifié les lépreux, il a rendu la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds ; il a délivré les possédés, il a ressuscité les morts : à tous il a fait du bien, à nul il n'a fait de mal. Pendant qu'on le foule aux pieds comme un ver de terre, il est calme et plein de dignité. Semblable au tendre agneau qu'on porte muet à la boucherie, il se laisse conduire au supplice sans ouvrir la bouche. Au nom de Dieu,

on l'adjure de parler : il répond avec douceur et vérité. De sa parole on lui fait un crime : un soufflet de plus est le prix de son obéissance.

Le Juste le reçoit et se tait. Sa résignation exaspère ses persécuteurs. Les vociférations redoublent. Comme un tonnerre, elles font retentir les échos de la cité déicide : « Qu'on le tue ! qu'on le tue ! qu'il soit crucifié ? » Et ils le poussent brutalement devant le juge qui peut leur donner sa tête. Ce juge est un étranger, c'est un ambitieux, c'est un lâche. Néanmoins l'innocence de l'accusé le subjugue ; il la proclame : « Quel mal a-t-il fait ? — S'il n'était pas coupable, nous ne te l'aurions pas livré !... — Quel mal a-t-il donc fait ? — Il prétend régner, et nous ne voulons pas qu'il règne sur nous (1). Le juge hésite.... c'est le dernier effort de son courage expirant. « Je ne veux pas être responsable du sang du juste, dit-il en se lavant les mains ; pour vous, prenez garde à ce que vous faites. — Qu'il meure ! qu'il meure ! et que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! » L'inique sentence est arrachée.

La victime marche au supplice. Tant de haine pour tant d'amour, tant d'injustice pour tant d'innocence, tant d'ingratitude pour tant de bien-

(1) *Se regem facit... Non habemus regem nisi Cæsarem... Nolumus hunc regnare super nos. Joan. xix, 12-15. Luc. xix, 14.*

faits, font couler quelques larmes. Un petit nombre de femmes cachées dans la foule, donnent des marques d'une douleur sincère. Le Juste les a vues ; il se retourne, et, pour dernier adieu, il fait entendre ces paroles : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais sur vous et sur vos enfants. » La voie douloureuse est franchie. Dépouillé de sa robe sanglante, il est cloué à la croix, condamné à mourir entre deux scélérats. Les bourreaux l'abreuvent de fiel et de vinaigre. Ses ennemis passaient et repassaient devant lui, hochant la tête, haussant les épaules et lui lançant les traits acérés de leurs injures et de leurs blasphèmes. Sa divinité, ils la nient ; sa royauté, ils s'en moquent ; sa puissance, ils la bravent ; sa colère, ils la défont. Dans un sublime silence, le Juste accomplit sa mission et l'ordre de son Père : il expire.

La nature entière s'ébranle ; le ciel se couvre d'un voile lugubre ; l'épouvante est partout. Bientôt un messenger de malheurs, prophète comme on n'en vit jamais, tourne jour et nuit autour de Jérusalem en criant sans jamais cesser : « Voix de l'Orient, voix de l'Occident, voix des quatre vents, voix contre Jérusalem et contre le temple, voix contre tout le peuple. Malheur ! malheur (1) ! »

(1) Plebeius quidam et rusticus nomine Jesus, Anani filius, re-

Il s'est tu. Entendez-vous le cliquetis des armes ? Voyez-vous les murailles qui tombent et l'incendie qui dévore tout ? Tout est consommé ; voici sur tous les chemins du monde des troupeaux d'esclaves qui tendent leurs épaules meurtries au fouet sanglant des *lanistes* : c'est le peuple déicide. Au lieu du Temple est un monceau de cendres ; à la place de Jérusalem, un tombeau : la justice de Dieu a passé par là.

Toutefois, du sein de la nation maudite s'était dégagée une société nouvelle. Composé du petit nombre de ceux qui n'avaient point eu part au forfait et de ceux que la mort du Juste avait éclairés, elle grandit, elle combat, elle triomphe, et son triomphe dure encore : elle s'appelle l'*Église catholique*.

II.

Cela se faisait il y a dix-huit siècles. Histoire du passé, prophétie de l'avenir, le drame sanglant du Calvaire se renouvelle aujourd'hui : le Christ vit toujours. Jérusalem n'est plus en Asie ; Judas et les Juifs sont partout. En d'autres temps peut-être, déclamation banale ; ce rapprochement lu-

penite exclamare cœpit : Vox ab Oriente, vox ab Occidente, vox a quatuor ventis, vox in Hierosolymam et templum, vox in maritos novos, novasque nuptas, vox in omnem populum... Væ! vœ! Hierosolymis, templo, populo et mihi. *Joseph. Bell. lib. vii, c. 12.*

gubre est de nos jours tellement saisissant, qu'il a ou il ne l'aura jamais, le triste mérite de l'à-propos. Promenez vos regards sur le monde entier ; cherchez dans ses annales, et dites si vous connaissez rien de semblable à la haine aveugle qui l'arme contre le catholicisme. Nous constatons des faits ; et celui qui se dresse devant nous, formidable comme un géant, sinistre comme un spectre, c'est la défection religieuse des peuples de l'Europe, c'est le reniement national du catholicisme.

Combien comptez-vous de nations, comme nations, restées fidèles à leur père ? Pourriez-vous dire quelle est la religion de leurs gouvernements ? Reconnaisent-ils une puissance divine, règle obligée de la leur ? Dans quels termes sont-ils avec la céleste Épouse de l'Homme-Dieu ? En est-il un seul dont la conduite soit dirigée par la foi, la constitution basée sur l'Évangile ? Le schisme, l'hérésie, la haine pour le catholicisme, ou l'indifférence plus insultante que la haine, ne sont-ils pas assis sur tous les trônes de l'Occident ? Qui oserait dire que Jésus-Christ est vraiment le Dieu des nations du dix-neuvième siècle, le roi de leurs rois, l'oracle de leurs législateurs ?

Si des nations vous passez aux familles, la même apostasie vient attrister vos regards. L'acte, autrefois si saint, qui constitue la société domes-

tique, le mariage, qu'est-il devenu ? Pour le grand nombre est-il autre chose qu'un ignoble marché ? Deux camps, deux étendards sont au foyer. Les pères et les fils combattent la plupart sous les bannières de l'indifférence et du sensualisme ; les mères et les filles restées fidèles au christianisme, dévorent en silence leurs larmes et leurs douleurs. Où sont les traditions de foi, patrimoine héréditaire des familles ? où sont les actes pieux accomplis en commun ? L'éducation, ce premier devoir de la paternité, celui duquel dépend l'avenir du monde, comment est-elle comprise ? L'égoïsme anti-social et anti-chrétien n'est-il pas le mobile et la règle de la sollicitude paternelle ? Monte, mon fils, monte encore ; élève-toi plus haut que ton père ; au terme de tes études est un emploi brillant, et un emploi ce n'est pas une *charge*, c'est un domaine à exploiter à ton profit et au profit des tiens.

Descendez encore. Considérez les particuliers, que voyez-vous ? La plupart des hommes, fascinés par la double bagatelle du plaisir et des affaires, ne sont-ils pas entraînés immobiles aux pieds de ces deux idoles, les seules divinités réelles qu'on connaisse aujourd'hui ? Toutes les foudres du Sinäï gronderaient sur leurs têtes, qu'ils n'interrompraient pas un instant leurs calculs mercantiles et l'adoration du Veau d'or. Déistes, matérialis-

tes, panthéistes, rationalistes, savez-vous ce qu'ils sont en matière de croyances? Savent-ils eux-mêmes s'ils sont quelque chose? Les femmes à leur tour, et en grand nombre, abandonnent les traditions de la piété, les enseignements mêmes de la foi. Plusieurs ont franchi des barrières jusqu'alors sacrées pour leur sexe. Nos pères avaient vu des femmes affliger le christianisme par le scandale de leurs mœurs; il était réservé à notre époque d'en produire qui l'outrageraient par la cynique impiété de leur plume, et qui seraient applaudies! Quant aux jeunes gens, c'est par milliers qu'il faut compter ceux qui, chaque année, vont grossir les rangs de l'indifférence et de l'incrédulité. On dirait qu'ils soupirent après le moment où l'acte solennel de la première communion les aura publiquement initiés au christianisme, pour briser le joug avec plus d'éclat et courir en aveugles dans le camp ennemi: on montre comme des exceptions ceux qui restent fidèles. Seul, le jardin de Gethsémani fut témoin d'un pareil vertige.

Au milieu de cette défection générale, que devient le christianisme?... Comme le JUSTE abandonné de ses disciples, on le charge de liens, on le prive de la liberté, lui qui l'a donnée au monde: on lui reproche de vouloir se faire roi; on le traîne de tribunaux en tribunaux comme un mal-

fauteur ; et le vieillard et le jeune homme, et le savant et l'ignorant le citent également à comparaître devant eux. On l'accuse dans ses dogmes, on l'accuse dans sa morale, on l'accuse dans son culte, on l'accuse dans ses ministres, on l'accuse dans ses œuvres, on l'accuse dans ses intentions. Vainement les témoins se contredisent ; vainement il répond lui-même qu'il a parlé, qu'il a agi publiquement, et que le monde entier peut lui rendre témoignage (1) : il se trouve toujours quelque valet pour le souffleter, des Caïphes pour crier au blasphème, et des Pharisiens pour le déclarer digne de mort.

A la criante injustice on ajoute l'amère dérision. La scène du Prétoire qui, après dix-huit siècles, fait encore dresser les cheveux à la tête, reparait à nos yeux. Sur la même ligne, l'Europe entière place Jésus et Barrabas. Entre le catholicisme et l'hérésie, entre la vérité qui a tous les droits et l'erreur qui n'en a point, entre la raison divine et la raison humaine, entre le ciel et l'enfer, la balance politique est égale ; liberté pour chacun d'adorer et de blasphémer, de prier ou de maudire, de croire ou de nier : tel est l'honneur que les nations, filles du catholicisme

(1) *Ego palam locutus sum mundo... Interroga eos qui audierunt quid locutus sum ipsis. Joan. xviii, 20, 21.*

rendent à leur père ; telle l'estime qu'elles ont pour lui ! Là ne se bornent pas les outrages. Monarque détrôné qu'on méprise, roi de théâtre dont on se moque, le christianisme n'a plus qu'un roseau pour sceptre, et pour manteau royal qu'un haillon sanglant ; et ce roseau on le lui dispute et ce haillon on le lui reproche. En cet état, il voit ces gouvernements, ces princes, ces magistrats, tout ce peuple de transfuges, qui l'insultent par la violation journalière de ses lois, fléchir de loin en loin un genou devant lui, en disant : « Salut, religion de l'État ! salut, religion de la majorité ! »

Tout humilié qu'il est, le christianisme les importune encore : « Qu'il meure, qu'il soit crucifié. » Et ce cri déicide, dont le monde ancien ne retentit qu'une seule fois, un seul jour, dans une seule ville ; ce cri, que le monde moderne n'avait jamais entendu, s'est élevé cent fois du sein de la France ; il remplit l'Europe entière : *Le christianisme nous pèse, nous n'en voulons plus. Il a fait son temps ! jeunes hommes, venez à ses funérailles ; qu'on prépare sa tombe ; il est mort !!!* Princes des peuples, vous avez entendu ces vociférations sacrilèges ; vous avez lu ces horribles blasphèmes ; ils ont été tirés à des millions d'exemplaires : et vous n'avez rien dit ! Et ceux qui les profèrent sont revêtus de vos livrées, ils

jouissent de vos faveurs, ils se nourrissent de votre or. Complices ou non, votre silence est un crime. Pilate, du moins, eut le courage de demander aux bourreaux quel forfait avait commis la victime dont ils voulaient la tête. *Quel mal a-t-il fait? pour moi, je ne vois rien en lui qui soit digne de mort* (1).

Cette question que vous deviez faire et que vous n'avez pas faite, nous allons la faire pour vous : que les accusateurs répondent !

III.

Nations, familles, hommes, jeunes gens, femmes même de notre époque qui abjurez le christianisme, qui en faites le sujet de vos risées sacrilèges, qui vous moquez également et de ses préceptes, et de ses menaces, et de ses promesses ; qui le souffletez sur les deux joues par l'indifférence insultante de votre conduite, et par le blasphème plus insultant encore de vos discours ou de vos écrits ; qui le chassez ignominieusement comme un malfaiteur, en lui disant : Sors de nos maisons, sors de nos pensées ; nous ne voulons pas que tu règues sur nous : quel mal vous a-t-il fait ? quel mal a-t-il fait au genre humain ?

(1) *Quid enim mali fecit? Matth. xxvii, 25. — Ego enim non invenio in eo causam. Joan. xix, 6.*

Race humaine, fille ingrate, nous connaissons ton histoire ; si tu l'as oubliée nous allons te la redire : et pour ne soulever ici qu'un coin du voile qui cache ton ignominie, reporte-toi à dix-huit siècles. Te souviens-tu des monstres couronnés qui régnaient au Capitole, de ces bêtes dévorantes qui buvaient ton sang et le sang de tes enfants ? Te souviens-tu de ce que tu étais ? Encore un coup, si tu l'as oublié, ingrate, nous allons te le redire. La veille même du jour où le christianisme brilla dans les hauteurs des cieux, nous t'avons vue rampant dans la poussière, courbée sous un sceptre de fer, attendant, pour respirer, pour vivre ou pour mourir, l'ordre du despote qui te tenait le pied sur la gorge. *Trois cent cinquante fois*, nous t'avons vue chargée de fers, traînée au char des triomphateurs, destinée à l'esclavage ou au supplice. Te souviens-tu de ce qui se passait alors dans la grande Rome (1) ?

Debout sur son char d'ivoire, le vainqueur, précédé de ses innombrables troupes de prisonniers, a traversé le Forum : il est au pied du Capitole. En ce moment solennel il se fait un grand silence. Toute la troupe enchaînée s'arrête. Les prisonniers de marque sont séparés du cor-

(1) Orose compte le triomphe de Vespasien et de Titus après la destruction de Jérusalem pour le 525^e depuis la fondation de Rome. *Lib. vii, c. 9.*

tége et conduits vers la prison Mamertine, affreux cachot pratiqué dans le flanc granitique de la montagne. Entends-tu le bruit de la hache qui tombe, qui tombe encore? Entends-tu ces cris étouffés? ce sont les prisonniers qu'on égorge. Regarde maintenant; voilà leurs cadavres mutilés que les *Confecteurs* traînent avec des crocs sur la pente rapide des Gémonies et qu'ils jettent ignominieusement dans le Tibre. Pendant l'horrible sacrifice, le vainqueur, enivré d'orgueil et de parfums, en accomplit un autre dans le temple de Jupiter Capitolin. De ses mains encore fumantes du sang des victimes, il entasse dans un trésor sans fond tes dépouilles, ton or, ton argent, ta vie. Il attend, pour quitter l'autel des dieux, que les exécuteurs des douces lois de l'Empire soient venus prononcer le mot sacramentel : *Actum est*, tout est fini!

Non, tout n'est pas fini. Il y a encore là, au pied du roc formidable, un peuple de captifs qui attend dans la stupeur. Il doit être vendu; et il le sera comme un vil bétail, pour le service des bienfaisants maîtres du monde, ou tué pour leur amusement. Vois-tu à quelques pas ce gigantesque Colisée, l'immense cirque Flaminien? Vois-tu le tombeau de Brutus et le vivier de Pollion? Vois-tu la croix plantée dans le palais d'Auguste, et les fouets sanglants aux mains du vieux Caton?

Tu connais maintenant le sort réservé aux esclaves. Pendant neuf siècles tu as payé ce tribut de sang et de larmes à la cruauté romaine; et Rome était la reine du monde. Son aigle victorieuse étreignait tour à tour dans ses serres meurtrières et apportait dans son aire redoutable les enfants de l'Afrique, de l'Asie, des Espagnes, des Gaules et de la Germanie. Race humaine, t'en souviens-tu? De peur que tu ne l'oublies, tous ces lieux sinistres où furent immolés tes fils et tes filles, tous ces théâtres éclatants de ton humiliation, les amphithéâtres, les naumachies, les thermes, cette prison Mamertine noire, humide, horrible, toutes ces ruines éloquantes, la Providence a pris soin de les conserver, afin de te redire éternellement ce que tu étais, ce que tu serais encore sans le christianisme. Lui, lui seul a brisé le sceptre de tes tyrans; lui, lui seul t'a donné la gloire, la liberté, la vie; et tu le soufflettes, ingrate! et tu dis : *Le christianisme me pèse!* et tu demandes sa mort!! Quel mal t'a-t-il donc fait?

A cette question, le monde actuel s'impatiente, il s'irrite : « S'il n'était pas un malfaiteur, nous ne l'aurions pas livré (1). — Quel mal a-t-il donc fait? — C'est l'ennemi de nos libertés et de nos

(1) Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.
Joan. xviii, 50.

institutions; c'est un perturbateur des consciences qui nous fait un crime de notre fortune et de nos plaisirs; c'est un séducteur qui enseigne des superstitions et des fables dégradantes pour l'humanité; c'est un ambitieux qui veut régner; si nous lui laissons la liberté, c'en est fait de nos systèmes; tout le monde croira en lui, et Rome viendra nous imposer le joug avilissant de son despotisme (1). »

En vain, les témoignages se contredisent; en vain, le christianisme met au grand jour ses enseignements et sa conduite; en vain, il montre les fers de l'esclavage brisés par lui d'un bout du monde à l'autre; en vain, il montre la terre inondée par lui de paix et de lumière; en vain, sa justification est complète, éclatante, péremptoire. Entraîné par ses Scribes et ses Pharisiens, le monde actuel refuse toute discussion impartiale avec l'accusé. Les mille voix de la tribune, de la presse, de l'enseignement et du théâtre, ont étouffé la sienne; on l'a hué, injurié, calomnié, conspué, et de toutes ces voix il s'en forme une seule qui dit : « Qu'on l'ôte; qu'on ne nous parle

(1) *Commovet populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc. Luc. xxiii, 5. — Seducit turbas. Joan. vii, 12. — Seducitor ille dixit. Matth. xxvii, 65. — Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum : et venient Romani, et tollent nostrum locum et gentem. Joan. xi, 48.*

plus de lui; nous ne voulons pas qu'il règne sur nous; nous ne voulons ni de lui, ni de son Évangile, ni de son Église dans nos lois, dans nos sciences, dans notre industrie; nos chartes sont athées, elles doivent l'être; nous ne voulons ni de ses évêques, ni de ses prêtres, ni de ses religieux pour enseigner nos enfants; nous ne voulons ni de ses fêtes, ni de ses préceptes, ni de ses sacrements, ni de ses jeûnes, ni de ses promesses : nous saurons bien vivre sans lui, être heureux sans lui, loin de lui, malgré lui (1). »

Tel a été, tel est encore le langage plus ou moins explicite de l'Europe actuelle soulevée contre le christianisme, comme une mer en furie. Parmi les princes et les législateurs des peuples, les uns ont dit comme la foule; les autres ont gardé le silence. Plusieurs ont voulu prendre la défense de l'accusé. Mais, de toutes parts, des voix ont crié : Quiconque le protège est ennemi de la liberté, ennemi des lumières, ennemi du progrès (2). Ces vociférations les ont fait trembler; et, nouveaux Pilates, ils se sont crus trop

(1) Tolle, tolle, crucifige eum... non habemus regem nisi Cæsarem. *Jouan.* xix, 15. — Nos legem habemus, et secundum legem debet mori, quia filium Dei se fecit. *Ibid.* 7.

(2) Et exinde quærebat Pilatus dimittere eum. Judæi autem clamabant dicentes : Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris. Omnis enim qui se regem facit contradicit Cæsari. *Jouan.* xix, 12.

faibles pour sauver le Juste. Afin d'apaiser sa haine, ils l'ont humilié, garrotté, flagellé; puis ils ont fini par l'abandonner à ses persécuteurs pour en faire ce qu'ils voudraient (1). Contents d'eux-mêmes, ils ont dit : Nous sommes innocents de sa mort; et de leurs balcons dorés ils peuvent voir la victime marcher au supplice.

Cependant quelques disciples fidèles, quelques femmes reconnaissantes la suivent en pleurant. Calme au milieu des outrages dont il est abreuvé, le christianisme aujourd'hui, comme le Christ autrefois, leur dit avec majesté : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais sur vous et sur vos enfants (2). »

IV.

Il est donc vrai, beaucoup plus vrai que nous ne pouvons le dire : entre le Christ à Jérusalem, aux jours de Judas, de Pilate et d'Hérode, et le christianisme au dix-neuvième siècle, il y a similitude; similitude si frappante que, pour être parfaite de tout point, il ne manque plus que le

(1) *Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum. Luc. xxiii, 24.*
— *Fecerunt in eo quæcumque voluerunt. Sic et Filius hominis passurus est ab eis. Matth. xvii, 12.*

(2) *Filiæ Jerusalem, nolite fleri super me, sed super vos ipsas flete, et super filios vestros. Luc. xxiii, 28.*

dernier trait : Titus et les Romains. Ce qui ajoute encore à la ressemblance, c'est, aux deux époques, sur les deux théâtres, l'existence simultanée de deux sociétés distinctes dans le sein du même peuple. L'une fidèle et qui pleure, l'autre infidèle et qui triomphe; l'une qui demande le Christ pour roi, l'autre qui n'en veut à aucun prix : toutes les deux se séparant de plus en plus et se préparant instinctivement au combat. C'est là un fait tour à tour signalé avec effroi ou avec enthousiasme par quiconque a des yeux pour voir, une langue pour parler et une plume pour écrire. Exclusivement digne d'attention, ce fait se dégage; il grandit chaque jour à vue d'œil : déjà, pour l'homme réfléchi, il domine tous les événements contemporains.

Or, cette séparation aujourd'hui si rapidement progressive des nations et du christianisme, ce phénomène si grave que le regard humain n'avait jamais contemplé, que présage-t-il?

Dans Jérusalem, autour du JUSTE humilié, deux voix se faisaient entendre; voix des Princes, des Sages, des Pharisiens, d'un peuple immense qui disait : Il est digne de mort; il a voulu se faire roi; nous n'avons d'autre roi que César. Et à chaque soufflet donné à la victime, on applaudissait; chaque outrage semblait une expiation méritée de son ambition. La mort du conspirateur

devait assurer la liberté de Jérusalem, en lui assurant l'amitié des Romains; chaque pas vers le Calvaire était un pas de plus vers le bonheur de la nation : et ils poussaient brutalement la victime au lieu du supplice. Il y avait une autre voix qui ne parlait que par des soupirs et des larmes : voix du petit nombre qui voyait dans la mort du JUSTE le présage d'affreux malheurs sur la ville et sur tout le peuple : et cette voix n'était point écoutée.

Prêtez l'oreille : aujourd'hui du sein de l'Europe, en face du christianisme persécuté, ces deux voix retentissent plus distinctes que jamais. Inspirées par les grands, par les philosophes, par les écrivains de tout genre, la plupart des nations depuis la Méditerranée jusqu'à la Baltique, en Asie et dans le Nouveau-Monde, abreuvent le catholicisme des plus sanglants outrages. Les unes l'ont ignominieusement chassé, et font dater l'ère de leur bonheur, du jour où elles *protestèrent* violemment contre lui. Chaque négation de sa doctrine leur semble une conquête de la raison; chaque révolte contre son autorité, un pas de plus vers la liberté. Dans leur ardeur antichrétienne elles ne cessent de crier : Brisez, brisez encore, et vous serez comme des dieux. Et toutes les autres nations, séduites par cette voix perfide, ont rompu et rompent tous les jours avec

leur bienfaiteur et leur Père : honteuses d'être restées si longtemps esclaves d'un joug humiliant, elles semblent redoubler d'activité pour atteindre leurs aînées sur le chemin de la révolte. Comme en un jour d'assaut général, les projectiles pleuvent sur une ville assiégée; ainsi, une grêle d'attaques tombe incessamment sur le catholicisme. A chaque vérité chrétienne qui tombe du trône de l'intelligence; à chaque dogme chrétien qui disparaît du symbole politique; à chaque lien de l'antique alliance entre l'Église et la société, qui se relâche et qui se rompt, la foule bat des mains; ils crient : Progrès! liberté! émancipation! Dans la chute universelle des croyances du catholicisme ils voient l'aurore d'un nouvel âge d'or : ils l'appellent de tous leurs vœux, ils le hâtent de toute la puissance de leurs efforts. Haine ou mépris, tel est le seul sentiment qui reste au fond de leur cœur pour quiconque ne partage pas leurs espérances.

Au milieu de ces cris de joie une voix douloureuse se fait entendre : c'est la voix de l'Église. L'alarme et la douleur sont dans l'âme de cette mère si sage et si éclairée des nations modernes. Le gémissement descend de toutes les chaires catholiques, des soupirs montent de tous les sanctuaires. Depuis dix ans surtout la parole du Pontife suprême est empreinte d'une tristesse

inaccoutumée (1). Que l'ingrate Europe le sache bien; ce n'est pas pour eux que craignent les catholiques : l'égoïsme n'est pour rien dans leurs inquiétudes. Humbles et fidèles, le jour de l'épreuve les trouvera dignes de leurs pères : *expeditum morti genus* (2); l'avidé Orient n'a pas tout bu le sang de martyrs qui coule dans leurs veines. Ce n'est pas non plus pour lui que tremble le vicaire de Jésus-Christ : la pauvreté, l'exil, la mort elle-même ne le feront pas plus pâlir que ses héroïques prédécesseurs. Pour son maître, Pierre converti saura toujours souffrir. Moins

(1) « C'est avec le cœur navré d'une profonde tristesse que nous venons à vous, dont nous connaissons le zèle pour la religion, et que nous savons être dans de cruelles alarmes sur les dangers qu'elle court. Nous pouvons dire avec vérité que c'est maintenant l'heure de la puissance des ténèbres pour cribler comme le blé les fils de l'élection. Oui, la terre est dans le deuil et périt, infectée qu'elle est par la corruption de ses habitants; parce qu'ils ont violé les lois du Seigneur, changé ses ordonnances, rompu son alliance éternelle. »

Mœrentes quidem, animoque tristitia confecto, venimus ad vos, quos, pro vestro in religionem studio, ex tanta in qua ipsa versatur, temporum acerbitate maxime anxios novimus. Vere enim diximus, horam nunc esse potestatis tenebrarum ad cribrandos, sicut triticum, filios electionis. Vere luxit, et defluxit terra... infecta ab habitatoribus suis, quia transgressi sunt leges, mutaverunt jus, dissipaverunt fœdus sempiternum. (*Encyclique de N. S. Père Grégoire XVI. Mirari vos, etc. 15 août 1852.*) Voyez toutes les autres, et notamment l'Allocution du 22 novembre 1859.

(2) Tertull. *de Spect.*

encore tremble-t-il pour le christianisme. Tous les jours il lit sur la sublime Coupole cette immortelle promesse : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (1). » S'il tremble, c'est pour vous, peuples jadis chrétiens, et qui cessez de l'être, et qui vous en applaudissez. Il sait ce qu'il en coûte aux nations qui osent dire à l'Agneau dominateur du monde : Nous ne voulons pas que tu règues sur nous. La parole prononcée en montant au Calvaire par le Dieu conduit au supplice, et répétée aujourd'hui par le christianisme repoussé, outragé, condamné par les rois et les peuples, demeure nuit et jour présente à sa pensée : « Ne pleurez pas sur moi, mais sur vous. » Il sait mieux que personne que cette parole n'est pas une vaine menace. Anathème divin ! c'est le vent qui renverse ; c'est le feu qui brûle ; c'est la foudre qui écrase ; c'est Jérusalem en ruines ; c'est le temple en cendres ; c'est Israël dispersé aux quatre vents ; c'est Rome sous les coups de Totila ; c'est l'Asie sous le cimenterre de Mahomet ; c'est l'Europe courbée sous le joug de toutes les hontes et de toutes les tyrannies ; c'est le monde la veille du dernier jugement.

(2) Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalēbunt adversus eam. *Math.* xvi, 18.

Tels sont les présages contradictoires que les deux sociétés tirent des événements contemporains. De quel côté est la sagesse? Le monde est-il un jeune homme, plein de vigueur et d'avenir, qui marche à pas de géant vers une perfection illimitée, dont il approche à mesure qu'il s'émancipe de la tutelle du christianisme? ou bien, le monde est-il un vieillard frappé de vertige, qui tend à une prochaine dissolution? Faut-il seconder le mouvement impétueux qui l'entraîne? faut-il s'y opposer? faut-il l'appeler un bien? faut-il l'appeler un mal? sur quel plateau de la balance doit porter le poids de notre action? Qu'est-ce que la lutte acharnée qui se livre sur toute la face du globe entre le christianisme et la raison humaine? quelle en est la cause? quel en est le sens? quelle en sera l'issue? que présage un état de choses sans exemple dans le passé? quel est, enfin, le mot de cette formidable énigme?

Étudier, approfondir, résoudre ce grand problème, tel est, qui que nous soyons, le plus grave de nos devoirs. Pensées, discours, conduite, jugements, craintes, espérance, vie politique ou privée, tout doit prendre de cette solution décisive son caractère et sa tendance : la neutralité est impossible.

V.

Les oiseaux distinguent dans le ciel les signes des temps ; et le privilège de l'homme, éclairé par le double flambeau de la raison et de la foi, c'est de lire dans le présent l'histoire anticipée de l'avenir. Est-ce que tous les grands faits n'ont pas été prédits ? Or, la raison et la foi, ces deux oracles du genre humain, interrogés sérieusement et sans passion, semblent donner aujourd'hui la réponse suivante : « Les temps périlleux approchent (1) ; le règne anti-chrétien se forme à vue d'œil ; le monde s'en va. »

Hâtons-nous de le dire, nous ne venons point ici nous poser en prophète. Simple historien de faits publics, ce que nous racontons avec conscience, nous le livrons sans réserve à l'examen impartial des hommes éclairés. Liberté entière de nous réfuter en opposant à notre histoire et aux conséquences qui en découlent, non des suppositions gratuites, mais une histoire plus véridique et des inductions plus certaines ; à nos raisons, non des injures ou des moqueries, ce qui ne réfute rien, mais des raisons meilleures. Dans tous les cas, le mépris que les hommes du

(1) In novissimis diebus instabunt tempora periculosa. *II Timoth.*
III, 1.

siècle, insoucians et légers, pourront faire des traditions chrétiennes, loin d'en ébranler la certitude, l'affermir aux yeux du fidèle. N'est-il pas écrit : « Comme au temps de Noé, pendant les jours qui précédèrent le déluge, les hommes ne songeaient qu'à boire et à manger, à acheter et à vendre, à se marier et à marier leurs fils et leurs filles, se moquant du patriarche, jusqu'à ce que vint le déluge qui les emporta tous : il en sera de même à l'avènement du Fils de l'homme (1) ? » La plupart ne connaîtront point ou mépriseront les signes précurseurs de ce grand événement.

Du reste, qu'on veuille bien s'en souvenir, notre but principal n'est nullement d'annoncer l'époque de la consommation des siècles ; nous voulons avant tout signaler un fait qui nous paraît malheureusement incontestable : la formation rapide du règne anti-chrétien (2). La chute

(1) Sicut autem in diebus Noe, ita erit et adventus Filii hominis. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, nubentes et nuptui tradentes, usque ad eum diem quo intravit Noe in arcam, et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes : ita erit et adventus Filii hominis. *Matth.* xxiv, 37 et sqq. *Luc.* xvii, 26.

(2) Il est vrai que ces deux événements sont liés l'un à l'autre. Suivant l'opinion la mieux fondée et la plus commune parmi les saints Pères et les interprètes, la fin du règne de l'antechrist sera immédiatement suivie de la venue du souverain Juge. *Ad Thess.* ii.

du monde intéresse peu les élus du Seigneur : leurs espérances survivront à sa ruine. Mais ces espérances, ils peuvent les perdre avec la foi, dans les jours terribles qui doivent précéder le dernier des jours. Il leur emporte donc souverainement d'être prévenus afin de se tenir sur leurs gardes, et de se préparer au plus grand des combats, à cette heure formidable où les fils d'élection seront criblés comme le froment; en

Bibl. de Vence, t. xxiii. Dissert. sur l'antech. Cornel. a Lapid. in II Thess. II. Néanmoins quelques docteurs ont un sentiment différent. Ils disent que la chute de l'antechrist sera suivie d'un règne de paix et de gloire pour l'Église. Ce règne, dont ils ne déterminent pas la durée, précédera le jugement dernier. Beaucoup moins commune que la première, cette opinion, entièrement différente de l'erreur des Millénaires, n'a point été condamnée par l'Église. Le P. Campanella, célèbre dominicain, l'expose ainsi dans son ouvrage intitulé : *Atheismus triumphatus*. Paris, 1656. Cet ouvrage n'a vu le jour qu'après avoir été soumis à la censure romaine. « Et quod illo forsitan in tempore prophetæ promittunt mundo rempublicam stabilem, felicem, sine bello et fame et peste et hæresi, ac seculum aureum, in quo sane (sicuti optantes rogamus in oratione christiana) fiet voluntas Dei in terra, sicut in cælo. Hoc autem ominor futurum mox post antichristi casum, et sectariorum, juxta doctrinam sanctorum : et quod post multum temporis surgent Gog et Magog occasionem victoriæ sanctis adducentes; et deinde hoc regnum, evacuatis principatibus et potestatibus, in cælum transferetur. » *Cap. x, p. 114.* Dans l'une et l'autre opinion on voit que le règne anti-chrétien signale la fin du monde actuel; soit parce que l'éternité commencera immédiatement après, soit parce qu'il y aura un règne de paix universelle qui n'aura lieu que parce que le monde actuel, avec son impiété, ses crimes et ses errements, aura cessé.

sorte que si Dieu, dans sa miséricorde, ne daignait abrégér l'épreuve, nulle chair ne serait sauvée (1).

Quand on parle du grand empire anti-chrétien, annoncé pour la fin des temps, le sourire vient sur les lèvres de plusieurs; l'hésitation descend au cœur d'un grand nombre. Les uns traitent ce fait de chimérique épouvantail; les autres paraissent croire qu'il s'agit d'un événement imprévoyable, isolé, sans liaison, ni avec les faits de la conscience, ni avec les faits sociaux : espèce de création tout à fait anormale qui paraîtra subitement aux regards du monde ébahi. Ces deux opinions ne sont pas seulement fausses; elles sont dangereuses. Ou elles rendent les hommes incrédules, ou elles les empêchent de reconnaître les signes précurseurs de la redoutable époque. Veuillez donc l'apprendre une bonne fois, dirons-nous à tous : l'empire anti-chrétien est un fait qui a non-seulement ses preuves dans les saintes Écritures, mais encore ses racines dans les profondeurs de la nature humaine, et ses préparations dans l'histoire. Certes, il ne faut pas de longues réflexions pour s'en convaincre.

L'homme fut créé à l'image de Dieu; devenir

(1) *Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum. Luc. xxii, 31.*

— *Nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro. Matth. xxiv, 22.*

semblable à son type divin est la première loi de son être, le besoin le plus impérieux de son cœur. Mais ce n'est point en s'appuyant sur lui-même que l'homme peut s'élever à la divine ressemblance : entre lui et Dieu la distance est trop grande. Il lui faut un *Médiateur* ; ce Médiateur lui a été donné. Dieu et homme, il comble l'immense intervalle qui sépare la créature du Créateur, le fini de l'infini. En s'unissant à son Médiateur, l'homme s'unit à Dieu, il se *déifie*. Fausant cette loi immuable et sacrée, l'Ange rebelle fit entendre aux pères de notre race qu'ils pourraient devenir semblables à Dieu, en désobéissant à Dieu lui-même, c'est-à-dire en cherchant en eux le principe de leur déification (1). Ferment indestructible, cette parole du tentateur reste déposée au fond de la nature humaine ; virus déicide, elle se transmet avec le sang, elle infecte les parties nobles de notre être : la tentation du paradis terrestre se fait sentir à tous les fils d'Adam.

Suivant qu'ils résistèrent ou qu'ils crurent au mensonge diabolique, les hommes se sont partagés dès l'origine du monde en deux sociétés diamétralement contraires dans leurs principes,

(1) In quocumque die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri : et critis sicut dii, scientes bonum et malum. *Gen.* III, 5.

dans leur esprit et dans leurs moyens. Toutes deux néanmoins disent : « Nous allons à la déification de l'homme. » Mais l'une dit : « J'y vais par Jésus-Christ le Médiateur; » l'autre dit : « J'y vais par moi-même. » De là, pour l'une, la soumission à Jésus-Christ; de là, pour l'autre, l'indépendance de Jésus-Christ. Ces deux sociétés, ou, pour parler la langue catholique, ces deux cités du bien et du mal, ont traversé tous les siècles. Leur passage est signalé à toutes les époques de l'histoire; leur séparation progressive sur la terre, leurs destinées éternelles sont également annoncées. Toutes les Écritures nous parlent de la société anti-chrétienne; tous les Pères de l'Église la nomment; saint Augustin l'a peinte à grands traits; les Apôtres l'ont vue se développer, ils ont prédit l'apogée de sa puissance pour la fin des temps (1). L'anti-christianisme n'a pas seulement ses racines dans le cœur humain; il a aussi ses préparations dans l'histoire. Le règne de notre Seigneur fut annoncé, précédé par une longue suite de prophètes et de précurseurs chargés de lui aplanir les voies en disposant les esprits à le recevoir. Il en est de même

(1) Et nunc antichristi multi facti sunt... et quis est antichristus? nisi is qui negat quoniam Jesus est Christus. Hic est antichristus qui negat Patrem et Filium. *I Joan.* II, 18-22. — *Mysterium jam operatur iniquitatis. II Thess.* II, 7.

de l'empire anti-chrétien. Les hérétiques, les impies, les tyrans, ennemis de l'Église, ont toujours été regardés comme les précurseurs et les prophètes du fils de perdition (1). De là même, les noms d'*antechrists* que leur donnent les Apôtres et les Pères. « Mes bien-aimés, dit saint Jean, comme vous avez entendu dire que l'Antechrist vient, il y a déjà maintenant plusieurs antechrists (2). » Le bienheureux apôtre, ajoute saint Cyprien, appelle antechrists tous ceux qui sortent de l'Église, ou qui s'élèvent contre l'Église. Ses paroles nous apprennent que tous ceux qui sont évidemment séparés de la charité ou de l'unité de l'Église catholique sont des ennemis du Seigneur, des antechrists (3). » Après avoir rapporté le texte du même apôtre, saint Jérôme continue en disant : « Il y a autant d'antechrists que de dogmes faux (4). » Rien n'est plus commun que ce langage parmi les Pères.

Or, le règne anti-chrétien, qui, depuis le péché originel, ne cesse de préluder à son développe-

(1) II Thessal. II, 7. — (2) Joan. II, 18-22; et IV, 5, 2.

(3) *Beatus Joannes apostolus universos qui de Ecclesia exiissent, quique contra Ecclesiam facerent, antichristos appellavit. Unde apparet adversarios Domini antichristos omnes esse quos constat a charitate atque ab unitate Ecclesie catholice recessisse. Epist. LXXI ad Magnum.*

(4) *Tot enim antichristi sunt, quot dogmata falsa. In Nahum, II, 11.*

ment complet, par les innombrables révoltes contre le Médiateur, par les hérésies et les persécutions, par les apothéoses publiques et privées, qu'on trouve enregistrées à chaque page des annales humaines, atteindra vers la fin des siècles son point culminant. Tous ces précurseurs particuliers de l'homme de péché viendront comme autant de traits épars se fondre dans un type plus complet. Toutes les hérésies partielles aboutiront à une grande hérésie qui les renfermera toutes : la déification systématique de la raison humaine. Alors le monde se déclarera complètement indépendant de Jésus-Christ. Pour la plupart des hommes, ce divin Médiateur sera comme s'il n'était pas (1), la haine seule se souviendra de lui pour l'insulter et le persécuter.

Comme toutes les grandes erreurs et toutes les grandes vérités, cette *déclaration des droits divins de l'homme* fera une époque, un monde à son image. Ce monde, ainsi formé, sera le monde anti-chrétien. Le règne de cet esprit d'orgueil et de révolte générale contre Jésus-Christ, sera le règne anti-chrétien. L'homme que cet esprit diabolique aura préparé, et qui en sera le châtiment,

(1) *Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra? Luc. xviii, 8. — Refrigescet charitas multorum. Matth. xxiv, 12.*

s'appellera l'*Antechrist* (1). Jamais tyran plus abominable n'aura pesé sur le monde. Fort de toute la puissance du mal, il persécutera le christianisme avec une astuce et une violence inouïes. Sa persécution sera la dernière; la sainte Église l'éprouvera dans toute la terre, c'est-à-dire que toute la cité de Jésus-Christ essuiera cette persécution de la part de toute la cité du diable, dans toute l'étendue qu'elles auront alors l'une et l'autre sur le globe (2). Quoique la puissance doive être donnée à cet impie sur toute la terre, il ne régnera pas seul (3). Il y aura avec lui, dans le monde, plusieurs autres rois, mais qui lui seront tous soumis; et leur soumission sera peut-être moins l'effet de ses conquêtes, que la suite de leur étonnement et de leur admiration, à la vue de sa puissance et des prestiges qu'il aura le pouvoir d'opérer (4). Ennemi personnel du divin Médiateur, il niera l'incarnation du Verbe (5), et

(1) Et nunc revelabitur ille iniquus (homo peccati, filius perditionis) qui adversatur et extollitur supra omne quod dicitur Deus. *II Thess.* II, 4-8.

(2) *Hæc erit novissima persecutio, novissimo imminente judicio, quam sancta Ecclesia, toto terrarum orbe patietur, universa civitas Christi ab universa diaboli civitate, quantacumque utraque erit super terram. S. Aug. de Civ. Dei, lib. xx, c. 11.*

(3) Apoc. XIX, 19, et XVI, 14.

(4) Et admirata est universa terra post bestiam. *Apoc.* XIII, 5; *II Thessal.* II, 9.

(5) C'est le sens positif du texte de S. Jean, *II Épît.* VII.

tentera de se faire passer lui-même pour le Christ (1). La séduction sera telle, que les élus mêmes, si la chose était possible, seraient entraînés dans l'erreur (2). Mais le Seigneur Jésus viendra au secours de l'Église; il détruira l'impie par le souffle de sa bouche, et le perdra par l'éclat de son avènement (3).

Il est donc vrai que le règne anti-chrétien n'est point un événement imprévoyable, isolé, sans relation avec les dispositions de la nature humaine et les faits de l'histoire. Qu'on puisse en connaître l'approche, qu'on puisse la prédire avec assurance, rien n'est mieux établi. Vouloir en déterminer l'époque avec une précision mathématique, là seulement serait la témérité. Telle ne fut jamais notre prétention; mais le fait est certain. L'empire anti-chrétien, le plus formidable ennemi de l'Église, est clairement annoncé dans l'Évangile. Il sera de courte durée; il paraîtra vers la fin des temps dont il sera un des signes précurseurs. Approchons-nous de cette redoutable époque? Le monde est-il sur son déclin? Peut-on espérer qu'il rajeunisse en revenant à la foi? ou bien sa tendance le conduit-elle évidemment à

(1) *Se ipse Christum mentietur, et contra verum dimicabit. Lact. Instit. lib. vii, c. 19; id. Iren. adv. Hæres. lib. v, c. 23; id. Cyrill. Hierosol. Catech. xv.* C'est l'opinion commune des Pères.

(2) *Matth. xxiv, 25 et suiv. — (3) II Thess. ii, 8.*

l'anti-christianisme? Pour répondre, il suffit d'étudier la question suivante : Les tendances générales du monde actuel sont-elles chrétiennes ou anti-chrétiennes? Nous allons rapporter des faits généraux, connus de tous, mais sur lesquels on ne réfléchit peut-être pas assez. A peine nous permettrons-nous de tirer les conclusions : que celui qui a des yeux pour voir, voie.

VI.

La raison nous prenant, vous et moi, par la main, nous a conduits auprès d'un lit de douleur ; et nous avons vu un vieillard criblé d'infirmités, se soutenant à peine sur ses bases tremblantes, malgré le bâton qui lui sert d'appui. A des convulsions fréquentes, à des spasmes affreux, à un dégoût mortel de toute nourriture bienfaisante, il joint un appétit maladif pour des substances délétères, et des habitudes vicieuses qui achèvent de ruiner ses forces. Sans être ni médecins, ni prophètes, nous avons dit : Il n'ira pas loin ; et le sens le plus commun dirait comme nous : Il n'ira pas loin.

Or, étudiez bien le monde actuel ; voyez-le de près, sans prisme trompeur, avec l'œil nu de la raison, il ne vous sera pas difficile de reconnaître le vieillard dont vous venez de prophétiser la mort prochaine.

Et d'abord, le monde n'est plus jeune; son acte de naissance datera bientôt de six mille ans. Vos historiens reconnaissent que ce long intervalle a été rempli par l'enfance, par l'adolescence et par l'âge mûr; et vos philosophes le prouvent très-bien en montrant que le monde a eu tour à tour les goûts, les idées, les habitudes caractéristiques de ces différentes époques de la vie. De l'état de société domestique, il a passé à l'état de société nationale; de l'état de société nationale, il s'est élevé par le christianisme à l'état de société universelle, apogée du développement et de la force qu'il lui est donné d'atteindre ici-bas. De cet état dans lequel il a longtemps vécu, il déchoit. La foi commune qui en était l'âme, la charité qui en était le lien, se changent visiblement, la première en systèmes nationaux, puis en opinions individuelles; la seconde en patriotisme exclusif, puis en égoïsme. Commencée il y a trois siècles, la décadence est aujourd'hui palpable. Prophètes, peut-être sans le savoir des hommes, que personne n'accusera de calomnier le monde actuel, n'ont-ils pas dit, et n'avez-vous pas reconnu la saisissante vérité de leurs paroles : « Nous sommes dans la voie de l'*abaissement continu*? » Comme pour la France, ce mot caractéristique est vrai pour les autres nations. Or, l'*abaissement continu*, c'est la décadence; et là

où il y a décadence, il y a diminution de la vie, par conséquent pour les nations diminution de la vérité et du christianisme, qui est la vérité complète.

Pour mieux apprécier ce grand symptôme, portez un regard rétrospectif sur l'Europe. Au commencement du seizième siècle, que voyez-vous? Du nord au midi, de l'orient au couchant, une seule famille de peuples chrétiens : plusieurs enfants, mais un seul père ; plusieurs troupeaux, mais un seul bercail ; plusieurs corps d'armée, mais un seul mot d'ordre. Partout le même symbole, le même culte, la même loi ; partout un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême. Considérez aujourd'hui l'héritage des fils de Japhet. Au lieu de cette majestueuse unité de peuples qui grandissent ensemble ; au lieu de ce concert unanime de cœurs qui croient, qui espèrent qui prient à l'unisson, vous n'entendez de toutes parts que des cris discordants. Voix de l'Italie qui chante le catholicisme ; voix de l'Allemagne qui vante le rationalisme ; voix de l'Angleterre qui prêche l'hérésie ; voix de la Russie qui proclame le schisme ; voix de la France qui exalte l'indifférence stupide ; voix de tous les peuples qui disent : Mépris de Jésus-Christ ; haine de la foi antique, une et universelle. Que sera-ce si, descendant des nations aux particuliers, vous

prêtez l'oreille à ces millions de voix étranges qui dans l'Europe entière proclament chaque jour, à chaque heure, sur tous les tons, mille et mille opinions absurdes, disparates, contradictoires : fruits monstrueux d'intelligences adultères, divisions de la division, négations de la négation, vestiges méconnaissables de la grande unité chrétienne qui faisait la gloire de l'Europe au jour de sa maturité ?

Des régions supérieures de l'ordre religieux, cette division est descendue dans l'ordre politique ; elle est partout : partout produisant ses fruits, la défiance et la haine. Défiance des gouvernants les uns à l'égard des autres ; défiance des rois à l'égard des peuples, et des peuples à l'égard des rois ; défiance des particuliers à l'égard des particuliers. Défiance haineuse ; gouvernement, peuple, négociant, artiste, chacun voit aujourd'hui dans son voisin un rival ou un fripon. Défiance sombre ; semblable à Néron qui, allant combattre aux Jeux Olympiques, se faisait accompagner de mille chariots portant ses armes et ses bagages, elle traîne à sa suite, sur tous les chemins de l'Europe, des fourgons surchargés de lois, de décrets, d'édits, d'arrêtés, d'ordonnances, suivis d'une armée d'avocats et de diplomates. Défiance excessive ; elle a produit l'isolement, mais un isolement si universel et si profond

qu'il a fallu inventer un nouveau mot pour le caractériser. Ce mot, qui restera dans nos modernes vocabulaires, comme le nom d'une maladie nouvelle dans les dernières éditions d'un Dictionnaire de médecine, c'est ce mot sinistre : INDIVIDUALISME!! Est-ce là une tendance chrétienne ou anti-chrétienne?

VII.

Continuez votre étude. D'une main ferme écartez, écartez les pompeux colifichets dont notre siècle couvre sa tête, ses mains et sa poitrine; ouvrez le vêtement de gaze dorée qui enveloppe son corps comme les bandelettes une momie; quel triste spectacle! Voyez-vous ce cerveau vide, vide de vérités parce qu'il est vide de foi? Le monde européen qui, trois cents ans plus tôt, ne croyait qu'à Dieu et à l'Église, croit aujourd'hui à tout. Pas une folie en religion (1), en politique, en philosophie, qu'on ne lui persuade; pas une erreur qu'il ne proclame la vérité, le bien, le progrès, la réalisation absolue du beau, du bon, du juste; pas une utopie pour laquelle il ne se batte, il ne se soit battu jusqu'au sang depuis trois siècles. Le voyez-vous traîné

(1) Pour ne citer qu'un fait : Londres et sa banlieue comptent aujourd'hui cent neuf religions seulement!!

tour à tour à la remorque de tous les imposteurs, de tous les empiriques, de tous les charlatans qui ont voulu abuser de sa crédulité et se moquer de sa faiblesse? Luthériens, calvinistes, zuingliens, jansénistes, voltairiens, déistes, matérialistes, éclectiques, panthéistes, athées, rationalistes, républicains, constitutionnels, anarchistes, que dirai-je? tous les représentants des plus étranges, des plus ridicules, des plus funestes systèmes l'ont trouvé docile. Il a juré par tous les maîtres, il a eu de l'encens pour tous les dieux.

Ne vous étonnez pas qu'à la longue, fatigué, troublé, désorienté par tant de tiraillements contraires, l'infortuné vieillard soit tombé dans de fréquents accès de démence. N'insultons pas à ses cheveux blancs; ne lui rappelons ni ses repas fraternels autour de la guillotine, ni ses fêtes impudiques de la déesse Raison, ni ses danses frénétiques au pied du chêne de la liberté, ni tant d'autres excès qui font rougir ses enfants, qui le feraient rougir lui-même s'il en était encore capable : contentons-nous d'enregistrer, pour notre instruction, un fait, d'ailleurs rigoureusement logique aux yeux du chrétien, un fait qui exclut tout commentaire, et que la science formule en ces termes, après l'avoir invinciblement constaté : « C'est depuis le seizième siècle que

la folie est devenue pour ainsi dire endémique au sein de l'Europe; la folie se manifeste chez les nations en raison inverse de la foi. Moins il y a de foi chez un peuple, plus il y a de fous. Voilà pourquoi les pays protestants sont à l'avant-garde de cette glorieuse armée d'aliénés; la France vient ensuite. L'Espagne et l'Italie ont jusqu'ici marché à l'arrière-garde: elles comptent dix-sept fois moins de fous que les autres nations, malgré dix-sept fois plus de causes apparentes d'en donner davantage (1). Tel est, dans l'ordre religieux, politique et philosophique, l'état du monde actuel. Appelez cela progrès, perfectibilité toujours croissante; libre à vous. Tant qu'elle ne sera pas folie, la raison n'y verra jamais qu'une triste décadence; et nous, nous demanderons à tout homme de bonne foi: Est-ce là une tendance chrétienne ou anti-chrétienne?

Cependant, un abîme appelle un autre abîme. Dépossédée du monde surnaturel, en perdant la foi qui seule peut en assurer l'empire, l'Europe actuelle est tombée de tout son poids dans le monde des sens. Nouvelle infirmité! Jamais, depuis que le christianisme était venu révéler les sublimes espérances du siècle futur, jamais on n'avait vu l'homme ensorcelé par la bagatelle (2)

(1) Voyez les Recherches du docteur Esquirol, etc., etc.

(2) Fascinatio enim nugacitatis obscurat bona. Sap. iv, 12.

et enfoncé dans la boue des intérêts matériels, comme nous le voyons de nos jours. Il a penché sa tête vers la terre devenue son ciel ; sur elle il a cloué ses regards, ses mains, son cœur. Le serf attaché à la glèbe, l'esclave à la meule, l'aliéné qui nage dans sa sueur en tournant la roue du puits de Bicêtre ; vaines comparaisons, pour rendre les tourments, l'assiduité, la fatigue, l'ardeur fébrile de l'infortuné vieillard. Nuit et jour au travail, sur les fleuves, sur les mers, sur les chemins de fer, dans les entrailles du globe : pas un instant de repos. Que veut-il ? Eh ! que voulait la vieille société de Tibère et de Caligula ? *Panem et circenses* : du pain et des plaisirs. Réduit à la vie des sens, pourvu qu'il ait de quoi l'entretenir heureuse et abondante, il est content. Ne lui parlez plus d'honneur, de dévouement, de sacrifice de l'intérêt personnel à Dieu, à la société ; il ne vous comprendra pas. Si lui-même vous en parle, ne le croyez point. En cette matière, quelque abondante, quelque pénétrée qu'elle sorte de ses lèvres, sa parole n'est que l'art de déguiser sa pensée. Interrogez ses actes : passions généreuses, enthousiasme chevaleresque, honneur, dévouement, vertu, nobles et saintes choses qui jadis firent battre son cœur, tout cela s'est fondu dans un lingot d'or. Devenu calculateur et froidement égoïste, il inscrit sur

son drapeau : *Chacun pour soi, chacun chez soi.* Autrefois il revêtit sa puissante armure et se leva comme un géant pour conquérir un tombeau. Il était grand ce jour-là ; car ce tombeau, c'était le berceau de la civilisation chrétienne qui, élevant l'homme jusqu'à l'infini, en faisait l'enfant de Dieu et le candidat du ciel. Aujourd'hui on peut lui enlever et sa foi, et son Dieu et ses temples ; il restera muet, s'il n'applaudit (1). Voulez-vous obtenir de lui une croisade, une guerre acharnée ? Montrez-lui un traité de commerce à con-

(1) On a vu, il y a trois ans, l'autocrate moscovite, joignant la violence à la ruse, enlever d'un seul coup quatre millions de catholiques à l'Église et les précipiter dans les bras du schisme. Quelle nation de l'Europe s'en est émue ? Pas un mot de plainte, pas une protestation. Il ne s'agissait que des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ. Sous nos yeux même, un double fait s'accomplit, non moins honteux pour les nations catholiques. Il n'y a pas un an que le même persécuteur rendait un ukase qui ordonnait la déportation de toute la population juive des provinces polonaises à cinquante verstes de la frontière. A peine la détresse de ces malheureux fut-elle connue, que la maison Rothschild mit en jeu tout son crédit pour faire révoquer cet ordre ou pour en faire au moins suspendre l'exécution. Elle a, en effet, obtenu l'ajournement provisoire de la mesure, ainsi qu'une série d'adoucissements équivalents au retrait de l'ukase ; et les grandes cours de l'Europe demeurent depuis douze ans spectatrices indifférentes, sinon bénévoles, de la spoliation de l'Église catholique et de l'affreuse persécution exercée contre ses ministres et ses enfants en Russie comme en Pologne ! Il est donc vrai que le lien de la foi n'est plus rien aux yeux des peuples actuels ; il est donc vrai que l'Europe monarchique n'a plus d'autre régulateur que l'or !

quérir; il ne sait plus se battre que pour de l'opium, du sucre et du tabac. Par un renversement plus étrange que tout le reste, au dix-neuvième siècle cela s'appelle progrès!!

Monde européen, roi déchu, aux jours de ta jeunesse, dans les années de ton âge mûr, je t'ai vu assis sur un trône élevé, environné de gloire. Ton noble visage était tourné vers le ciel, ton cœur était là, tes pieds seuls touchaient à la terre; vieillard aujourd'hui!!! à quoi te comparerai-je? Il y eut à Babylone un puissant monarque, jeune, brillant, entouré d'une pompe asiatique. Longtemps il fut par sa puissance et par sa sagesse l'image auguste du Très-Haut; mais l'orgueil, hideux serpent qui rampe à ses pieds, lui a glissé son venin dans le cœur. La tête lui tourne; il est frappé, il tombe; et les bêtes des forêts virent, sur ses vieux jours, le plus magnifique potentat de l'Orient brouter comme elles l'herbe des vallées, et partager leurs grossiers instincts : Nabuchodonosor est un type.

Vous avez vu la tête et le cœur du monde actuel; tête vide, sur l'ongle du pouce on peut écrire tout ce qu'il y reste d'immuable en religion, en politique, en philosophie; cœur dégradé, autrefois il se nourrissait du ciel, aujourd'hui il se repaît de la terre. Est-ce là une tendance chrétienne ou anti-chrétienne?

Grâce au catholicisme, régulateur suprême des sociétés, le monde moderne fut pendant de longs siècles exempt de ces bouleversements profonds qui, dans l'antiquité païenne, renversèrent les uns sur les autres avec tant de rapidité et de fracas les grands empires de l'Orient et de l'Occident. En perdant la foi, il a perdu la paix : l'équilibre social était brisé. Aussitôt une irréremédiable frayeur s'est emparée des rois et des peuples ; un infailible instinct leur fait comprendre à tous qu'ils n'ont plus de garanties supérieures, les uns pour leur pouvoir, les autres pour leur liberté. C'est alors que le droit du plus fort, retiré des décombres du paganisme, est devenu, sous le nom de Souveraineté du peuple, le premier article du symbole politique chez les nations transfuges du christianisme. Le jour où le nouveau dieu monta sur l'autel commença entre les rois et les peuples l'ère des chartes, espèces des contrats synallagmatiques, stipulant, sur une parole humaine, les conditions auxquelles le pouvoir serait donné et l'obéissance reçue. Dès lors le pouvoir a perdu tout ce qu'il avait de sacré ; il ne descend plus du ciel, il monte de la terre : la royauté n'est plus une charge divine, c'est un mandat populaire. En attendant, chaque contractant fait sa part la meilleure possible ; bientôt chaque contractant se

croit lésé ou fait semblant de l'être. La contestation est portée au tribunal de la force, et la justice rendue par le canon, quelquefois par le bourreau.

Après le combat, chaque parti panse ses blessures; on se rapproche, on pactise derechef, on ajoute de nouvelles conditions, on change, on supprime les anciennes, et toujours on jure de part et d'autre fidélité inviolable à la constitution. Promesses illusoires! Comme l'aiguille aimantée qui a perdu le nord s'agite perpétuellement sur son axe, le vieillard sans Dieu est perpétuellement inquiet et mécontent. Jouet de tous ses caprices, il ne sait ce qu'il veut, il veut tout ce qu'il n'a pas. De même que, dans l'ordre spirituel, les religions se sont succédé depuis trois siècles comme les feuilles sur les arbres; ainsi, dans l'ordre politique, les constitutions naissent en foule, et ne semblent naître que pour mourir. Telle est la consommation qu'on en fait aujourd'hui dans toute l'Europe, que la fabrication des chartes et des lois est devenue, comme celle des tissus et des fers, une profession permanente. Qu'est-il résulté de tout ce pénible labeur? Malgré tant de stipulations et de garanties, les gouvernements et les peuples ne furent jamais moins rassurés; la rupture est toujours imminente; ils vivent sur le pied de

guerre. Jamais on ne vit autant de serments de fidélité, jamais il n'y eut autant de parjures; jamais on ne parla tant de liberté, jamais la liberté ne fut plus indignement violée. Ce ballottement perpétuel entre le oui et le non, cet esclavage successif de toutes les utopies et de tous les intérêts, cette trahison sacrilège de tous les serments, on l'appelle progrès, émancipation!

VIII.

Toutefois, l'inquiétude, l'indéfinissable malaise qui semble être l'état normal de l'Europe depuis le protestantisme, se manifeste par des convulsions fréquentes, par des spasmes affreux : il en devait être ainsi. Retournant au paganisme par ses principes politiques, le monde doit rentrer forcément dans les conditions sociales du paganisme. Instabilité, anarchie, despotisme, tels seront les fruits de sa révolte contre l'Église. Comptez les révolutions qui l'ont tourmenté depuis trois siècles; non point ces révolutions qui, semblables à la brise, n'agitent que la surface de la mer; mais ces révolutions formidables, intimes, qui ne respectent rien et qui bouleversent la société jusque dans ses fondements : telles que ces noires tempêtes dont le souffle violent, remuant l'Océan jusque dans ses profondeurs, brise les vaisseaux, noie les navigateurs et amène tou-

jours la vase à la surface, vous en trouverez plus dans un siècle que pendant la longue période du moyen âge. Bien plus, le moyen âge n'offre peut-être pas une seule révolution semblable à celles qui ont si souvent désolé l'Europe depuis Luther jusqu'à Robespierre.

Là, vous voyez des déplacements de personnes, des changements de dynasties ; les hommes passent, mais les principes restent. Ici, personnes et principes, tout est emporté. La monarchie fait place à la république, la république au gouvernement représentatif, le gouvernement représentatif au despotisme ; et toujours il y a dans l'ombre un nouveau système *social* qui s'agite et qui s'efforce de saisir le sceptre porté tour à tour par tant de mains différentes. Dans cette lutte incessante, dans cette lutte à mort, rien n'est respecté. Violation de tous les droits divins et humains des peuples par les rois ; violation de tous les droits divins et humains des rois par les peuples : voilà ce qui est écrit à chaque page de l'histoire moderne. Violation de la *liberté* des peuples par les rois. Luther a parlé ; en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en Saxe, en Angleterre, les princes et les rois ont brisé le joug du catholicisme ; ils sont *protestants*. Quel est le premier usage de leur *émancipation* ? Voyez-vous ces milliers d'églises et de couvents, patri-

moine du peuple, pillés, dévastés, brûlés, confisqués au profit des rois et de leurs satellites? Voyez-vous ces légions entières de religieux, de religieuses, de prêtres, de catholiques, noble et pure portion du peuple, chassés en exil comme de vils troupeaux, réduits au plus affreux dénûment ou expirant dans des tortures qui font frémir? Voyez-vous enfin, pendant trente années consécutives, l'incendie éclairant la face de l'Europe de ses flammes lugubres, et des fleuves de sang pénétrant ses entrailles de la Baltique à la Méditerranée?

Passez en Angleterre. Que disent les sanglantes bacchanales d'Henri VIII? Que dit plus tard l'horrible festin des trois géants du Nord? Semblables à trois vautours qui dépècent une blanche colombe tombée entre leurs griffes, voyez ces trois têtes couronnées s'adjugeant les lambeaux de l'héroïque Pologne, le peuple chéri de l'Église, le boulevard de la chrétienté (1). N'allons pas plus loin; aussi bien faudrait-il nous résigner à ne pouvoir tout dire.

Violation de *la liberté* des rois par les peuples. Ce que le monde chrétien n'avait jamais vu, ce qu'il n'aurait jamais cru possible, le vieillard l'a

(1) Florentissimi regni nobisque carissimi... Incluta Polonorum orthodoxa natio... Carissima nostra Polonorum respublica. *Bref de Clément XIII au roi Stanislas et à l'archevêque de Gnesen*, 18 avril 1765.

vu deux fois, deux fois il l'a fait lui-même. Deux fois il a dressé un échafaud, il a pris la hache; et deux têtes de rois, jugés par lui, condamnés par lui, ont roulé dans la boue : et il a battu des mains!! Combien d'autres rois dont il a mis les jours en péril, tantôt par des conspirations sourdes, tantôt par des attaques ouvertes? Combien qui par ses ordres voyagent aujourd'hui sur la terre d'exil? Combien de trônes a-t-il tenté de renverser? Comptez si vous pouvez. Dans tous ces faits, et dans bien d'autres encore, ne trouvez-vous pas la justification de ce mot devenu célèbre : *les rois s'en vont*? Ce qu'il y a de certain et d'inouï en même temps, c'est que depuis trois siècles on a vu plus de régicides tentés ou exécutés en Europe que dans tout le reste du monde depuis l'arrivée du christianisme, et peut-être au-delà? Ce qu'il y a de certain encore, c'est que les rois actuels tremblent au faite de leur pouvoir, à peu près comme le pilote tremble dans son navire avarié et battu par la tempête.

Qui peut le trouver étrange? Vassaux couronnés de leurs sujets, n'ont-ils pas vu comme nous, en moins d'un demi-siècle, *cinquante-deux trônes* voler en éclats, et leurs débris sanglants traînés dans la fange des carrefours par le peuple souverain? N'ont-ils pas entendu comme nous le despotisme populaire, sous le masque de la ré-

volution française, s'élevant jusqu'au paroxisme, prononcer à la face du monde épouvanté le serment inouï de *haine à la royauté*? Haine aux rois, haine aux nobles, haine aux puissants, tel fut son mot d'ordre pendant vingt-cinq années. La spoliation, la terreur, le nivellement, du sang et encore du sang, des ruines et encore des ruines de Lisbonne à Moscow, vous diront s'il fut fidèle à son serment. Qu'on ne s'y trompe pas, comme il le comprit autrefois, il le comprend toujours, comme il le tint, il le tiendra de nouveau : même cause, même effet. D'une part, dans la crainte qu'il ne s'oublie, chaque nuit ce serment est renouvelé sur un poignard par les nombreux adeptes des sociétés secrètes dont l'Europe est minée. D'autre part, on continue de souffler sur toute la face du globe le feu de la rébellion. Ce feu prend partout, partout il brûle. Là, volcan souterrain qui dévore les bases même de la société; ici, flamme livide qui en consume le faite : partout incendie inextinguible, qui durera peut-être jusqu'à ce qu'il aille se confondre avec l'embrasement final où se dissoudront les éléments (1).

(1) En 1789, quelques personnes, qui regardaient la révolution française comme une effervescence passagère d'une nation inconstante et mobile, demandèrent à un homme d'état, le prince de Kaunitz, si elle serait de longue durée. Le vieux ministre répondit : *Elle durera longtemps, et peut-être toujours*. Jusqu'ici la prophétie s'accomplit.

De cet antagonisme profond, voyez ce qu'il résulte. La véritable notion du pouvoir et du devoir a disparu. Édifice ébranlé, surplombant, c'est à grand'peine si la société, malgré les nombreux états dont on l'appuie, peut rester debout sur ses fondations minées : nul n'a foi à la durée de son existence. Est-ce là un progrès ? est-ce là une tendance chrétienne ou anti-chrétienne ? Ah ! plutôt décadence, vieillesse, décrépitude que tout cela, ou les mots n'ont plus de sens.

IX.

A ces graves symptômes, s'en ajoute un autre plus alarmant encore. Noble fille du Calvaire, l'Europe, pendant douze siècles, s'était nourrie des saines et fortes doctrines du catholicisme. Elle était devenue grande entre toutes ses sœurs. Autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant le monde chrétien était élevé au-dessus du monde antique. Si de loin en loin quelques empoisonneurs avaient tenté de falsifier ses aliments, aussitôt la fraude était signalée, la nourriture prohibée et le coupable mis au ban de la société. Ainsi furent traités les hérétiques et les novateurs, dont l'apparition vint troubler les siècles de foi. Dociles à la voix de l'Église, les nations averties détournaient avec horreur les

yeux et la main de l'aliment homicide. Tout change avec le seizième siècle. L'Europe ne veut plus ni du pain préparé par sa mère, ni de l'eau de sa fontaine. Elle se creuse des citernes qui ne tiennent pas l'eau, des citernes où ne séjourne qu'une vase impure : elle s'y désaltère. Des étrangers lui apportent un pain souillé, elle le reçoit avidement.

Pain du paganisme pour son enfance, pain de l'erreur pour son âge mûr, tels sont ses aliments favoris (1). Rétrogradant tout à coup de mille ans, le fils de l'Évangile brise violemment avec ses habitudes, ses idées, ses arts, son génie, sa philosophie, sa civilisation toute chrétienne, pour recommencer son éducation sous les auspices des païens. Faire élever ses enfants comme des citoyens de Sparte, d'Athènes ou de Rome; comme de futurs adorateurs de Jupiter et de Mercure, tel est son vœu le plus ardent. Qu'on ne lui parle plus des gloires du christianisme, de tous ces grands hommes dans les écrits desquels l'éloquence, la philosophie, la poésie coulent à pleins bords; pigmées que tout cela près des géants du paganisme. Pendant les dix années de sa vie où l'homme reçoit tout ce qu'il doit trans-

(1) Duo enim mala fecit populus meus : me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas. *Jerem.* II, 15.

mettre, on n'a cessé de lui répéter sur tous les tons, que le génie n'a jamais habité que le Portique ou le Forum, et il l'a cru. D'une part, il a grandi dans l'ignorance de sa religion, dans le mépris de ses gloires. D'autre part, comme la nourriture communique ses propriétés au corps qui se l'assimile, le paganisme lui a communiqué son esprit : esprit sensualiste, raisonneur, haineux. Il s'en était saturé, il l'a transmis. Lois, institutions, philosophie, éloquence, poésie, peinture, sculpture, architecture, langage, mœurs enfin, tout a pris une teinte prononcée de paganisme.

Devenus sensualistes, les arts ont étalé comme un immense scandale, aux yeux du monde chrétien, toutes les hideuses nudités qui faisaient des villes païennes autant de Sodome, et dont les abominables vestiges se retrouvent encore dans les ruines de Pompéi. Prédication puissante, ce langage des arts a produit dans les mœurs générales un cynisme dont le moyen âge n'eut jamais à rougir. Et l'on dit : Progrès !

Devenue païenne, la philosophie du seizième siècle et en deçà, a recommencé les tâtonnements du Lycée et du Portique. Pas une des mille absurdités qui font de l'histoire de la philosophie païenne, la page la plus humiliante des annales de l'esprit humain, qui n'ait été renouvelée, dé-

fendue, préconisée, appliquée à l'ordre politique et religieux. Et l'on dit : Progrès !

La science politique, redevenue païenne, n'a plus envisagé dans la vie sociale que l'antagonisme haineux des patriciens et des plébéiens, la lutte incessante des rois et des peuples. Elle a formé en leur temps les Brutus et les Scévola ; elle nous ramène la froide unité, la grande centralisation matérielle de la Rome de Tibère. Elle a éteint la foi, cet œil de la politique chrétienne ; et l'art de gouverner les peuples n'a plus été que l'art de les matérialiser, en leur procurant, au détriment même de leur vie surnaturelle, la plus grande somme possible de jouissances animales. Et l'on dit : Progrès ! Dans tout cela, voyez-vous une tendance chrétienne ou anti-chrétienne ?

Cependant un pain plus mauvais encore, disons mieux, un poison mortel lui fut présenté. L'hérésie vint inviter l'Europe à sa table. Sentinelle vigilante, l'Église éleva soudain la voix pour lui défendre l'entrée du festin de mort. A la sage défense de sa mère, ce monde, jusqu'alors si docile, entre dans des accès de fureur ; il *proteste* qu'on n'a pas le droit de limiter ainsi sa liberté ; il se moque de sa mère, il la repousse brutalement et se précipite avec avidité sur les viandes empoisonnées. Il en mange, et un feu cruel le dévore qui excite en lui une faim factice, insa-

tiable. D'innombrables empoisonneurs spéculent sur sa maladie : inventée depuis peu, la presse trahit sa noble mission et se met à leur service. Bâle, Amsterdam, La Haye, Genève deviennent de vastes laboratoires de poisons. Vains efforts ! malgré son activité, la presse protestante succombe à la peine : à ce monde blasé, il faut des aliments plus délétères. Voici venir des troupes d'industriels hideux qui spéculent avidement sur sa corruption. Enfant prodigue du catholicisme, tu ambitionnes la nourriture des animaux immondes ; tu seras satisfait (1). La fabrication des poisons intellectuels est devenue la branche la plus active de l'industrie moderne, et, après celle du vol, la science la plus perfectionnée de notre inqualifiable époque.

Eh, de grâce ! que fait-on depuis trois siècles sur tous les points de l'Europe ? sinon verser à pleines coupes des poisons de tout genre dans les entrailles brûlantes du monde moderne. Chose effrayante ! Dans un an, dans un mois, dans un jour, dans une heure peut-être, il se répand et il s'absorbe aujourd'hui plus de doctrines anti-sociales, anti-morales que l'Europe n'en avait vu paraître pendant des siècles. Comme une nuée de sauterelles dévore l'herbe des

(1) Et cupicbat implere ventrem suum de siliquis, quas porci manducabant. *Luc. xv, 16.*

prairies, les mauvais livres détruisent tout ce qui reste de vérités et de vertus dans les âmes. Est-ce là une tendance chrétienne ou anti-chrétienne?

X.

Les doctrines de mort ont porté leurs fruits : le monde actuel se livre à des habitudes qui achèvent de ruiner ses forces. Les deux parties nobles de son âme sont atteintes; le cœur est gangrené, l'intelligence pervertie. De là, le caractère nouveau du mal, à notre époque. Dans tous les temps il y eut des erreurs; mais l'apologie de l'erreur, par des hommes qui se disent chrétiens; mais la reconnaissance légale des droits de l'erreur au sein des nations *catholiques*; mais la glorification de la plus monstrueuse de toutes les erreurs, le rationalisme : voilà ce qu'on ne trouve, depuis l'Évangile, que dans les siècles postérieurs à la réforme. De même, dans tous les temps, il y eut des crimes; mais le crime sans remords, l'injustice sans restitution, le scandale sans expiation; mais la théorie du crime, mais l'apologie du crime, mais l'orgueil du crime : voilà encore ce qu'on ne trouve que dans le monde actuel. Enfin, dans tous les temps, il y eut des révoltes contre Dieu, contre l'Église, contre les puissances; mais la négation systématique de

l'autorité de Dieu, de l'Église et des rois ; mais la théorie de la révolte, mais l'apologie de la révolte, mais l'orgueil de la révolte, mais la consécration légale du principe même de toute révolte : voilà ce qu'on ne trouve que dans le monde actuel ; voilà le caractère propre de sa perversité (1).

Tremblons à la vue de la progression toujours croissante du vol, du sacrilège, de l'infanticide, du parricide et de tous ces forfaits, dont la nature et les circonstances font pâlir ; tremblons en lisant les journaux, devenus les bordereaux

(1) « Qui peut se rappeler sans frémir le fanatisme du xvi^e siècle et les scènes épouvantables qu'il donna au monde ? Quelle fureur surtout contre le Saint-Siège ! Nous rougissons encore pour la nature humaine, en lisant dans les écrits du temps les sacrilèges injures vomies par ces grossiers novateurs contre la hiérarchie romaine. Aucun ennemi de la foi ne s'est jamais trompé : tous frappent vainement, puisqu'ils se battent contre Dieu ; mais tous savent où il faut frapper. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, les attaques sur l'édifice catholique deviennent *toujours* plus fortes ; en sorte qu'en disant *toujours* : « Il n'y a rien au-delà, » on se trompe *toujours*. Après les tragédies épouvantables du xvi^e siècle, on eût dit sans doute que la tiare avait subi sa plus grande épreuve ; cependant celle-ci n'avait fait qu'en préparer une autre. Le xvi^e et le xvii^e siècles pourraient être nommés les *prémises* du xviii^e, qui ne fut en effet que la *conclusion* des deux précédents. L'esprit humain n'aurait pu subitement s'élever au degré d'audace dont nous avons été les témoins. Il fallait, pour déclarer la guerre au Ciel, mettre encore *Ossa* sur *Pélion*. Le philosophisme ne pouvait s'élever que sur la vaste base de la réforme. » *M. de Maistre, du Pape*, t. II, p. 85, *conclusion*.

du crime, et dont les vastes colonnes suffisent à peine pour enregistrer, chaque matin, les attentats de la veille; tremblons, hélas! nos craintes ne sont que trop fondées! Toutefois, ce qui doit nous glacer de frayeur, c'est moins cette hideuse nomenclature d'iniquités, que l'indifférence avec laquelle on les raconte, que le sang-froid avec lequel elles sont commises et l'insensibilité cynique du coupable qui fait du spectacle même de l'expiation un scandale de plus pour la société. Absence de remords dans les nations dont les gouvernements, moins religieux que l'aréopage ou le sénat romain, ne font plus monter vers le ciel la voix solennelle de l'expiation et du repentir, quels que soient les crimes qui se commettent. Absence de remords dans la plupart des individus qui, avalant l'iniquité comme l'eau, vivent joyeux, dorment sans insomnies et meurent tranquilles (1); partout affaiblissement visible de la foi et du sens moral: voilà le fait qui doit nous épouvanter. Tel est le caractère distinctif du monde actuel. Chaque jour il va se développant, et il se manifeste par des actes qui en sont la plus haute expression. Nous voulons parler de la progression inouïe d'un forfait, le

(1) *Lætantur cùm malè fecerint, et exsultant in rebus pessimis.*
Prov. II, 14.

dernier et le plus grand de tous, puisqu'il est la violation simultanée de toutes les lois naturelles, divines, ecclésiastiques et sociales; d'un forfait qui accuse, et dans l'individu qui le commet, et dans les nations qui le voient sans courir aux autels, l'extinction de la foi, de la conscience et du remords : ce forfait, c'est le suicide !!

Quand on songe qu'avant le seizième siècle le suicide était à peine connu en Europe (1); quand on songe qu'il y a cent ans, un seul crime de ce genre suffisait pour jeter l'effroi dans la France entière; quand on songe que l'horreur publique, bien plus encore que l'autorité de la loi, faisait traîner le cadavre à la voirie; et qu'aujourd'hui, dans l'espace d'un mois, dans une seule ville, on en a compté SOIXANTE-SIX !! et que depuis dix ans on en compte plus de DIX-SEPT MILLE (2), commis indistinctement par des hommes, par des femmes et même par des enfants; la plupart préparés de sang-froid et exécutés sans remords; quand on

(1) Conséquence de la fausseté ou de l'impuissance des doctrines religieuses, le suicide a fait le tour du monde ancien. Il règne encore chez toutes les nations idolâtres. Banni par le christianisme, il a reparu en Europe à la suite du pyrrhonisme protestant et des systèmes philosophiques *renouvelés* des Grecs et des Romains. — Voyez *l'Histoire philosophique et critique du suicide*, par le P. Appiano Buonafede. In-8°, Paris, 1841.

(2) Voir les statistiques publiées par le gouvernement et par les journaux français et étrangers.

songe que l'esprit public en supporte chaque jour le récit avec la même indifférence que s'il s'agissait d'un fait sans valeur; qu'il applaudit à l'éloge funèbre du coupable; et que, non content de jeter des fleurs sur sa tombe, il exige du christianisme, pour son cadavre maudit, les honneurs sacrés, sous peine de voir ses ministres insultés et ses temples profanés; quand on songe qu'un pareil forfait a ses apologistes et ses admirateurs; que la théorie en est enseignée dans des livres destinés à la jeunesse; en un mot, quand on réfléchit qu'il n'est pas un crime si abominable qu'il soit contre Dieu, contre l'Église, contre la société, contre les parents, contre les époux, contre les enfants, contre les mœurs publiques et privées qui n'ait sa théorie, son apologie, son modèle, son héros, dans quelque'un des ouvrages philosophiques et dramatiques des romans, des pamphlets, des gravures, des chansons, des journaux, vantés et dévorés dans les villes et dans les campagnes, et aussi nombreux en Europe que les atomes dans l'air : est-il possible, malgré la meilleure volonté, de voir là une tendance chrétienne? Que dis-je? Est-il possible de ne pas voir là un monde qui abjure le christianisme et qui se prépare d'affreux malheurs?

Et, de fait, si haut qu'on puisse remonter dans l'histoire, nous voyons tous les peuples,

devenus coupables, recevoir leur châtement, ou s'empresser de le prévenir par des pénitences publiques. Les annales de Jérusalem, d'Athènes, de Carthage, de Rome surtout, sont pleines de ce double témoignage de la foi des nations et de la justice suprême, dont l'éternelle autorité sanctionne leur morale. Le monde païen anéanti, ombre effrayante qui erre encore parmi les ruines; Israël dispersé aux quatre vents, cadavre de peuple attaché depuis dix-huit siècles au gibet, sont des monuments authentiques de cette loi divine sans laquelle la terre serait inhabitable. A partir de l'ère nouvelle, cette loi devient plus visible encore. Lorsque le christianisme s'insinuant dans la société eut donné naissance au monde moderne, à l'Europe de Charlemagne, à la France de saint Louis, nous voyons de temps en temps, dans cette glorieuse famille de peuples chrétiens, quelques enfants rebelles à leur Père. Sont-ils endurcis dans le mal comme la Grèce et l'Orient? le fléau de Dieu éclate, et l'Orient de la Grèce sont rayés du nombre des peuples : à leur place, vous trouverez des troupeaux d'esclaves courbés sous le joug de la barbarie. Plus souvent humiliés et repentants, vous les voyez conjurer, par des expiations solennelles, la foudre suspendue sur leur tête. Les archives de la vieille Europe sont pleines de ces amendes

honorables des nations, des provinces, des cités.

Toutefois, remarquons-le bien, leur révolte n'était pour l'ordinaire que le mouvement brusque et passionné d'un fils, qui, tout en résistant à son père, ne laisse pas de reconnaître son autorité. Or, voici le monde actuel, qui est non-seulement en pleine révolte contre Jésus-Christ son père et contre l'Église sa mère; qui non-seulement se moque autant de leurs promesses, que de leurs menaces; mais encore qui a fait de la révolte contre eux un système, un devoir; qui appelle leur autorité un envahissement et une tyrannie; qui en nie le principe; qui aspire de toute la puissance de ses efforts et de ses vœux à la bannir complètement de ses lois et de ses affaires; qui loin de se repentir de cet attentat s'en fait gloire et le décore des noms pompeux de liberté et d'émancipation : et ce monde prétendrait vivre, vivre longuement (1)!

Mais s'il pouvait en être ainsi, grand Dieu ! où en serions-nous ? le mal aurait vaincu. Ce serait la plus terrible tentation contre la foi ; ce serait le démenti le plus formel donné à l'expérience des siècles ; ce serait le renversement le plus complet de l'ordre de la Providence ; ce serait

(1) Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram. *Exod.* xx, 12.

l'anéantissement de la raison humaine. Dans cette supposition, l'homme serait plus fort que Dieu ; et, en remportant une pareille victoire, jamais Satan n'aurait fait un prestige plus capable de séduire les élus mêmes. « Pendant votre union avec le christianisme, serait-il en droit de dire aux peuples : Vous fûtes soumis aux châtimens ou astreints à des expiations nationales pour vos crimes nationaux ; depuis que vous avez commis le plus grand de tous, en vous moquant du christianisme, vous marchez de progrès en progrès, de félicités en félicités : une vie longue est à vous. J'avais donc eu raison de vous dire : Brisez le joug du christianisme et vous serez comme des dieux. Heureux ici-bas, vous n'avez rien à redouter dans un monde à venir ; car les nations ne vont pas en corps dans l'autre monde. » Et voilà certes le bill d'indemnité le plus complet, la prime d'encouragement la plus séduisante donnés à tous les crimes nationaux. Il n'y a plus de Dieu pour les peuples, pour eux il n'y a plus de responsabilité morale. Le monde est un séjour plus redoutable que l'enfer ; car, dans l'enfer, il y a un bras qui enchaîne le méchant et une justice qui le punit. Ainsi, ou la logique, l'expérience et la foi sont en défaut ; ou le monde marche vers d'effrayantes calamités, parce qu'il secoue avec un orgueil

inouï le joug de l'Agneau dominateur. Est-ce là une tendance chrétienne ou anti-chrétienne?

Tel est pourtant l'état de l'époque actuelle. Pas une ligne de ce lugubre tableau qui ne se puisse vérifier par vingt pages d'histoire.

Ainsi, la raison nous prenant, vous et moi, par la main, nous a conduits auprès d'un lit de douleur, et nous avons vu un vieillard criblé d'infirmités, se soutenant à peine sur ses bases tremblantes, malgré le bâton qui lui sert d'appui. A des convulsions fréquentes, à des spasmes affreux, à un dégoût mortel de toute nourriture bienfaisante, il joint un appétit maladif pour des substances délétères et des habitudes vicieuses qui achèvent de ruiner ses forces. Dans ce vieillard, n'est-il pas permis de reconnaître le monde actuel?

XI.

Croyez-vous encore qu'il ait un long avenir? La réponse affirmative à cette question ne peut s'appuyer que sur l'une de ces trois hypothèses. Il faut dire, ou que le monde actuel peut vivre sans le christianisme, ou qu'il sera régénéré par un dogme nouveau, ou qu'il reviendra franchement au christianisme. Telles sont les trois chances de vie qui lui restent : nous n'en voyons pas d'autres.

Examinons attentivement chacune de ces trois suppositions. Le monde peut vivre sans le christianisme, telle est la première. Mais depuis que le genre humain respire, jamais il n'a vécu sans religion : toujours et partout un dogme révélé préside à son développement. C'est le phare qui l'éclaire, c'est l'aliment qui le nourrit, c'est le tuteur qui le soutient et qui le protège, c'est le principe qui règle la moralité de ses actes ; car c'est le lien qui rattache l'homme à Dieu. Accepter ce dogme, en faire la vie de son esprit et la vie de son cœur, telle est l'épreuve salutaire imposée à la créature comme condition d'existence et de perfectionnement. Refuser de l'accepter, le rejeter orgueilleusement après l'avoir reçu, c'est, pour l'être moral, rompre avec Dieu, s'isoler de la vie, se donner la mort et provoquer la foudre. Vivre sous l'influence d'un dogme révélé, est donc la loi constante et fondamentale de l'humanité.

Or, le seul dogme, la seule religion qui ait été, à toutes les époques et sous tous les climats, la vie, la lumière, la loi du genre humain, c'est le christianisme. Le Patriarche et le Juif ont vécu de lui par l'espérance, comme le chrétien en vit par la foi. Le païen lui-même s'est nourri des restes de vérités chrétiennes conservées chez lui par la tradition ; et la vie des peuples a été plus ou

moins abondante, suivant qu'ils ont plus ou moins largement puisé à cette source de lumières, de vérités et de vertus. C'est ainsi que la branche de la vigne est d'autant plus vivace qu'elle reçoit avec plus d'abondance la sève qui s'élève du cep nourricier. Lors donc qu'on avance cette proposition, tant de fois répétée de nos jours : Le monde actuel peut vivre sans le christianisme, loin du christianisme, malgré le christianisme, on dit en d'autres termes : Le monde peut vivre sans élément de vitalité. On avance une contradiction palpable; on ne sait ce que l'on dit; on ne se comprend pas soi-même.

Toutefois, supposons un instant qu'il y ait pour les peuples, surtout pour les peuples qui furent chrétiens, un autre principe de vie que le christianisme. En renonçant à la foi chrétienne, leur intention est-elle d'embrasser effectivement un dogme nouveau? De grâce, à laquelle des *religions* existantes pensez-vous que veuillent se convertir les nations actuelles de l'Europe? Est-ce pour se faire juives, musulmanes ou idolâtres, qu'elles brisent le joug du catholicisme? Vraiment, les Rabbins, les Derviches et les Talapoins seraient bien reçus, s'ils venaient prêcher leur doctrine au sein de nos villes et de nos académies. Ah! entre toutes les autres, au-dessus de toutes les autres une chose est évidente, c'est que le monde

actuel ne veut plus de dogme religieux quel qu'il soit, c'est-à-dire, de dogme qui s'impose à la raison par voie de révélation et d'autorité. Je suis assez fort pour me passer de Dieu; voilà son dernier mot.

Quatre fois, depuis l'origine des choses, ce mot, expression adéquate de l'orgueil en délire, a été prononcé, et quatre fois il a provoqué une ruine complète. Fier des dons excellents de leur sublime nature, les anges refusent d'accepter le dogme du Verbe revêtu de la chair humaine, proposé comme épreuve à leur foi (1). Dans le ciel, Lucifer le premier ose dire en face à Dieu lui-même : Je monterai... je placerai mon trône au-dessus des astres... Je m'élèverai par-delà les nuées; je serai semblable au Très-Haut (2). La parole n'est pas achevée que le plus beau des archanges devient Satan.

Faible jusqu'au crime, le père de la race humaine brise le dogme qui lui est imposé, en vio-

(1) Lucifer initio non fuit tam stolidus, ut vellet esse Deus, aut Deo æqualis et secundus quasi Deus...

Quocirca verisimilis est illa doctorum sententia, Diabolo revelatam fuisse Christi hominis unionem hypostaticam cum Filio Dei, cumque hanc Christo invidisse, et sibi eam appetivisse. *Cornel. a Lapid. in Isaiam, xiv, 15.*

(2) In cœlum conscendam, super astra Dei exaltabo solium meum... Ascendam super altitudinem nubium, similis ero Altissimo. *Isai. xiv, 15, 14.*

lant de propos délibéré le commandement qui en est l'expression. Pour la seconde fois le mot de l'orgueil est prononcé dans le paradis de la terre : Je serai semblable à Dieu. Adam n'est plus qu'une ruine; et sans une immense miséricorde jointe à une immense expiation, la vie humaine eût été tarie dans sa source.

Géants par leurs lumières, géants par leur force, géants par leur science de la nature et par leurs crimes, les hommes antédiluviens ont méprisé la voix d'Énoch qui s'efforçait de retenir sur leur tête altière le joug salutaire du dogme primitivement révélé; Noé, qui leur annonce pendant un siècle le châtement de leur révolte, est devenu le sujet de leurs risées; pour la troisième fois ils ont dit la parole de l'orgueil : Nous serons semblables à Dieu. Le monde est englouti dans les flots. Une faible semence surnage, destinée à recevoir la rosée bienfaisante d'une révélation nouvelle.

Grâce à cette révélation, développement de la première, le monde vivra. Docile d'abord, il deviendra plus tard impatient du joug. Fort de ses connaissances expérimentales, fort de ses richesses, fort de son industrie, fort de sa prodigieuse civilisation matérielle, ce monde ose se déclarer indépendant du Seigneur et de son Christ. La raison devient la Divinité suprême; pour le juif

superbe, c'est Jéhovah; pour le païen, c'est Jupiter le maître des dieux. Une quatrième fois le mot de l'orgueil est prononcé : Je serai semblable à l'éternel. Titus à Jérusalem, les Barbares dans le reste du globe font ce que le déluge avait fait deux mille ans plutôt. Les catacombes deviennent l'arche de Noé. Là se conservent quelques familles, appelées à repeupler la terre, après avoir reçu l'effusion de l'esprit régénérateur. Sous l'influence du dogme chrétien, dernier accomplissement de ceux qui le précèdent, le monde revivra.

Enfin voici, vers la fin des temps, que ce monde, las du christianisme, adore de nouveau sa raison et redit le mot de l'orgueil : *Nous n'avons plus besoin de toi*. Le crime est commis, commis publiquement et sans repentir, le châtiement doit suivre. Ne peut-on pas affirmer qu'il sera complet et final? car il n'y a plus de religion nouvelle à attendre; par conséquent pas de semence à conserver qui, en la recevant, donne naissance à un nouveau monde.

Ainsi, soutenir que nous pouvons vivre sans le christianisme, est une prétention démentie par l'histoire et contredite par la raison. Cette première supposition est donc inadmissible.

XII.

La seconde ne l'est pas moins : attendre une religion nouvelle, serait une pure chimère, si ce n'était une impiété. Que le christianisme soit la dernière révélation qui doit avoir lieu sur la terre, c'est une vérité doublement incontestable. Tous les grands événements, dans l'ordre divin, ont été pressentis et annoncés longtemps à l'avance : Lorsque le Messie dut paraître le monde entier l'attendait. Les traditions répandues parmi les païens étaient d'accord avec les prophéties d'Israël, pour signaler la venue d'un nouveau règne, d'une nouvelle loi, du Juste par excellence, roi, législateur et Fils de Dieu. Une religion nouvelle, destinée à succéder au christianisme, par conséquent plus parfaite que l'Évangile, serait un divin événement bien plus important que la venue du Désiré des nations. Des voix bien plus éclatantes, bien plus soutenues, bien plus nombreuses devraient donc préparer le monde à cette manifestation suprême de la Divinité. Et cependant, nul oracle sur la terre, nul signe dans le ciel qui l'annonce. Voix de Dieu, pressentiments des peuples, traditions, prophéties, tout est muet. A cette preuve péremptoire, quoique négative, s'ajoute une preuve positive : c'est

la parole de Dieu lui-même. « Le règne de l'Évangile, a dit l'Éternelle vérité, doit durer jusqu'à la consommation des siècles. Lorsqu'il aura été prêché par toute la terre, viendra la fin des temps (1). » Ainsi, du côté du ciel, pas de dogme nouveau à attendre qui vienne se placer à la tête de l'humanité, pour la guider ici-bas dans les voies inconnues d'une perfectibilité chimérique.

Dira-t-on que le christianisme se régénérera, et qu'alors il sera le dogme nouveau dont l'influence doit donner une vie nouvelle à l'humanité? Nous n'avons qu'un mot à répondre. De deux choses l'une : ou vous croyez à la divinité du christianisme, ou vous n'y croyez pas ; si vous y croyez, vous professez, comme nous, que le christianisme est immuable, éternel ; et votre supposition est une impiété. Si vous n'y croyez pas, le christianisme n'est plus pour vous qu'un système humain, dès lors impuissant ; et votre espérance est une chimère. D'ailleurs, où est ici, je vous prie, le besoin de régénération? Le christianisme a-t-il cessé d'être parfait? Eh! n'est-ce point parce qu'il l'est trop, beaucoup trop, qu'il importune et qu'on lui dit : Nous ne

(1) *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. Matth. xxviii, 20.*

Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus : et tunc veniet consummatio. Id. xxiv, 14.

voulons pas que tu règues sur nous? Enfin, par qui le christianisme sera-t-il régénéré? Par son divin Fondateur? Mais il a dit formellement qu'il resterait le même jusqu'à la fin du monde, que les cieux et la terre passeront sans qu'un iota soit ôté ou ajouté à son dogme (1). Par l'homme? Mais qu'est-ce que l'homme pour toucher à une œuvre divine? L'homme perfectionnant Dieu! On croit rêver en entendant l'expression d'un pareil délire. Non, non, le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera le même aux siècles des siècles; et, quoi qu'il fasse, l'homme ne peut sortir de cette alternative : ou accepter le dogme chrétien tel qu'il est, ou le repousser : il ne lui est donné ni de le changer, ni de lui en substituer un autre.

Lui en substituer un autre! Telle est pourtant la prétention de certains hommes dont on peut douter qu'ils comprennent leurs paroles. Un dogme nouveau surgir de la terre, sortir d'un cerveau humain! L'homme inventer Dieu! inventer la foi, inventer le ciel, inventer l'enfer, inventer l'éternité! Le néant, inventer l'être! Jamais rêve ne réunit mieux toutes les conditions de l'absurde. Et puis ce n'est pas assez d'in-

(1) Amen dico vobis donec transeat cœlum et terra, iota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant. *Matth.* v, 18.

venter un dogme : pour qu'il soit le directeur de l'humanité, il faut l'imposer ; il faut lui obtenir la foi, la foi jusqu'au sacrifice de l'intérêt personnel, la foi jusqu'au sang, jusqu'au martyre. Autrement il est insuffisant ; c'est un système dont les passions se joueront, comme elles se sont jouées de tant d'autres. Or, qu'est-ce que l'homme pour dire à l'homme : « Crois à ma parole ; et s'il faut mourir pour y croire, meurs : c'est moi qui te l'ordonne ?—Vous ? Et qui êtes-vous, pour m'imposer vos pensées ? Raison débile ; ma raison vaut la tienne, mieux. » Et le dogme, et l'inventeur, et le prédicateur du dogme succombent sous les huées de la foule. N'est-ce pas ce que nous avons vu de nos yeux ? La France entière ne retentit-elle pas encore des immenses éclats de rire par lesquels furent accueillis et tués, il y a dix ans, les présomptueux disciples de Saint-Simon ?

D'ailleurs, quel dogme nouveau voulez-vous inventer ? quel besoin en a le monde ? Est-ce, comme nous l'avons demandé, que le christianisme n'est plus assez parfait ? L'humanité a donc réalisé toutes les vertus sublimes qu'il enseigne ! Vous aimerez Dieu de tout votre esprit, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et votre prochain, c'est-à-dire tous les hommes sans exception d'un seul, comme vous-

mêmes. Vous ne formerez tous qu'une seule famille de frères, et vous serez parfaits comme votre Père céleste lui-même est parfait (1) ; voilà ce que veut le christianisme. Cela ne suffit plus à notre siècle ; il lui faut quelque chose de plus sublime. O dix-neuvième siècle, modèle de justice, de charité, de désintéressement, d'abnégation, de charité, d'humilité, de mortification, de détachement, et d'amour séraphique pour Dieu et pour les hommes, le christianisme est désormais insuffisant pour offrir un aliment à ton désir de perfection ! Oui, à ce monde actuel, à ce monde si saint qui n'a plus assez de bagnes pour enfermer ses empoisonneurs, ses voleurs et ses paricides, il faut une religion plus parfaite, plus difficile à pratiquer, une morale plus pure ; et, en un mot, il faut un dogme nouveau, perfectionnement de l'Évangile ? Passé désormais dans les idées, dans les mœurs, dans les actions, le christianisme est épuisé, et le dix-neuvième siècle a encore faim de perfection ! L'homme se meurt parce qu'il n'a pas d'aliment plus substantiel que l'aliment chrétien !

(1) *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua. Hoc est maximum et primum mandatum. Secundum autem simile est huic. Diliges proximum tuum sicut teipsum. Matth. xxii, 57, 58, 59.*

Estote ergo vos perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est. Id. v, 48.

Et il est des hommes qui expriment de pareilles rêveries, disons mieux, qui profèrent de semblables blasphèmes ! L'un d'eux n'a-t-il pas écrit : « La philosophie est patiente... elle est pleine de confiance dans l'avenir. Heureuse de voir les masses, le peuple, c'est-à-dire le genre humain tout entier, entre les bras du christianisme, elle se contente de lui tendre doucement la main et de l'aider à *s'élever plus haut encore* (1). »

Mais c'est trop longtemps nous arrêter à discuter la supposition d'un dogme nouveau, d'un dogme humain, successeur du christianisme : on ne réfute pas le délire. Comme la première, cette seconde hypothèse est donc insoutenable.

XIII.

Reste la dernière, le retour du monde au christianisme : voici, en effet, la seule chance de vie qui lui reste. « Elle est réelle, disent de concert mille voix amies et ennemies ; chaque jour elle devient plus certaine ; il y a un mouvement religieux bien marqué. »

Distinguons soigneusement les conversions individuelles et le retour social aux principes.

(1) M. Cousin, *Introd. à l'hist. de la phil.* 2^e leç. p. 59.

Qu'on voie depuis quelques années un mouvement catholique s'opérer dans les arts et dans plusieurs parties de la littérature; qu'il se manifeste un goût plus décidé pour l'architecture gothique; qu'on voie dans un certain nombre d'esprits une vague inquiétude qui les fait soupirer après quelque chose qui ne soit ni l'ouvrage des mains de l'homme, ni le produit de son imagination, quelque chose qui lie et qui repose les intelligences, une religion, en un mot, et non une philosophie; que cette disposition conduise aux pieds de nos chaires catholiques plusieurs milliers de jeunes gens; que depuis quelques mois, une fraction des ouvriers de la capitale se réunisse de temps en temps, pour assister à des réunions scientifico-religieuses; qu'à la suite de cette fermentation salutaire on voie des conversions de l'indifférence à la pratique; qu'il se dégage de jour en jour quelques âmes d'élite de la masse corrompue; que ces âmes fatiguées viennent s'abriter sous la tente du catholicisme: certes, ce n'est pas nous qui le nierons. Non-seulement nous reconnaissons, comme nous l'avons reconnue dès le principe et saluée avec amour, la réalité de ce retour salutaire.

Pour dire ici toute notre pensée, nous croyons même que le mouvement deviendra plus rapide et plus général; que les bons deviendront encore

meilleurs, et que l'Église reverra des fidèles dignes des premiers siècles. L'équilibre du monde moral le demande. Plus l'iniquité pèse dans la balance de la justice divine, plus la vertu doit être pure pour former le contre-poids. Rome païenne explique les catacombes. D'ailleurs, s'il est vraisemblable que nous touchons à une lutte gigantesque, il faut que la force de résistance soit proportionnée aux efforts de l'attaque. Enfin, à mesure que la cité du bien et la cité du mal approchent de leur séparation finale, plus la première deviendra digne du ciel, son éternelle demeure. Déjà cette petite société du bien composée tout à la fois des chrétiens qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, et de ceux que la miséricorde a rappelés de leurs égarements, se montre admirable de zèle, d'activité, de charité et de patience. C'est elle qui chaque jour donne ses prières, ses expiations, son or et son sang, tantôt pour soulager les incalculables misères de l'Europe actuelle, tantôt pour tirer de la barbarie les nations les plus reculées du globe. Que dirons-nous encore? Dieu a des élus partout et dans tous les temps. A l'approche de la dernière catastrophe, comme à la veille du sac de Jérusalem, le divin Berger donnera, suivant l'expression d'Isaïe, un coup de sifflet pour appeler ses brebis dispersées aux quatre vents. Toutes s'empresse-

ront d'accourir; leur nombre est compté, pas une ne doit manquer à l'appel (1).

Si donc le mouvement religieux qu'on signale nous console, il ne nous étonne pas; et loin de changer notre conviction, il l'affermi. La raison en est, hélas! bien facile à comprendre. D'une part, ce mouvement ne se fait point sentir aux masses; d'autre part, il n'influe en rien sur le retour social aux principes chrétiens. Et d'abord, il ne se fait point sentir aux masses; il est une société mauvaise, saturée des doctrines de l'impie moderne, qui peut dire comme les chrétiens du second siècle, quoique dans un sens bien différent: « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout; vos villes, vos forteresses, vos colonies, vos bourgades, vos municipales, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais, le sénat, le forum: nous ne vous laissons que vos temples (2). » Cette société, sourde, aveugle, matérialiste, s'enfonce de plus en plus dans le mal.

Pour ne parler ici que de notre patrie, en vain l'Église de France, revenue de l'exil, a voulu ra-

(1) Et elevabit signum in nationibus procul: et sibilabit ad eum de finibus terræ: et ecce festinus velociter veniet. *Isai.* v, 26.

(2) Hesterni sumus, et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum: sola vobis relinquimus templa. *Tertull.* *Apol.* c. 57.

viver cette masse inerte. En vain depuis trente ans elle a rassemblé les pierres éparses de ses sanctuaires, réparé ou rebâti trente mille églises ; cette société n'y vient pas. En vain elle a partagé avec elle le pain de l'aumône, ce pain qu'une main avare lui jette en le lui reprochant ; cette société a reçu ce pain et déchiré la main qui le lui donnait. En vain elle a fait retentir à ses oreilles la grande voix du Vicaire de Jésus-Christ, pour l'appeler à la pénitence solennelle. Cette voix, autrefois si puissante, a crié dans le désert. Que dis-je ? ce qui ne s'était jamais vu, jamais entendu dans les siècles passés : à l'annonce du *Jubilé universel*, cette société a répondu par des *chansons* (1). En vain Dieu lui-même a prêché par la bouche de ses redoutables missionnaires. Le choléra, ce roi des épouvantements, est venu de sa part annoncer la pénitence ; et, du sein de la France, pas une prière nationale ne s'est élevée vers le ciel. Bien plus, cette foule hideuse qui avait vu arriver le fléau avec une indifférence stupide ou une frayeur tout humaine, a fini par le jouer sur ses théâtres. A la voix de la mort s'est jointe la voix non moins terrible des éléments déchaînés. Les fleuves ont rompu leurs

(1) Les rues de Paris retentissent encore des refrains impies composés à cette occasion.

digues avec une fureur et une persévérance inouïe. Depuis trois ans ils désolent impitoyablement nos plus belles provinces. La terre elle-même, fatiguée en quelque sorte du poids de nos iniquités, tremble plus fréquemment que jamais sur ses bases ébranlées (1). En un clin d'œil, ses entrailles entr'ouvertes ont englouti une florissante colonie. Dans tout cela les masses n'ont vu que des *pertes* d'argent, et les sages ont nié que Dieu y fût pour quelque chose (2).

En vain l'Église de France, continuant son œuvre ingrate, a envoyé au secours de cette société quarante mille prêtres, cinq mille religieux, quinze mille religieuses, trente millions de bons livres, une armée de bienfaits; le mal n'a fait que s'accroître, s'accroître à vue d'œil. Ce n'est point ici une vaine déclamation; c'est un fait d'une lamentable authenticité : la main nous tremble en l'écrivant.

A la chute de l'Empire, la France n'avait pas un seul journal impie, pas un seul journal obscène; aujourd'hui elle en compte plus de cinq

(1) Un rapport, lu il y a quelques semaines à l'Académie des Sciences, contient la liste des tremblements de terre ressentis dans l'Europe et dans sa banlieue pendant l'année 1845. Cette liste en comprend environ *soixante!* Erunt pestilentiaë et fames et terræ motus per loca. *Matth.* xxiv.

(2) Oculos habent, et non videbunt; aures habent, et non audient. *Ps.* cxiii.

cents où l'impiété et l'obscénité la plus révoltante se donnent la main et marchent la tête levée. Dans ce développement épouvantable du mal, il est une circonstance connue de peu de personnes ; et pourtant elle en dit à elle seule mille fois plus que toutes les paroles. De tous les journaux de l'Europe et du monde, le plus décidément, le plus constamment impie, fut fondé au retour des Bourbons : il émit ses actions à *cinq cents francs*. En quinze années, elles sont montées au chiffre énorme de *quarante mille francs* ! Elles y seraient encore (1), si plusieurs centaines de feuilles périodiques de tous formats, spéculant comme lui sur la démoralisation publique, n'étaient venues lui faire concurrence d'impiété et d'immoralité. Comme contr'épreuve du progrès que nous constatons : tandis que la presse anti-chrétienne réalise d'aussi scandaleux bénéfices, les journaux catholiques ou végètent ou meurent de faim !!

A la chute de l'Empire, la France n'avait à déplorer que *deux* éditions de Voltaire, faites avant la révolution, pas une n'avait paru sous le régime impérial. Aujourd'hui on en compte plus de *vingt-cinq*, tant en France qu'en Belgique. Tout cela n'est encore qu'une faible partie du

(1) Malgré *sa décadence*, ce journal vient d'être acheté un demi-million !!!

mal. Depuis trente ans, les ouvrages les plus impies, les plus immoraux de l'ancienne littérature, exhumés de l'oubli, et rendus plus dangereux par le luxe sacrilège de la typographie et de la gravure, ont revu le jour sous toutes les formes. Aux publications anciennes est venu se joindre un véritable déluge de productions nouvelles. Celles-ci surpassent en cynisme tout ce qu'on avait jamais vu, tout ce que l'imagination la plus dévergondée, le cœur le plus corrompu et l'intelligence la plus profondément pervertie peuvent inventer en fait de mal. Et afin que cet épouvantable torrent de corruption qui roule à la surface de la France, s'infilte plus promptement jusque dans ses entrailles et aille empoisonner la dernière racine de la dernière plante, un art infernal publie chaque matin ces productions immondes, par chapitres, par feuillets : et telle est l'avidité pour le mal que les spéculateurs d'immoralité regardent ce moyen comme un appât infailible pour prendre un plus grand nombre d'abonnés. Faut-il le dire ? grand Dieu ! leur espérance n'est pas vaine !

Voulez-vous un dernier thermomètre de la progression de l'impiété ? le théâtre nous le donne. Comparez-le à ce qu'il était il y a trente ans. Vous apprendrez que l'anti-christianisme y suit le même mouvement ascensionnel que dans

la presse ; vous apprendrez que la plus détestable peut-être de toutes les pièces possibles a eu *quatre-vingts* représentations de suite (1) ; vous apprendrez que l'œuvre dramatique, quel que soit son nom, vaudeville, comédie, tragédie, drame, mélodrame, est la glorification sans cesse reproduite de tous les hideux instincts qui conduisent, en ce monde, au déshonneur, au bague et à l'échafaud ; dans l'autre, à l'enfer. Vous apprendrez que dans ce siècle, où tout s'estime à prix d'argent, une comédienne est payée comme quatre évêques ; un comédien, comme sept archevêques ; sans parler de mille autres détails non moins significatifs que la plume refuse de retracer. Alors, malgré que nous en ayons, il nous faudra bien convenir que les auteurs les plus déhontés du paganisme, Catulle, Lucrèce, Properce, Pétronne, seraient obligés de pâlir à la vue des énormités qu'on représente sur la scène et qu'on couvre d'applaudissements frénétiques, dans le royaume *très-chrétien*, au dix-neuvième siècle du christianisme !!

Or, comme le fleuve vient de la source, les actions viennent des idées. L'arbre de la science du mal, planté au cœur de la France, devait produire ses fruits, et le crime a marché d'un pas

(1) L'Auberge des Adrets.

égal avec la propagation des mauvaises doctrines. Pour ne pas remonter à une époque plus éloignée, depuis quinze ans surtout nous sommes en progrès, en progrès effrayant dans la voie du mal; les statistiques officielles, publiées chaque année par le gouvernement lui-même, en sont d'irrécusables témoins. De leurs dépositions, consignées au *Moniteur*, il résulte que, de 1827 à 1841, le nombre des coupables s'est accru relativement au nombre des citoyens dans la proportion de *trois à dix-sept*. Il en résulte un fait plus significatif encore, c'est que le nombre des récidives a plus que triplé, et qu'au 1^{er} janvier 1845 on comptait dans les maisons centrales *quarante* récidifs, sur *cent* du nombre total des condamnés (1).

(1) Nous rapporterons les Statistiques dans le cours de cet ouvrage, en y joignant de plus grands détails. — Cette démoralisation de plus en plus générale devait produire un dernier effet : le *paupérisme*. La pauvreté matérielle chez un peuple est toujours en raison directe de l'indigence morale. Or, il y a indigence morale partout où il y a absence de vertus; il y a absence de vertus partout où il y a absence du principe qui seul produit les vertus : la religion. Chez les peuples irrégieux, vous voyez toujours dans les classes riches l'égoïsme; dans les classes pauvres, l'amour du luxe et le dérèglement de la conduite. Le fils naturel de ces parents-là, c'est le paupérisme. La logique et l'expérience le prouvent, les chiffres le confirment. Écoutez ceux que vient de publier le gouvernement lui-même; ils sont de fraîche date, 1845.

« Le nombre des indigents secourus par les bureaux de bienfai-

Qu'en présence de pareils résultats on vienne encore nous parler de la gloire et du bonheur progressifs de la France, nous répondrons aux hommes qui ont la hardiesse de tenir ce langage ou qui ont le malheur d'y croire : « Ne soyez pas si fiers de quelques conquêtes de la science sur la nature. Ces conquêtes n'ont de prix qu'autant qu'elles rapprochent l'homme social de Dieu. Toute civilisation qui n'aboutit pas à un acte d'a-

sance était en 1835 de 700,826; il était en 1841 de 806,970. Le total des engagements aux monts-de-piété était en 1834 de 32,065,054 francs; il était en 1841 de 59,125,548 francs. » Que dirons-nous des banqueroutes, devenues un fait journalier? Dans la seule ville de Paris, depuis plusieurs années, on en compte, terme moyen, une par jour. « Dans les neuf premiers mois de l'année 1838, il en a été déclaré 525, et dans le mois d'octobre, 57; total, 560 faillites en dix mois. Le passif général de toutes ces faillites s'élève à environ 22 millions de francs. Depuis le 1^{er} janvier 1839 jusqu'au 1^{er} janvier 1840, il en a été déclaré au tribunal de commerce de la Seine, 1,013, dont le passif s'élève à plus de 60 millions. » (*Extrait des registres du greffe du tribunal consulaire de la Seine.*) — Il résulte de ces cruels témoignages que la *prospérité toujours croissante* n'existe que dans certain discours où elle est stéréotypée depuis treize ans; tout au plus sur les lèvres de quelques hommes qui, pourvus d'emplois à riches traitements, croient que tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles. Il en devait être ainsi; car les lois évangéliques des sociétés ne sont pas de vains mots; et nous ajouterons avec une triste conviction : Ce n'est encore là que le commencement des douleurs : *Hæc autem omnia initia sunt dolorum.* Voyez les dernières Statistiques criminelles et le rapport de M. de Tocqueville sur le projet de loi relatif au régime pénitentiaire, 1845.

doration et à une morale est un avortement; » ou un pas de plus vers la barbarie savante, mille fois pire que la barbarie sauvage.

Il est donc vrai, et nous venons, malgré nous, d'en fournir les preuves, à la double voix de Dieu et de l'Église, à leur action multiple, incessante et si bien soutenue depuis trente ans pour arracher la société mauvaise à l'erreur et au vice, cette société a répondu en poussant l'erreur jusqu'au délire, et en triplant le nombre de ses crimes. Ce qui veut dire, dans un langage tristement éloquent, que cette société s'est isolée trois fois plus qu'elle n'était du christianisme; et que depuis un demi-siècle l'Église de France n'a fait autre chose que galvaniser un cadavre. Est-ce à dire que ce grand déploiement de moyens salutaires de la part de l'Église; que tant de grâces de la part de Dieu sont demeurés sans effet? Nullement; il est écrit que la parole divine ne retourne jamais à vide auprès de celui qui l'a envoyée. Nous avons déjà dit, des âmes ont été tirées de la masse corrompue, d'autres seront encore appelées; d'autres, enfin, ont été conservées dans la vertu et dans la vérité. Tout se fait pour les élus. Puis une terrible substitution s'est accomplie. Le flambeau divin, repoussé, méprisé par un grand nombre, est allé dissiper les ténèbres des nations lointaines. L'obstination des

uns amène la conversion des autres (1). *O altitudo!*

XIV.

Le mouvement religieux qu'on signale ne se fait point sentir aux masses. Nous avons ajouté qu'il n'influe en rien sur le retour social aux principes chrétiens. L'avenir du monde reste donc enveloppé d'une redoutable incertitude; car si les conversions sauvent les particuliers, le retour social aux principes peut seul sauver les nations. Ce retour a-t-il lieu? Cherchons le principe chrétien, détrôné depuis trois siècles, qui a été replacé sur le trône.

C'est un principe chrétien que tout pouvoir vient de Dieu. Y a-t-il retour à ce principe? Est-ce que d'un bout de l'Europe à l'autre le *droit divin* n'est pas honni? Est-ce que la souveraineté du peuple, qui n'est que le rationalisme appliqué à l'ordre social, n'est pas le dogme politique le plus sacré et le plus universellement reconnu? N'est-il pas, à quelques faibles exceptions près, la base de toutes les chartes modernes? Gardien fidèle du dépôt sacré, le vicaire de

(1) *Illorum delicto, salus est gentibus... Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc (ut non sitis vobis ipsis sapientes) : quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret. Rom. xi, 11, 25.*

Jésus-Christ ne cesse d'avertir les nations que ce principe anti-chrétien ébranle la fidélité et la soumission dues aux princes, qu'il allume partout les flambeaux de la révolte; qu'il faut empêcher que les peuples ainsi trompés ne soient entraînés hors de la ligne de leur devoir. « Que tous considèrent, ajoute-t-il, que suivant l'avis de l'apôtre, *il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; que celles qui existent ont été établies de Dieu; qu'ainsi celui qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent, s'attirent la condamnation* (1). » Cette voix qui remuait autrefois l'Europe, ou n'est plus comprise, ou n'est point écoutée. Et, de toutes parts, l'on continue d'élever des autels au dieu du siècle, la souveraineté populaire.

C'est un principe chrétien que les gouvernements sont établis pour procurer le bien temporel et spirituel des peuples. Y a-t-il retour à ce principe? Développer l'industrie sans égard pour les lois de Dieu et de l'Église, procurer aux peuples la plus grande somme de jouissances animales, sans s'occuper de leurs besoins moraux; entraver l'Église, arrêter l'élan de la charité, n'est-ce pas tout ce que font, tout ce que savent faire les gouvernements d'aujourd'hui? Dans leur

(1) Encyclique *Mirari vos*, etc. ad omnes patriarchas, etc. 15 août 1852.

pensée, les peuples sont-ils de vils troupeaux à qui on ne doit que la nourriture matérielle? ou bien ont-ils des âmes immortelles à qui on est obligé de procurer le noble aliment de la vérité et de la vertu? il est permis d'en douter. En vain le Pontife suprême, s'adressant aux puissances de la terre, leur dit : « Qu'elles considèrent que leur autorité leur a été donnée, non-seulement pour le gouvernement temporel, mais surtout pour défendre l'Église, et que tout ce qui se fait pour l'avantage de l'Église, se fait aussi dans l'intérêt de leur puissance et de leur repos. Qu'elles se persuadent même que la cause de la religion doit leur être plus chère que celle de leur trône, et que le plus important pour elles, pouvons-nous dire avec le pontife saint Léon, est que la couronne de la foi soit ajoutée de la main de Dieu à leur diadème (1). » En réponse à ces avertissements paternels, tous les gouvernements de l'Europe, la Sardaigne excepté, persécutent aujourd'hui l'Église, ou par mille moyens odieux gênent son action pour le salut des âmes.

C'est un principe chrétien que l'union de l'Église et de l'État est à la société ce qu'est à l'homme l'union de l'âme et du corps. Y a-t-il retour à ce principe? Dans tous les pays, même

(1) Encyclique *Mirari vos, etc. versus fin.*

catholiques, ne proclame-t-on pas, en thèse générale, l'indépendance absolue de l'État et de l'Église? N'en est-on pas venu à soutenir leur égalité réciproque en attendant, ce que plusieurs font déjà hautement, qu'on soutienne la supériorité de l'État sur l'Église? Ne pousse-t-on pas à la séparation complète de l'un et de l'autre? Cette séparation n'est-elle pas regardée comme l'idéal de la perfection? Vainement le Père commun des nations chrétiennes s'efforce de signaler cette dangereuse théorie établie en principe absolu, comme apportant aux peuples la servitude sous le masque de la liberté. « Nous n'aurions rien, dit-il, à présager de plus heureux pour la religion et pour les gouvernements, des vœux de ceux qui veulent que l'Église soit séparée de l'État, et que la concorde mutuelle de l'empire avec le sacerdoce soit rompue. Car il est certain que cette concorde, qui fut toujours si favorable et si salutaire aux intérêts de la religion et à ceux de l'autorité civile, est un sujet de terreur pour les partisans d'une liberté sans frein (1). » Nommez le gouvernement qui a tenu compte de ces paroles, ou qui ait seulement songé à renouveler franchement et loyalement son antique alliance avec l'Église.

(1) Encyclique *Mirari vos*, etc.

C'est un principe chrétien que l'erreur n'a aucun droit. Y a-t-il retour à ce principe? Partout sous le nom de liberté de conscience, d'égalité des cultes, l'erreur ne marche-t-elle pas l'égale de la vérité, même chez les nations qui se disent catholiques? Ailleurs, l'erreur tient le sceptre, la vérité porte des fers. Ici encore le christianisme par l'organe de son Pontife, montre aux gouvernements l'abîme où cet indifférentisme les conduit. « De cette source infecte, dit-il, découle la maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit la liberté de conscience. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur par la liberté d'opinions pleine et sans bornes, qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns répétant avec une extrême impudence, qu'il en résulte quelque avantage pour la religion. *Mais, disait saint Augustin, qui peut mieux donner la mort à l'âme que la liberté de l'erreur?* En effet, tout frein étant ôté, qui peut retenir les hommes dans le sentier de la vérité? Leur nature inclinée au mal tombe dans un précipice, et nous pouvons dire avec vérité *que le puits de l'abîme est ouvert*; ce puits d'où saint Jean vit sortir une fumée qui obscurcit le soleil, et des sauterelles qui ravagèrent la terre. De là, la perversion des esprits, la cor-

ruption plus profonde de la jeunesse, le mépris des choses saintes et des lois les plus respectables, répandu parmi le peuple; en un mot, le fléau le plus mortel pour la société; puisque l'expérience a fait voir, de toute antiquité, que les États qui ont brillé par leurs richesses, par leur puissance, par leur gloire, ont péri par ce seul mal, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés (1). » Pontife saint, voilez-vous la tête. Les nations actuelles, loin d'écouter votre voix, favorisent tous les cultes, un seul excepté qu'elles entravent, qu'elles tiennent dans un état d'abaissement et de suspicion, le culte véritable.

C'est un principe chrétien que l'erreur n'a pas le droit de se produire, à plus forte raison d'insulter la vérité et la vertu. Y a-t-il retour à ce principe? Dans l'Europe presque entière, l'erreur ne jouit-elle pas à l'égal de la vérité, et souvent plus que la vérité, du droit de se manifester dans les livres, dans les journaux, dans les académies, dans les chaires, partout où une voix peut se faire entendre; partout attaquant, niant, blasphémant avec impunité, quelquefois avec applaudissement, la vérité devenue son égale et même son inférieure? Que le souverain Pontife manifeste

(1) Encyclique *Mirari vos*, etc.

ses craintes et sa douleur profonde, qu'il flétrisse, qu'il condamne cette liberté funeste, dont on ne peut avoir assez d'horreur, la liberté de la presse, pour publier quelque écrit que ce soit (1); on soutient,

(1) Bulle *Mirari vos*, etc. — Entre cette condamnation formelle de la liberté de la presse et les réclamations des évêques de France en faveur de la liberté d'enseignement, identique à la liberté de la presse, il n'y a pas de contradiction. Les premiers pasteurs ne soutiennent nullement ce que leur chef a rejeté. Sa décision subsiste toujours; elle obtient de leur part autre chose qu'un stérile respect. La liberté qu'ils revendiquent, c'est l'exercice d'un droit inaliénable qu'on veut leur ôter; ils ne la demandent que comme l'application d'un principe contre lequel ils s'élèveraient en vain, puisqu'il est la base du gouvernement qui les régit et la conséquence de cette égalité établie entre tous les cultes, dont on voudrait leur refuser le bénéfice.

Tel est leur langage : « Vous établissez en principe, disent-ils au gouvernement, la liberté de tous les cultes; ce principe est l'athéisme déguisé. Comme le Vicaire de Jésus-Christ, nous le repoussons, nous le condamnons de toute l'énergie de notre conscience de chrétiens et d'évêques; mais, forcés de le subir, nous en réclamons du moins l'application en faveur du catholicisme. Or, la liberté reconnue à tous les cultes implique nécessairement la liberté de l'enseignement, seul moyen pour eux de vivre et de se perpétuer. Puisque vous daignez reconnaître comme un de vos cultes le catholicisme, vous ne pouvez donc, sans vous mentir à vous-mêmes, lui dénier la liberté de l'enseignement. Ainsi, d'une part, nous ne sommes point en contradiction avec le souverain Pontife, ses principes sont les nôtres; d'autre part, il serait injuste de nous rendre responsables des avantages que cette liberté peut laisser à l'erreur. Vous placez la religion dans une position intolérable, et dont elle ne peut sortir que par un moyen qui, sans donner à l'erreur de nouvelles armes, lui laisse simplement celles qu'elle a déjà. Comment pourrions-nous être coupables de ce que

on réclame cette liberté fatale, au besoin on fera des révolutions pour la défendre ou pour la conquérir.

Si les gouvernements essaient de la limiter, c'est uniquement dans leur intérêt égoïste. Qu'elle insulte la religion, qu'elle outrage les mœurs, l'impunité lui est acquise. En vain le Vicaire de Jésus-Christ, tremblant pour les puissances de la terre, fait entendre ces solennelles paroles : « Nous sommes épouvantés, en considérant de quelles doctrines, ou plutôt de quelles erreurs monstrueuses nous sommes accablés, et en voyant

nous ne saurions empêcher? Entre la liberté telle que vous l'avez conçue et une servitude meurtrière que nous verrons s'aggraver tous les jours, vous ne nous laissez que l'option : nous est-il permis d'hésiter? Voilà notre conduite, voilà toute la question actuelle. »

Mais si la prudence et le zèle de nos évêques peuvent réclamer aujourd'hui pour la France la liberté de l'enseignement, comme conséquence des principes émis par l'indifférentisme et comme moyen d'éviter un plus grand mal, il ne faut pas en conclure que cette liberté soit bonne en soi, toujours désirable, et qu'on doive chercher à l'établir dans les gouvernements catholiques où elle n'existe pas. Ce serait d'abord accuser d'erreur et d'imprévoyance l'Église qui l'a condamnée; ce serait ensuite méconnaître les droits imprescriptibles de la vérité. Sous un gouvernement athée ou dissident, c'est-à-dire hostile à la religion, la liberté de l'enseignement n'est que la liberté laissée à la vérité; tandis qu'au sein des nations catholiques, elle ne serait, comme la liberté de conscience et la liberté de la presse, que la *liberté de l'erreur* (*).

(*) L'excellent ouvrage intitulé : *Politique d'un philosophe chrétien*, contient sur la question traitée dans cette note les plus sages réflexions, chap. 8.

qu'elles se propagent au loin et partout, par une multitude de livres, et par des écrits de toutes sortes qui sont peu de choses pour le volume, mais qui sont remplis de malice, et d'où il sort une malédiction qui se répand sur la surface de la terre. Il en est cependant, ô douleur ! qui se laissent entraîner à ce point d'impudence, qu'ils soutiennent opiniâtrement que le déluge d'erreurs qui sort de là est assez compensé par un livre qui, au milieu de ce déchaînement de perversité, paraîtrait pour défendre la religion et la vérité. Or, c'est certainement une chose illicite et contraire à toutes les notions de l'équité, de faire, de dessein prémédité, un mal certain et plus grand, parce qu'il y a espérance qu'il en résultera quelque bien. Quel homme en son bon sens dira qu'il faut laisser répandre des poisons, les vendre et colporter publiquement, les boire même ; parce qu'il y a un remède tel que ceux qui en usent parviennent quelquefois à échapper à la mort (1) ? » Quel a été sur les gouvernements l'effet de ces avertissements, les plus graves qu'ils puissent recevoir ? Soit aveuglement, soit impuissance ou mauvais vouloir, ils n'en ont tenu, ils n'en tiennent aucun compte.

Parcourez de même tous les dogmes sociaux

(1) Encyclique *Mirari vos*, etc.

du christianisme, et dites s'il en est un seul qui, depuis vingt-cinq ans et au-delà, soit rentré dans la constitution politique d'aucun pays de l'Europe? L'opposition à tous ces principes ne demeure-t-elle pas la même chez tous les peuples qui la professent depuis cinquante ans? n'a-t-elle pas acquis la force d'une chose jugée et pris rang parmi les idées légitimes? n'est-elle pas devenue une espèce de monnaie courante, dont l'opinion se paie sans difficulté? n'a-t-elle pas envahi de nos jours les dernières nations, qui jusqu'alors ne l'avaient point partagée? Que disent les révolutions récentes d'Espagne et de Portugal? Quel est le mot d'ordre de la *jeune Italie*? Toujours et partout le même refrain : abolition des principes sociaux du catholicisme; plus de respect aux puissances établies de Dieu; plus d'obéissance à l'Église.

De cette disposition générale du monde actuel, voulons-nous une autre preuve? Il y a dans l'histoire moderne un fait capital qui en est la plus haute expression. Haine des peuples contre Dieu, principe du pouvoir politique et principe du pouvoir religieux, explosion la plus formidable qu'on ait jamais vue de l'anarchie et de l'impiété; en un mot opposition la plus complète aux dogmes sociaux du catholicisme : telle fut la grande révolution française. Ainsi la caractérise le Vicaire

de Jésus-Christ, l'immortel Pie VI. Remarquons bien qu'il ne s'agit pas seulement, dans ses paroles, des monstrueux excès qui ont été la suite du bouleversement, mais surtout des principes qui en furent la cause. « Nous savons maintenant, dit-il, ce que veut cette sagesse perverse, qui a enivré de ses poisons tous les peuples; qui, sous le nom de philosophie, s'est emparée de l'esprit public, et qui est devenue la maîtresse de toute espèce d'impiété, de licence, de cupidité, de perfidie et de débauches, la mère de toutes les calamités et de toutes les douleurs, montrant au grand jour qu'elle n'a été inventée que pour renverser toutes les choses divines et humaines. Ceux qui l'ont suivie se sont séparés de nous, et portant sur leur front le caractère de la bête, ils ont combattu contre l'Agneau et livré à l'Église les plus cruelles attaques (1). »

(1) *Perversa illa... Sapientia, cujus ex veneficiis omnes gentes erraverunt, quæ in nomen invadens philosophiæ, non se religionis virtutisque magistram præbet, quod esset proprium christianæ germanæque sapientiæ, sed omnis impietatis, licentiæ, cupiditatis, perfidiæ, libidinis artifex, omnium calamitatum, dolorum, exitiorum parens, ad humana ac divina quæque subvertenda, sese excogitatum patefecit... En cur illæ inter ecclesiasticam et civilem potestatem tot excitatæ dissensiones, en cur in suspicionem apud potentes vocata Ecclesiæ auctoritas, opes in invidiam, libertas in captivitatem; nimirum ut, Ecclesiæ præsiidiis generi humano subtractis, impietatis trophæa in deflagratæ religionis cineribus, si fieri posset, ad perditionem orbis terrarum universi constituerentur... Qui non modo*

Quel a été l'effet de cette condamnation si formelle et si imposante ? A-t-elle modifié une seule des idées régnantes ? La révolution française n'est-elle pas toujours le modèle invariable et chéri de tous les peuples las du joug salutaire de l'autorité ? Ses principes ne sont-ils pas un objet d'admiration, de bénédiction et d'une sorte de culte pour les hommes chargés de former l'opinion ? N'est-elle pas chaque jour glorifiée comme l'événement le plus heureux des temps modernes, comme une vaste conquête de la raison sur les préjugés et sur le despotisme, comme le signal de l'émancipation et du bonheur de l'humanité ? Son éloge n'est-il pas dans les livres destinés à la jeunesse, dans les discours solennels au sein des académies et des chambres législatives (1) ?

se a nobis segregaverunt, sed etiam caracterem bestiae in frontibus suis praeferentes, cum Agno pugnaverunt, bellumque acerbissimum contra Ecclesiam gesserunt. *Bull. Constantiam vestram, aux évêques de France émigrés en Angleterre, 10 novembre 1798.*

(1) En général, on rend la France responsable de toutes les révolutions qui bouleversent le monde actuel : on la met toujours à la tête du mal. Il n'est que trop vrai, elle a été, elle est encore l'active messagère des doctrines anti-chrétiennes et anti-sociales. Certes, nous ne prétendons pas atténuer ses fautes, moins encore les nier ; mais, en attendant le jugement de Dieu, l'histoire doit rendre à chacun selon ses œuvres. Qu'on le sache donc bien, ce n'est pas de la fille aînée de l'Église que sont sorties primitivement ces doctrines d'impiété et de mort. Elles sont venues d'Allemagne et sur-

Poussons nos recherches plus loin; interrogeons l'esprit public, étudions-le dans ses mani-

tout d'Angleterre. La France, séduite, n'a fait que les développer et les colporter. Tout le monde sait que c'est en Angleterre que les philosophes du dernier siècle allaient apprendre à penser : ils nous ont rapporté l'anglomanie intellectuelle qui a bouleversé nos idées, comme l'anglomanie financière bouleversa notre fortune. Tout le monde sait encore que c'est en Angleterre, en Écosse et en Allemagne que nos philosophes actuels sont allés chercher leurs systèmes de scepticisme et d'impiété.

Le clergé de France ne négligea rien pour mettre notre bien-aimée patrie en garde contre le dangereux voisinage d'Albion. Il avait prévu les maux que le protestantisme anglais ferait à la France, et par la France au monde entier. De là, ses efforts persévérants pour l'étouffer, en engageant la France dans une croisade non moins nécessaire que celles qui furent dirigées contre le mahométisme. Telle fut aussi la pensée dominante du grand pape saint Pie V. (Voir sa vie écrite aussitôt après sa mort, par *Catena*.) En 1643, Henriette de France, épouse de l'infortuné Charles I^{er}, vint solliciter des secours pour soutenir sa cause et celle de ses enfants, dont le triomphe se liait au retour du catholicisme. D'une voix unanime le clergé de France demanda qu'on accueillît les prières de la reine. Il fonda son avis sur ces considérations bien dignes de remarque : « Le triomphe complet du protestantisme en Angleterre, disait-il, ébranlera la religion catholique dans toutes les autres parties de la chrétienté; en punition de la lâcheté de la France aux choses du service de Dieu et de sa gloire, Dieu permettra que la religion catholique achèvera de se ruiner tout à fait en ce peu de pays qui lui restent maintenant en Europe. Secourir la reine est le moyen d'empêcher le triomphe du protestantisme et de détourner de dessus l'Église tous les malheurs qui s'ensuivront. » Puis, plongeant dans l'avenir un regard ferme et perçant, le grand évêque, organe de la reine, ajoutait cette étonnante prédiction : « Si on ne porte pas secours efficace à la reine, l'erreur passera de l'Angleterre parmi nous, et on verra derechef en France les églises ruinées, les

festations diverses, et voyons s'il a cessé de tendre au rationalisme. Quels sont les maîtres qui le forment? Qu'est-ce que la tribune? qu'est-ce que la philosophie actuelle en France et en Allemagne? qu'est-ce que la littérature? qu'est-ce que le journalisme? qu'est-ce que l'enseignement? Sont-ils devenus plus chrétiens? Hélas! à moins de vouloir s'aveugler de gaieté de cœur, il faut bien reconnaître que non-seulement ils sont restés, mais encore qu'ils deviennent de plus en plus rationalistes. Ainsi, en proclamant, en bénissant le mouvement religieux qui se manifeste, que

cimetières profanés, les cendres des morts jetées au vent, les évêques chassés de leurs sièges, les ecclésiastiques dépouillés de leurs revenus, les vierges consacrées à Dieu par le saint vœu de la religion violées, les prêtres et les religieux cruellement massacrés, les reliques des saints jetées au feu, le précieux corps de Jésus-Christ notre Sauveur foulé aux pieds et exposé à des outrages que j'aurais horreur de rapporter : on verra des millions d'âmes commises à notre charge infectées du venin de l'hérésie et précipitées dans les voies de la damnation; car voilà ce que nous préparent les parlementaires d'Angleterre au cas qu'ils puissent venir à bout de leur roi et de leur reine (*). « Ils en sont venus à bout : nous savons le reste. Le 30 janvier 1649, la tête de Charles I^{er} tombait sur l'échafaud; le 21 janvier 1793, c'était celle de Louis XVI. Depuis ce régicide on a vu l'Angleterre souffler le feu des révolutions partout : en France, en Italie, en Portugal, en Espagne, en Amérique, aux Indes, etc. Et l'on peut croire que le bouleversement du monde est son ouvrage.

(*) Remontrances et Harangues du clergé de France; in-fol. p. 526. Harangue faite au clergé de France en son assemblée, le 19 février 1646, par messire Jacques du Perron, évêque d'Angoulême.

faisons-nous, prêtres et chrétiens sincères ? Nous nous réjouissons du retour de quelques catholiques indifférents à la pratique de leurs devoirs ; nous enregistrons avec empressement la conversion d'un juif ou d'un protestant, et certes notre allégresse est fondée ; il s'agit d'âmes immortelles rachetées par le sang d'un Dieu ; mais pendant ce temps-là, l'esprit général entraîne les générations entières vers le scepticisme le plus complet.

Il est donc aussi vrai de le dire qu'il est triste de le penser, le retour national aux principes chrétiens, sans lequel il n'y a pas d'espoir pour le monde, n'a pas lieu dans le présent ; aura-t-il lieu dans l'avenir ?

Pour répondre à cette grave question, il faut établir avec toute l'exactitude possible la balance des maux et des remèdes, des craintes et des espérances. En exposant les ressources, loin de nous la pensée de flatter une confiance présomptueuse. De même en produisant au grand jour les difficultés qui s'opposent à ce retour si désirable, notre intention n'est point, à Dieu ne plaise, de le faire regarder comme impossible, et de jeter le désespoir dans les âmes. Nous voulons seulement montrer toute la grandeur du mal, la nécessité par conséquent d'un remède prompt et proportionné. Quel moyen plus puissant avons-

nous de tirer le monde de son létargique sommeil? quel motif plus pressant pour lui de tenter un dernier, un héroïque effort, afin de s'arracher au mal qui l'entraîne dans l'abîme? Cela posé, interrogeons l'expérience et la raison.

XV.

L'expérience nous mettant entre les mains les annales des peuples nous a dit : Instruis-toi; le passé est le livre de l'avenir. Ce livre, vous l'avez lu comme nous; et tous nous y avons vu cent nations différentes, en Orient et en Occident, passer du paganisme à la foi, et de la barbarie à la civilisation, fille de la foi. Quant aux peuples qui, après avoir été éclairés des lumières de l'Évangile, ont rompu avec le christianisme, nous les avons tous vus courir, avec une vitesse de plus en plus accélérée, dans les voies de l'orgueil et de la fausse science, jusqu'à leur ruine. En connaissez-vous un seul qui soit revenu sur ses pas?

Entre mille exemples il en est un qui frappe tous les regards. La nation grecque, malgré les avances, les prières et les efforts de l'Église latine, est-elle jamais revenue du schisme et de l'hérésie à l'unité de la foi? L'expérience n'a-t-elle pas constamment prouvé que ses promesses

ont été vaines, ses engagements hypocrites? Ah! elle a bien trouvé le temps et le moyen de consommer de plus en plus son schisme fatal, de s'enfoncer de plus en plus dans l'erreur, d'ajouter même une seconde apostasie à la première, en se déclarant indépendante du patriarche schismatique de Constantinople (1); elle a trouvé le moment favorable pour se suicider en se soumettant à la suprématie religieuse de l'empereur de Russie (2); mais nulle voix n'est sortie de son sein pour demander le retour à la foi véritable; nul effort n'a été tenté de sa part pour se replacer docilement sous la houlette du Vicaire de Jésus-Christ, reconnu cependant pour le pasteur suprême par tous les conciles œcuméniques de l'Orient et de l'Occident.

Le même fait qui se montre en Asie se reproduit en Europe. Depuis qu'à la voix de Luther les

(1) Décret de Nauplie, 4 août 1853.

(2) Aujourd'hui encore le royaume d'Athènes, qui doit en grande partie son existence à une nation catholique, se montre animé des mêmes dispositions. Sans doute dans des vues de miséricorde, la Providence lui a donné un roi catholique. Loin de profiter de ce moyen de salut, elle le repousse formellement pour s'enraciner dans le schisme. La chambre vient de *décider à l'unanimité* que le successeur du roi Othon serait chrétien *orthodoxe*, c'est-à-dire schismatique. « Les autres religions seront *tolérées*, dit l'article de la constitution, mais non *protégées* par les lois; » et comme l'Église catholique est surtout suspecte aux Grecs, c'est particulièrement contre elle que tous les efforts seront dirigés.

nations septentrionales ont fait divorce avec le christianisme, en connaissez-vous une, une seule qui soit revenue en corps de nation à la foi et à l'unité? Cependant, que l'Église n'a-t-elle pas fait pour ramener ces peuples endurcis? Quel zèle maternel, quelle prodigieuse activité, quel incomparable déploiement de moyens? Pendant dix-huit ans elle reste assemblée en concile afin d'opposer une digue infranchissable au torrent de l'erreur; plus de cent cinquante ordres religieux et congrégations, créés ou recréés depuis trois siècles, ont reçu mission de convertir ce monde égaré dans ses voies. Postés sur tous les points, ces glorieux corps d'armée ont combattu avec une constance, une valeur et une habileté dignes d'une prompte et complète victoire.

Dieu lui-même, secondant les efforts de l'Église, a tiré des trésors de sa miséricorde ces grands missionnaires d'amour et de terreur, capables de convertir l'univers. Ignace, Charles Borromée, Thérèse, François de Sales, Vincent de Paul, Alphonse de Liguori, ces saints puissants, dont les prières, les paroles, les miracles eussent arraché vingt nations aux ténèbres de l'idolâtrie; Bossuet, Fénelon, Mallebranche, Bourdaloue, Bergier, une foule d'autres dont la lumineuse parole aurait éclairé des aveugles-nés, ont été envoyés au secours de l'Europe infidèle.

Après les anges de la miséricorde sont venus les hérauts de la justice. La terre a tremblé, les catastrophes ont succédé aux catastrophes, comme la grêle succède à la grêle dans un jour d'orage. Qu'est-ce que l'histoire de l'Europe depuis trois siècles? sinon l'histoire des fléaux de tout genre qui n'ont cessé de l'accabler. Jamais la guerre intestine et étrangère n'avait été aussi incessante, aussi meurtrière, aussi universelle. Enfin la foudre a éclaté en même temps de tous les points du ciel. Pendant vingt-cinq ans la spoliation, le carnage, toutes les horreurs se sont promenées en souveraines sous les drapeaux victorieux de la France d'un bout de l'Europe à l'autre.

Sans doute que ce monde infidèle, n'en pouvant plus, criera merci; sans doute qu'il ouvrira les yeux sur la raison de tant de calamités, et qu'il cherchera à empêcher l'effet en détruisant la cause. Nullement; il s'est endurci sous les coups; ce qui lui restait de force il l'a tourné contre le Tout-Puissant (1). A la voix des saints qui l'appelaient à la pénitence, d'une voix infernale il a répondu en Allemagne, en Angleterre, en Suisse : Non le Christ, mais Barrabas; plutôt le déisme, plutôt l'athéisme, plutôt toutes les erreurs que le catholicisme.

(1) *Contra Omnipotentem roboratus est. Job. xv, 25.*

Et, de fait, voyez les Consistoires protestants de Suisse et d'Allemagne abjurer de plus en plus les dogmes et les croyances du christianisme, pour ne conserver qu'un fantôme de religion prétendue évangélique. De Genève à Berlin, vous entendrez du haut de leurs chaires les professeurs de toutes les facultés déclamer, avec toutes les arguties d'un rationalisme insensé, contre le peu de croyances qui avaient échappé au naufrage de la première apostasie. Les uns, regardant les livres de Moïse comme ceux d'Hésiode et d'Homère, en sont venus à ne voir que des mithes ou de vaines figures dans les faits de l'ancien Testament. Les autres tournent en dérision ou expliquent par des causes naturelles les miracles même de Jésus-Christ, afin de détruire les derniers vestiges de sa mission divine. Il en est même qui en sont arrivés au point de nier l'authenticité de l'Évangile et des faits qu'il contient.

Eh bien ! malgré cette humiliation inouïe, malgré cette décadence rapide qui les conduit visiblement à la mort, pas une de ces nations n'a dit : Notre christianisme n'est plus qu'une ruine ; il périt sous les coups des sectes et de l'impiété ; nous ne conservons même plus cette foi que nos réformateurs regardaient comme nécessaire au salut : rameaux desséchés d'un grand arbre,

greffons-nous de nouveau sur cet arbre divin, seul il conserve la vie, seul il peut la rendre à toutes les branches; retournons à l'unité et à l'obéissance du Vicaire de Jésus-Christ. Non, cette voix, aucune nation ne la fait entendre.

L'Angleterre suit la même tendance. Malgré les sectes étranges qui fourmillent dans son sein et qui la dévorent comme les vers dévorent un cadavre, malgré les conversions individuelles au catholicisme, de jour en jour plus nombreuses, elle demeure immobile dans l'erreur et se montre surtout les points du globe l'ennemie la plus acharnée de l'Église catholique. Aujourd'hui même, elle proteste par l'organe de son gouvernement qu'elle soutiendra le schisme de toute l'énergie de sa puissance. « Abolir la suprématie anglicane en Irlande, s'écriait naguère sir Robert Peel, c'est l'abolir en Angleterre; c'est rescinder la constitution, c'est briser tous les liens qui unissent l'Église à l'État : or, l'Angleterre n'est pas *mure* pour cette révolution (1). »

En France, à la voix des apologistes a répondu, pendant soixante ans, une voix, la plus puissante de cette époque, qui ne cessa de crier : *Écrasez l'infâme!!* ce qu'elle disait tout haut, des milliers le disaient tout bas : elles le disent encore. En

(1) Dans une séance du parlement, février 1844.

un mot, aux saints et aux défenseurs du christianisme, il a été répondu du nord au midi par un endurcissement dans le mal de plus en plus complet, par un enseignement de plus en plus général de mensonges, de sarcasmes et d'impies; et malgré les saints et leurs prières, malgré les apologistes et leurs écrits, malgré les châtimens divins; malgré les avertissements les plus solennels des Pontifes; malgré la liberté de l'éducation dont l'Église jouissait; la tendance rationaliste est allée se développant : elle a passé par-dessus toutes les têtes, par-dessus toutes les barrières. Tant il y a que pas un peuple de l'Europe n'a reculé d'un pouce dans le chemin du schisme et de l'hérésie!!! Loin de là; tous ont marché d'un pas effrayant dans les mille sentiers de l'erreur. Du protestantisme ils ont passé au déisme, du déisme au matérialisme, du matérialisme à l'athéisme et au panthéisme. Aujourd'hui vous les voyez arriver de toutes parts au scepticisme universel, abîme sans fond, dans lequel ils se poussent et tombent en chantant.

Voilà l'expérience.

XVI.

Consultée à son tour, la raison dit : Tout est possible à Dieu. Maître de la vie et de la mort, il peut conduire aux portes du tombeau, il peut

eu rappeler ; il peut arrêter le monde actuel sur la route de ses iniquités, comme il arrêta saint Paul sur le chemin de Damas. De ce siècle anti-chrétien il peut faire un siècle missionnaire de l'Évangile ; il peut lui envoyer quelqu'un de ces hommes prodigieux cachés au fond des trésors de sa miséricorde, qui renouvelle, par des prodiges de puissance et de parole, la face souillée de la terre. Oui, et nous le répétons avec bonheur, il le peut ; mais à moins d'un de ces moyens tout à fait imprévoyables et tout à fait exceptionnels, c'est-à-dire à moins d'un miracle, n'est-il pas bien à craindre que le monde actuel ne se convertisse plus ?

Pour se convertir, tout coupable doit se repentir ; et pour se repentir, il doit commencer par reconnaître ses torts. Coupable de schisme, d'hérésie, de rationalisme et de toutes sortes d'outrages envers le christianisme, le monde actuel reconnaîtra-t-il ses torts ? Viendra-t-il, humilié et pénitent, implorer son pardon ? Nous le désirons de toute l'ardeur de notre cœur, et le jour où les nations de l'Europe, désabusées, tomberaient ensemble aux pieds du catholicisme qu'elles outragent depuis si longtemps, serait le plus beau de notre vie, de la vie du genre humain. Mais, hélas ! il arrive un moment où l'impie, après avoir abusé de toutes les grâces, corrompu son cœur, perverti son intelligence, tombe

dans l'endurcissement. En cet état il méprise tout, il se moque de tout (1). Or, l'expérience vient de nous montrer que tel était le monde actuel, en ajoutant que les peuples engagés dans la route de l'erreur n'ont jamais reculé.

Serons-nous une heureuse exception à cette loi formidable? Tel est, nous le répétons, le vœu le plus ardent de notre cœur; mais ici l'espérance ne peut reposer que sur un miracle de premier ordre. Deux causes puissantes se réunissent pour rendre plus difficile et plus douteuse que jamais la réalité d'un retour à la foi. D'un côté, le monde actuel est bien plus coupable que le monde païen : il a abusé de grâces infiniment plus grandes; d'un autre côté, depuis trois siècles, alors qu'il était moins perverti, tous les moyens ordinaires et même extraordinaires de la Providence ont été mis en œuvre pour rappeler cet enfant prodigue, et rien n'a pu l'arrêter sur le chemin de l'erreur (2), tellement qu'il est au-

(1) *Impius, cum in profundum venerit peccatorum, contemnit. Prov. xviii, 5. Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pactum... Posuimus mendacium spem nostram, et mendacio protecti sumus. Isai. xxviii, 15.*

(2) Entrevue par M^r de Boulogne, cette tendance irrémédiable du monde actuel alarmait déjà, il y a vingt-cinq ans, l'éloquent évêque de Troyes. « Tous les fléaux, écrivait-il, ne sont que passagers : ils s'usent par leur propre violence. La guerre n'a qu'un temps; elle finit par lassitude. La peste n'a que des crises, et on

jourd'hui constitué vis-à-vis du christianisme dans l'opposition la plus complète qu'on ait encore vue. De négation en négation il est arrivé aux antipodes de la foi; il est rationaliste et il veut l'être. Il en est fier; et de toutes ses forces il travaille à le devenir davantage encore, s'il se peut. Dès lors, entre la glace et le feu, entre le jour et la nuit, moins grande est l'opposition, qu'entre le christianisme et l'esprit général du monde actuel. L'un dit: Je crois en Dieu; l'autre dit: Je crois en moi. L'un dit: Autorité: l'autre dit: Indépendance. C'est l'opposition absolue du oui et du non, l'opposition de Jésus-Christ et de Bélial. L'un niant tout ce que l'autre affirme, l'un voulant tout ce que l'autre ne veut pas, il s'ensuit que l'un est la destruction de l'autre.

connaît les moyens de s'en préserver. Le fanatisme n'a que des accès, et il trouve en lui-même son propre contre-poids. Mais, cette fièvre lente et continue de l'impiété, qui dévore à petit bruit les générations, qui nous en délivrera? Mais cette guerre sourde et intestine, qui va toujours rongéant le corps social, sans convulsions et sans secousses, qui la terminera? Mais ce monstre du suicide, toujours systématique et toujours calculant, qui l'arrêtera? Mais cette perte morale, qui porte jusqu'au cœur de l'État les principes de la mort, qui les guérira? Et, maintenant, grands physiologistes et diététiques savants, évertuez-vous; cherchez dans vos creusets et vos fourneaux quelque poudre ou quelques topiques pour calmer ce délire. N'ajournez point plus longtemps votre gloire, et montrez-nous enfin tout ce que peut un bon régime sur la morale et l'analyse sur les passions. » *Mélang.* t. III. p. 58.

C'est donc une question de vie ou de mort : être ou n'être pas, voilà le dernier mot de la lutte.

Il est un fait éclatant qui résume authentiquement cette situation, nous voulons parler de l'instabilité, ou pour mieux dire de la nullité des alliances entre l'Église et l'État si souvent tentées depuis trois siècles? Pressés par les circonstances, les gouvernements ont prié l'Église de leur venir en aide : ils lui ont proposé de faire alliance avec eux; mais le fait a prouvé qu'ils n'étaient pas sincères. Semblables à ces libertins ruinés qui jouent la vertu pour obtenir la main d'une pieuse et riche héritière qu'ils maltraitent le lendemain de leurs noces et dont ils dissipent la fortune; à peine ont-ils obtenu le concours de l'Église qu'ils ont déchiré leurs concordats, et l'ont opprimée de nouveau. L'histoire est là pour l'attester. C'est toujours comme auxiliaire et non comme reine, comme instrument gouvernemental, et non comme élément nécessaire de la société, comme moyen et non comme fin, que les États atteints de rationalisme ont appelé l'Église à leur secours.

Aujourd'hui même, sous nos yeux, dans l'Europe entière, que lui disent-ils par la voix insultante de leur conduite? « Nous avons besoin de vous, prêtez-nous votre concours, mais à la condition que vous ne ferez que ce que nous vous

permettrons. Nous avons besoin de votre chef suprême, et nous réclamons son concours ; mais à la condition qu'il ne pourra parler directement ni aux peuples, ni aux évêques. Nous avons besoin de vos évêques, et nous réclamons leur concours ; mais à la condition qu'ils ne pourront correspondre sans notre intermédiaire avec le souverain Pontife ; qu'ils ne pourront intimer ses ordres sans notre permission ; qu'ils ne pourront se réunir en conciles pour traiter ensemble des intérêts généraux de la religion ; qu'ils ne pourront convoquer leurs assemblées synodales pour s'occuper avec leurs prêtres des besoins particuliers de leurs diocèses ; qu'ils ne pourront rien écrire qui blesse nos prétentions : convaincus d'un seul de ces griefs, ils se verront réprimandés par notre ministre des cultes, traduits au conseil d'État, et malgré le pape qui les approuve, malgré leur conscience qui les absout, déclarés coupables d'abus.

Nous avons besoin de vos prêtres, et nous réclamons leur concours ; mais à la condition qu'ils se renfermeront strictement dans le temple ; qu'ils se garderont bien de trouver mauvais que nous n'y mettions jamais les pieds ; qu'ils se contenteront de chanter leurs offices dédaignés, et de réunir autour de leur chair déserte les bonnes femmes et les enfants à qui nous nous réservons

le droit d'apprendre à se moquer de toutes ces bêtises-là (1); qu'ils enterreront sans mot dire tous les cadavres que nous voudrons leur envoyer; sous peine, s'ils ne font toutes ces choses, d'être honnis, injuriés, tournés en ridicule chaque matin par nos journalistes et nos romanciers. Nous avons besoin de vos religieuses pour enseigner nos enfants et soigner nos malades; nous réclamons leur concours; mais à la condition de soumettre humblement leur conduite et leurs doctrines, toutes les fois que nous le jugerons convenable, à l'inspection de nos délégués, jeunes ou vieux, chrétiens ou juifs; d'être tenues en état de suspicion perpétuelle par nos bureaucrates, qui contrôleront chacune de leurs démarches, qui ne leur permettront ni d'acheter un légume, ni de donner un médicament, ni de dépenser une obole pour les pauvres sans notre bon plaisir.

En un mot, nous avons besoin de votre action; mais nous ne la voulons que dans certaines limites, que nous déterminerons comme il nous plaira. Vous serez l'Église, mais vous serez dans l'État; nous commanderons, vous obéirez; nous

(1) Des hommes *instruits* assistaient naguère à un très-beau sermon sur la mort de l'âme occasionnée par le péché mortel, et ils disaient en sortant : « Pour qui nous prend-il ? tout cela était bon à dire au moyen-âge ! »

prendrons les âmes, vous aurez les corps. Vous aurez vos dogmes sociaux, nous aurons les nôtres diamétralement contraires, que nous nous efforcerons de faire prévaloir malgré vos réclamations et vos plaintes. Que ce contrat vous paraisse injurieux et oppressif, peu nous importe, vous n'aurez que le droit de le trouver bon.

« Toutefois, nous voulons être généreux : en témoignage de notre haute estime et de notre profonde reconnaissance, nous stipulerons à titre de salaire un morceau de pain pour vos prêtres, à qui nous devrions des richesses à titre de restitution ; nous veillerons, si nous le jugeons convenable, à la conservation de vos monuments religieux dont nous nous sommes emparés, et, par surcroît, nous donnerons à vos évêques quelques douzaines de croix d'honneur, des tableaux pour leurs chapelles, des marbres pour leurs cathédrales et même des glaces pour leurs palais (1). »

(1) Tout le monde sait que le roi de Prusse actuel donne des fonds pour achever la cathédrale de Cologne, et met l'archevêque en prison, parce que ce dernier n'a pas cru pouvoir souscrire aux exigences anti-chrétiennes du prince protestant. *Ab uno disce omnes!* Napoléon se faisait sacrer par Pie VII et dictait les articles organiques, en attendant qu'il s'emparât du patrimoine de Saint-Pierre et qu'il trainât le pape en prison. Les catholiques successeurs de Joseph II allouent chaque année 100,000 fr. pour faire des statues à la cathédrale de Milan, et ils mettent à l'index l'*Index de Rome, etc., etc.*

Voilà dans sa plus simple expression, le langage dérisoire que le monde actuel tient à la fille du Ciel. Ainsi, entre l'Église et les peuples rationalistes tout mariage véritable est impossible : il y a un empêchement dirimant ; c'est celui que les théologiens appellent *disparité de culte*. L'une des parties adore Dieu ; l'autre adore la raison. Toutes les deux veulent régner, non sur les corps, mais sur les âmes, afin de faire régner avec elles le Dieu qu'elles adorent. Tel est, aux yeux de l'homme qui réfléchit, le dernier mot de tout ce que nous voyons.

Or, la domination des âmes s'acquiert par l'enseignement. Le monde actuel le sait bien ; car il dit : *l'éducation c'est l'empire, parce que l'éducation c'est l'homme*. Si donc il était disposé à revenir au christianisme, il s'empresserait de lui abandonner l'empire des intelligences. Mais il n'en fait rien. Voyez, au contraire, comme il est jaloux de l'instruction, comme il veut à tout prix en conserver le monopole : c'est pour lui, en effet, une question de vie et de mort. Usurpateur du droit le plus sacré du christianisme, il s'irrite, il menace, il accuse l'Église d'envahissement, toutes les fois qu'elle veut revendiquer l'exercice de sa mission divine. C'est de ce point élevé qu'il faut considérer la guerre si vive et si persévérante aujourd'hui en France et partout.

L'Université et les Jésuites ne sont que des mots qui cachent la pensée intime : le *Verbe divin* et le *Verbe humain* ; voilà ce qui est au *fond des choses*. D'un côté, c'est le christianisme qui veut sauver en le dominant un monde qui ne veut plus de lui ; de l'autre, c'est un monde anti-chrétien qui répète le cri du peuple déicide : *Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous*. Et de fait, tous les adversaires de la liberté d'enseignement savent fort bien que le clergé n'enseignera ni l'immoralité, ni la révolte, ni le mahométisme, ni le bouddhisme, ni le judaïsme, ni le paganisme, mais le christianisme. Voilà précisément pourquoi ils ne veulent pas qu'il enseigne, pourquoi ils ne le voudront jamais, pourquoi ils ne peuvent pas le vouloir. Le christianisme roi, c'est le rationalisme vaincu. Or, comme nous l'avons vu, ils savent parfaitement que la royauté intellectuelle c'est l'éducation. Ainsi, à moins d'un miracle, le clergé n'a rien à attendre du monde actuel.

Et vous, Église sainte, répétez dans l'amertume de votre cœur maternel : J'ai nourri, j'ai élevé des enfants, et ils m'ont méprisée ! Le bœuf connaît son possesseur et l'âne l'étable de son maître : mais Israël ne m'a point connue, et mon peuple ne m'a point comprise (1). A quoi

(1) Filios enutrivi et exaltavi, ipse autem spreverunt me. Co-

ont abouti et votre longanimité, et vos avances, et vos nombreuses concessions? Depuis trois siècles vous perdez constamment du terrain en Europe. L'esprit public vous est devenu de plus en plus hostile. Il tend à le devenir chaque jour davantage.

C'est une loi du monde matériel que les corps gravitent vers leur centre, avec une rapidité d'autant plus grande qu'ils s'en approchent davantage; de même, c'est une loi du monde moral que l'erreur se développe d'autant plus vite qu'elle approche davantage de la négation complète, son centre d'attraction et son terme final. La marche du protestantisme en est une preuve bien frappante. Longtemps il se maintint sur le terrain de l'Écriture sainte, luttant contre lui-même pour retenir quelques vérités; mais poussé par l'irrésistible logique il a rompu tous ses liens, et sous la conduite de la philosophie il marche de négation en négation, avec une force et une rapidité que rien n'a pu ni arrêter, ni ralentir. D'un autre côté, c'est depuis treize ans surtout que la presse, brisant toute espèce de frein, a versé par torrents ses poisons les plus actifs dans les entrailles des peuples; que les journaux, dépouillant toute pudeur, sont devenus des pré-

gnovit bos possessorem suum, et asinus presepe domini sui : Israel autem me non cognovit, et populus meus non intellexit. *Isai.* 1, 2, 5.

dicateurs incessants de l'immoralité la plus scandaleuse et de l'impiété la plus révoltante ; que le rationalisme a parlé du haut des chaires publiques sans honte et sans contrôle ; que la loi sur l'instruction primaire a ouvert un plus grand nombre d'âmes à la séduction, en leur procurant le moyen de lire tout ce qu'on ose écrire. Or, toute cette génération nourrie de pareils aliments, n'est pas encore au pouvoir. Dans quelques années seulement, elle paraîtra sur la scène ; elle sera partout et partout elle transmettra ce qu'elle a reçu..... Peut-on espérer logiquement que la conséquence de semblables prémisses sera un retour national au catholicisme ?

XVII.

Résumant ce qui précède nous disons, et nous le disons la crainte et la douleur dans l'âme : Depuis le seizième siècle, les tendances nationales de l'Europe en religion, en philosophie, en éducation, en politique nous semblent manifestement anti-chrétiennes. Que faut-il donc penser du monde actuel ? Sur quoi repose la foi en son avenir ? Sur l'une des bases suivantes : Admettre ou qu'il peut vivre sans le christianisme, ou qu'il vivra sous l'influence d'un dogme nouveau, ou qu'il reviendra franchement au christianisme. De

ces trois hypothèses les deux premières sont absurdes autant qu'impies, nous l'avons montré; reste la dernière. Or, nous venons de voir qu'à moins d'un miracle de miséricorde et de puissance, qui ferait pour ainsi dire remonter vers sa source le torrent de l'erreur que rien n'a pu arrêter depuis trois cents ans, le monde ne reviendra pas au christianisme. Où va-t-il donc?

Semblable au navigateur qui, lancé par la tempête sur des mers inconnues, interroge avec anxiété sa fidèle boussole pour savoir à quelle hauteur il se trouve, le chrétien, placé en face de ce terrible problème, s'empresse de demander aux traditions catholiques à quel point le monde en est de sa course. Une voix semble lui répondre : Voyez, veillez et priez ; les temps périlleux approchent (1). Il croit en voir les signes précurseurs dans les événements contemporains. Ces événements, nous allons les exposer avec la scrupuleuse fidélité de l'histoire. C'est un sujet de méditations qui nous paraît digne des esprits sérieux. Nous le leur offrons, en déclarant de nouveau qu'ici comme ailleurs nous n'aspérons nullement au rôle de prophète : nous ne sommes et nous ne voulons être que rapporteur impartial.

D'abord, dans cet éloignement progressif du

(1) Videte, vigilate et orate. *Marc.* xiii, 35. Hoc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa. *II Timoth.* iii, 1.

christianisme, principe vital des sociétés, le chrétien voit un signe de la décadence du monde. Ce spectacle ne l'étonne point ; il sait que le monde doit finir (1). Bien qu'il ne puisse, ni ne pré-

(1) Le monde a toujours eu la conscience de l'arrêt de mort porté contre lui. Il serait inutile d'entasser les passages des auteurs juifs et chrétiens qui rendent témoignage à cette vérité. Les philosophes païens eux-mêmes l'ont reconnue. Héraclite croyait que le monde serait un jour consumé par les flammes et qu'il renaîtrait de ses cendres. *Simplicius, Com. in Aristot. lib. de Cælo, lib. 1, c. 9.* Les Stoïciens soutinrent dans la suite le même sentiment ; Cicéron le rapporte ainsi : « Ex quo eventurum ut ad extremum omnis mundus ignesceret, cum, humore consumpto, neque terra ali posset, neque remearet aer, cujus ortus, aqua omni exhausta, esse non posset ; ita relinqui nihil præter ignem ; a quo rursum animante, ac Deo, renovatio mundi fieret. » *Lib. II de Natur. Deor. n. 118.* Lucain l'a exprimé de même dans cette apostrophe à Jules César :

Hos, Cæsar, populos, si nunc non usserit ignis,
Uret cum terris, uret cum gurgite ponti :
Communis mundo superest rogas.

Phars. lib. VII.

Lucrèce dit la même chose :

. . . . Tria talia texta
Una dies dabit exitio ; multosque per annos
Sustentata ruet moles, et machina mundi.

Lib. IV.

Ovide rappelle l'ancienne tradition :

Esse quoque in fatis reminiscitur adfore tempus,
Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

Metamorph. I

tende déterminer l'époque de la catastrophe (1), il sait qu'une tradition la fixe dans le cours du sixième millénaire, et que des signes avant-coureurs doivent l'annoncer. Cette tradition est deux fois respectable, soit par son antiquité, soit par les noms qui l'appuient. Commune aux Juifs et aux Chrétiens, elle résume la pensée des deux peuples dépositaires des enseignements primitifs, et se perd dans la nuit des temps.

Chez les Hébreux, elle avait cours sous le nom du prophète Élie : « La maison d'Élie, dit le Talmud, enseigne que le monde durera six mille ans (2). » Loin d'avoir été repoussée comme une opinion sans fondement ou une fable puérile, cette tradition a passé dans l'Église. Elle se manifeste dès les temps apostoliques, elle est générale parmi les Pères et les commentateurs. En sa faveur elle compte entr'autres saint Barnabé. « Le sabbat, dit-il, est nommé dès le commencement de la création : or, Dieu fit tous ses ouvrages en six jours; il se reposa le septième jour, et le sanctifia. Faites attention, mes enfants, à ces paroles : Il acheva tous ses ouvrages

(1) Ce serait une présomption téméraire et vraiment condamnable de vouloir préciser l'époque de la fin des temps; car Notre-Seigneur a dit que les anges mêmes ne la connaissent pas. *Matth.* xxiv, 36.

(2) *Docet domus Elie : Sex mille annis erit mundus. Talmud. Tract. Sanhedrin, cap. Helec.*

en six jours. Elles signifient que la durée du monde ne doit être que de six mille ans, et que c'est le terme que Dieu a marqué à tous ses ouvrages; car mille ans sont comme un seul jour devant lui; et lui-même l'assure en disant : Le jour d'aujourd'hui est comme mille ans devant mes yeux. Ainsi, mes enfants, la durée de toutes choses sera de six jours, c'est-à-dire de six mille ans (1). » Vient ensuite saint Justin, homme apostolique, martyr et apologiste célèbre de la religion sous Marc-Aurèle. « Selon plusieurs endroits de l'Écriture, dit-il, on peut conjecturer que ceux-là disent vrai, qui prétendent que la durée de l'état présent de ce monde sera de six

(1) *Sabbato meminit in principio creationis : fecitque Deus in sex diebus opera manuum suarum; et consummavit in die septima, et in ea requievit, et sanctificavit eam. Advertite, filii, quid dicat : Consummavit in sex diebus; id ait; Omnia consummabit Dominus Deus in sex millibus annorum. Nam apud illum dies æquiparatur mille annis, ut ipsemet testatur, dicens : Ecce hodiernus dies erit tanquam mille anni. Itaque, filii, in sex diebus, hoc est, in sex annorum millibus consummabuntur universa, c. 15, v. 5-5.*—Nous savons bien que l'épître catholique de saint Barnabé n'est point comptée parmi les écritures canoniques. S'il en était ainsi, la question qui nous occupe serait décidée. Mais nous savons qu'elle remonte aux temps apostoliques, parce qu'elle est citée avec de grands éloges par Origène, par Clément d'Alexandrie, etc. Nous savons encore qu'Eusèbe et saint Jérôme l'attribuent à saint Barnabé. Ce dernier dit : Cette lettre peut beaucoup servir à l'édification de l'Église, et je la crois, aussi bien qu'Eusèbe, véritablement de saint Barnabé. *Catalog. n. 6, p. 106, t. IV.*

mille ans (1). » « Autant il y a eu de jours pour la création du monde, dit saint Irénée, autant il y aura de millénaires pour sa durée. Ce que l'Écriture dit qui est arrivé alors est en même temps une prophétie de ce qui doit arriver dans la suite (2). » Saint Hippolyte, martyr, partageait le même sentiment (3). « Toutes les œuvres de Dieu, ajoute Lactance, ayant été achevées en six jours, il est nécessaire que le monde demeure dans l'état présent pendant six mille ans : car le grand jour du Seigneur est de mille années, comme le prophète le remarque en disant : « Devant vos yeux, Seigneur, mille ans sont comme un jour (4). » Sur ces paroles de saint

(1) Quæst. ad orthodoxos, quæst. 71. vel ad gentes 71.

(2) Quotquot enim diebus hic factus est mundus, tot et millenis annis consummatur. Et propter hoc ait scriptura Genescos : « Et consummata sunt cælum et terra, et omnis ornatus eorum. Et consummavit Deus die sexto omnia opera sua, et quæ acta sunt fecit. Hoc autem est et antefactorum narratio, quemadmodum et futurorum prophetia. » *Adv. hæres. lib. v, vers. fin.*

(3) Apud Biblioth. phot. n. 202.

(4) Ergo quoniam sex diebus cuncta Dei opera perfecta sunt, per sæcula sex, id est annorum sex millia, manere hoc statu mundum necesse est. Dies enim magnus Dei mille annorum circulo terminatur, sicut indicat propheta, qui dicit : Ante oculos tuos, Domine, mille anni, tanquam dies unus. Et sicut Deus sex illos dies in tantis rebus fabricandis laboravit : ita et religio, et veritas in his sex millibus annorum laboret necesse est, malitia prævalente et dominante. Et rursus, quoniam perfectis operibus, requievit die septimo, cumque benedixit, necesse est ut in fine sexti millesimi anni malitia omnis aboleatur et terra. *Inst. Div. lib. vii, c. 14.*

Matthieu, *six jours après il fut transfiguré*, saint Hilaire s'exprime ainsi : « Et certes cette circonstance, qu'après un intervalle de six jours le Seigneur paraît revêtu de sa gloire, montre et annonce qu'après la révolution de six mille années succédera la gloire du royaume céleste (1). »

Les deux plus savants interprètes de l'Écriture, saint Jérôme et saint Augustin, suivent la même opinion, ou du moins ne la repoussent pas. Expliquant cette parole du prophète, *mille ans sont devant vos yeux comme le jour d'hier*, le premier dit : « Je crois que de cet endroit et de l'épître de saint Pierre est venue la coutume de considérer mille ans comme un jour, en sorte que comme le monde a été fait en six jours, on croit qu'il ne subsistera que six mille ans (2). » Le second pense de même, bien qu'il donne plusieurs sens au texte qui sert de base à son explication (3).

(1) Nam quod post dies sex gloriæ dominicæ habitus ostenditur, sex millium scilicet annorum temporibus evolutis, regni cœlestis honor præfiguratur. *In Matth.* xvii.

(2) Ego arbitror ex hoc loco et ex epistola quæ nomine Petri inscribitur mille annos pro una die solitos appellari, ut scilicet, quia mundus in sex diebus fabricatus est, sex millibus tantum annorum credatur subsistere. *Epist. ad Cypr.* 159.

(3) Mille anni duobus modis possunt intelligi; aut quia in ultimis mille annis ista res agitur, id est sexto annorum millenario, tanquam sexto die, cujus nunc spatium posteriora volvuntur; secuturo deinde sabbato quod non habet vesperam, requie scilicet sanctorum quæ non habet finem, etc. *De Civit. Dei*, lib. xx, c. 7.

De brillants anneaux continuent à travers les siècles la chaîne de cette antique tradition. Qu'il nous suffise de les nommer : c'est, parmi les Pères et les docteurs de l'Orient et de l'Occident, saint Chrysostôme, saint Cyrille, saint Hippolyte, Anastase le Sinaïte, saint Isidore, saint Germain, patriarche de Constantinople, saint Gaudence, évêque de Brescia, et bien d'autres encore (1); et parmi les commentateurs et les écrivains plus récents : Sixte de Sienne, Raban, Serrarius, l'abbé Joachim, le célèbre cardinal Nicolas de Cusa, Pierre Bongus, et un grand nombre d'autres (2). Contentons-nous de citer quelques témoignages.

Le marteau des hérétiques, au seizième siècle, le pieux et savant cardinal Bellarmin, après avoir rapporté le texte de saint Augustin, cité plus haut, s'exprime en ces termes : « Sur cet article, le grand évêque d'Ilippone, est d'une sage réserve. Il regarde cette opinion comme probable, il l'a même suivie comme telle dans

(1) *Exspectamus, inquit, illum vere sanctum septimi millesimi anni diem, qui adveniet post istos sex dies, sex millium videlicet annorum sæculi, quibus completis, requies erit veræ sanctitati, et fideliter credentibus in resurrectione Christi. Nam nulla erit ibi pugna contra diabolum, qui tunc utique detinebitur suppliciis relegatus. S. Gaud. Tract. x.—Voyez les autorités dans *Gerz. a Lapid. in Apoc. xx, 5.**

(2) *Ibidem.*

ses livres sur la Cité de Dieu. Mais il ne s'ensuit pas que nous sachions le temps du dernier jour : nous disons, il est vrai, que le monde ne durera pas plus de six mille ans, mais nous ne disons pas que cela soit certain (1). « Rejetons, dit le savant Génébrard, une détermination fixe et précise du nombre des années; mais considérons en général comme vraie la tradition du rabbin Élie; car en général elle ne manquera pas d'être vérifiée par l'événement, surtout puisque, même parmi nous, la même chose a été enseignée par Lactance et autres (2). »

Nous avons vu que saint Irénée est du même avis. Dans ses notes sur ce Père, Feu-Ardent s'exprime ainsi : « Le sentiment de saint Irénée, touchant la durée du monde, est soutenu et confirmé par tant et de si grands hommes, et appuyé sur des raisons si plausibles, que pourvu qu'on ne prétende pas témérairement donner des bornes à la puissance divine, j'entrerais volontiers

(1) Neque hinc sequitur nos scire tempus ultimæ diei : dicimus enim probabile esse mundum non duraturum ultra sex millia annorum, non autem dicimus id esse certum. *De Rom. Pontif.* lib. III, c. 5.

(2) Definitam ergo et minutam annorum circumscriptionem rejiciamus; pronuntiatum autem rabbini Eliæ universe verum intelligamus : nam non carebit suo eventu in genere, præsertim cum apud nos idem tradiderint Lactantius, etc. *Chronol. sacr.* lib. I, p. 4.

dans la même pensée (1). » Le célèbre Malvenda ajoute : « Qu'en général le monde ne doive durer que six mille ans, quoique la chose soit incertaine, cependant, à cause de l'autorité des Pères qui l'ont écrit ainsi, je ne voudrais nullement condamner cette opinion : car je ne croirai jamais que ces graves lumières de l'Église aient avancé cela sans de grandes raisons. Mais par là on ne peut pas savoir *certainement* la fin du monde, puisque le nombre des années qui se sont écoulées depuis sa création est incertain. Au reste, qui peut nier qu'on ne puisse en quelque manière pressentir par certaines *conjectures probables* la consommation des temps (2)? »

Enfin Cornelius a Lapede résume en ces termes l'imposante tradition que nous venons d'exposer : « Ce sentiment, dit le savant et pieux inter-

(1) Hæc Irenæi sententia de mundi permansione, tot tantosque habet vindices et confirmatores, ac plausibiles persuasiones, modo divinæ potestati nihil temere præscribatur, ut in eam lubens descenderem. *Feu Ardentius in notis ad S. Iren. lib. v, c. 28.*

(2) Attamen universe sex millibus tantum annis includi mundi ætatem, quamvis res sit incerta, propter auctoritatem nihilominus Patrum qui id scripserunt, non prorsus damnaverim : nam Ecclesiæ illa magna lumina ad eam dicendam sententiam numquam existimaverim sine magnis rationibus accessisse. Nec inde *certo* sciri cognoscique potest mundi finis, cum ratio annorum ab orbe condito adeo incerta et inexplorata hactenus sit, ut prædiximus. Quis vero neget probabili quadam conjectura præsentiri utcumque posse rerum occasum? *Malvend. de Antich. lib. II, c. 25.*

prête, est si général parmi les Chrétiens, les Juifs, les Païens, les Grecs et les Latins, qu'on peut le regarder comme l'antique et commune tradition. Pourvu qu'on ne détermine ni le jour, ni l'année, cette opinion étant commune est probable (1). »

Dès lors, l'homme qui s'en préoccupe, qui même l'adopte dans les limites de la prudence, peut-il être taxé d'esprit faible? Certes, si c'est là une erreur, dirons-nous avec le savant Riccardi, il est glorieux de la partager avec tant de grands hommes (2). Quant aux incertitudes qu'on trouve sur ce point, elles sont dues à deux causes principales. La première, c'est la différence de chronologie; les uns ont suivi celle du texte hébreu, les autres celle des Septante : la seconde, c'est l'ignorance où nous sommes de l'époque *précise* de la fin du monde, soit à raison de la date précise de sa création, soit parce que

(1) Ita enim in hanc sententiam conspirant Christiani, Hebræi, Gentiles, Græci et Latini, ut videatur esse vetus communisque traditio... Pour les Païens, on peut voir *Lactant. lib. vii, 13, 14, etc., Sixt. Senens. Bibliot...* Hæc sentia (non definiendo certum diem, nec annum) uti communis, ita probabilis est conjectura. Nihil enim certi hac in re definire possumus, ut pote quæ pendet a secreto Dei decreto, ne audiamus illud Christi : Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate. *In Apoc. c. xx, 5.*

(2) Se fosse anche un errore, è un bell' errare con tali nomi. *Il fine del mondo, p. 59.*

Notre-Seigneur a dit que les jours de la dernière épreuve seraient abrégés en faveur des élus.

XVIII.

Que le monde tende aujourd'hui à la fin de sa course, voilà, nous venons de l'entendre, ce que disent une multitude de saints, de docteurs, d'hommes graves et consciencieux, appartenant à tous les siècles, à tous les pays et même à toutes les religions. Quelle impossibilité voit-on à ce qu'il en soit ainsi? Dans le commun accord de tant de témoins irréprochables sur un fait de cette importance, n'y a-t-il pas une présomption de vérité? Nos jurys ne seraient-ils pas heureux s'ils avaient, dans toutes les causes soumises à leur examen, de pareilles preuves pour former leur conscience et appuyer leur jugement? Ajoutez que cette tradition, si respectable en elle-même, semble tirer une autorité nouvelle des événements de l'histoire moderne.

Dans le livre prophétique laissé à l'Église, comme un flambeau, pour la diriger pendant les derniers temps de son laborieux pèlerinage, il est écrit : « Je vis un ange volant par le milieu du ciel, tenant l'Évangile éternel pour évangéliser aux habitants de toute la terre, de toute nation, de toute tribu, de toute langue et de tout

peuple, disant d'une grande voix : Craignez le Seigneur et rendez-lui gloire, parce que l'heure de son jugement approche (1). » Vous l'ignorez peut-être ; eh bien ! cet ange chargé d'annoncer au monde l'approche de sa dernière heure est déjà venu.

A la fin du quatorzième siècle, un personnage extraordinaire parut au fond des Espagnes. Saint et prophète dès sa jeunesse, il grandit au milieu de l'étonnement universel. L'esprit de Dieu repose sur lui ; il est dans son cœur qu'il brûle d'un zèle inconnu depuis saint Paul ; dans son esprit, qu'il illumine des clartés ; dans ses mains, qui sèment les miracles par milliers ; sur ses lèvres, qu'il ouvre à la parole la plus prodigieusement puissante qu'on ait entendue ; dans son corps, qu'il soutient malgré son extrême faiblesse au milieu des plus rudes austérités et des plus accablantes fatigues. Être surhumain, quoiqu'il soit homme, il refuse constamment les dignités qu'un pape le presse d'accepter : sa vie est une prière, un jeûne et une prédication continuelle. Pendant vingt ans il parcourt l'Europe

(1) Et vidi alterum angelum volantem per medium cœli, habentem Evangelium æternum, ut evangelizaret sedentibus super terram, et super omnem gentem, et tribum et linguam, et populum, dicens magna voce : Timete Dominum et date illi honorem, quia venit hora judicii ejus. *Apoc.* xiv, 6, 7.

entière, et pendant vingt ans l'Europe entière frémit, palpité sous sa puissante voix.

Il prêche dans sa langue maternelle, et il est entendu dans tous les pays. Prêtres et laïques, rois et peuples, pécheurs invétérés, Lazares ensevelis dans la tombe du vice, Hérétiques, Juifs, Mahométans, tous se réveillent au bruit éclatant de cette trompette, et sortent, les uns du tombeau du crime, les autres du tombeau de l'erreur. La stupeur, l'enthousiasme enchainent tour à tour à sa suite dix, quinze, vingt mille personnes qui le suivent d'une ville à l'autre, également avides et effrayées de sa parole. Pendant les vingt années de son apostolat, le jugement dernier est le sujet ordinaire de ses prédications. Lui-même annonce au monde *qu'il a été envoyé spécialement par le souverain Juge pour annoncer l'approche du dernier des jours*. Comme Pierre, comme Paul, comme tous les grands missionnaires du christianisme, il prouve sa mission par d'éclatants miracles.

C'était à Salamanque, la ville par excellence des théologiens et des savants : un peuple innombrable se pressait pour entendre l'envoyé du Ciel. Nulle église ne pouvant contenir la foule, le Thaumaturge monte sur une colline. Un profond silence accueille sa parole. Tout à coup, élevant la voix : « Je suis, dit-il, l'ange de l'Apo-

calypse que saint Jean vit voler par le milieu du ciel, et qui criait à haute voix : Peuples, craignez le Seigneur, et rendez-lui gloire, parce que l'heure du jugement approche. » A ces paroles étranges, un grand murmure sort du sein de la foule : on crie à la démence, à la jactance, à l'impiété. L'envoyé de Dieu s'arrête un instant, les yeux fixés au ciel et comme ravi en extase ; puis il reprend, et d'une voix plus forte, il s'écrie de nouveau : « Je suis l'ange de l'Apocalypse, l'ange du jugement dernier. » Le murmure est à son comble. « Tranquillisez-vous, dit le messager céleste, et ne vous scandalisez pas de mes paroles. Vous allez voir de vos yeux que je suis ce que je dis. Allez à l'extrémité de la ville, à la *Porte Saint-Paul* : vous trouverez une femme morte ; apportez-la ici ; je la ressusciterai en preuve de ce que saint Jean a écrit de moi. »

Un incroyable tumulte accueille cette proposition. Cependant quelques hommes se rendent à la porte de la ville indiquée. Ils y trouvent en effet une femme morte : ils prennent la bière et viennent la déposer au milieu de l'auditoire. Tout le monde s'approche, et chacun s'assure par lui-même que la femme est bien véritablement privée de la vie. Cette expérience achevée par des milliers de témoins, tout l'auditoire, frappé de stupeur, forme un cercle immense autour du ca-

davre. L'ange, qui n'a pas quitté un instant sa place élevée, se tourne alors vers la défunte, et, d'une voix puissante, lui dit : « Femme, au nom de Dieu, je vous commande de vous lever. » Aussitôt elle se lève au-dessus de son cercueil. L'ange ajoute : « Pour le salut de tout ce peuple, dites, maintenant que vous pouvez parler, s'il est vrai ou non que je suis l'ange de l'Apocalypse, chargé d'annoncer au monde l'approche du jugement dernier? — Oui, Père, répond la morte, vous êtes cet ange; oui, vous l'êtes véritablement. »

Pour placer ce miraculeux témoignage entre deux miracles, le saint lui dit : « Voulez-vous rester vivante, ou voulez-vous mourir de nouveau? — Je resterai volontiers sur la terre, répond cette femme. — Vivez donc. » Et elle vécut, en effet, un grand nombre d'années : témoin vivant et mort, dit un historien, de cet étonnant prodige, et d'une mission plus étonnante encore (1).

(1) Il taumaturgo rivolto a lei dal pulpito disse : « Alzati nel nome del signore; e di adesso che puoi parlare : se io sia l'angiolo dell' Apocalisse, che predica l'ultimo universale Giudizio? » — « Si, voi siete quello, rispose la risorta donna, che si era alzata sul feretro, si, vos siete quello apunto. » Pose egli poi in arbitrio di lei, o il tornare a morire, o rimanere in vita, e avendo detto di vivere, rimanse al mondo per molti anni. *Vie du Saint, par D. Vincenzo Vittoria*, c. 15, p. 77. édit. in 4°. Rome, 1705.

Testigo, disse il Valdecebro, *vivo y muerto de tan monstruoso prodigio.*

Qu'on ne croie pas que ce fait étonnant soit une circonstance pour ainsi dire inaperçue dans la vie de l'homme de Dieu, ou une particularité rapportée seulement par un historien obscur. Ce fait, et la mission divine qu'il établit, est tellement capital dans la vie du saint; il domine, il caractérise tellement son apostolat, que vous voyez de toutes parts, en Italie, la peinture représentant le grand missionnaire sous la figure d'un ange, volant par le milieu du ciel; et qu'il n'est pas un des nombreux historiens du Thaumaturge qui ne rapporte ce prodige dans tous ses détails, et ne lui donne une large place dans son récit. Que dirons-nous encore? Enquêtes, dépositions, témoignages sur la foi du serment, preuves de tout genre, rien ne manque à l'authenticité du fait. Couronnant toutes ces preuves, l'Église a rendu, par l'organe du souverain Pontife Pie II, un hommage solennel à la vérité de ce grand événement. Dans la Bulle de canonisation, elle reconnaît le Thaumaturge pour l'ange de l'Apocalypse; elle dit avec saint Jean : « Il eut les paroles de l'Évangile éternel pour annoncer, comme l'ange qui volait par le milieu du ciel, le règne de Dieu à toute langue, à toute tribu et à toute nation, et pour démontrer l'approche du jugement dernier (1). »

(1)Æterni Evangelii in se documenta habentem.... Ad extre-

De cet ange voulez-vous savoir le nom? Il s'appelle saint Vincent Ferrier (1).

On ne manquera pas de demander : Si saint Vincent Ferrier était l'ange du jugement, pourquoi l'événement n'a-t-il pas suivi de près sa prédication? La réponse est facile. Nous demanderons à notre tour : Pourquoi la ruine de Ninive ne suivit-elle pas immédiatement la prédication de Jonas? Et Jonas, pourtant, était un vrai pro-

mi tremendique judicii diem, quasi angelum volantem per cœli medium, pronuntiandum, evangelizandumque sedentibus super terram... ut in omnes gentes, tribus et linguas, populos et nationes... Regnum Dei, diemque judicii appropinquare ostenderet. *Bull. Canonizat.* — Ce n'est point ici une application arbitraire des paroles de Écriture. Dans un acte authentique, caractériser par de semblables impressions un homme qui se serait donné faussement pour l'ange de l'Apocalypse, n'eût-ce pas été accrédi-ter l'imposture? Voyez d'ailleurs toutes les Vies du saint, et elles sont très-multipliées : nous en connaissons quatorze; nous nommerons seulement les Bollandistes, Valdecebro, Teoli qui cite un grand nombre d'historiens distingués à l'appui du fait dont nous venons de parler. *Lib. 1, tract. 5, c. 19.* S. Louis Bertrand, dominicain, a donné une explication littérale de la révélation de S. Jean, qu'il montre avoir été pleinement accomplie dans S. Vincent Ferrier. *Tom. II, Serm. de S. Vincentio.*

(1) Que l'ange du jugement dernier soit un homme et non une intelligence céleste, il n'y a rien là qui doive nous étonner. Le Sauveur lui-même ne nous apprend-il pas que S. Jean-Baptiste est l'ange annoncé par les prophètes pour lui préparer les voies? « Dixit
« Jesus ad turbas de Joanne : Hic est de quo scriptum est : Ecce
« ego mitto angelum meum ante faciem tuam qui præparabit viam
« tuam ante te. » *Matth. xi, 10.*

phète, qui disait : Encore quarante jours, et Ninive sera détruite (1). Est-ce qu'on ne connaît pas les promesses et les menaces conditionnelles de Dieu? l'Écriture en est pleine. Les péchés des Ninivites méritaient, il est vrai, la ruine de leur cité, et sans nul doute, le châtement devait tomber le jour annoncé par le Prophète. Mais la pénitence de la ville coupable suspendit le fléau, et Ninive ne fut pas détruite au temps marqué. C'est une image exacte de ce qui eut lieu à l'époque et à la prédication de saint Vincent Ferrier.

« Quand on connaît, dit Riccardi, les désordres et les scandales de tout genre qui, durant la seconde partie du quatorzième siècle et le commencement du quinzième, avaient défigurés la face du christianisme, il n'est nullement difficile d'admettre la mission divine du grand Thaumaturge, et de le reconnaître pour un premier Énoch, précurseur du Juge suprême. Mais quand on voit, d'un autre côté, le gémississement universel qui s'éleva de toutes les parties de l'Europe, la pénitence solennelle, le changement prodigieux qui s'accomplit en entendant la terrible menace; la cessation du grand schisme d'Occident, qui eût été capable à lui seul de hâter la fin des siècles; en un mot, quand on considère

(1) Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur. *Jon.* III, 4.

tout ce qui a précédé et tout ce qui a suivi le vol apostolique de l'homme de Dieu au travers de l'Europe, on est plus que disposé à croire que, sans manquer à la vérité de la prophétie, Dieu se laissa toucher à la vue d'une pénitence si universelle; ainsi que le laissait entrevoir et espérer le grand apôtre lui-même au milieu de ses plus formidables menaces.

« Mais ce qui fut alors suspendu ne pourrait-il pas avoir lieu maintenant? Un châtiment, qui doit certainement arriver un jour, et qui, sans une pénitence tout à fait extraordinaire, aurait déjà frappé le monde il y a quatre siècles, paraîtra-t-il donc incroyable ou trop précipité cinq siècles plus tard, à une nouvelle époque de corruption peut-être plus profonde, et d'incrédulité certainement plus universelle; époque, surtout, où le monde ne songe nullement à opposer au fléau de Dieu le boulevard puissant d'une conversion générale, seule capable de l'arrêter (1)? »

On le voit, le délai accordé au monde pénitent, n'ébranle pas plus la certitude de la mission divine de saint Vincent Ferrier, que la conversion de Ninive n'ébranle celle du prophète Jonas.

Toutefois, si vous exigez que la prédiction de

(1) P. 14, 15.

l'Ange du jugement ait un sens plus littéral et plus direct, il est facile de vous satisfaire. Vous voyez un vieillard; vous savez qu'une maladie mortelle doit bientôt l'atteindre et l'emporter; ne pourriez-vous pas lui dire en toute vérité : Votre dernière heure approche? Tel est le langage qu'a pu tenir au monde le grand Thaumaturge du quatorzième siècle. Ce langage, il l'a tenu en effet, et ce langage fut vrai, car des symptômes de mort, que personne ne soupçonnait, étaient au moment de se déclarer : le monde *touchait au commencement de sa fin*. La vérité de cette réponse paraît d'autant plus inattaquable, aux yeux mêmes de la raison, que toute l'histoire postérieure en est la preuve de plus en plus évidente. Ici encore, sans sortir de notre rôle de rapporteur, nous allons soumettre aux hommes consciencieux l'appréciation des faits suivants.

XIX.

Si le saint a dit vrai en annonçant l'*approche* du jugement dernier, des signes précurseurs de la fin des temps ont dû paraître depuis son passage. Or, ces signes sont de deux sortes, les uns *éloignés*, les autres *prochains*. Entre les premiers, il en est qui sont indiqués par la tradition : c'est la chute de l'empire romain et la fin du règne de

Mahomet, suivie du grand empire anti-chrétien. Les autres sont consignés dans l'Écriture : c'est la prédication de l'Évangile par toute la terre et l'apostasie générale. Quant aux signes prochains, ils sont réservés plutôt pour accompagner que pour annoncer longtemps d'avance la terrible catastrophe (1). On en compte deux principaux : la conversion des Juifs et l'agonie de la nature. De ces deux derniers, le second ne se voit pas encore; on dirait que le premier commence à poindre.

Voici les paroles d'un homme fort instruit de l'état actuel des Juifs : « Depuis *quelques années* les Israélites reviennent en *foule*, vous savez que je n'exagère pas, et dans *tous* les pays, à la sainte foi catholique, la véritable religion de nos pères. Partout, grâce à Dieu, vos regards rencontrent un bon nombre de vos frères, régénérés par les eaux salutaires du Baptême. Nous ne sommes que d'hier, pouvons-nous dire, nous autres Israélites catholiques, et déjà nous remplissons les villes que vous habitez, vos comptoirs, vos rendez-vous de commerce, vos consistoires même (2). »

(1) Riccardi, p. 16.

(2) Drach, *Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, t. I, p. 26; Paris, 1843, p. 27. — Le même auteur cite un grand nombre de Juifs convertis depuis peu, qui se sont faits prêtres et missionnaires, et une *multitude* de demoiselles israélites qui ont embrassé la vie

Quoi qu'il en soit, si, depuis l'apparition de l'Ange du jugement, les autres signes ont apparu pleinement ou en partie, peut-on nier la divinité de sa mission? N'est-il pas très-logique et très-permis de craindre que les tendances anti-chrétiennes de l'époque actuelle ne soient point une crise passagère, mais bien la préparation de plus en plus rapide de cet empire formidable, dernier persécuteur et avant-coureur immédiat de la venue du grand Juge? Retournons à l'histoire. Sans partialité, sans aucun désir d'exagérer ce qui est ou de trouver ce qui n'est pas, mais avec tout le sang-froid du désintéressement et tout le calme de la raison, étudions les faits. Le saint est à peine descendu dans la tombe, que les signes prédits et jusqu'alors invisibles des derniers temps paraissent à l'horizon.

Premier signe : *La chute de l'empire romain.* Avez-vous lu dans les Pères de l'Église que les premiers chrétiens, instruits par une tradition prophétique, priaient avec une ferveur particulière pour la conservation de l'empire romain; parce qu'ils regardaient sa chute comme le prélude imminent de la fin du monde? « Nous avons, dit Tertullien, un motif majeur de prier pour les

religieuse en France et en Italie. « Depuis dix ans, nous disait naguère le savant rabbin, il s'est converti plus de Juifs que pendant deux siècles. »

Césars et pour la conservation de l'empire : *nous savons* que la grande catastrophe qui menace l'univers, la fin même du monde qui doit être accompagnée de si horribles malheurs, n'est retardée que par la durée de l'empire romain (1). »

« Il n'est douteux pour personne, ajoute Lactance, que la fin des royaumes et du monde sera très-prochaine lorsque l'empire romain tombera. C'est lui qui soutient l'univers. Voilà pourquoi nous devons prier Dieu, le front dans la poussière, si toutefois l'exécution de ses décrets peut être différée, afin de retarder la venue de l'abominable tyran qui doit renverser l'empire et éteindre ce flambeau dont la disparition entraînera la chute du monde (2). »

« Le démon, dit saint Cyrille de Jérusalem, suscitera un homme fameux qui usurpera la puissance de l'empire romain : cet antechrist

(1) Est et alia major necessitas nobis orandi pro imperatoribus, etiam pro omni statu imperii rebusque romanis, qui vim maximam orbi imminentem, ipsamque clausulam sæculi acerbitates horrendas comminantem, Romani imperii comœatu scimus retardari. *Apol.* xxxii.

(2) Cum caput illud orbis occiderit.... quis dubitet venisse jam finem rebus humanis orbique terrarum? Illa, illa est civitas, quæ adhuc sustentat omnia; precandusque nobis et adorandus est Deus cœli, si tamen statuta ejus et placita differri possunt, ne citius quam potemus tyrannus ille abominabilis veniat, qui tantum facinus molliatur, ac lumen illud effodiat, cujus interitu mundus ipse lapsurus est. *Divin. Institut.* lib. vii, de *Vit. Beat.* c. 25. *Id.* c. 15.

viendra lorsque le temps de l'empire romain sera accompli et que la fin du monde approchera (1). » Saint Jérôme, sur la seconde Épître aux Thessaloniens, fait remarquer qu'il était de la prudence de l'apôtre de ne pas déclarer ouvertement qu'il fallait que l'empire romain fût détruit avant que l'antechrist parût; puis, rapportant les paroles de saint Paul, il les explique ainsi : « Seulement que l'empire romain, qui tient maintenant sous sa puissance toutes les nations, se retire et soit ôté de ce monde, et alors l'antechrist viendra (2). »

Plus explicite encore est saint Chrysostôme. Développant le même texte de saint Paul, l'éloquent patriarche s'exprime en ces termes : « On pourra demander ce que l'apôtre entend par ces paroles : *Vous savez ce qui empêche qu'il ne paraisse*; et ensuite on voudra savoir pourquoi il en a parlé si obscurément. Qu'est-ce donc qui l'empêche de paraître? Les uns disent que c'est la grâce du Saint-Esprit; les autres, l'empire romain; et je suis fort de ce dernier avis. Pourquoi? parce que s'il avait voulu parler du Saint-Esprit, il se serait exprimé clairement; et

(1) Catech. xv.

(2) *Tantum ut Romanum imperium, quod nunc universas gentes tenet, recedat et de medio fiat; et tunc antichristus veniet. Epist. ad Algasiam. olim 151.*

d'ailleurs il y a longtemps que les dons gratuits ont cessé. Mais, parce qu'il a en vue l'empire romain, il a raison de parler d'une manière couverte et énigmatique, pour ne pas irriter inutilement les Romains. Il dit donc *seulement que celui qui tient, tiendra jusqu'à ce qu'il soit ôté; c'est-à-dire, quand l'empire romain sera ôté du monde, alors l'antechrist viendra. Quand cet empire sera détruit, l'antechrist le trouvera vacant, s'en emparera et entreprendra de s'arroger l'empire des hommes et même de Dieu. Car, comme les autres empires qui ont précédé ont été renversés, celui des Mèdes par celui des Perses, celui des Perses par celui des Macédoniens, et celui des Macédoniens par celui des Romains, de même celui des Romains sera renversé par l'antechrist, et l'antechrist sera exterminé par Jésus-Christ. C'est ce que Daniel nous montre d'une manière très-évidente (1). »*

Ainsi parlent saint Augustin, saint Optat de Milève, Théophilacre, OËcuménius, les plus illustres d'entre les Pères, et la foule des écrivains ecclésiastiques et des commentateurs (2).

(1) In II Thessal. Homil. iv.

(2) Ambros. Optat Milev. contr. Donat. lib. II. — Atqui Romanum imperium prius destruendum et abolendum, quam veniat antichristus, atque eo imperio everso, mox venturum antichristum, posteriores fere omnes summo consensu docuerunt. *Malvenda, de Antichrist.* lib. IV, c. 18.

Enfin, cette tradition est entrée dans l'enseignement catholique, non pas sans doute comme un article de foi, mais avec toute l'autorité des grands noms qui l'appuient. Quels sont, demande un catéchisme justement célèbre et parfaitement orthodoxe, les signes voisins du jugement? Principalement ces trois : l'Évangile prêché par tout le monde, l'empire de Rome aboli par une rébellion générale, la venue de l'antechrist (1).

A certaines époques, le vulgaire trompé par des signes apparents a pu croire à la fin prochaine du monde : les hommes supérieurs ne partagèrent point cette opinion. Fondés sur la grande tradition que nous venons de rapporter, ils disaient : « L'antechrist, précurseur immédiat de la fin des temps, ne viendra qu'après l'extinction de l'empire romain ; telle est la pensée claire et certaine de saint Paul et des Pères. Or, il est évident que l'empire romain subsiste encore en Allemagne ; l'antechrist ne viendra donc point qu'auparavant ce même empire n'ait été détruit. Mais une fois qu'il sera détruit, paraîtra le grand empire anti-chrétien (1). » Fidè-

(1) Catéchisme de Turlot, docteur en théologie, etc., in-4°, p. 116. Lyon, 1684, 15^e édition. — Nous pourrions en citer plusieurs autres.

(2) *Restat agitur ut intelligamus hanc esse certam et perspicuam Pauli Patrumque mentem; cum certum sit Romanum ipsum im-*

lement conservée à travers les siècles, cette croyance a été l'objet de l'attention particulière des plus grands génies du christianisme, et même des hommes séparés de l'Église : tous ont cru que la chute de l'empire romain serait le prélude imminent de la fin de toutes choses (1).

Or, soit qu'avec le commun des interprètes on entende par l'empire romain, cet empire purement temporel qui, réuni dans la personne de Constantin, se divisa en deux parties sous les successeurs de ce prince, pour se perpétuer en Orient dans les empereurs de Constantinople, et en Occident dans Charlemagne et les empereurs d'Allemagne; soit, comme le pense saint Thomas (2), qu'on doive l'entendre aussi de l'empire

perium... ad hæc usque nostra tempora in Germania adhuc stare... non venturum antichristum, nisi prius hoc ipsum imperium Romanum quod hodieque subsistit, tollatur penitus de mundo... Sublato autem omnino imperio Romano, mox revelandum antichristum. Malrenda, de Antichr. lib. v, c. 20.

(1) *Cornel. a Lapide in secund. Epist. ad Thess. II. l. IX, pars alter. p. 707. edit. Lugdun. — Ita passim Patres; imo Erasmus et Beza. Unde Syrus hic vertit; solum (scilicet hoc est quod detinet adventum antichristi) ut qui nunc detinet (orbis imperium) tollatur de medio, et tunc revelabitur ille iniquus antichristus. Ibid. — Ex dictis deducitur certum esse Romanum imperium esse ultimum, et duraturum usque ad finem mundi; tunc vero in aliud imperium (antichristi scilicet), sed breve, commutabitur... Est communis Patrum traditio, et, ut videtur, apostolica. Ibid.*

(2) Dicendum est, quod discessio a Romano imperio debet intelligi, non solum a temporali, sed a spirituali, scilicet a fide catho-

spirituel exercé par le Pontife romain sur les nations chrétiennes, est-il possible de ne pas voir aujourd'hui la chute à peu près consommée de cet empire? Trente-quatre ans après le passage de l'Ange du jugement, le signe précurseur commence à paraître. En 1453, le terrible Mahomet II s'empare de Constantinople : il coupe le rameau oriental du grand arbre romain. Restait le rameau occidental. Dès la fin du seizième siècle on le voit languir; les esprits supérieurs présagent sa mort (1). Enfin nous l'avons vu périr au commencement de ce siècle par la destruction des Électorats et par la renonciation solennelle au titre et aux droits d'empereur des Romains, faite par François II, qui prit à la place le nom modeste de François I^{er}, empereur d'Autriche (2). Ainsi depuis quarante ans, l'empire romain n'existe plus, même de nom.

Quant à la puissance spirituelle du souverain Pontife sur les *nations* chrétiennes, qu'est-elle devenue? Pour la partie protestante de l'Europe le Pape c'est l'antechrist, pour l'autre partie c'est

lica Romanæ Ecclesiæ. Comment. in II Epist. ad Thess. II, lect. 1, edit. Paris, 1654.

(1) Hoc signum discessionis et eversionis Romani imperii sensim impletur, cum sensim inclinatur et deficit Romanum imperium. *Corn. a Lap. loc. cit. p. 708, n. 7. Malvenda, de Antichr. Bible de Vence, t. XXIII.*

(2) En 1806.

un souverain *étranger*. Dans quel royaume est-il resté l'oracle, le régulateur, le père obéi et réellement puissant des rois et des nations comme nations? Les principes politiques professés partout, l'indifférence, pour ne rien dire de plus, avec laquelle sont accueillis par les hommes d'État les enseignements du catholicisme, les bulles et les allocutions pontificales, répondent tristement, mais éloquemment, à cette question. Et maintenant, qu'on veuille bien nous le dire : puisque la chute de l'empire romain, signe traditionnel de la dernière catastrophe, devait commencer aussitôt après son passage, l'Ange du jugement a-t-il pu annoncer de son temps, en toute vérité, que le monde approchait de sa fin?

Second signe : *la chute du règne de Mahomet*. Il est dans les destinées de l'Église d'avoir toujours à lutter contre un grand empire, qui la tiendra en échec jusqu'à son retour dans le Ciel. En sortant du cénacle, elle rencontre le monde des Césars. Durant plusieurs siècles le géant, armé d'une hache sanglante, frappa nuit et jour sur l'innocente victime. Devenu fils de l'Évangile, l'empire romain a laissé tomber l'arme émoussée de la persécution : Mahomet l'a saisie. Pendant près de mille ans, le mahométisme inonde de sang chrétien, couvre de ruines chrétiennes l'Orient et l'Occident. Quand il n'aura plus la

force de tuer et de ravager, il léguera le glaive à son successeur; et son successeur sera, suivant la tradition, le chef du grand empire anti-chrétien, dernier persécuteur de l'Église (1).

Quand, sur ce point, la tradition serait moins constante et moins expressive, la simple observation des lois de la providence suffirait seule pour conduire à la même conclusion. Dans l'ordre spirituel, aussi bien que dans l'ordre physique,

(1) *Post exstinctam sectam Mahometis Satanas excitabit Gog et Magog prodromos antichristi, ipsumque tandem antichristum. Corn. a Lapid. Comm. in c. 20 Apoc. t. X, pars alter. p. 1511. — Post hos (Turcas scilicet) quasi anteambulones et sagittarios sequetur acerrimus hostis antichristus : sed et hunc mox destruct Christus adventu suo ad judicium, cum Ecclesiam militantem post tot luctas et victorias coronabit... Sequitur cum (Mahometem) infernus, id est antichristus. Est enim ipse præcursor antichristi... illicque viam præparat. Putatur enim secta Mahometis duratura usque ad antichristum, ait Firmanus. Apud. eumd. in cap. 6. Apoc. p. 1157. — Vid. etiam Joachim, Pannonium, Percirum, etc. in cap. 20 Apoc. 5, t. X, pars alter. p. 1515. La conduite des souverains Pontifes prouve qu'ils ont toujours regardé le mahométisme comme l'ennemi capital du nom chrétien. Voyez la Vie de S. Pie V, par Catena, vers la fin. L'abbé de la Chétardie ajoute : « Qu'on lise Ducas, Phranzès, et les autres qui étaient à Constantinople lors de sa ruine par Mahomet, II^e du nom, empereur des Turcs, et on verra que tous les fidèles le regardaient comme le précurseur de l'antechrist, lui en donnaient le nom, et lui appliquaient les passages de l'Écriture, et spécialement de l'Apocalypse, qui regardent ce dernier comme ennemi de Jésus-Christ; et par un secret instinct de religion, et de cet esprit prophétique toujours conservé dans l'Église, ils publiaient que les jours de l'antechrist étaient venus. »*

rien ne se fait brusquement et par saut : tout suit des progrès, quelquefois très-lents, toujours enchaînés les uns aux autres. Ainsi se révèle dans chacune de ses œuvres celui qui fait tout avec nombre, poids et mesure. Le soleil ne se montre pas subitement à l'horizon ; sa radieuse présence est préparée par les clartés de l'aurore, celles-ci sont précédées des lumières plus douces de l'aube, annoncées elles-mêmes par les lueurs incertaines du crépuscule : de même le bien et le mal, la vérité et l'erreur n'arrivent pas tout d'un coup à leur apogée ; elles se développent peu à peu dans les individus, dans les familles, dans les nations, dans l'humanité, et toujours leur développement parallèle marche d'un pas égal. Cet équilibre est rendu nécessaire par la lutte incessante qui existera sans interruption entre les deux cités. Pour n'en rapporter qu'un exemple : lorsqu'après avoir parcouru le cercle immense des variations et des négations dont l'homme semble capable, l'erreur eut enveloppé le monde païen de ses plus épaisses ténèbres ; lorsque, suivant le mot énergique de Bossuet, tout fut Dieu, excepté Dieu lui-même : vous voyez le Soleil de vérité, longtemps annoncé, paraître enfin dans les hauteurs des cieux, environné des plus vives splendeurs et dissipant toutes les ombres, rétablir l'égalité du combat.

Or, de même que les prophéties de Notre-Seigneur devinrent d'autant plus claires et les préparations d'autant plus complètes que la plénitude des temps approchait davantage; ainsi, les précurseurs de l'antechrist lui deviennent de plus en plus semblables à mesure qu'ils l'annoncent de plus près. Antiochus, Néron, Dioclétien, Simon le Magicien, Arius sont, au témoignage des Pères de l'Église, des figures particulières de l'homme de péché : toutes viennent avec le temps se fondre dans un type plus complet. Tyran et faux prophète, Mahomet résume ces traits épars; il se déclare l'ennemi juré des fidèles dont l'extermination lui semble le premier devoir de sa mission infernale; il se fait le rival orgueilleux de Jésus-Christ, il se met à sa place entre Dieu et les hommes, disant et apprenant à dire à ses innombrables sectateurs : Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète. En un mot, par sa violence, par sa doctrine, par l'étendue et la durée de son empire, il est la plus formidable puissance antichrétienne qui ait jamais paru. Et il l'est, disent d'une voix unanime tous les commentateurs, parce qu'il est le grand, le véritable précurseur du fils de perdition. « Mahomet, écrit l'un d'entr'eux, cet Arabe digne de toute malédiction, est tellement le vrai antechrist par comparaison avec tous les autres, que l'on pourrait presque

croire qu'entre tous il est le seul véritable antechrist qui doive venir. Il n'y a point, il n'y a jamais eu d'homme qui approche plus de celui qu'annonce la prophétie de saint Paul, que cet homme, qui est le plus scélérat de tous les hommes (1). »

« Il est hors de doute, continue le célèbre Malvenda, que Mahomet n'est pas le véritable antechrist. Mais si on considère les maux que cet homme de perdition a causés dans le monde par l'établissement de sa secte pernicieuse, et qui a perdu une grande partie de la terre, on aura raison de convenir que Mahomet est le grand type et le grand précurseur de l'antechrist (2). »

Or, à l'époque de saint Vincent Ferrier, le

(1) Mahometes ille maledictissimus Arabs, adeo præ omnibus antichristis, antichristus verus est, ut propemodum unus ille omnium olim venturus ipse credi queat. Nec quisquam est aut fuit aliquando qui propius accederet ad Pauli prophetiam, atque ille homo hominum nequissimus. *Gabriel Prateol. ou Du Préau*, docteur de la Faculté de Paris, mort à la fin du seizième siècle. *Tract. d' e Sect. et Hæretic.* lib. II, verbo *Mahomet*.

(2) Sit igitur extra omnem controversiam Mahometem non esse antichristum; sed si quis ante oculos sibi proponat ingentia mala quæ hic perditissimus homo in mundum intulit, condita exitiali secta, quæ magnam orbis partem perdidit, ut cuncti loquuntur annales, jure fatebitur Mahometem magnum fuisse antichristi typum ac præcursorem. *De Antich.* lib. I, c. 25. — Voyez dans le même auteur les paroles non moins formelles de saint Euloge de Cordoue, de saint Jean Damascène, etc., etc.

mahométisme était florissant. Trente-quatre ans après la mort du Thaumaturge, la prise de Constantinople élevait l'empire du Croissant à l'apogée de sa puissance. Humainement rien ne faisait pressentir sa décadence et sa ruine prochaine. Mais l'Ange du jugement a passé ; il a dit que la fin des temps approche. Mahomet, tu tomberas ; tu tomberas promptement ; il faut que tu cèdes la place au nouvel empire qui doit clore avec les siècles l'ère des persécutions. Et voilà que, contrairement à toutes les prévisions humaines, le mahométisme commence dans le siècle postérieur au saint à crouler sur ses bases. La miraculeuse victoire de Lépante le conduit à l'agonie (1). Bientôt Sigismond, Charles de Lorraine, Sobieski lui donneront le coup de la mort.

(1) Cette décadence, annoncée indirectement par saint Vincent Ferrier, l'était directement par la tradition qui en fixait l'époque. « Ipse enim Mahomes sive a Deo, sive a diabolo inspiratus, prædixit suam sectam et *regnum* duraturum per mille annos. Idem prædixerunt alii, adeoque hæc communis Saracenorum et Christianorum est vox et sententia, quam Mahumetan pro indubitata et certissima habent... Ita Theophanes, Cedrenus, Baronius, Bellarminus, Bezovius, Spondanus, et alii in chronol. Quare cum instante jam anno Christi 1650, explendus sit millesimus a Mahomete annus, circa illam magnam imperii Turcici et sectæ Mahumetanæ *inclinationem*, vel ruinam, aut ruinæ exordium expectant. Quod ipsum ita revera fore, nonnulli viri sanctitatis et prophetiæ fama celebres in Italia, Germania, Hispania, etc. prædixerunt. « L'événement a vérifié ces prédictions. *Voy. Cornel. u Lapid. in Apoc. c. xx, p. 1512.*

Désormais vieillard usé, il pourra bien encore s'agiter sur sa couche funèbre, mais il ne s'en relèvera pas. Qu'est-il aujourd'hui? Lié, garrotté, annihilé, il doit son dernier souffle de vie à la permission du géant moscovite, qui l'écrasera demain s'il le veut. En attendant, il a lui-même la conscience de sa fin prochaine. Suivant une tradition répandue depuis des siècles parmi les mahométans, cette génération ne passera pas avant qu'elle arrive (1).

Ainsi deux signes, précurseurs de la consommation des siècles, nous sont indiqués par la tradition chrétienne : La chute de l'empire romain et la fin du règne de Mahomet. Ces deux signes dont personne, au siècle de saint Vincent Ferrier, ne pouvait prévoir l'apparition prochaine, sont aujourd'hui manifestes. Il disait donc vrai, l'envoyé du ciel, lorsqu'il annonçait l'approche du jugement, puisque l'ébranlement général du monde et le commencement de sa fin, et les signes précurseurs de l'un et de l'autre devaient suivre de si près ses formidables prédictions.

XX.

Sortons maintenant de l'ordre traditionnel et,

(1) Cette étonnante tradition peut très-bien venir des anciennes prophéties qui la renferment. *Voyez Hist. univ. de l'Église*, tom. IV, *Explication des prophéties de Daniel*.

si vous le voulez, du domaine des opinions, pour entrer sur le terrain de la certitude et de la foi. Deux nouveaux signes, précurseurs infailibles et vraiment caractéristiques de la grande catastrophe, nous sont révélés dans l'Écriture : ils font partie de la doctrine même de l'Église catholique. Le premier, c'est la prédication de l'Évangile par toute la terre : *Cet Évangile du royaume, a dit le Créateur des hommes et des siècles, sera prêché dans tout le monde en témoignage à toutes les nations, et alors viendra la consommation* (1). Le second, c'est l'apostasie générale, complète dans plusieurs parties de la chrétienté par la domination souveraine de l'erreur, et portée dans les autres jusqu'à l'affaiblissement universel de la foi. Revenons à l'histoire.

Troisième signe : *La prédication de l'Évangile par toute la terre.* Le siècle qui a vu passer l'Ange du jugement n'est pas encore écoulé, et tout prépare l'accomplissement rapide de sa parole. Le monde est agité d'un mouvement inconnu : on dirait un vieillard qui a le pressentiment de sa fin. Vasco de Gama double le cap de Bonne-Espérance, et ouvre une large voie jusqu'aux contrées lointaines de l'immense Orient. Christophe

(1) Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet consummatio. *Matth.* xxiv, 14.

Colomb fait sortir comme par miracle, un nouveau continent du sein des mers occidentales. Aussitôt, l'Évangile, qui depuis longtemps restait pour ainsi dire stationnaire au sein de l'Europe, reprend sa course à pas de géant. Les vents portent sur leurs ailes des légions d'apôtres, ils vont arroser de leur sang la croix plantée de leurs mains dans l'immense Amérique, et au pied de l'arbre sacré se prosternent d'innombrables tribus. Tandis qu'il pénètre jusqu'au fond de l'Occident, le flambeau divin s'avance avec la rapidité de l'éclair jusqu'aux limites les plus reculées de l'Orient. François-Xavier a évangélisé cinquante royaumes, baptisé de sa main onze cent mille idolâtres : et Xavier, en mourant, se survit multiplié dans des milliers d'apôtres.

Ainsi, en quelques années, sur les points les plus opposés du globe, Jésus-Christ est adoré par des peuples entiers de fervents néophytes ; l'Évangile a fait un pas immense dans sa course prédite à travers le monde. La parole de l'Ange du jugement est donc vraie. Ce qui la rend de plus en plus certaine, c'est la perpétuelle rapidité de ce mouvement propagateur. Reconnue au seizième siècle avec une ardeur prodigieuse, la prédication de l'Évangile aux nations infidèles, loin de se ralentir, n'a fait que prendre une nouvelle activité. Ses progrès sont tels, qu'il n'est

pas besoin de longs raisonnements pour montrer qu'aujourd'hui l'Évangile achève le tour du globe.

Partez des temps apostoliques, et suivez jusqu'à nos jours l'histoire de l'Asie (1), de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique. Peut-on dire que, dans ces quatre parties du monde, il y ait une seule nation qui, plus tôt ou plus tard, n'ait vu briller le soleil de l'Évangile? Reste la cinquième, l'Océanie. Découverte depuis peu, elle est aujourd'hui sillonnée par les messagers de la bonne nouvelle. Arrêtez vos regards sur ses Archipels nombreux; partout vous verrez quelqu'un de nos célestes pêcheurs, tirant du sein de ces vastes mers, non des baleines et des perles, mais des âmes teintes du sang de Jésus-Christ. Leur pêche n'a point été infructueuse. Nous pourrions parler des progrès merveilleux de l'Évangile dans l'Australie, et à Sandwich, dont les néophytes retracent la ferveur des premiers chrétiens; nous pourrions raconter la conversion totale des îles Gambier, dont les dieux prisonniers ont été envoyés à Rome. Depuis la prédication des apôtres,

(1) Des monuments authentiques prouvent que l'Évangile fut prêché dans la Chine dès les premiers siècles; qu'il y eut des chrétiens et des églises: « *Olim fuisse (in China) christianos* *Christique Ecclesias, certis testimoniis ostendit noster Nicolaus Trigaultius, lib. de Fide in China propagata; idemque probat inscriptio lapidis nuper in China inventa, quæ plane testatur Evangelium in ea prædicatum a viris apostolicis. Cornel. a Lapid. in Matth. xxiv, 14.*

jamais peut-être l'Évangile n'avait marché d'un pas aussi rapide.

Quel est le cœur chrétien qui ne tressaille de joie en contemplant depuis quelques années tant de merveilles opérées comme par enchantement? Mais quel esprit attentif peut voir sans une religieuse frayeur grandir avec tant de rapidité les signes certains de la consommation des siècles?

Toutefois, si dans les cinq parties du monde il pouvait encore se trouver quelque coin de terre isolé, quelque île perdue au milieu de l'Océan, où la parole évangélique n'ait point pénétré, elle ne peut rester longtemps étrangère à sa lumière. Depuis quelques années, l'esprit du cénacle semble redescendu sur l'Église. De toutes les parties de la chrétienté se lèvent à l'envi des légions de missionnaires qui s'en vont à la découverte de nouveaux rivages. On dirait que le divin berger soit plus pressé que jamais d'appeler ses brebis et d'accomplir pleinement sa prédiction, tant l'heure suprême approche!

Chose frappante, inouïe peut-être dans l'histoire de l'Église! c'est le lendemain d'une révolution, rapide comme l'éclair, terrible comme la foudre, qui, dans trois jours, brisant trois générations de rois, avait enseveli sous des ruines sanglantes l'antique trône de saint Louis, regardé par un grand nombre comme le piédestal

nécessaire de l'Église ; c'est, disons-nous, le lendemain, le jour même de cette catastrophe, que le zèle de l'apostolat se ranime dans la tribu sainte avec une ardeur toute nouvelle. — Ici les chiffres sont plus éloquents que les paroles. Tandis que, de 1815 à 1850, le séminaire des Missions étrangères n'avait envoyé aux nations infidèles que quarante-six apôtres ; de 1850 à 1859 il en a fait partir soixante-seize ; tandis que l'ordre de Saint-Lazare n'avait compté, de 1815 à 1850, que sept départs ; de 1850 à 1855 il en a eu plus de quarante. Et comme si cela ne suffisait pas, les anciens ordres missionnaires se réveillent ; il s'en forme de nouveaux. Tous rivalisent de zèle, et profitant de ce calme inexplicable dont le monde jouit depuis trente ans, malgré tant de causes de guerre et de principes de rébellion, ils se hâtent de marquer du signe de l'Agneau les élus de Dieu dispersés aux quatre vents : bientôt le monde manquera à l'ambition de ces conquérants des âmes. Depuis les montagnes glacées de l'Amérique septentrionale, jusqu'aux plaines brûlantes arrosées par le Gange ; depuis les îles de l'Océanie, jusqu'à la Corée ; depuis le Thibet jusqu'au cap de Bonne-Espérance, trouvez, si vous le pouvez, quelques terres reculées ou terribles sur lesquelles ils ont craint de publier l'Évangile et de répandre leur sang.

Il est une circonstance dont l'à-propos, ajoutant encore au merveilleux de cet élan apostolique, rend visible le dessein du juge suprême. Lorsqu'en 1850 le gouvernement français retirait aux missions son appui et les aumônes que les rois très-chrétiens leur avaient toujours accordées; lorsque, par suite de cette mesure, on songeait à fermer le séminaire des Missions étrangères; voilà qu'une œuvre évidemment providentielle, une œuvre inconnue dans les fastes de l'Église, une œuvre faible et obscure à son début, prend tout à coup, et contrairement à toutes les prévisions humaines, un accroissement inexplicable. La Propagation de la Foi, qui en 1850, recevait à peine quelques centaines de mille francs, compte aujourd'hui ses recettes par millions. Grâce à ce miraculeux concours des hommes et de la Providence, le soleil de la vérité s'avance rapidement au terme de sa carrière. Encore un peu de temps, et il achèvera d'éclairer de ses divins rayons tous les lieux que féconde, en les visitant, le soleil de la nature. Signe divinement prédit, et du règne anti-chrétien et de l'approche de la fin des temps, l'arrivée de l'Évangile aux extrémités du monde, tel est le spectacle tout à la fois consolant et terrible qui frappe aujourd'hui tous les regards. (1).

(1) Qu'il y ait encore quelques nations inconnues jusqu'ici, étran-

XXI.

Il en est un quatrième bien plus alarmant et non moins significatif; c'est l'*apostasie générale*. La prédication de l'Évangile par toute la terre est la condition préalable de la ruine du monde; l'apostasie en sera la cause. Tous les siècles, toutes les nations ayant été faits pour Jésus-Christ; quand Jésus-Christ n'y sera plus compté pour rien, le monde aura perdu la raison de son existence. *C'est pour cela, dit saint Paul, que le grand jour n'arrivera pas, à moins que l'apostasie ne soit venue d'abord* (1). Or, elle sera venue, re-

gères au christianisme; que la prédication de l'Évangile ne doive pas s'entendre seulement d'une prédication éphémère, mais d'une profession publique de la religion, ce doute n'atteint nullement la certitude du fait que nous signalons. Autre chose est l'apparition du règne anti-chrétien, autre chose est l'apogée de sa puissance. Le premier de ces deux événements doit précéder le second. De combien? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Il peut donc arriver, il paraît même certain que plusieurs peuples, ouvriers de la onzième heure, ne seront convertis ou que l'Évangile ne prendra une existence publique parmi eux que vers cette dernière époque; tels que les Juifs, par exemple, qui devront leur retour à la prédication d'Énoch, et d'Élie, antagonistes de l'antechrist, et qui n'entreront dans l'Église qu'après toutes les nations : « *Cæcitas ex parte contingit in Israel, donec plenitudo gentium intraret, et sic omnis Israel salvus fiet.* » *Rom. xi, 25, 26.*

(1) *Non moveamini... neque terreamini... quasi instet dies Domini... quoniam nisi venerit discessio primum, et revelatus fuerit peccati, filius perditionis, qui adversatur, et extollitur supra omne quod dicitur Deus.* *II Thess. ii, 2, 3, 4.*

prennent d'une voix unanime les Pères de l'Église et les interprètes de l'Écriture, lorsque la plupart des *nations* se sépareront de l'empire Romain et de l'Église (1) ; que la foi sera singulièrement affaiblie parmi les nations, suivant cette parole du Sauveur lui-même : *Quand le Fils de l'Homme viendra, pensez-vous qu'il trouve encore de la foi sur la terre* (2) ? Cela ne veut pas dire qu'elle sera entièrement éteinte partout, mais que le nombre de ceux qui, d'un pôle à l'autre, la conserveront vive et animée par la charité, doit être plus que jamais petit en comparaison de la multitude des méchants et des infidèles (3).

Ainsi, lorsque nous verrons dans l'ordre poli-

(1) Defectio et rebellio qua quis deficit a suo principe illicque rebellat, scilicet illa insignis, plena et generalis, qua scilicet pleræque et passim *omnes gentes* discedent et deficient tum a Romano imperio, ut explicant Ambros. Primasius et Sedulius, etc., etc; tum consequenter a Romano Pontifice et Ecclesia, ut Anselm.; tum denique a fide et a Christo. *Cornel. a Lapide, in II Thess. 11, 3.*

Discessio — scilicet populorum a suis principibus et præsertim a Romano imperio et a Pontifice Romano. *Menoch. in ibid.*

(2) Luc. xviii, 8.

(3) *Inveniet fidem perfectam ?* puta, certa fiducia et charitate formatam. Porro id maxime fiet sub finem mundi, ante adventum Christi ad judicium, cum edent et bibent homines, dabuntque se voluptatibus, non cogitantes de judicio. Cum Christus apparuerit, inquit Beda, magna erit raritas electorum, imo tunc fides orthodoxa in multis deficient. *Cornel. a Lapid. in Luc. xviii, 8.*

tique le saint empire Romain entièrement détruit (1); lorsque nous verrons les nations s'insurger contre les rois, non-seulement par l'effet de la perversité naturelle à l'homme, mais parce qu'elles nieront l'origine divine du pouvoir, proclamant en principe le dogme impie de la souveraineté populaire; lorsque, dans l'ordre religieux, nous les verrons s'élever contre l'autorité de l'Église, admettant en principe l'indépendance absolue de la raison en matière de croyance religieuse; lorsque nous verrons régner généralement ces théories de l'orgueil qui se résolvent vis à vis de la royauté dans le droit de révolte, et vis à vis de l'Église dans le droit d'incrédulité, pour se confondre dans une rébellion complète contre Jésus-Christ, principe du pouvoir religieux et du pouvoir politique; en un mot, lorsque l'homme, se déifiant lui-même, se sera mis à la place de Dieu, nous pourrons dire en toute assurance que le règne anti-chrétien approche. Est-ce là que le monde tend depuis trois siècles avec une rapidité toujours croissante? Et l'Ange du jugement eut-il raison d'annoncer comme imminent le commencement de la fin? Ouvrons de nouveau l'histoire.

(1) Il ne faut pas oublier que l'empire Romain, devenu depuis Charlemagne *le saint empire Romain*, était dans la pensée chrétienne le signe palpable de la puissance temporelle de Notre-Seigneur.

Le Thaumaturge vient de passer; les échos de l'Europe sont encore ébranlés par le son de la trompette fatale et déjà l'apostasie, cette bête dévorante, sort de l'enfer, et fait des ravages presque aussi rapides que les progrès de l'Évangile. Nous l'avons vu, suivant les Pères et les interprètes, cette apostasie consiste tout à la fois dans la séparation qui doit s'accomplir entre les peuples et l'empire Romain, entre les peuples et leurs rois, entre les peuples et le souverain Pontife, par conséquent entre le monde et le christianisme (1).

Séparation des peuples et de l'empire Romain. Moins d'un demi-siècle après la mort du saint, l'Orient finit par se détacher de l'empire des Césars tombé sous les coups de Mahomet II. L'Occident tenait encore à l'arbre antique; mais bientôt les principes d'indépendance semés au seizième siècle produisent des tempêtes qui agitent violemment le second rameau de l'empire Romain, et qui finissent par le rompre. Aujourd'hui l'arbre lui-même est arraché du sol; depuis plus de trente ans il n'en reste pas le moindre vestige. Dans ce premier sens, l'apostasie ne semble-t-elle pas manifeste?

(1) *Discessio*, — scilicet populorum a suis principibus, et præsertim a Romano imperio et a Pontifice Romano. *Menoch. in II Thess.* II, 5; tum denique a fide et a Christo. *Cornel. a Lap. in ibid.*

Séparation des peuples et de leurs rois. Qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons dit plus haut des relations qui existent aujourd'hui entre les peuples et les rois dans l'Europe entière; qu'on veuille calculer de nouveau les régicides et les révolutions accomplis ou tentés depuis trois siècles; qu'on veuille étudier à fond la position respective des peuples et des souverains; qu'on veuille surtout tenir compte de l'esprit d'indépendance et de révolte posé en principe dans le dogme de la souveraineté populaire, et enfin traduit par cette incroyable maxime : *Les rois règnent et ne gouvernent pas*; et qu'on dise si tout cela c'est l'union des peuples et des rois, si ce n'est pas plutôt la séparation la plus profonde et la plus vraie que le monde ait vue depuis l'Évangile? séparation des esprits et des cœurs, qui n'est que l'apostasie ou l'anéantissement des vrais rapports de respect, de confiance, d'affection et de dévouement établis par le christianisme entre les rois et les peuples. Si cette apostasie n'est pas encore complète, n'est-il pas évident, du moins, que l'esprit général y tend avec rapidité depuis trois siècles?

Séparation des peuples et du souverain Pontife. Quel spectacle, grand Dieu! présente l'Europe actuelle? Entre ce qu'elle était au quinzième siècle, et ce qu'elle est au dix-neuvième, quelle

différence! Comme il était prédit, une étoile tomba du firmament, et le puits de l'abîme fut ouvert, et il en sortit une épaisse fumée qui s'interposa entre la terre et le ciel (1).

A la voix de Luther, l'Allemagne, la Suède, le Danemark, la Prusse, l'Angleterre, une partie de la Suisse et de la France, se précipitent sous l'étendard de la révolte. Pour ces peuples apostats, Rome est Babylone, le Pape, l'odieuse personnification de l'erreur. Indépendance absolue de la raison humaine en matière de religion; bannissement complet de l'autorité de l'Église : de tous leurs principes, voilà le plus sacré. Pour les autres nations; le représentant de Jésus-Christ n'est plus qu'un souverain étranger et suspect, dont les démarches portent ombrage, dont les paroles ne doivent plus arriver à l'oreille de ses enfants, qu'après avoir subi l'examen des princes et reçu l'insultant visa de leurs ministres : à peu près comme les lettres venues des pays infectés de la peste, qu'on ne laisse pénétrer dans les régions étrangères qu'après les avoir passées au vinaigre. Tant on redoute l'influence romaine! tant on craint l'autorité du vicaire de Jésus-Christ!

(1) Et vidi stellam de cœlo cecidisse in terram... et aperuit puteum abyssi, et ascendit fumus putei, sicut fumus fornacis magnæ : et obscuratus est sol et aer de fumo putei. *Apoc. ix, 1, 2.*

Aux yeux des moins clairvoyants, il est manifeste que ce n'est plus comme pape, comme père commun des rois et des nations, comme organe de la foi sociale, que les gouvernements *catholiques* traitent le souverain Pontife; c'est comme simple prince temporel. Depuis longtemps les relations filiales ont fait place aux rapports diplomatiques. Le moyen qu'il en fût autrement? Les gouvernements n'ont-ils pas rompu leur union *spirituelle* avec le Saint-Siège, cette antique union fondée sur la communauté la foi? Admettre, comme ils font, l'égalité de tous les cultes, n'est-ce pas dire : A nos yeux, toutes les religions sont également bonnes, également vraies, également dignes de protection et d'encouragement? N'est-ce pas dire : Le christianisme n'est plus notre foi? Ainsi, dans l'ordre religieux, les gouvernements, ou, si vous voulez, les nations représentées par leurs gouvernements, ne croient pas plus en Jésus-Christ comme principe exclusif de la vérité, que dans l'ordre politique ils ne croient en lui comme principe exclusif de l'autorité (1)? Il y a donc défection, apostasie, puisqu'il y a anti-christianisme.

Séparation du monde et du christianisme. Si

(1) Qu'on se rappelle tout ce qui a été écrit dans ces derniers temps contre le droit divin, contre le sacre, contre les rois par la grâce de Dieu.

les faits qui précèdent ne nous paraissent pas suffisants pour établir cette lamentable vérité; d'un regard, embrassons l'Europe restée catholique. Du nord au midi, nous verrons le christianisme humilié, persécuté. Examinez les grandes nations, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, l'Italie même; partout vous verrez l'apostasie multipliant ses ravages, tantôt modérant ses fureurs, tantôt masquant ses projets pour se répandre plus sûrement sous les noms de tolérance, d'indifférence, de liberté de conscience, de liberté des cultes, de liberté de la presse; jetant au sein des peuples des millions de livres irréligieux, où l'on voit marcher de front la nouveauté des doctrines, la corruption de la foi, et la rébellion à l'autorité de l'Église; ayant déjà perverti l'esprit public, au point d'oser faire entendre dans les écoles, dans les académies *catholiques*, les éloges de Luther, de Voltaire, et des ennemis les plus avérés du catholicisme : et ces éloges sont applaudis!

Écoutez la voix des sectaires, la voix des philosophes, la voix de tous ceux qui forment l'opinion dans les chaires littéraires ou dans les tribunes législatives; lisez les innombrables journaux français et étrangers; étudiez les maximes le plus généralement répandues et accréditées, partout vous trouverez, assis sur le trône de l'esprit pu-

blic, le naturalisme, la négation du monde surnaturel, la négation des miracles, la négation même de l'Évangile et des faits historiques de l'ancienne et de la nouvelle alliance; partout vous verrez la foi plus affaiblie que jamais, et la pratique du christianisme plus que jamais tombant en désuétude; à la place vous verrez, même dans les esprits les moins hostiles, une tendance marquée ou de persévérants efforts pour substituer à la révélation une prétendue *religiosité* : sentiment vague, religion pure, rationaliste, sans mystères et sans pratiques, afin de conserver encore le nom et le fantôme d'une religion qui trompe et qui séduit, mais qui n'éclaire ni ne sauve. Ne vous en tenez point à une première vue, examinez mûrement, lisez, interrogez, écoutez ce qui se dit, ce qui se passe dans le monde, et vous aurez bientôt acquis la triste certitude que la foi est désormais sans vie, même dans le cœur d'un très-grand nombre de catholiques. Vous verrez que les actes religieux, qui en sont la manifestation, s'accomplissent incomplètement et trop souvent sans piété; vous rencontrerez une multitude d'intelligences qui ont scindé leur symbole, ou qui même ne croient plus à rien, tout en conservant le nom et les dehors du catholicisme.

Descendez encore plus avant; parcourez toutes nos villes les unes après les autres : c'est à

peine si, dans chacune d'elles, vous parviendrez à compter *quelques familles* dont tous les membres soient catholiques de croyance et de conduite. Il est rare, très-rare de ne pas trouver dans chaque foyer deux camps et deux bannières. Or, qu'est-ce que tout cela? sinon la plus lamentable apostasie, au sein même du catholicisme. Et qu'est-ce que l'apostasie la plus lamentable au sein du catholicisme? sinon le commencement visible du règne anti-chrétien?

Ce n'est point ici un tableau d'imagination. Amis et ennemis, tous font de l'état actuel de la religion le même portrait. Chaque matin les impies ne nous demandent-ils pas dans leurs journaux, dans leurs discours, dans leurs livres : Où est votre Dieu? N'insultent-ils pas à notre petit nombre? Ne font-ils pas de désolants calculs? Ne se moquent-ils pas de ceux qui leur parlent de la puissance et de la multitude des catholiques? Si quelques-uns d'entr'eux, pour exciter à la haine et à l'oppression du catholicisme, crient hypocritement à l'envahissement des prêtres qu'ils appellent jésuites, il faut entendre les moqueries insultantes par lesquelles leurs confrères les rassurent. « Est-ce bien sérieusement, s'écrient-ils, que l'on redoute aujourd'hui les empiètements religieux et le retour de la domination ecclésiastique! Quoi! nous

sommes les disciples du siècle qui a donné Voltaire au monde, et nous craignons les jésuites!

» Nous sommes les héritiers d'une révolution qui a brisé la domination politique et civile du clergé, et nous craignons les jésuites!

» Nous venons dans un pays où la liberté de la presse met le pouvoir ecclésiastique à la merci du premier Luther venu qui sait tenir une plume, et nous craignons les jésuites!

» Nous vivons dans un siècle où l'incrédulité et le scepticisme coulent à pleins bords, et nous craignons les jésuites!

» Nous sommes catholiques à peine, catholiques de nom, catholiques sans foi, sans pratique, et l'on nous crie que nous allons tomber sous le joug des congrégations ultramontaines!

» Non ; le danger n'est pas où le signalent vos imaginations préoccupées. Vous calomniez le siècle par vos alarmes et vos clameurs pusillanimes. »

N'en sont-ils par venus à proclamer la mort du catholicisme? Chaque jour ne répètent-ils pas sur tous les tons : *Le catholicisme est usé; il est mort; il n'est plus qu'une machine; plus qu'une forme surannée; il n'y a plus d'Église; plus de foi sincère?* Hélas! ils ne disent que trop vrai; la foi est sans action sur la généralité des peuples; non qu'elle soit usée, mais parce que les peuples,

parce que le monde sont usés pour elle : quand l'homme surtout devient orgueil, l'esprit de Dieu se retire (1). Ainsi le soleil est sans action sur les yeux de l'aveugle, non parce qu'il a cessé d'être le foyer de la lumière, mais parce que l'aveugle a perdu le sens destiné à la recevoir. Cette cécité, cette paralysie morale est leur ouvrage, et ils s'en applaudissent. Malheureux qui ont assassiné l'âme humaine et qui triomphent au lieu de trembler!

Prêtez maintenant l'oreille aux voix catholiques, aux voix sacerdotales : de toutes parts un long gémissement, de toutes parts ce cri d'alarme : La foi s'en va ; le rationalisme moissonne, nous glanons. Qu'il nous suffise d'entendre le Pontife suprême, dont le regard embrasse, des hauteurs de la ville éternelle, toute l'étendue de l'Église : mille fois plus triste que la nôtre est sa parole, mille fois plus sombre que le nôtre est le tableau qu'il trace de la religion dans le monde actuel.

S'adressant aux patriarches, aux primats, aux archevêques, aux évêques de la terre entière : « C'est avec le cœur navré d'une profonde tristesse, leur dit-il, que nous venons à vous, dont nous connaissons le zèle pour la religion, et que

(1) Non permanebit Spiritus meus in homine quia caro est.
Gen. vi, 5.

nous savons être dans de mortelles alarmes sur les dangers qu'elle court. Nous pouvons dire avec vérité que c'est maintenant l'heure de la puissance des ténèbres pour cribler comme le blé les fils de l'élection (1). *Oui, la terre est dans le deuil et périt, infectée qu'elle est par la corruption de ses habitants, parce qu'ils ont violé les lois, changé les ordonnances du Seigneur, rompu son alliance éternelle (2).*

» Nous vous parlons, vénérables frères, de ce que vous voyez de vos yeux, et sur quoi nous pleurons et gémissons ensemble. C'est le triomphe d'une méchanceté sans retenue, d'une science sans pudeur, d'une licence sans bornes. Les choses saintes sont méprisées, et la majesté du culte divin, qui est aussi puissante que nécessaire, est blâmée, profanée, tournée en dérision par des hommes pervers. De là vient et la corruption de la saine doctrine, et l'audacieuse propagation des erreurs de tout genre. Ni les lois saintes, ni la justice, ni les maximes, ni les règles les plus respectables ne sont à l'abri des atteintes des langues d'iniquité; cette Chaire du bienheureux Pierre, où nous sommes assis, et où Jésus-Christ a posé le fondement de son Église, est violemment agitée, et *les liens de*

(1) Luc. xxii, 55. — (2) Isai. xxiv, 5.

L'unité s'affaiblissent de jour en jour. La divine autorité de l'Église est attaquée, ses droits sont anéantis; elle est soumise à des considérations terrestres, et par une profonde injustice, livrée à la haine des peuples, elle est réduite à une honteuse servitude.

» L'obéissance due aux évêques est enfreinte et leurs droits sont foulés aux pieds. *Les académies et les gymnases retentissent horriblement d'opinions nouvelles et monstrueuses, qui ne savent plus la foi en secret et par des détours, mais qui lui font une guerre publique criminelle. C'est de la corruption de la jeunesse par les maximes et par les exemples de ses maîtres, qu'est venu le désastre de la religion et l'horrible perversité des mœurs. Ainsi, lorsqu'on a secoué le frein de la religion, par laquelle seule les royaumes subsistent, de laquelle l'autorité tire sa force et sa sanction, nous voyons la ruine de l'ordre public, la chute des trônes, le renversement de toute puissance légitime. Ces maux, vénérables frères, et beaucoup d'autres, et de plus graves encore peut-être, qu'il serait trop long d'énumérer aujourd'hui, et que vous connaissez très-bien, nous jettent dans une douleur profonde et continue... (1). »*

(1) Hæc et alia complura, et fortassis etiam graviora, quæ in præsens percensere longum esset, ac vos probe nostis, in dolore esse nos jubent, acerbo sane ac diuturno. *Encycliq. Mirari vos.* 1852.

Dans une occasion plus récente, le vicaire de Jésus-Christ emploie pour caractériser les maux actuels de l'Église, les expressions mêmes par lesquelles, suivant les interprètes, saint Jean désigne les dernières attaques de l'enfer contre l'Église. « Entre les plus grandes et les plus cruelles calamités de la religion catholique, dit le Pontife, dont en ces temps de troubles et de tempêtes nous ayons à gémir, la principale est, sans contredit, la multitude des livres pestiférés, qui, *comme les sauterelles sorties du puits de l'abîme*, inondent presque tout entière la vigne du Seigneur pour la dévaster, et qui sont *comme la coupe remplie d'abominations* que vit saint Jean dans les mains de la grande prostituée, abreuvant de toutes sortes de poisons ceux qui y portent leurs lèvres (1). » Ailleurs, le chef de l'Église revient encore à cette formidable parole, et dit en propres termes : « Nous pouvons dire en toute vérité que *le puits de l'abîme est ouvert*, ce puits d'où saint Jean vit sortir une fumée qui obscurcit le soleil, et des sauterelles qui ravagèrent la terre (2). »

(1) Bref du 5 août 1845, qui condamne l'ouvrage intitulé : *Lettres sur la direction des études*, publié sous le nom de Francesco Forti. Genève, 1845.

(2) Vere apertum dicimus puteum abyssi, e quo vidit Joannes ascendere fumum, quo obscuratus est sol, locustis ex eo prodeuntibus in vastitatem terræ. *Bull. Mirari vos.*

Quand on connaît et les lumières spéciales, et l'assistance divine dont jouit le souverain Pontife, et le soin extrême avec lequel sont pesées toutes les paroles de ses allocutions solennelles, il n'est pas permis de voir dans ces expressions l'effet du hasard, ni d'un esprit naturellement mélancolique. Cette seconde supposition n'est pas seulement gratuite, elle est entièrement contraire au caractère bien connu de l'auguste et saint vieillard.

D'ailleurs, la parole apostolique n'est ni moins triste, ni moins alarmée dans la bouche des derniers papes. La Bulle fameuse de l'immortel Pie VII contre les *Carbonari* en est une preuve. « Ce qui est arrivé, dit le Pontife de sainte mémoire, dans des temps déjà reculés se renouvelle encore, et surtout à la déplorable époque où nous vivons, époque qui *semble être ces derniers temps* annoncés tant de fois par les apôtres, où *viendront des imposteurs marchant d'impiétés en impiétés*, en suivant leurs désirs. Personne n'ignore quel nombre prodigieux d'hommes pervers se sont ligués dans ces temps si difficiles contre le Seigneur et contre son Christ, et ont mis tout en œuvre pour tromper les fidèles par les subtilités d'une fausse et vaine philosophie, et pour les arracher du sein de l'Église dans la folle espérance de

ruiner et de renverser cette même Église (1). »

Ainsi parlent les Voyants d'Israël. Que le monde incroyant hausse les épaules, son endurcissement n'a rien qui doive étonner; pour l'homme sérieux, il ne pourra s'empêcher de voir un grave sujet de réflexions dans ces imposantes paroles où le chrétien trouve un avertissement salutaire, et l'annonce redoutable d'un avenir qui semble n'être plus douteux.

XXII.

Le raisonnement, l'expérience, la tradition, les données de la foi, les tendances générales de l'esprit humain depuis trois siècles, tout semble se réunir pour nous inspirer de justes alarmes, en nous laissant deviner le mot de la formidable énigme. Mais, indépendamment de ces raisons, le spectacle du monde actuel offre un motif particulier et suffisant à lui seul pour légitimer nos craintes. Ce qu'il voit de ses yeux, le chrétien réfléchi le compare avec ce qui est prédit. La négation de Notre-Seigneur, la séparation des deux cités, les préparatifs de la dernière lutte, voilà trois faits annoncés pour les derniers jours. Or, malgré qu'il en ait, il voit l'oubli, la négation, le mépris, le bannissement de Jésus-Christ devenir

(1) Bull. *Ecclesiam a Jesu Christo*. 13 septembre 1821.

chaque jour plus complet et plus universel. Il voit les deux cités du bien et du mal, jusqu'ici mêlées ensemble comme les eaux de deux rivières coulant dans le même lit, se dégager l'une de l'autre avec une activité d'autant plus grande qu'elles approchent davantage de leur séparation finale. Il les voit se préparant, préludant même par des batailles sur tous les points du globe, à cette lutte générale et acharnée qui sera la dernière épreuve de l'Église. Cet avenir redoutable et divinement prédit, il craint, en vérité, qu'il ne soit déjà en partie le présent.

D'abord, la grande apostasie, signe précurseur de la fin des temps, est avant tout la négation de Jésus-Christ, Dieu, roi, médiateur; en un mot, l'anti-christianisme. Or, si nous suivons avec attention la marche des idées, nous reconnâtrons sans peine que la négation de Jésus-Christ est devenue, depuis vingt-cinq ans surtout, le caractère distinctif de l'erreur. Afin d'anéantir le règne du divin Médiateur, elle s'attaque en même temps à sa divinité et à sa royauté. Dans l'ordre religieux, brisant complètement avec tous les peuples et avec tous les siècles qui, sous des noms divers, reconnurent constamment entre l'homme et Dieu un Médiateur chargé de relier la terre au ciel, la raison rejette bien loin ce lien nécessaire manifesté par la foi.

Outre l'affirmation directe et mille fois répétée de cette erreur éminemment anti-chrétienne, nous voyons que la déification de la raison humaine, la mort du christianisme et l'apparition d'un dogme nouveau, successeur du christianisme, sont le rêve le plus universellement et le plus chaudement caressé de nos jours. Dogme *éclectique*, qui sera la fusion de toutes les religions qui partagent le monde; dogme *humanitaire*, dans lequel tous les peuples, affranchis des religions positives, se donnent le baiser de la fraternité universelle; dogme *rationaliste*, dans lequel la raison sera l'*unique médiateur* entre Dieu et l'homme, et, comme on ose l'enseigner, *le Verbe fait chair*. Voilà, il n'y a plus à s'y tromper, le but final auquel tend évidemment l'époque actuelle, dirigée par ses philosophes. On n'en fait plus un mystère. Ce rationalisme absolu, manifestation suprême de l'orgueil humain, se révèle à chaque page dans les écrits des hommes qui forment l'opinion. Vous le rencontrez au fond de la plupart des systèmes philosophico-religieux qui pullulent en Europe.

Qui dira les sectes étranges auxquelles cette utopie sacrilège a donné naissance en Angleterre depuis un demi-siècle? Qui ne sait que dans une certaine partie de l'Allemagne elle a tellement prévalu, qu'il n'est plus permis d'y prêcher la

divinité de Jésus-Christ, par conséquent la vérité exclusive de sa religion (1).

Mais, pour parler seulement de notre patrie, voyez le caractère qu'a pris la philosophie depuis quarante ans. Sans doute elle est sortie du matérialisme abject ; mais ce n'est point pour devenir chrétienne, loin de là. Vers la fin de la Restauration, au moment où les ouvrages les plus anti-chrétiens, réimprimés et colportés avec une activité sans exemple, faussaient les meil-

(1) Outre les ouvrages si répandus et si parfaitement anti-chrétiens de Strauss, outre les enseignements incontestables des Consistoires dont nous avons parlé plus haut, voici un fait récent qui peut servir de thermomètre pour apprécier le degré de foi chrétienne qui reste dans les pays protestants d'Outre-Rhin. Dernièrement un jeune théologien protestant, appelé à faire son premier sermon à Wolffenbittel, duché de Brunswick, y fut vertement tancé par les membres du Consistoire délégués pour l'entendre, parce qu'ils s'était permis d'appeler dans ce discours Jésus-Christ la splendeur du Père. Admis cependant à une cure de campagne, l'incorrigible candidat ayant osé pour la seconde fois, et devant un auditoire qu'il supposait moins éclairé, prêcher la divinité du Sauveur, fut interrompu par les trépignements de ses auditeurs. Au sortir du temple, il se vit environné de la cohue de ses paroissiens, dont les vociférations confuses lui demandaient compte des *bêtises* qu'il venait de leur débiter. Qu'avons-nous besoin, disaient-ils, de savoir ce qu'était le Christ? Prêchez-nous sa morale, sa personne nous est très-indifférente ! Ayant pour la première fois conféré le baptême à un enfant, et ayant à cette occasion parlé du *péché originel*, l'indignation des villageois ne connut plus de bornes, et le pasteur se vit pour cette fois expulsé de la bergerie. (*The Voice of Israel, edited ad London, 51, rédigé par une société d'Israélites.*)

leurs esprits, un journal philosophique parut tout à coup et fit grand bruit dans le monde intellectuel. Rédigé par les hommes avancés du camp ennemi, il manifesta nettement les nouvelles tendances. Or, qu'annonçait chaque jour l'ancien *Globe*? La supériorité de la raison, son indépendance absolue de toute doctrine révélée, la mort du catholicisme, et l'apparition d'une religion nouvelle, religion du *moi*, dont la raison pure devait être tout ensemble le Dieu, le Pontife, l'Évangile, l'Alpha et l'Oméga.

Quel était le fond du Saint-Simonisme? encore la suprématie de la raison, la mort du catholicisme et l'établissement du dogme nouveau dont Saint-Simon était l'inventeur, et dont le monde régénéré devait être le disciple.

Que répètent encore tous les jours les disciples de Fourier? Vous les entendez prêcher tour à tour la *dégénération*, la *régénération* et la *transformation* de tous les dogmes existants, puis la venue de la religion fouriériste qui les absorbera tous. « Non, disent-ils, les religions ne sont pas la religion; les religions sont irréligieuses, puisqu'elles ont divisé les hommes, puisqu'elles les divisent encore. La France marche vers la religion, c'est-à-dire vers l'union intégrale et harmonique de toutes les idées, de tous les intérêts. »

A quoi se réduit la philosophie universitaire,

professée par MM. Cousin, Damiron, Jouffroy, Lherminier, Charma, Michelet, Quinet, et tant d'autres? sinon toujours à l'indépendance de la raison, à la déification du moi, à la négation de toute religion positive comme vérité absolue, à la mort du catholicisme et au règne futur d'une religion nouvelle, composée, par la raison, de dogmes épars pris dans toutes les religions existantes, et même dans la philosophie païenne (1).

Mais le signe le plus éloquent de la formation de l'empire anti-chrétien est moins encore, ce nous semble, dans l'erreur elle-même que dans l'accueil qu'elle reçoit. Prêchée dans les livres, dans les journaux, dans les chaires publiques, cette hérésie, la dernière de toutes, est reçue par les uns avec enthousiasme, par les autres avec indécision, signe visible de l'ébranlement de

(1) Les pièces justificatives de ces propositions se trouvent dans un si grand nombre d'écrits qu'il serait superflu de les rapporter ici. Voyez les ouvrages de tous ces écrivains et de beaucoup d'autres. Dans l'apologie récente de la philosophie universitaire prononcée à la Chambre des pairs, M. Cousin, malgré toute sa modération, confirme positivement la tendance anti-chrétienne que nous signalons. L'orateur fait l'éloge de cette philosophie en disant qu'elle garde une neutralité absolue entre toutes les religions; qu'elle est d'autant plus religieuse qu'elle n'est ni juive, ni protestante, ni catholique, c'est-à-dire qu'elle est la meilleure préparation à la religion, attendu qu'elle ne conduit l'élève à aucune religion positive. La réunion des jeunes gens de tous les cultes dans les mêmes collèges manifeste la même pensée et tend au même but.

leur foi. Le très-petit nombre la repousse et la flétrit. Préoccupés d'intérêts matériels, les gouvernements s'y montrent indifférents, au point que des professeurs aux gages de l'État peuvent l'enseigner chaque jour publiquement et impunément.

Naguères, à propos de l'Espagne, l'un d'entre eux s'exprimait ainsi dans une des premières chaires du royaume très-chrétien : « Afin que les doctrines de l'ultramontanisme et du concile de Trente montrent ce qu'elles peuvent faire toutes seules pour le salut des peuples modernes, ce pays leur est livré, abandonné sans réserve; les anges même de Mahomet veilleront sur le haut des tours arabes de Tolède et de l'Alhambra, pour qu'aucun rayon du *Verbe nouveau* ne puisse pénétrer dans l'enceinte. Des bûchers sont préparés; tout homme qui appellera l'avenir y sera réduit en cendres...

» Leibnitz, Bacon, Descartes, et il faut bien aussi prononcer ce *grand nom de Luther*, ces hommes exécrés en leur temps par les hommes de la routine, ont été les missionnaires de leurs peuples; ils ont converti le monde à la vie nouvelle; *ils ont été ce qu'à d'autres époques ont été les saint Boniface et les saint Patrice*; ils ont frayé la route au *Verbe de l'avenir*... J'ai cru que le *catholicisme de Napoléon et la réforme de Luther*,

Descartes et Leibnitz étaient capables de se tendre la main des deux côtés du Rhin.... Je vois autour de moi des cultes divers qui tous se font une guerre acharnée, et prétendent vivre dans une séquestration complète; ils s'excommunient, ils se répudient mutuellement... Ce que je tente ici, c'est de parler à tous, c'est de remonter à la source de vie qui leur est commune; c'est d'apprendre, c'est d'épeler, *c'est de parler la langue de cette grande cité d'alliance, qui, malgré la colère de quelques hommes, s'élève et se fortifie chaque jour; car il n'est pas vrai qu'elle soit bâtie, comme on le dit, sur l'indifférence, mais bien sur la conscience de l'identité de la vie spirituelle dans le monde moderne* (1). »

L'esprit d'erreur poussant un autre jusqu'au délire, lui fait avancer, aux applaudissements bruyants de la foule, ces propositions si étrangement blasphématoires : après avoir dit que l'homme est obligé de faire l'éducation des bêtes afin de les conduire à un état plus élevé, il annonce la religion qui fera parler aux animaux et aux hommes un langage commun; puis il ajoute : « Le christianisme, précurseur de la nouvelle doctrine, doit réaliser la réhabilitation des races

(1) Leçon de M. Quinet, professeur au Collège de France, publiée par *le Siècle*, 25 mars 1844.

inférieures, et la preuve, c'est la sympathie que les chrétiens professent pour les animaux, en reconnaissance de ce que ceux-ci ont les premiers reconnu le Sauveur...

» On trompe singulièrement le monde quand on dit que Jésus-Christ a tout fait. — Non. — Il faut que chacun de nous devienne, après 2,000, après 3,000 ans, un autre Jésus-Christ, l'égal de Jésus-Christ. »

Le professeur continue ainsi : « Une masse de chaleur et de lumière est répartie pour chaque époque. Cette chaleur et cette lumière constituent l'époque... J'ai prié Dieu qu'il me donnât quelque chaleur et quelque force pour vous communiquer de la chaleur et de la force. J'ai accompli ma mission en vous annonçant le Verbe incarné, nouvellement envoyé parmi nous, et l'honneur d'avoir été trouvé digne de l'annoncer fera la *joie de toute ma vie et DE TOUTES MES VIES.* »

Puis il s'est écrié : « J'ose sommer ceux d'entre les Polonais et ceux d'entre les Français qui ont approché de ce Verbe de déclarer s'ils l'ont vu, oui ou non ? » Un bruit tumultueux de près d'une soixantaine de voix a répondu par un oui prolongé et répété. Toutes ces personnes se sont rapidement levées et ont étendu le bras. Une seconde sommation a été suivie d'un nouveau

bruit et de la réponse : « Nous le jurons (1). »

Cette déification de la raison humaine, cette négation systématique de toute religion positive, est devenue assez populaire pour que les romanciers célèbres croient pouvoir l'exprimer dans leurs œuvres, sans crainte d'être taxés de folie ou de n'être pas compris (2). D'autres enfin cherchent à la réaliser sous sa dernière forme, la forme religieuse. Une secte nouvelle, dont les ramifications s'étendent du nord au midi de la France, et même à l'étranger, l'annonce sous la dénomination séduisante de *l'OEuvre de la Miséricorde*, secte obscure, et toutefois assez menaçante pour que le souverain Pontife ait cru devoir la flétrir par une condamnation solennelle (3).

Et maintenant nous le demandons : le dernier mot de tous ces systèmes n'est-ce pas la négation de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Évidemment, pour quiconque la raison humaine est le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme, le Verbe fait chair ; pour quiconque prédit la mort du catholicisme ou l'indépendance absolue de la raison en matière de croyance religieuse ;

(1) Leçon de M. Mickiewicz, professeur au Collège de France, mars 1844.

(2) La comtesse de Rudolstadt, dernier roman de Georges S.

(3) Bref de notre saint Père le pape Grégoire XVI à M^r l'évêque de Bayeux, 8 novembre 1845.

pour quiconque annonce un dogme nouveau, successeur du christianisme, Jésus-Christ n'est pas Dieu, c'est un homme, et l'Évangile une œuvre humaine, rien de plus. Or, comme sous des noms différents, ces systèmes anti-chrétiens sont les seuls vivants, les seuls en honneur dans le camp ennemi, non-seulement en France, mais dans les autres parties de l'Europe, puisque c'est de là qu'ils nous sont venus, comme ils composent le fond du haut enseignement public, et sont *maîtres absolus des jeunes générations*; comme ils sont la règle de la conduite de la plupart des hommes faits, qui n'ont pas d'autre religion naturelle ou rationaliste; comme ils sont la base des constitutions modernes qu'on déclare laïques, c'est-à-dire déistes ou indifférentes à toute religion positive, il en résulte clairement que l'hérésie dominante aujourd'hui est la négation de la vérité absolue, immuable du christianisme, et de la vérité, de l'autorité, de la nécessité du divin Médiateur. Voilà, nous croyons l'avoir établi, le caractère véritable et le point avancé de l'erreur actuelle dans l'ordre religieux.

XXIII.

D'un pas égal, sinon plus rapide, marche la négation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans l'ordre politique. Roi du monde par droit de

naissance, le Fils de Dieu, en mourant sur le Calvaire, l'était devenu par droit de conquête. Dans les nations chrétiennes, sa royauté avait pris une forme palpable. Il était roi comme tout autre roi. Il avait ses droits, ses ministres, ses soldats, ses sujets, ses amis, ses palais, ses trésors, son nom royal; et toutes ces prérogatives n'étaient pas de vains mots. Le divin roi en jouit longtemps. L'histoire est là qui en offre mille témoignages. Que se passe-t-il aujourd'hui? Interrogez les théories et les faits, une voix en sort qui dit clairement : Le monde actuel marche d'un pas rapide à la négation de Jésus-Christ, à l'anéantissement de sa royauté.

Il avait *ses droits*; ils sont méconnus. Son droit politique, principe de toute royauté, on le nie, on le honnit. Allez dire au milieu de l'Europe, que le pouvoir des rois vient de Dieu et qu'il relève de Jésus-Christ, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs; allez combattre la souveraineté du peuple ou plutôt l'indépendance absolue de la raison humaine dans l'ordre politique: vous verrez s'il est une seule nation qui vous comprenne; vous verrez combien il en est parmi les sages qui ne vous répondent par un sourire de pitié, peut-être par les cris furieux du peuple déicide : *Tolle, tolle*; « Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous. » Dans la réalité le nom adorable

du Roi des rois, l'alpha et l'oméga de tous les pouvoirs, est complètement banni de la langue politique. Lisez dans l'histoire les discours solennels, les discours en quelque sorte nationaux, discours des trônes, discours des orateurs parlementaires, discours des magistrats, chartes et constitutions, voyez jusqu'à quelle époque il vous faudra remonter pour y trouver une seule fois, en toutes lettres, le nom adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ, invoqué comme principe du pouvoir, comme règle du droit national, comme sanction de la loi? Pourquoi ce nom sacré, si souvent répété dans nos anciens monuments, est-il si complètement banni de la langue politique des siècles modernes? sinon parce que l'autorité de celui qui le porte n'est plus comptée pour rien dans le monde politique. C'est là un fait encore peu remarqué, mais dont la signification anti-chrétienne n'est pas douteuse.

Elle devient évidente, lorsque relisant ces mêmes documents, depuis la même époque, on rencontre à chaque page le nom de la *nation*, le nom du *peuple*, le nom du *pays*, invoqué par les orateurs, par les législateurs, par les rois eux-mêmes, dans toute l'Europe, comme la suprême raison du droit et du devoir. Pourquoi encore ce nom est-il si souvent répété? sinon parce que l'autorité qu'il exprime est toute-puis-

sante, seule puissante dans le monde politique actuel.

Ne dites pas qu'on trouve au moins une fois chaque année le nom de Dieu dans les discours de la couronne ; que le nom du Christ, de Jésus, du Fils de Marie, se place quelquefois sur les lèvres ou sous la plume des politiques de nos jours, et que cela suffit pour faire tomber l'accusation d'anti-christianisme. Quelle est, nous le demandons, la valeur réelle du nom de Dieu, placé une fois par an dans une phrase incidente ? c'est une affaire de style, un sacrifice fait à certaines convenances, tout au plus une profession de théisme. D'ailleurs, nous l'avons déjà remarqué, pas plus que la révolte de l'ange coupable, l'anti-christianisme ne sera la négation directe de Dieu, mais la négation directe de Jésus-Christ. Quant au nom du Sauveur, répété depuis quelque temps par certains hommes et dans certains livres de politique et de philosophie, il faut savoir quel sens on y attache. Lisez, comparez, et vous arriverez promptement à la conviction que ce nom se trouve là comme tout autre nom, sans aucun caractère divin d'autorité politique ou philosophique. A l'imitation de Weishaupt et des autres chefs du carbonarisme, les orateurs, les philosophes, les publicistes actuels, jaloux de conserver encore dans leurs paroles je ne sais

quel vernis de religion pour en imposer aux simples, emploient quelquefois ce nom sacré. Mais, dans leur esprit, il n'est plus le nom adorable du Dieu Roi, Législateur et Sauveur devant lequel tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers (1); c'est celui d'un sage, d'un philosophe, du plus grand bienfaiteur *du peuple*. En un mot, pour eux, le christianisme est un système, l'Évangile un beau livre, Notre-Seigneur un grand homme. En cela, ils outragent doublement Jésus-Christ : d'une part, ils le dépouillent de sa divinité; d'autre part, en le glorifiant comme homme, ils défont la raison humaine. Or, c'est là, comme nous l'avons vu, le véritable crime des derniers temps. « Ils affectent, dit un grand pape, un singulier respect et un zèle merveilleux pour la religion, pour la doctrine et pour la personne de notre Sauveur Jésus-Christ, qu'ils ont quelquefois la coupable audace de nommer leur grand maître et le chef de leur société. Mais ces discours, qui paraissent plus doux que l'huile, ne sont autre chose que des traits dont se servent ces hommes perfides pour blesser plus sûrement ceux qui ne sont pas sur leurs gardes. Ils viennent à vous semblables à

(1) Dedit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum. *Ad Philipp.* II, 10.

des brebis, mais ils ne sont au fond que des loups dévorants (1). »

Ainsi que sur les nations, Notre-Seigneur avait son *pouvoir royal sur la société domestique*; on l'en dépouille. Avant le seizième siècle, Jésus-Christ consacrait dans l'Europe entière l'acte fondamental de la famille. Par le mariage élevé à la dignité de sacrement il régnait sur la société domestique. Aujourd'hui, chez la plupart des nations, ce n'est plus lui qui unit les époux, c'est l'homme. Le divin roi avait dit : Le mariage est un sacrement; de toutes parts le schisme et l'hérésie répondent : Le mariage n'est pas un sacrement. Il avait dit : Le lien conjugal est indissoluble; la moitié de l'Europe répond : Le lien conjugal est dissoluble; ou, s'il est indissoluble, c'est en vertu de la loi humaine et non de l'Évangile.

Il avait son *pouvoir judiciaire*. Il l'exerçait spécialement par les tribunaux de l'Église. On les a supprimés. Le bras séculier ne prête plus son appui à l'exécution de leurs sentences; loin de là, l'homme s'est arrogé la juridiction exclu-

(1) Pie VII. Bull. *Eccles. a Jesu Christo*, 1821. — Quand on lit cette bulle célèbre, ainsi que les détails authentiques donnés par Barruel, *Hist. du Jacobinisme*, t. III. p. 110 et suiv., on est tenté de croire que la plupart des hommes qui depuis longtemps dirigent les affaires, ont passé par les loges maçonniques ou autres sociétés secrètes.

sive sur les personnes et les biens ecclésiastiques. Si dans quelques circonstances les juges établis par Jésus-Christ rendaient une sentence, elle ne serait légalement obligatoire qu'après la sanction du pouvoir humain.

Il avait ses *ministres* : le clergé était le premier corps de l'État chez les nations catholiques. Aujourd'hui il n'est même plus un corps. Ambassadeurs du divin Roi, les prêtres étaient respectés des grands et du peuple. Depuis le seizième siècle on les a fait mourir par milliers : leur sang a inondé l'Europe ; à plusieurs reprises on les a bannis, aujourd'hui on les tolère bien plus qu'on ne les aime ; on leur met des entraves aux pieds et aux mains ; on les poursuit de vociférations injurieuses, on les joue publiquement sur les théâtres, on méprise et leur nom, et leurs paroles, et leurs livrées.

Il avait ses *soldats*. Par ce nom glorieux, il faut entendre les corporations, les ordres religieux, tous ces grands corps d'armée si admirables de discipline, d'intelligence et de dévouement, qui s'en allaient aux quatre coins du monde faire de nouvelles conquêtes au divin roi, ou qui gardaient vaillamment les anciennes : que sont-ils devenus dans les neuf dixièmes de l'Europe ? Ou bien on les a dispersés avec défense de jamais se reformer ; ou bien on les tient dans une tutelle si voi-

sine de l'esclavage, que pour se recruter, il leur faut l'agrément du pouvoir temporel; le signal, l'ordre du divin roi ne suffisent plus. Le serment de fidélité qu'ils lui font dans le secret de leur conscience, est un crime de lèse-majesté humaine. Cet odieux asservissement ne les soustrait ni à la haine, ni à la soupçonneuse défiance (1). Comme signe de l'esprit anti-chrétien qui accomplit toutes ces iniquités, la compagnie d'élite qui porte le nom adorable du roi Jésus jouit du privilège de toutes les répulsions et de tous les outrages.

Il avait des *sujets* nombreux. C'étaient les âmes. Par sa puissance, il les avait créées; sa sagesse les avait formées à son image; de son sang, il les avait rachetées; de sa chair, il les nourrissait; sur elles il régnait par la foi et par l'amour. Grâce à cette royauté, les mœurs publi-

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes, la tribune retentit des paroles suivantes. Un député, se plaignant et de l'envahissement du clergé et de l'ambition des congrégations religieuses, trouve que les moyens de répression ne sont peut-être pas suffisants, sur quoi il s'écrie : « Au surplus, si nous sommes désarmés, n'oublions pas que nous sommes législateurs; n'oublions pas que nous pouvons examiner s'il n'y aurait pas des moyens plus efficaces de répression, que nous pouvons au besoin en faire. Parlant ensuite des congrégations ecclésiastiques, qu'il appelle des *excentricités*, il ajoute : « Pour les *excentricités*, je vous y exhorte, vous, gouvernement, *soyez implacable*. » Pas une voix ne s'est élevée contre ces paroles, dans lesquelles il y a pourtant du 93. *Séance du mois de janvier 1844.*

ques, les idées, les sciences, les arts, les usages, les habitudes de la vie, les institutions, la société enfin étaient comme autant de fiefs de la couronne du roi Jésus. Sur toutes ces choses il régnait en les inspirant, en leur donnant et leurs règles, et leur caractère, et leurs tendances ; c'est à son autel que s'allumait le flambeau du génie ; c'est son étendard qui conduisait les nations au combat ; c'est son nom royal qui était gravé sur les monnaies (1) ; c'est lui qui indiquait les jours de repos ; c'est lui qui avait commandé la *trêve* salutare ; c'est lui enfin qui était craint, consulté et obéi bien plus religieusement que les rois eux-mêmes, qui n'étaient dans la réalité et dans la foi commune que ses mandataires et ses images. Aujourd'hui que reste-t-il au divin roi de son royaume intellectuel ? L'hérésie, le schisme, l'impiété, le rationalisme sous tous les noms et sous toutes les formes n'ont-ils pas tué ou débauché la plupart de ses sujets ? Rois et peuples ont déclaré qu'ils n'étaient plus ses vassaux ; et, contempteurs insolents de sa royauté, de sa sagesse, de ses promesses et de ses menaces, ils agissent sans le consulter. Non contents de l'avoir banni autant qu'ils ont pu du monde intellectuel,

(1) *Christus vincit, regnat, imperat.* — Cette devise a été gravée sur nos monnaies d'or jusqu'à la fin du dernier siècle : le premier soin de la *Révolution* a été de l'effacer.

ils font de persévérants efforts pour l'expulser du monde matériel.

En effet, il avait ses *trésors*. C'étaient les biens de l'Église. Pénétrés de reconnaissance pour ses bienfaits, ou jaloux de mériter ses faveurs, les sujets de ce roi bien-aimé lui avaient fait de siècle en siècle le solennel hommage d'une partie ou même de la totalité de leur fortune. « Je donne à Jésus-Christ, notre Seigneur et maître, mes biens, mes propriétés. » Rien n'est plus commun que cette formule dans l'histoire des nations chrétiennes ; rien n'était plus sacré que ce contrat. Les biens ainsi donnés devenaient inaliénables ; Jésus-Christ en était le propriétaire exclusif ; ils étaient le domaine privé de sa couronne. Or, ces biens on les lui a tous pris ; dans la plus grande partie de l'Europe il ne lui reste pas un pouce de terre en propriété. Non-seulement on ne veut pas qu'on lui en rende ; mais encore on a soif du peu qui lui reste. On se propose *bien de mettre un jour la main dessus* (1) ; et ce qui trahit ici le fond de la pensée anti-chrétienne, c'est qu'on a inventé cette législation et qu'on exécute partout cette spoliation sacrilège dans le but avoué d'asservir l'Église (2). Quel progrès,

(1) Paroles de M. Échassériaux à la Chambre des députés. —

(2) De l'Irlande, par M. de Beaumont, t. II, 5^e partie, p. 218, 222, 223, 228.

grand Dieu ! l'anti-christianisme a fait sur ce nouveau terrain ! Non-seulement on a réduit, en beaucoup de lieux, le Fils de l'homme à ne savoir plus où reposer sa tête ; mais encore on a persuadé aux peuples que ce dépouillement impie était un acte de justice, une mesure commandée par l'intérêt et le bonheur du monde. Et le monde le croit ! On nous accuserait peut-être de calomnie, si nous n'entrions ici dans quelques détails justificatifs.

Au seizième siècle, les précurseurs des gouvernements actuels s'emparèrent violemment des biens voués à Jésus-Christ, en Angleterre et dans le nord de l'Europe. Il s'éleva du moins un cri de réprobation qui flétrit énergiquement cette spoliation sacrilège. Deux cents ans plus tard Joseph II, continuant le même système, fut l'objet de l'indignation générale et des sarcasmes même (1) de l'impiété. Son exemple fut suivi, mais sur une plus vaste échelle, par la Révolution française ; et les actes iniques de la démocratie anti-chrétienne furent encore, quoique plus faiblement, stigmatisés par l'opinion. Est venue de nos jours la Révolution espagnole, digne fille de la nôtre, qui, coupable des mêmes injustices,

(1) Frédéric ne l'appelait pas autrement que : *Mon cousin le sacristain.*

n'a plus trouvé qu'un silence approbateur, ou même des éloges publics pour son odieuse conduite. Que sont, en effet, les quelques voix des journaux catholiques blâmant ce que les cent voix de la presse dans l'Europe entière proclament comme un triomphe de la liberté, ou comme un droit de la nation ?

L'esprit public ne s'est pas arrêté en si beau chemin. Réduisant les faits en système, les économistes et les publicistes modernes s'efforcent de prouver que la spoliation des biens de l'Église n'est nullement un crime pour les gouvernements, qu'elle est, au contraire, un acte légitime et avantageux aux nations. On est confondu en voyant l'esprit public déjà faussé, au point d'avoir introduit dans la tête d'hommes graves, et nourris d'un lait chrétien, des idées aussi impies. Dans son ouvrage sur l'*Irlande*, remarquable d'ailleurs sous plus d'un rapport, M. de Beaumont ne craint pas de se proposer sérieusement la question de savoir « jusqu'à quel point la loi peut, sans porter atteinte aux principes de la propriété, priver l'Église de ses domaines ?

» C'est maintenant, répond-il, un principe admis par tous les publicistes, que la propriété d'église, de corporation ou de main-morte, *n'est point de même nature que la propriété particulière, et qu'elle est gouvernée par d'autres règles que*

celle-ci...; qu'elle n'est qu'un dépôt qui peut légitimement être repris (1). » Tous les publicistes modernes ont donc oublié l'histoire. Ils ne savent donc pas, ce que nul chrétien n'ignore, qu'en offrant leurs biens à l'Église, les catholiques de tous les temps et de tous les pays passaient un véritable contrat qui rendait la propriété de l'Église identique à la *propriété particulière*. C'était le même droit de disposer, c'était la même teneur et la même perpétuité; seulement une des parties stipulantes était Notre-Seigneur lui-même, représenté par l'Église son épouse. Cette circonstance, qui distinguait la propriété ecclésiastique de la propriété particulière, ne la rendait que plus inviolable. Aussi chez toutes les nations chrétiennes la plus sacrée de toutes les propriétés fut toujours la propriété ecclésiastique (2). Mais aujourd'hui Notre-Seigneur n'étant plus compté pour rien dans les affaires de ce monde, il est tout simple que le rationalisme traite de fiction chimérique son admission comme partie stipulante dans un contrat.

Du moins si on méconnaît les lois sacrées de la religion, devrait-on respecter la vérité de l'his-

(1) De l'Irlande, t. II, partie, 3, p. 218, 221, édit. in-12. Paris, 1842.

(2) Le même principe était universellement admis et inviolablement gardé chez les nations païennes.

toire. Il n'en est rien ; pour appuyer leurs théories sacrilèges, les publicistes supposent que c'est le *gouvernement qui a doté l'Église*. En vain l'histoire leur donne un démenti solennel. Ils n'en continuent pas moins à dire avec une assurance imperturbable que les gouvernements en donnant les biens à l'Église n'ont passé avec elle qu'une espèce de bail temporaire. « Il semble bien difficile, continue l'auteur, de ne pas reconnaître que la propriété même territoriale n'est entre les mains des corporations ecclésiastiques *qu'un dépôt* dont elles sont comptables envers le pays, et *qui peut légitimement être repris* par la même autorité qui le leur avait confié. Disons-le nettement, le droit qui appartient à l'État de disposer des biens de l'Église, ou de toute autre corporation, ne dépend point de l'usage qu'il fera de ces biens après qu'il les aura repris : *ce droit est absolu*, et n'est soumis à d'autres conditions et à d'autres limites que celles de la *morale et de l'unité*. Et si on ne peut contester à l'État le pouvoir de reprendre les biens d'Église, quand l'intérêt du pays et de la religion le commande, il faut reconnaître aussi qu'il peut faire de ces biens la distribution qu'il juge la plus utile à la société (1). » Ainsi les réclamations des souve-

(1) Ibid. p. 221-225.

rains Pontifes, leurs excommunications tant de fois lancées contre les particuliers et les gouvernements spoliateurs des biens d'Église, ne sont que des prétentions injustes et le fait d'une ambitieuse ignorance, ou d'une tyrannie à laquelle on a bien fait de se soustraire.

Or, cette spoliation des biens du clergé qu'on proclame légitime en droit, est *toujours* utile de fait, du moins s'il faut en croire les philosophes de l'école actuelle. « En effet, ajoute M. de Beaumont, le propriétaire ecclésiastique a tout intérêt à tirer actuellement de la terre les plus grands revenus possibles, au risque de l'épuiser et de la frapper un jour de stérilité. Il a, en un mot, toutes les passions d'un usufruitier irresponsable, et aucun des sentiments qui animent le père de famille (1). Livrée ainsi à un égoïsme et à une imprévoyance nécessaire, la propriété de main-morte est sujette à un autre vice ; elle a le défaut d'être inaliénable et placée hors du commerce (2). Mal gérée, elle produit peu, et est enchaînée par des mains qui l'administrent mal (3). »

(1) En 1850 on chassait les Trappistes de la Meilleraie, parce qu'ils étaient les meilleurs agriculteurs du pays.

(2) Vraiment ! et c'est l'auteur d'un ouvrage sur l'Angleterre et sur l'Irlande qui avance de semblables paradoxes. Qu'il nous dise donc la prospérité de l'Angleterre depuis que la propriété ecclésiastique, devenue *aliénable*, a été placée dans le commerce.

(3) Ibid. p. 219.

C'est sans doute pour ces graves motifs que les gouvernements ont spolié l'Église dans toute l'Europe; qu'ils la tiennent en tutelle, et ne lui permettent d'acquérir et de posséder que selon leur bon plaisir. Les hommes tels que ceux dont nous venons de signaler les théories peuvent se contenter de pareilles raisons; mais aux yeux de l'observateur attentif, il demeure évident que l'esprit du monde actuel tend à un autre but. En privant l'Église de sa propriété territoriale, pour n'en faire qu'une salariée, il veut lui ôter son indépendance, entraver le libre exercice de son pouvoir spirituel, et, autant qu'il est en lui, détrôner Jésus-Christ et le bannir de la terre. Qu'on ne s'y trompe pas, qui paie commande; qui reçoit dépend. Il en est, proportion gardée, de la propriété territoriale de chaque église particulière, comme du domaine temporel de l'Église romaine. Or, au jugement du souverain Pontife lui-même, l'indépendance territoriale n'est pas seulement utile, mais encore *nécessaire* au libre exercice du pouvoir spirituel (1). Ainsi, dépouiller l'Église,

(1) *Temporale scilicet Sanctæ hujus Sedis dominium, non sine evidenti Providentiæ divinæ consilio a Romanis Pontificibus prædecessoribus nostris tam longa sæculorum serie possessum... Quam magna revera sit temporalis hujus principatus congruentia, atque necessitas ad asserendum supremo Ecclesiæ capiti tutum, ac liberum exercitium spiritualis illius, quæ divinitus illi toto orbe tradita*

afin de la réduire à un état de dépendance humiliante et de servitude meurtrière, telle est l'arrière-pensée du monde anti-chrétien. Depuis trois siècles il l'a manifestée par des actes irrécusables; aujourd'hui il la formule en système. La guerre contre Jésus-Christ a fait un pas immense.

Le divin Roi avait *ses amis*; c'étaient les pauvres. Pour eux il était riche; à eux il faisait part de tous ses trésors; il les chérissait, il les honorait, il leur avait bâti des palais, il tenait pour fait à lui-même ce qu'on faisait au moindre d'entr'eux; il les nourrissait, il les visitait, il les consolait, il pleurait avec eux. Ses amis, on les lui ôte. On lui enlève les moyens de les secourir; on annule les legs que la piété veut lui faire à leur profit; on s'est emparé de tout ce qu'elle leur avait donné : on entrave la charité de mille manières. La charité qui est son action, qui parle toujours de lui, qui agit en son nom, qui lui attire les bénédictions de ses amis, qui le fait vivre et régner dans leur cœur; on l'humilie, on l'abreuve de dégoûts, on la surveille, on la contrôle,

est, potestatis ea ipsa, quia nunc eveniunt (etiamsi alia deessent argumenta) nimisjam multa demonstrant. *Pius VII, Bull. 10 junii 1809.* — Voilà pourquoi le domaine temporel du souverain Pontife est devenu pour les impies de tous les temps le point de mire de leurs attaques et de leurs violences.

on la chasse de proche en proche, de l'asile du pauvre, du chevet du malade, du berceau du nouveau-né. On lui substitue la philanthropie, cette étrangère qui ne connaît point Jésus-Christ, qui ne parle pas de lui, qui ne secourt point en son nom, mais au nom de l'homme : marâtre au cœur glacé, aux entrailles cruelles, qui inspecte plutôt qu'elle ne visite, qui calcule, qui économe, qui met en prison le pauvre dont la vue l'importune; qui, au lieu de pleurer avec lui, danse pour le soulager, et s'enrichit en faisant l'aumône.

Enfin, il avait *ses palais*, c'étaient les églises. Grâce à ses fidèles sujets, l'or, l'argent, les pierres précieuses, le génie des arts, étaient venus offrir leur tribut de reconnaissance au divin Roi, à qui tout appartient, à qui tout était dû pour s'être humilié jusqu'à l'anéantissement afin de doter le genre humain d'un royaume éternel. Ces magnifiques, ces innombrables palais que sont-ils devenus? on les a pillés, on les a profanés, on les a convertis à des usages immondes. Depuis trois siècles le marteau des démolisseurs sacrilèges ne cesse d'abattre les maisons de Jésus-Christ; l'Europe entière est couverte de leurs ruines. Pour son propre compte, la France peut se glorifier d'en avoir brûlé, détruit, pillé, profané plus de cent mille, chez elle et chez les peuples voisins.

Celles qui demeurent, la *nation* les a confisquées. Toutes sont devenues plus ou moins propriétés nationales ou propriétés communales, si bien qu'aujourd'hui, dans toute l'étendue du royaume très-chrétien, Jésus-Christ, le Roi des rois, n'est plus qu'en loyer !!

Ainsi, nier la divinité de Jésus-Christ, se moquer de la royauté, le dépouiller de ses droits, égorger ses ministres, honnir ses ambassadeurs, proscrire ses soldats, débaucher ses sujets, piller ses trésors, corrompre ses amis, brûler ses palais; est-ce bien là ce qu'a fait l'Europe depuis trois siècles? est-ce bien là ce qu'elle fait encore? Or quel est, nous le demandons, le sens d'une pareille conduite? Quand les Juifs eurent garrotté Jésus-Christ, quand ils eurent nié sa divinité et sa royauté, quand ils l'eurent séparé de ses disciples, quand ils l'eurent dépouillé de ses propres vêtements, quand ils l'eurent abreuvé d'humiliations, ils le présentèrent à Pilate en demandant sa mort; Pilate le fit flageller jusqu'au sang; puis le Roi des Juifs, couvert d'un haillon, la tête ornée d'un faisceau d'épines en guise de couronne, la main chargée d'un roseau en guise de sceptre, fut amené sur le péristyle du prétoire, et Pilate le montrait aux Juifs en disant : Voilà l'homme!

Était-ce là de l'anti-christianisme!

Eh bien ! qui a des yeux pour voir, voie ; qui a des oreilles pour entendre, entende !

Le chrétien a-t-il tort de pleurer et de trembler ?

XXIV.

Le progrès incessant de la guerre contre Jésus-Christ n'est pas le seul fait que présente l'époque actuelle. Il en est un second non moins visible et non moins alarmant pour l'observateur chrétien, c'est la séparation de plus en plus rapide des deux cités du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur.

Peu de temps avant la ruine de Jérusalem, figure certaine de la ruine du monde, on vit dans les airs des armées de feu dont les chocs effrayants annonçaient au peuple déicide la lutte prochaine dans laquelle sa capitale deviendrait un tombeau, son temple un monceau de cendres, et lui-même un cadavre immortel. Aujourd'hui élevez vos regards vers les hauteurs du monde religieux ; là, vous verrez les préparatifs et le commencement d'un grand combat dont l'issue probable doit être la fin du monde révolté contre Dieu. Là, sont les généraux et les étendards, de là vient le mot d'ordre auquel le monde inférieur obéit déjà, le sachant ou sans le savoir.

D'une part, Jésus-Christ, médiateur entre Dieu

et l'homme, lien du fini et de l'infini, héritier universel de toutes choses, agneau dominateur des nations et des siècles; d'autre part, l'Archange révolté, usurpateur superbe, infatigable, astucieux des droits de celui qu'il refusa d'adorer, revêtu de la nature humaine : tels sont les chefs.

Sur l'étendard de la légitimité, vous lisez : VERBE DIVIN; ce qui veut dire : déification de l'homme par Jésus-Christ, Homme-Dieu; foi complète, soumission universelle de la raison et de la volonté humaine à la raison et à la volonté divine, manifestées en Jésus-Christ. Sur l'étendard de la révolte, vous lisez : VERBE HUMAIN (1); ce qui veut dire : déification de l'homme par lui-même; indépendance absolue de la raison et de la volonté humaine, de la raison et de la volonté de Jésus-Christ : voilà le double cri de guerre et le double mot d'ordre.

(1) La raison, dit le philosophe dont les doctrines *sont maîtresses des générations naissantes*, est à la lettre une révélation. C'est elle qui est le médiateur nécessaire entre Dieu et l'homme... le Verbe fait chair qui sert d'interprète à Dieu et de précepteur à l'homme, homme à la fois et Dieu tout ensemble. *Fragm. phil.* t. I, 5^e édit. préf. de la 1^{re} édit. p. 78. — Et naguères *les générations actuelles* n'ont-elles pas, dans une ville chrétienne entre toutes les villes, fait entendre ces cris sinistres : *A bas l'évêque! vive la philosophie éclectique!* Combien d'autres voix dans l'Europe entière répètent le même cri !...

Le chrétien contemple avec une terreur mêlée de confiance et de joie, ce caractère particulier de l'erreur à notre époque. Il craint, parce qu'il voit là un signe précurseur des dernières catastrophes; il se rassure et se réjouit, parce que cette nouvelle phase du mal affermit sa foi au Dieu qui l'a prédite, et qui, en la prédisant, lui a promis son assistance. Beaucoup de personnes ne remarquent point ce caractère pourtant si digne de remarque. Elles croient que l'erreur, toujours semblable à elle-même, ne diffère aujourd'hui de ce qu'elle fut dans tous les temps que par le plus ou le moins d'acharnement et d'étendue. Si tous les faits qui précèdent ne suffisaient pas pour les détromper, il serait facile de leur montrer que cette opinion est elle-même une grande erreur.

Depuis la prédication de l'Évangile, le monde a vu surgir bien des hérésies. Pour soutenir son sentiment, le novateur en appelait à l'autorité; il invoquait l'Écriture, la tradition, la décision même des conciles : l'interprétation de l'autorité était le terrain sur lequel on combattait. Aujourd'hui l'erreur procède d'une manière toute différente. Elle commence par nier toute espèce d'autorité. La raison ne reconnaît plus de dominateur. Ce qu'elle trouve bon de proclamer et d'admettre, elle le proclame, elle l'admet, quelles que

soient les autorités contraires; ce qu'elle trouve bon de nier, elle le nie, quelles que soient les autorités favorables. Elle est à elle-même son autorité, son Dieu, sa tradition, son Église, son Pape. Elle affiche ouvertement la prétention de ne jurer sur la parole d'aucun maître. Essayez, en effet, dans la discussion avec elle, d'invoquer pour ou contre une proposition religieuse, politique, philosophique, morale, les paroles de Notre-Seigneur, l'autorité des Pères, la décision des conciles, le témoignage d'un grand homme, gardez-vous de croire qu'elle amènera son pavillon; loin de là, vous verrez le sourire du mépris se produire immédiatement sur ses lèvres; elle vous demandera fièrement pour qui vous la prenez, et si vous voulez la faire rétrograder jusqu'au moyen-âge. Allez plus loin : citez au protestant, au philosophe actuel le témoignage de Luther, de Calvin, de Voltaire ou de Rousseau, à moins qu'il ne soit favorable à leurs prétentions du moment, ils s'en moqueront sans détour; si demain, changeant d'opinion, cette autorité de la veille leur devient contraire, ils cesseront aussitôt de la reconnaître.

Pour être convaincu que tel est le caractère particulier de l'erreur actuelle, il suffit d'avoir des yeux pour voir, des oreilles pour entendre et l'attention éveillée sur ce point capital. Il se ré-

sume clairement dans un corps qui n'est lui-même que le résumé intellectuel de la société. L'Université ne reconnaît aucune autorité que la sienne sur son enseignement; elle déifie sa raison et prétend l'imposer; elle se pose en face de la France et des catholiques comme le seul *corps enseignant* : elle veut l'être à tout prix, et, il faut le dire, l'opinion générale appuie ses prétentions. « Corps enseignant! c'est là, s'écrie un de nos évêques, la qualification qu'elle se plaît à se donner elle-même avec une sorte d'affectation. Cet emprunt fait au langage de l'Église, qui appelle ses premiers pasteurs, unis au vicaire de Jésus-Christ, le corps enseignant, n'est peut-être pas indigne d'être signalé dans une institution qui veut exercer une si orgueilleuse domination sur les intelligences; qui, se glorifiant d'avoir ravi à l'autel le feu sacré de la science pour le séculariser à jamais, évite avec tant de soin de l'entretenir au souffle d'en haut, qui a osé se dire une *Église laïque*, et qui montre une tendance peu équivoque à substituer son enseignement à la révélation, comme si sa *philosophie* devait être un jour l'unique religion des Français (1). »

Il est donc vrai, s'élever en religion, en poli-

(1) Réclamation au sujet du projet de loi sur l'instruction secondaire, par M^{sr} l'évêque de Marseille.

tique, en philosophie, en morale, au-dessus de toute autorité divine et humaine, voilà bien le caractère qui, de nos jours, distingue essentiellement l'erreur et les tendances générales de la raison. Or, c'est là précisément le caractère assigné à l'erreur dans les derniers temps. « S'élever au-dessus de tout ce qui s'appelle Dieu, voilà, dit l'Apôtre, le signe particulier de l'anti-christianisme (1). » Logiquement, la déification de la raison est d'ailleurs la dernière des hérésies. Il est impossible d'en concevoir une plus étendue, une seule qui ne soit fille de celle-là ou plutôt celle-là même dans ses applications diverses.

Verbe divin, Verbe humain, telle est donc la devise des deux étendards déployés sur le monde actuel. Qu'il doive, dans un prochain avenir, marcher tout entier sous l'une et l'autre de ces deux bannières, la preuve en est qu'il commence à y marcher d'un pas de plus en plus rapide, et nous l'avons vu, le monde ne recule jamais. Considérons-le dans les nations aristocratiques, qui, étant comme sa tête et son cœur, impriment le mouvement au reste de l'humanité et l'entraînent dans leur orbite. Déjà plus de neutralité sérieusement possible entre les deux camps ; plus de parti mitoyen : catholiques ou rationalistes ; tout ou

(1) *Joan.* iv.

rien, voilà le dernier mot de tout ce qui pense aujourd'hui en Europe. Comme preuve irréfutable, voyons devant nous deux faits éclatants dont la signification n'est pas douteuse.

Le premier, c'est la dissolution de toutes les sectes anciennes. Luthériens, Calvinistes, Zwingliens, Jansénistes, sectaires innombrables des siècles passés, vous n'êtes plus que des noms inscrits dans l'histoire ; vos disciples ont marché, et le monde les voit aujourd'hui, divisés en deux camps, se rattacher à la vérité complète en devenant catholiques, ou pousser jusqu'aux dernières limites de l'erreur en se faisant rationalistes. Il n'est pas jusqu'au judaïsme, toujours si opiniâtre et si rigoureusement circonscrit dans ses opinions superstitieuses, qui ne suive le même mouvement. Il brise ses liens ; et les Juifs actuels reviennent en foule dans le giron de l'Église catholique, ou se jettent à pas précipités dans le camp du rationalisme. La synagogue s'en émeut ; mais, en dépit de la Synagogue, la défection continue, elle s'est organisée : elle avoue ses actes, ses intentions. Le centre de cette association, établie à Francfort, est connu de toute l'Allemagne ; chaque jour il lui vient un grand nombre d'adhésions de toutes les principales villes du Nord (1).

(1) Lettre de Francfort-sur-le-Mein. Voyez *l'Univers*, 20 novembre 1845.

Le second, c'est l'impossibilité de toutes les sectes nouvelles. Depuis cinquante ans, il s'est élevé bien des novateurs. Parmi nous, Fourier, Saint-Simon, Châtel, et d'autres encore, ont voulu devenir chefs de sectes. Il faut en convenir, ces tentatives remuaient assez de passions pour séduire une foule nombreuse, et pourtant toutes ont avorté, excepté dans leur principe rationaliste. Il en devait être ainsi.

Toute secte représente une erreur particulière, et toute erreur particulière doit mourir en naissant, lorsqu'elle trouve régissant dans la société où elle se produit une erreur plus générale. La raison en est que toute négation restreinte est forcément absorbée par une négation plus étendue. Or, la plus avancée, la dernière de toutes les erreurs, le rationalisme formant le caractère du monde actuel, toutes les sectes dont nous venons de parler, étaient rétrogrades : l'air leur a manqué ; elles ont dû mourir, elles sont mortes.

Si des faits nous passons aux paroles, nous trouverons encore que cette tendance au rationalisme est le fait intellectuel qui domine notre époque. Ce qu'on n'avait jamais dit, on le proclame hautement, on le demande avec ardeur, on le poursuit avec persévérance, comme l'idéal de la perfection et du bonheur, savoir : que le

christianisme et l'homme révolté contre le christianisme sont deux puissances qui doivent traiter d'égal à égal ; que la raison et la foi, la liberté et le christianisme sont incompatibles ; que toute union entre l'autorité et l'intelligence doit être rompue ; que tous les liens entre l'Église et l'État doivent être brisés ; sans quoi il est impossible à l'humanité de grandir et de se perfectionner. Ainsi, dans l'ordre des idées et dans l'ordre des faits, séparation de plus en plus tranchée. Considérées comme expression de la pensée de tels ou tels individus, les paroles que nous allons citer n'ont qu'une importance secondaire ; mais quand on songe qu'elles sont la manifestation avouée de l'esprit public, elles acquièrent une valeur immense.

Deux puissances sont en regard : « D'un côté, dit M. de Lamartine, la religion, le premier mystère du cœur de l'homme, dont il ne faut pas même soulever le voile, de peur de la violer en la regardant ; de l'autre, la *raison, cette révélation permanente de Dieu*, dont il ne faut sacrifier *les droits à aucun respect* (1)... »

» Deux forces opposées régissent le monde moral : la tradition et l'innovation, autrement dites l'autorité et la liberté... Ces deux forces,

(1) Discours de M. de Lamartine sur l'État, l'Église et l'Enseignement. Novembre 1845.

aux yeux de l'homme d'État religieux, méritent un égal respect ; car l'une et l'autre sont de Dieu... Avec la religion se rencontre, le plus ordinairement, l'esprit de discipline, d'obéissance, de conservation, la règle des esprits, le frein des âmes, les bonnes mœurs, les œuvres de charité, la vertu désintéressée, le dévouement aux hommes jusqu'au sacrifice, le dévouement à Dieu jusqu'au martyre ; mais aussi les ignorances, les superstitions, les faiblesses d'esprit, les routines de la pensée, les crédulités pieuses, les nuages, les ténèbres, les fantômes de l'enfance des temps, vieux vêtement du passé, dont les cultes n'aiment pas à se dépouiller, parce qu'ils font partie, comme dit Bossuet (1), de leur antiquité et, par conséquent, de leur respect et de leur crédit sur l'imagination des peuples. Avec l'innovation se trouve en général le plus de science, d'intelligence, de raison, de lumière, de perfectibilité des facultés de l'homme ; mais aussi le plus d'incertitude, d'esprit de système, de témérités hasardeuses, de hardiesses passionnées et d'ambitions fiévreuses, prêtes à tout renverser pour faire place aux idées neuves et aux hommes nouveaux, même sur des ruines. Et ces deux forces sont cependant nécessaires de la même nécessité... Ces deux puissances sont antipathiques entre elles et irréconciliables par nature. »

(1) Bossuet n'a jamais prononcé toutes ces étranges paroles.

En effet, continuant, en vertu de sa supposition impie, à regarder comme incompatibles la raison et la foi, l'auteur ajoute : « De deux choses l'une : ou l'État (représentant de la raison) asservit son enseignement à l'Église, ou bien il lui résiste. S'il asservit son enseignement à l'Église, il *disparaît, il s'anéantit, il lui livre entièrement le siècle et les générations; il trahit à la fois sa dignité et sa mission, qui est de servir, de défendre et de propager, non pas seulement les traditions immuables, mais le mouvement novateur et ascendant de l'esprit humain. S'il lui résiste, au contraire, il opprime, il restreint, il contredit, il viole l'enseignement religieux de l'Église; il altère sa foi, et par là même il nuit à sa puissance sur les consciences et à son efficacité sur les mœurs. »*

La conclusion de tout cela est facile à prévoir. Cette conclusion, proscrite naguère par le souverain Pontife (1), l'auteur la tire hardiment : « Quel est, dit-il, l'effet de cette union légale de l'Église et de l'État? Nous l'avons dit, l'équilibre ne peut exister; et, s'il existait, il ne serait en-

(1) Neque lætiora et religioni, et principatui ominari possemus ex eorum votis, qui Ecclesiam a regno separari, mutuamque imperii cum sacerdotio concordiam abrumpi discipiunt. Constat quippe, pertimesci ab impudentissimæ libertatis amatoribus concordiam illam, quæ semper rei et sacre et civili fausta exstitit ac salutaris. *Encycl. Mirari vos*, 1852.

core que la *cession à parts égales des devoirs de l'État et des droits de la conscience*. Dans le contrat, il y a toujours l'un des deux qui l'emporte. Si c'est l'État, il subordonne et contraint l'Église. Si c'est l'Église, elle possède l'État, et par l'État la société. *La civilisation, qui s'est confiée, pour se développer et marcher, à un pouvoir tout humain et mobile comme elle, se réveille enchaînée à l'autel immobile du prêtre : ou elle cesse de marcher, ou elle marche en arrière*. La religion, justement jalouse et tyrannique, car la foi lui ordonne la conquête et la garde des âmes, emploie la main du pouvoir politique à extirper ou à étouffer tous les germes de *nouveautés* qui peuvent éclore dans l'esprit humain. Toute philosophie est une menace pour elle, tout examen est un danger, tout symbole est un attentat, toute tentative de culte libre est une sédition de la pensée (1). » L'auteur ne s'en tient par là; il va jusqu'à déplorer l'antique alliance de l'Église avec les nations chrétiennes. Voici ses paroles : « Croit-on que si l'Église n'eût pas été *nationale* à l'époque des

(1) Ennemie des lumières, ennemie du progrès, éteignoir de la raison, voilà les outrages qu'on ose jeter au front de l'Église qui a civilisé le monde, qui a plus fait et qui fait plus encore pour les lumières et pour la raison que tous les philosophes ne peuvent dire. Ces reproches, du reste, sont bien dignes de l'écrivain qui a vanté avec tant de complaisance la perfection du mahométisme. Mon Dieu ! pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils disent.

schismes, de la réforme et de la révolution française, des empires entiers eussent été détachés de son centre et précipités dans la division? Qu'est-ce qui a jeté la moitié de l'empire d'Allemagne hors de son sein, détaché la Suisse, séparé l'Église grecque et la Russie, sécularisé l'Angleterre et l'Europe, répudié enfin, persécuté, proscrit et martyrisé le catholicisme en France de 1789 à 1794, si ce n'est cette déplorable solidarité du pouvoir civil et de l'Église qui a fait participer l'une à toutes les révolutions de l'autre? »

Séparation complète de l'État et de l'Église, indépendance absolue de la raison de toute autorité, liberté sans limites de tous les cultes possibles, telle est, suivant l'auteur, la condition de la paix universelle, de la civilisation et du progrès. Peut-on dire plus clairement et plus hautement le mot d'ordre de la révolte anti-chrétienne : *Verbe humain*? Peut-on pousser avec plus de force les nations vers son drapeau en leur donnant des motifs plus séduisants et plus nombreux? « La paix, s'écrie l'auteur, n'est que dans la liberté. La dignité, l'indépendance de l'État ne sont que dans la liberté; la loi efficace n'est que dans la liberté; la civilisation agissante n'est que dans la liberté... Ne craignez pas que le feu de l'autel s'éteigne parce que vous ne le

ranimerez plus avec le souffle profane et souvent mortel du pouvoir, *laissez-y souffler librement tous les vents de croyances et de doctrines* : au lieu d'un tiède et unique foyer que vous aurez sous votre main, vous aurez un foyer ardent et immense, dont les étincelles partout semées iront rallumer la lumière et répandre la chaleur sur votre société qui se refroidit. Restituons-nous donc les uns aux autres la place, la liberté, le respect qui nous appartiennent ; *la terre est assez vaste pour que tous ceux qui veulent adorer Dieu dans tous les rites, puissent s'agenouiller devant lui sans se couvoyer et sans se hair.* »

L'auteur ajoute que « la situation présente ne peut pas durer un demi-siècle. » Nous sommes sur ce point complètement de son avis. Tout annonce qu'avant cette époque la fermentation actuelle aura produit son effet ; les faibles liens qui unissent encore l'Église et l'État, le christianisme et la raison humaine auront achevé de se rompre, et les deux grandes unités du bien et du mal, parfaitement distinctes, domineront seules le monde armé pour sa dernière lutte.

Nous venons d'entendre un homme qui ne passe point pour impie, qui n'est point le porte-étendard du rationalisme ; son langage étrange, ses vœux, ses tendances plus étranges encore, nous ont nettement révélé l'esprit qui domine

la société dont il est l'organe. Ce qu'il a cru devoir envelopper de réticences, les hommes anti-chrétiens le disent sans détour; eux surtout poussent de toute leur puissance au dégagement absolu des deux sociétés, au rationalisme complet. A leurs yeux l'incompatibilité du christianisme et de la raison, du *Verbe divin* et du *Verbe humain* est désormais une chose jugée, un principe sur lequel ils n'admettent plus de discussion; c'est le point de départ de leurs théories, comme le règne anti-chrétien sera leur point d'arrivée.

Écoutez leurs paroles également haineuses et mensongères : « Pour qui connaît l'histoire du catholicisme, *il est évident que la liberté a toujours été traitée par lui en ennemie...* Oui, la liberté est incompatible avec l'Église catholique, et son développement est une longue lutte contre la liberté. Depuis Arius jusqu'à Pélage, depuis Abailard jusqu'à Jérôme de Prague, tout *libre penseur* a été poursuivi sans relâche, persécuté sans pitié. Depuis les maximes de l'Évangile, qui veut rendre à César ce qui appartient à César, jusqu'à la doctrine de la grâce, formulée par les Pères, tout le dogme, toute la science, toutes les croyances de l'Église catholique sont une *manifestation exclusive* en faveur de l'autorité, une *protestation permanente contre la liberté...* Jamais l'Église ne s'est contredite dans ses œuvres; jamais, dans

l'ensemble de ses actes, de ses doctrines, de sa politique, *il n'y a eu autre chose que la condamnation de la liberté...* Et qu'est-ce que la grande voix de la réforme, si ce n'est un appel à la liberté? Luther avait-il besoin de remuer le monde, si l'Église romaine professait la même doctrine que lui? Non, sans doute; aussi fut-il maudit par l'Église comme un esprit de désordre, et salué par la moitié du genre humain comme un émancipateur. *Quand donc aujourd'hui le clergé invoque la liberté, s'il est sincère, il n'est plus catholique; s'il n'est pas sincère, qu'avons-nous besoin de nous préoccuper de ses déclamations hypocrites (1)?* »

Le dernier mot de la guerre actuelle qui se livre dans toute l'Europe est-il assez clairement expliqué? Est-il assez constant que la liberté, c'est la licence sans frein et sans contrôle de la part du christianisme? Est-il enfin bien entendu que le monde actuel ne veut pas plus d'autorité en religion et en philosophie qu'il n'en veut en politique et en morale?

Que les effrayantes paroles que nous venons de citer soient bien l'expression de l'esprit public, nous en avons, hélas! des preuves incontestables. Non-seulement elles ont été applaudies

(1) M. Ledru-Rollin, député; dans *le National*, décembre 1843.

sans restriction par tous les organes, deux ou trois exceptés, de l'opinion ; non-seulement elles reflètent parfaitement l'anti-christianisme versé à pleines coupes dans l'âme des générations modernes ; non-seulement vous trouvez le même langage, quant au sens, dans les livres, dans les journaux, dans les conversations, vous le lisez plus éloquent encore dans la politique avouée des gouvernements, dans la conduite habituelle d'une multitude innombrable d'hommes de tout rang et de tout pays ; dans les systèmes d'éducation imposés à la jeunesse et dans ce qu'on appelle le *progrès de la raison*.

Et d'abord, ces théories, qui renferment en principe l'isolement absolu des nations et de l'Église, sont devenues l'âme de la politique européenne, dans ses rapports avec la religion. Se constituer maître absolu de la terre par la propriété, de l'intelligence par l'enseignement, de la fortune par la législation, et pour cela dépouiller le catholicisme, l'enlacer dans mille liens qui lui ôtent sa liberté d'action, ou le refouler peu à peu hors de la société, telle est la tendance évidente du camp rationaliste. Cette tendance se traduit depuis longtemps par des actes répétés, et l'oppression systématique de l'Église par tous les gouvernements de l'Europe est aujourd'hui un fait plus clair que le jour. A

l'Autriche, à l'Espagne, aux autres nations qui conservent encore le nom de catholiques, conviennent littéralement ces éloquents paroles adressées naguères aux hommes chargés des destinées de la France :

« Ah ! nous les connaissons bien ces grands esprits, pour qui l'Église n'est qu'une sorte d'administration des pompes funèbres, à qui l'on commande des prières pour le convoi des princes, ou même des chants pour leurs victoires ; mais que l'on congédie poliment dès qu'elle s'avise de manifester ses vœux et ses droits. Nous les connaissons ces tacticiens de cabinet qui ne demanderaient pas mieux que de transformer le clergé en gendarmerie morale, sage et docile instrument d'une police spéciale, à l'usage de certains esprits prévenus, de certaines populations peu éclairées. Nous les connaissons encore ces organisateurs nouveaux, qui veulent bien reconnaître à l'antique religion de la France le droit d'exister, à la condition d'être réglée, soumise, respectueuse et facile : espèce de *femme de ménage* qu'on ne consulte sur rien, mais qui a son utilité pour certains détails essentiels de l'économie sociale. Nous les connaissons enfin ces écrivains, ces orateurs plus ou moins diserts,..... qui se croient investis du droit de dénoncer, comme un attentat à la sûreté publique, *le moïn-*

dre signe de vie ou de courage qui échappe aux catholiques, se posent à la tribune, à l'Académie, dans la presse, comme nos correcteurs officiels, et affectent de traiter nos plus vénérables évêques comme des écoliers en révolte, et l'Église de France comme une affranchie qui s'égare ou une protégée qui s'émancipe (1). »

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des faits particuliers qui sont l'application de ces théories gouvernementales; il faudrait répéter ce que nous avons dit ailleurs et raconter ce que chacun voit de ses yeux et touche de ses mains.

XXV.

Quand les faits ne seraient pas là pour en témoigner, quand les paroles ne le révéleraient pas hautement, le dégagement rapide de la société du bien et de la société du mal que nous signalons, serait encore l'inévitable résultat de l'enseignement et de ce qu'on appelle le *progrès de la raison* et la diffusion des lumières. On ne peut se le dissimuler, l'action incessante d'une instruction religieusement contradictoire ou plutôt systématiquement indifférente à toute religion

(1) *Devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement*, par M. le comte de Montalembert. In-8°, p. 30-32. Bruxelles, chez Vanderborght.

positive, doit cribler les âmes avec une rapidité et une force irrésistibles. Quelques-unes restent dans l'aire du catholicisme, plus généreuses et plus pures; la masse est jetée au loin dans le camp ennemi (1). « Que voulez-vous, en effet, disait dernièrement un de vos écrivains, que devienne l'homme moral et intellectuel dans un état d'enseignement et de société où l'enfant, comme ces fils de barbares qu'on trempait tour à tour, en naissant, dans l'eau bouillante et dans l'eau glacée, pour rendre leur peau insensible aux impressions des climats, est jeté tour à tour ou tout à la fois dans l'esprit du siècle et dans l'esprit du sanctuaire, dans l'incrédulité et dans la foi? Il sort de la maison d'un père peut-être croyant, peut-être sceptique; il a vu sa mère affirmer et son père nier; il entre dans un collège divisé d'esprit et de tendances. L'enseignement du professeur n'y concorde en rien avec l'enseignement du sacerdoce. En supposant même que ces deux enseignements se tolèrent et ne se heurtent pas dans le collège, ils se séparent entièrement à la fin de l'enseignement élémentaire; et au sortir du collège, dont les murs garantissent sa foi de l'air du siècle, il trouve à la porte et

(1) Voyez le désolant et trop véridique *Mémoire des aumôniers des collèges de Paris*, etc., etc.

dans les cours transcendants la philosophie, l'histoire, la science, la liberté, le scepticisme qui le saisissent pour lui enseigner une autre foi.

« Il lui faudrait deux âmes, et il n'en a qu'une! On la tiraille et on la déchire en sens contraire. Les deux enseignements se la disputent; le trouble et le désordre se mettent dans ses idées. Il en reste quelques lambeaux à la foi, quelques lambeaux à la raison. Il s'étonne de cette contradiction entre ce qu'on lui disait dans sa famille, ce qu'on lui enseignait dans son collège, ce qu'on lui démontre dans ses cours. Il commence à se douter qu'on lui joue une grande comédie, que la société ne croit pas un mot de ce qu'elle enseigne, qu'elle a deux fois et deux morales, deux Dieux dans le ciel, une foi et un Dieu pour les adolescents, peut-être une autre foi et un autre Dieu pour les hommes faits. Il pense en secret qu'il faut que tout cela ne soit pas bien important pour que la société et l'État s'en jouent avec cette légèreté et avec ce mépris. Sa foi s'éteint; sa raison, sans ardeur, se refroidit; son âme se sèche, son enthousiasme se change en indifférence et en découragement. Il ne lui reste d'une pareille éducation que juste assez des deux principes opposés dans l'âme, pour que cette âme soit une guerre intestine de pensées contraires, et pour qu'il ne puisse pas

même vivre en paix avec lui-même, dans une vie qui a commencé par l'inconséquence et qui se prolonge dans la contradiction. »

Tel est donc le crible meurtrier par lequel on fait passer les jeunes générations, et vous voulez que la masse ne s'isole pas rapidement du catholicisme ?

Pour hâter cette séparation, le progrès de la raison vient ajouter sa puissante influence à la voix des publicistes, des philosophes et des instituteurs de la jeunesse. Fort de la double puissance d'une grande richesse et d'une grande science expérimentale, jamais, il faut en convenir, l'homme ne fut maître plus absolu de la création matérielle. Le monde semble être entre ses mains ce qu'est un jouet entre les mains d'un enfant. Tous les éléments asservis sont devenus ses vassaux et ses tributaires ; la terre a perdu son étendue ; la mer rougit de l'impuissance de ses tempêtes ; la foudre elle-même est à ses ordres : la nature entière s'efforce en vain de lui cacher ses derniers secrets. Chaque jour c'est une nouvelle découverte, c'est-à-dire un nouveau triomphe. Et à chaque triomphe la raison superbe se tourne vers le christianisme, et lui jetant l'insulte au front, lui dit : Qu'ai-je besoin de toi ? sans toi je suis savante, je suis riche, je suis reine, je suis Dieu. Chaque progrès nouveau lui

est comme un degré pour s'élever dans sa propre estime, et à mesure qu'elle s'élève elle devient moins accessible à l'humble foi et au chaste amour de la vérité.

Ajoutez que le premier usage qu'elle fait de ses conquêtes, c'est de les tourner directement contre le christianisme, sinon pour attaquer ses dogmes, du moins pour violer ses lois, toujours pour rendre l'homme de plus en plus orgueilleux et de plus en plus charnel. Chose bien significative ! Il semble que la science et l'industrie actuelles ne puissent rien faire sans se mettre en opposition directe avec la religion. La science ouvre les intelligences et pervertit les cœurs : les crimes marchent en raison directe de l'instruction (1), elle décompose les corps, elle surprend leurs propriétés les plus intimes ; c'est pour favoriser le vol en falsifiant habilement les produits ; le luxe, en inventant de nouveaux moyens de satisfaire toutes les cupidités ; l'égoïsme en faisant servir les découvertes au profit d'un seul. L'industrie manifeste la même tendance. Elle établit un chemin de fer ; voilà des milliers d'individus immédiatement placés en dehors des lois chrétiennes : pour eux, plus de jours consacrés à la

(1) Voyez les statistiques citées plus haut, ainsi que le rapport de M. Fayet, professeur au collège de Colmar, etc., etc.

prière, plus d'instruction religieuse : esclaves de la matière, ils n'ont plus de temps pour leur âme. Elle crée une usine, une manufacture; voilà un centre de corruption et d'abrutissement pour des générations entières : ainsi des autres.

De cette tendance qu'on ne niera pas, quel doit être, quel est déjà le résultat incontestable? sinon l'enfoncement de plus en plus profond de l'homme dans les sens, la perte de plus en plus rapide de sa vie morale; en d'autres termes, l'isolement de plus en plus marqué du christianisme. S'il était besoin de preuves, nous en trouverions par milliers; deux suffiront. Premièrement, il est un peuple qui a une constitution sans Dieu, une législature sans Dieu, des écoles publiques sans Dieu (1), une industrie sans Dieu, une armée sans Dieu, une marine sans Dieu; et ce peuple voit tout cela avec indifférence, pour ne pas dire avec orgueil (2). Secondement, il est

(1) Dans la première école du royaume très-chrétien, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, il ne se fait pas un *seul* acte collectif de religion!!

(2) Politiquement parlant, cet athéisme fanfaron nous fait le plus grand tort. A l'étranger, on nous méprise et on nous craint. Les *idées françaises* sont l'horreur des États d'Italie; la Belgique, française par sa langue, par son caractère et par sa position (*), re-

(*) La Belgique est française à moitié par sa langue, mais ne l'est nullement par son caractère ou par sa position.

(Note de la présente édition.)

un peuple dont on immole les enfants par milliers à un enseignement anti-chrétien, et cela depuis un demi-siècle ; et cette oppression de sa conscience, et *cette déportation de ses fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, et cette conscription de l'enfance trainée violemment dans le camp ennemi et pour servir l'ennemi*, il la voit avec indifférence. Vainement un petit nombre d'hommes s'épuisent à souffler le feu du zèle dans son âme glacée, il reste froid. La plupart des pères de famille, spectateurs indifférents, assistent au combat dont la vie morale de leurs en-

pousse de toute son énergie la domination de la France, parce qu'elle y voit la perte de sa religion et de la liberté dont elle jouit. Les catholiques anglais nous traitent d'*infidèles*. « On fait bien, disait naguères O'Connell en présence d'une assemblée nombreuse, de blâmer avec force les tentatives que fait en ce moment un pouvoir *infidèle* en France, pour arracher les enfants catholiques des mains de leurs instituteurs naturels et moraux, et les faire passer sous la férule des maîtres infidèles de l'Université de Paris. Je ne les appellerais pas infidèles, si je connaissais un nom plus dur à leur appliquer. » Notre influence en Orient se perd avec notre foi. Il n'est pas jusqu'aux barbares d'Afrique à qui notre impiété ne nous rende souverainement odieux et méprisables. La rougeur monte au front quand on songe qu'un Bédouin a pu dire à un chrétien, à un Français son prisonnier : « Vous êtes surpris de ce que nous vous appelons des chiens ; eh ! mais, êtes-vous donc autre chose que des chiens ? Depuis six mois que tu es mon prisonnier, on ne t'a pas encore vu prier Dieu. » (*Les prisonniers d'Abd-el-Kader*, par M. de France.) Notre impiété nous fait mettre partout au ban des nations.

fants sera le prix, comme ils assisteraient à une vaine comédie (1).

Et maintenant, si toutes les grandes erreurs comme toutes les grandes vérités semées au sein des peuples se produisent infailliblement dans les faits extérieurs et font une époque, une société à leur image, il est facile de prévoir que dans un prochain avenir le matérialisme et le rationalisme, cette boue pétrie d'orgueil, qui depuis si longtemps fermente dans les entrailles des nations, donnera naissance à un monde semblable à elle. C'est ainsi que naquirent successivement et le monde englouti par le déluge, et le monde noyé dans le sang du Calvaire. Quel sera, grand Dieu ! le monde fils du matérialisme et du rationalisme actuel ? D'autant plus redoutable que ses lumières sont plus grandes, il sera d'autant plus pervers qu'il est plus coupable. On pâlit en lisant le portrait qu'en a tracé la plume inspirée du grand apôtre.

« Sachez, dit saint Paul, que dans les derniers jours viendront les temps périlleux : les hommes seront égoïstes, cupides, enflés, superbes, blasphémateurs, n'obéissant point à leurs supérieurs,

(1) Des pétitions nombreuses ont été proposées et colportées afin d'obtenir la liberté décisive de l'enseignement. C'est à peine si on est parvenu à réunir 25,000 signatures; et il y a en France *huit millions* de pères de famille *catholiques* !

ingrats, scélérats, sans affection, sans paix, accusateurs les uns des autres, incontinents, cruels, sans bonté, traîtres, d'une lubricité cynique, fiers, amateurs des voluptés bien plus que de Dieu, ayant l'apparence de la vertu sans en avoir la réalité (1). » De tous ces traits, quel est celui qui déjà ne convient pas, du moins en partie, au monde actuel? quel est celui qui cessera de lui convenir lorsque les deux principes générateurs de tous ces crimes, élevés à leur plus haute puissance, seront pleinement développés?

Le monde formé à l'image de ces dieux, il arrivera ce qui arrive toujours aux grandes époques de l'histoire; un homme viendra qui personnifiera tous ces principes. Néron, Constantin, Charlemagne, Saint-Louis, Henri VIII, Napoléon sont les preuves immortelles de cette loi sociale. Doué d'une grande puissance d'assimilation, il sera d'autant plus fort, d'autant plus pervers que les éléments de force et de mal seront plus énergiques. Or, comme nous l'avons vu, la corruption et l'orgueil auront atteint leurs dernières limites; l'homme qui les résumera, sera donc le plus épouvantable tyran que l'imagination puisse concevoir. Fort d'une immense science expérimentale de la nature, il fera des choses étonnantes

(1) II Timoth. III, 1-5.

qui séduiront l'intelligence ; fort d'une immense richesse, il triomphera sans peine des résistances du cœur ; fort d'un immense pouvoir matériel, il inclinera les fronts dans la poussière ; fort d'une immense malice, il brisera comme le ver ceux qu'il n'aura pu corrompre ; il sera le plus grand ennemi de l'homme et de Dieu qu'on ait jamais vu ; car il sera la personnification du mal élevé à sa plus haute puissance. Cet homme que la raison prévoit, la foi l'annonce sous ces différents traits, et la langue chrétienne le caractérise d'un seul mot : *Antechrist*. Ce mot-là dit tout.

XXVI.

Que la société du mal se dégage rapidement de la société du bien, tellement qu'entre l'une et l'autre il n'y aura bientôt plus rien de commun, c'est ce que nous semble démontrer l'étude sérieuse des faits, des paroles, de l'enseignement et des tendances actuelles. La séparation sera d'autant plus prompte que, de son côté la société du bien tend à s'isoler avec une vitesse égale. Tandis que l'une descend, l'autre monte ; tandis que l'une s'enfonce de plus en plus dans la matière, l'autre s'élève dans les régions de l'ordre spirituel ; tandis que l'une s'enfle d'orgueil, l'autre se fortifie dans l'humilité ; tandis que l'une

envahit tout, l'autre se renferme dans ses temples : et l'opposition qui les divise, et l'intervalle qui les sépare grandissent chaque jour.

C'est un spectacle bien instructif que le mouvement de l'Église se dégageant à vue d'œil de la terre qui ne la comprend plus, et de la masse corrompue qui la repousse. Voyez ce qui se passe en Europe, seulement depuis cinquante ans. A cette époque, les liens spirituels qui unissaient l'Église aux nations, comme l'âme au corps, étaient déjà rompus ou notablement affaiblis ; néanmoins les liens extérieurs subsistaient toujours. L'Église avait ses racines dans le sol ; matériellement elle était riche, puissante, honorée. Les fils et les filles des grands du monde offerts à ses autels, entretenaient entr'elle et les puissances terrestres une sorte de parenté ; une place lui était réservée dans les conseils des princes, sa langue était encore comprise, bien des intérêts demeuraient communs.

Tout a changé ; la division des cœurs a amené la séparation des biens, la rupture des relations anciennes et la différence de langage. L'Église n'a plus de racines que dans les consciences individuelles ; ses propriétés lui ont été ravies ; la graisse de la terre ne lui vient plus avec les enfants des riches : généralement elle récrute sa milice parmi les pauvres. Elle ne vit plus de son

bien, elle vit d'aumônes. Déjà, en beaucoup de lieux, le morceau de pain qu'on lui donne a perdu son caractère : ce n'est plus une restitution obligée, c'est un salaire que chaque année on lui marchandé, on lui dispute, et qui demain peut-être lui sera entièrement refusé. Son influence nationale a disparu ; semblables à des demeurants d'un autre âge, ses ministres ne sont plus compris : la vertu personnelle du prêtre reste seule pour lui assurer le peu de considération dont il jouit. Or, aux yeux de la philosophie chrétienne, la spoliation de l'Église, et l'ostracisme dont on la frappe, sont des signes certains, non-seulement d'une séparation complète, mais encore d'une fin prochaine. « La destruction des Jésuites, écrivait M. de Bonald en 1796, a été le premier acte de la révolution qui a anéanti la France et qui menace l'Europe, et peut-être l'univers, de la grande révolution du christianisme à l'athéisme (1). » « C'en est fait, ajoute le profond publiciste, de la religion publique en Europe, si elle n'a plus de propriété ; c'en est fait de l'Europe, si elle n'a plus de religion publique (2). »

A cette première cause d'isolement, l'invasion progressive de l'impiété en ajoute une seconde.

(1) Théorie du pouvoir t. III, p. 23. — (2) Ibid. X, p. 106.

Tout porte à croire que cette nouvelle cause, déjà déterminante pour certaines familles, deviendra bientôt plus efficace et plus générale. Le jour n'est pas éloigné où le père vraiment chrétien comprendra qu'il ne peut plus, sans compromettre la foi de ses enfants, leur rien laisser de commun avec les livres, avec les journaux, avec l'enseignement, avec l'industrie, les emplois et les dignités du monde actuel. « Je le sais, dira-t-il, la science mondaine et la participation aux affaires publiques sont la condition obligée de la fortune et des honneurs. Mais cette science est anti-chrétienne, les sources qui la donnent sont empoisonnées; mais cette participation est un écueil pour la probité, pour l'honneur et la conscience. Entre les avantages temporels et le trésor de la foi, je ne puis balancer. Mon fils ne sera rien dans le monde, mais il sera chrétien. » Et ce père raisonnera comme raisonnaient les premiers fidèles, les héros des catacombes.

Non contente de se retirer en elle-même, l'Église se fortifie de la force qui lui est propre. Destinée à revoir sur la fin de sa vie terrestre l'épouvantable lutte qui l'assaillit au berceau, elle se renouvelle dans l'esprit *principal* de ses premiers jours. Elle se retrempe dans la pauvreté et dans la persécution, dans le silence et le gémissement de la prière. Depuis un demi-siècle,

un baptême de sang la purifie du nord au midi de l'Europe. Des congrégations nombreuses, nées comme par miracle, pleines de ferveur et d'héroïsme, font circuler la sève de la foi dans toutes ses veines. Le plus austère de tous les ordres, celui des Trappistes, est plus nombreux aujourd'hui qu'à aucune autre époque. Au milieu du monde, la piété ne fut jamais plus sincère, parce que jamais elle ne fut plus éprouvée. Elle se retrempe dans les miracles particuliers et généraux dont son divin Époux la favorise.

A partir de la révolution française, comptez, si vous pouvez, tous ces milliers de Lazares, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, tirés du tombeau de l'hérésie et rappelés à la vie de la foi; ce nombre toujours croissant d'hommes et de jeunes gens convertis depuis quelques années par les prières de l'archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie; la multitude d'âmes pieuses qui, d'année en année, vient, plus empressée et plus grande, environner les autels de la Vierge des vierges au retour du printemps. Calculez les bonnes œuvres de tout genre qui naissent chaque jour, sous nos yeux, dans les villes et dans les campagnes. Mais oubliez toutes ces consolations si douces au cœur maternel de l'Église, et contemplez avec une frayeur religieuse l'impression devenue si fréquente des stigmates du Sauveur

sur tant d'innocentes victimes : miracles de sang et de souffrances, expiation du présent et révélation de l'avenir. Le prodige qui la fit bondir de joie, au jour de sa naissance, Saul le juif, le persécuteur, terrassé sur le chemin de Damas, le loup ravisseur devenu un tendre agneau; ce prodige, l'Église l'a revu naguères. Un Juif, un persécuteur, un nouveau Saul, autant qu'il pouvait l'être, a été terrassé dans la grande Rome, aux regards de l'Europe entière. Et ce miracle de premier ordre semble être une voix de Dieu qui dit à l'Église : « Épouse pauvre, délaissée, enivrée non de vin, mais de douleur, ne crains rien, je suis toujours près de toi; mon bras pour te défendre est toujours étendu : tu n'as rien fait pour mériter mon indifférence; loin de là, mon amour pour toi se mesure à l'étendue de tes douleurs (1). »

Si ces miracles particuliers, dont la liste serait trop longue, retrempe l'Église dans sa foi, dans sa confiance, dans son amour, les miracles généraux, plus nombreux en quelques années qu'ils ne l'avaient été durant des siècles, relèvent noblement son front humilié; c'est là surtout qu'elle

(1) Audi hoc pauperula, et ebria non a vino. Hæc dicit dominator tuus Dominus, et Deus tuus. Ecce tuli de manu tua calicem soporis, fundum calicis indignationis meæ, non adjicies ut bibas illum ultra. *Isai.* LI, 21. Secundum multitudinem dolorum meorum, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam. *Ps.* xciii.

trouve une énergie toute nouvelle. Elle se retrempe dans le sang des martyrs; depuis cinquante ans il a coulé avec plus d'abondance que pendant tout le moyen-âge. Elle se retrempe dans la conversion miraculeuse des peuples nouveaux qui, à sa voix, s'élèvent tout à coup de la dégradation la plus profonde à l'héroïsme des vertus chrétiennes. Ces miracles de force, de puissance et de fécondité, lui redisent d'une manière sensible et palpable ce qu'elle n'avait, du reste, jamais oublié : Église sainte, vous êtes bien toujours la même, toujours jeune, toujours féconde, toujours la légitime épouse du Fils de Dieu; puisque, malgré les humiliations, les outrages, les persécutions, les calomnies sacrilèges dont vous fatiguez les peuples de l'Europe, vous ne cessez de donner à votre divin Époux, sur les points les plus opposés du globe, de nouveaux enfants dignes de ceux dont les catacombes cachèrent les vertus et dont l'amphithéâtre éclaira les victoires.

« Voilà précisément, dit saint Augustin, ce qui doit arriver dans les derniers temps. La vertu sera proportionnée à l'épreuve; de même que l'or est d'autant plus pur que le feu dans lequel il a été jeté est plus ardent. En comparaison des saints des derniers temps, que sommes-nous? Quel sera l'héroïsme de ceux qui triompheront d'un

ennemi déchaîné, que nous pouvons à peine vaincre maintenant qu'il est enchaîné (1)? »

Ainsi l'Église se console, se fortifie, se dégage de la terre et attend. Semblable à l'arche qui fut son antique figure, la barque de Pierre, retenue sur son ancre immobile aux terrestres rivages, brave les flots et les tempêtes; nuit et jour elle demeure ouverte à tous les passagers, que les anges de Dieu se hâtent de marquer au front et de pousser vers l'arche salutaire; quand le nombre sera complet, le divin pilote lèvera l'ancre, et la glorieuse nacelle montera vers le ciel, rapide comme l'éclair, portant au port de l'éternité l'équipage composé de tous les élus réunis des quatre vents : au-dessous d'elle il n'y aura plus qu'un déluge, un déluge de feu, vaste tombeau des générations éternellement condamnées.

Cette séparation de plus en plus visible des deux sociétés du bien et du mal concilie en les vérifiant les deux prédictions de l'illustre comte de Maistre. Signalant la grande unité religieuse, *le Voyant de notre époque* disait avec bonheur : « La Providence ne tâtonne jamais; ce n'est pas en vain qu'elle agite le monde; tout annonce que

(1) In eorum sane, qui tunc futuri sunt, sanctorum atque fidelium comparatione quid sumus, quandoquidem ad illos probandos tantus solvetur inimicus, cum quo nos ligato tantis periculis dimicamus? *De Civ. Dei*, lib. XX, c. viii, n. 2.

nous marchons vers une *grande unité* que nous devons saluer de loin, pour me servir d'une tournure religieuse. Nous sommes douloureusement broyés; mais si de misérables yeux tels que les miens sont dignes d'entrevoir les secrets divins, nous ne sommes *broyés* que pour être *mêlés* (1). »

Puis, voyant avec effroi l'unité du mal se former, il s'écriait : « On entend dire assez communément *que tous les siècles se ressemblent, et que tous les hommes ont toujours été les mêmes*; mais il faut bien se garder de ces maximes générales que la paresse ou la légèreté invente pour se dispenser de réfléchir. Tous les siècles, au contraire, et toutes les nations manifestent un caractère particulier et distinctif qu'il faut considérer soigneusement. Sans doute, il y a toujours eu des vices dans le monde, mais ces vices peuvent différer en quantité, en nature, en qualité dominante et en intensité : or, quoiqu'il y ait toujours eu des impies, jamais il n'y avait eu, avant le dix-huitième siècle et au sein du christianisme, *une insurrection contre Dieu!* Jamais surtout on n'avait vu une conspiration sacrilège de tous les talents contre leur auteur : or c'est ce que nous avons vu de nos jours... » On voit

(1) Soirées de Saint-Petersbourg, etc. t. I, p. 77.

l'impiété s'étendre de toutes parts avec une rapidité inconcevable ; du palais à la cabane, elle se glisse partout, elle infeste tout, elle a des chemins invisibles, une action cachée, mais infailible... Par un prestige inconcevable, elle se fait aimer de ceux mêmes dont elle est la plus mortelle ennemie (1).

Enfin, entrevoyant la dissolution prochaine de la société actuelle, il écrivait, peu de temps avant sa mort, au comte de Marcellus ces paroles remarquables : « Je sais que ma santé et mon esprit s'affaiblissent tous les jours. *Ille jacet!* voilà ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce monde. *Je finis avec l'Europe*, c'est s'en aller en bonne compagnie. » En 1796, M. de Maistre ne voyait que deux hypothèses pour tout philosophe : une religion nouvelle ou le rajeunissement extraordinaire du christianisme. « La génération présente, disait-il, est témoin d'un des plus grands spectacles qui jamais ait occupé l'œil humain : le combat à outrance du christianisme et du philosophisme (2). » A la fin de sa carrière, il s'est aperçu qu'il y avait une troisième hypothèse : *la fin*. Au reste, la prévision d'un changement prochain et radical dans les destinées de l'humanité est au fond de tous les esprits. Quel

(1) Considérations sur la France. — (2) Ibid., ch. v.

que soit leur drapeau, tous les hommes marquants l'annoncent : Théologiens, philosophes, publicistes, poètes, voyageurs, mystiques éclairés de la lumière divine ou séduits par le père du mensonge ; traditions de l'Église, traditions des peuples, traditions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe (1), tous en parlent, chacun à sa manière, il est vrai ; mais c'est précisément cette divergence dans l'expression d'une même pensée qui frappe le plus un observateur attentif ; car, sous cette variété, il voit une sorte d'instinct prophétique répandu dans l'humanité tout entière, comme au temps du premier avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Voilà, là-dessus, quelques lignes remarquables d'un écrivain qui, bien que catholique, est loin d'être hostile aux tendances actuelles de la Société : « De grandes choses sont réservées à l'avenir.

» Tous les péchés remonteront vers leur source, qui est l'orgueil, et se concentreront dans leur principe, qui est l'amour de soi.

» Et le combat sera entre l'orgueil et l'humilité.

» Et le bien se rapprochera du ciel, et le mal se rapprochera de l'enfer.

(1) Riccardi, Martinez, de Maistre, de La Mennais, Lherminier, Madrolle, Lamartine, tous les journaux, sœur Nativité, lady Stanhope, etc., etc. Eugène Borri, *Annales de la Prop. de la Foi, etc., etc.*

» Et le ciel et l'enfer se rencontreront; et Michel et Satan lutteront de nouveau; et l'étendard des enfants de Dieu portera encore écrits ces mots : *Qui est comme Dieu?* Et le mot d'ordre des fils de Satan sera encore : *Vous serez comme des dieux.*

» Et tous les méchants voudront être des dieux.

» Et les bons ouvriront leurs âmes à Dieu; et il agira en eux dans toute la force de sa puissance.

» *Et le commencement de ces choses est déjà arrivé.* Dieu et le démon se préparent; le monde attend dans l'anxiété; l'Église attend dans la confiance; les Anges regardent dans la prière, et le Christ tient la croix suspendue sur le monde (1). »

XXVII.

Cependant, avant de jouir de son dernier triomphe, le plus éclatant de tous, l'Église subira des épreuves proportionnées. L'empire anti-chrétien lui livrera le plus terrible combat qu'elle ait encore soutenu. Le mal élevé à sa plus haute puissance, luttera contre elle, dit saint Augustin, sur tous les points du globe; ainsi l'horrible tyran

(1) Charles de Sainte-Foi, *Livre des Peuples et des Rois*, p. 55.

qui en sera la personnification se fera obéir presque en un clin-d'œil d'un pôle à l'autre. Cette transmission, pour ainsi dire instantanée de la pensée, pouvait paraître chimérique il y a trente ans. Aujourd'hui, qui oserait la regarder comme impossible? Déjà, les distances que nos pères, que nous-mêmes mettions plusieurs jours à parcourir, se franchissent en quelques heures : elles pourraient l'être en moins de temps. « C'est ainsi, grâce au perfectionnement de la navigation et des routes, que *vingt-une* heures seulement séparent Dublin de Londres. Chose étrange! malgré une distance de *deux mille* lieues, l'Angleterre est aujourd'hui moins loin de l'Amérique que ne l'était, il y a cinquante ans, l'Irlande séparée d'elle par un étroit canal (1). » Le voyage de l'Europe aux Grandes-Indes qui, il y a trente ans, durait six ou sept mois, se fait aujourd'hui en quarante cinq jours. Cette rapidité, toujours croissante, se fait sentir sur tous les points du globe (2).

(1) De l'Irlande, par M. de Beaumont, t. II, 5^e part. chap. 4.

(2) La France, qui n'est pas la nation la plus avancée dans ce genre de progrès, marche cependant avec une rapidité qui étonne. En 1814, la Malle-Poste mettait pour aller de Paris à Besançon 60 heures; à Bordeaux, 86; à Marseille, 117; à Toulouse, 110; à Valenciennes, 28. En 1842, elle met, pour parcourir les mêmes distances, 28, 46, 52, 56, 14 heures. En remontant une époque plus éloignée, cette rapidité croissante se fait encore mieux sentir. Vers

Quand on songe que ce mouvement ne fait que commencer, que chaque jour apporte de nouveaux moyens de l'accélérer ; quand on songe à cette *fièvre de locomotive* qui s'est tout à coup emparée des nations et à la prodigieuse connaissance des forces de la nature que l'homme possède aujourd'hui ; quand on songe qu'inviter, perfectionner, appliquer de nouveaux moyens de se transporter plus rapidement d'un point à un autre est l'objet sur lequel se concentre et la richesse et l'activité humaine : tout devient croyable, car tout devient possible.

Or, gardons-nous bien de croire que tant de génie soit dépensé dans le but mesquin d'échanger plus rapidement du sucre ou du coton : l'homme s'agite et Dieu le mène. Quand les Romains faisaient paver avec tant d'empressement et de magnificence leurs larges voies pour relier les unes aux autres toutes les parties de leur

1694, M^{me} de Sévigné, dont le gendre, le comte de Grignon, était gouverneur de la Provence, écrivait pour prendre des dispositions relatives à un voyage qu'elle voulait entreprendre. Il fallait alors pour aller de Paris à Marseille, et avec toutes les ressources dont pouvait disposer une personne riche, près de *trente jours* ! Il y a de cela 149 ans. Aujourd'hui, entraînés par la vapeur, nous parcourons douze lieues à l'heure, c'est-à-dire qu'on ferait, et nous pouvons dire qu'on fera, en chemin de fer, en 17 heures, un voyage qui prenait trente jours à M^{me} de Sévigné. Nous allons donc 42 fois plus vite qu'on n'allait il y a un siècle et demi.

vaste empire, ils visaient à une grande unité matérielle. Mais Dieu avait un autre but : l'unité spirituelle. Faire agir tous les *corps* au moindre signe de César; faire agir toutes les *âmes* à la moindre parole du Christ, telle était la double fin de ce grand mouvement. Manœuvres de Dieu, les Romains faisaient son ouvrage, en ne croyant faire que le leur. Ce qu'ils furent autrefois, les hommes le sont encore, ils le seront toujours : agents subalternes et souvent aveugles de la Providence. Donc, sur ces dalles scellées par des mains païennes passèrent, rapides comme l'éclair, les prédicateurs de la bonne nouvelle et les apôtres du mensonge : leurs successeurs dans l'éternel combat, passeront de même sur nos chemins de fer, sur nos bateaux à vapeur et sur nos ballons, si nous parvenons jamais à les établir. Que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, que vous le sachiez ou que vous l'ignoriez, vos découvertes tendent au même but ; car les hommes, et leurs passions, et leur génie, et les vents, et les mers ne furent jamais que des instruments entre les mains de la Providence, et le but suprême de la Providence est le triomphe définitif de Jésus-Christ au jour où seul, debout sur les ruines du monde, il régnera par sa justice sur les méchants, et par sa douceur sur les élus.

Déjà ce but s'atteint visiblement. Deux grandes

unités devant dominer le monde à la fin des temps et réunir en deux sociétés toutes les intelligences, nos rapides moyens de transport hâtent merveilleusement leur formation. Grâce à eux, un esprit cosmopolite s'est communiqué à tous les peuples : tout ce qui de nos jours s'oppose à la propagation de la vérité et de l'erreur disparaît comme le sable mouvant devant l'ouragan du désert : nationalités, mœurs, coutumes, différences de langage, institutions, religion, intérêts, obstacles séculaires à l'échange instantané des idées, à la fusion des peuples, tout cela tombe avec une facilité vraiment prodigieuse. Ni les douanes, ni les cordons sanitaires, ni les péages, ni aucune barrière naturelle ou politique ne peut empêcher la communication universelle des deux mots d'ordre destinés à conduire le monde entier au combat. VERBE DIVIN, VERBE HUMAIN : voilà ce que redisent cent mille fois par jour, à toutes les oreilles humaines, les cent mille voix de la presse dont nos chemins de fer et nos bateaux à vapeur transmettent les accents jusqu'aux extrémités de la terre.

Ces rapides véhicules ne portent pas seulement le mot d'ordre des deux armées ; ils portent aussi les combattants et les munitions de guerre. Grand Dieu ! qui aurait dit, il y a cinquante ans, que les nations de l'Europe partagées en deux camps

s'enrôleraient dans une double croisade, pour la propagation de l'erreur et pour la propagation de la vérité. Cependant, ce fait imprévoyable est sous nos yeux : d'année en année il va se développant avec rapidité.

A la fin du dernier siècle, on pouvait justement accuser le protestantisme en général, et l'anglicanisme en particulier, de marasme et d'indifférence *pour le salut* des païens (1). Aujourd'hui, l'esprit d'erreur s'est réveillé dans l'ancien et dans le nouveau Monde : jamais on ne vit rien de pareil au zèle de propagande dont il donne le spectacle. Des associations nombreuses se sont formées dans le double but de répandre contre la vérité catholique le mensonge et la calomnie, et d'inonder les cinq parties du Monde de leurs bibles et de leurs publications. La seule société biblique a fait traduire et imprimer l'Ancien et le Nouveau Testament en 158 langues ou dialectes, et en a distribué dans le cours de l'année dernière (1845) 943,000 exemplaires. Les autres associations poursuivent des travaux non moins gigantesques. Des ministres, des catéchistes et des maîtres d'école sont envoyés dans toutes les colonies, dans l'Inde, Ceylan, les Nouvelles Galles du Sud, l'Australie-Heureuse, l'Australie

(1) Voyez Bergier, *Dict. théolog.* art. *Anglican.*

méridionale et occidentale, la terre de Van-Diémén, les îles des Amis, les îles de Teeje, l'Albanie, la Cafrerie, les districts de Bechuana, Sierra-Leone, les îles de l'Inde occidentale et de l'Amérique du Nord, en Chine, en Syrie, en Espagne, en France, en Italie, partout enfin. Leur énorme budget les met en état d'étendre leurs ravages, en même temps que des assemblées annuelles réchauffent le zèle aveugle des associés.

L'esprit de vérité ne reste point en arrière; il a ses champions et ses apôtres sur tous les points du globe. Telles sont ses conquêtes que durant la courte période de vingt-deux ans, c'est-à-dire depuis 1822 à 1844, quarante évêchés ou vicariats apostoliques se sont élevés par l'autorité du Saint-Siège. Déjà, c'est à peine si, parmi les innombrables vaisseaux qui chaque jour quittent les rivages de l'Europe et s'en vont sillonner les mers les plus lointaines, il en est quelques-uns qui n'aient à leur bord des missionnaires du catholicisme ou du rationalisme (1). Pour aider les combattants, l'Europe entière, chose inouïe! s'impose volontairement un tribut annuel de plus de vingt millions! Tous les regards humains qui ne

(1) Du mois de décembre 1843 au mois de mai 1844, c'est-à-dire pendant l'espace de six mois, on a compté deux départs de missionnaires catholiques par semaine. *Annal. de la Propag. de la foi*, n. 94, p. 287 et suiv.

sont pas fixés sur la boue des intérêts matériels, sont ouverts sur le vaste champ de bataille : les bulletins du combat sont lus avec plus de curiosité inquiète que ne l'étaient ceux de la grande armée de Napoléon. A l'intérieur, la lutte n'est ni moins vive, ni moins générale. L'Europe intellectuelle ressemble à un vaste arsenal dont les ouvriers, travaillant pour deux puissances opposées, passent leur vie à se battre et à fabriquer des armes destinées au soin de leur cause dans le reste du monde; et leur cause c'est le catholicisme ou le rationalisme.

Ainsi tout semble annoncer, tout semble préparer visiblement la grande et dernière lutte : toutes les distances disparaissent, tous les obstacles tombent; tout se concentre, tout se centralise dans le monde spirituel et dans le monde matériel. De toutes parts on recrute avec une ardeur inouïe pour les deux armées, les chefs sont connus, les mots d'ordre échangés; on bat le rappel sur tous les points du globe : bien sourd qui ne l'entend pas.

XXVIII.

Avant de tirer nos conclusions, qu'il nous soit permis de dire encore un mot sur la nature et la

raison de ce discours. Quels que soient le ton et la forme des considérations qui précèdent, nous le déclarons de nouveau, notre intention n'a jamais été de nous ériger en prophète, ni de préciser des dates, ni d'imposer à qui que ce soit nos idées personnelles. Notre travail est un *mémoire à consulter*. Réunissant dans un cadre restreint et les faits, et les témoignages, et les traditions, et les aveux, et les raisonnements des hommes remarquables de toutes les opinions et de tous les pays, il n'a d'autre valeur que celles des autorités qui le composent. Voilà pour le fond.

Quant à la forme; pour vives qu'elles puissent paraître quelquefois, nos expressions ne furent jamais dictées par un zèle amer. En condamnant l'erreur de toute la force de notre faiblesse, nous n'avons cessé, et nous ne cessons encore de plaindre du fond du cœur ceux qui la propagent. Ils sont nos frères; rachetés comme nous du sang de Notre-Seigneur, comment pourrions-nous les haïr? Comment pourrions-nous ne pas les aimer? De même, en déplorant les tendances anti-chrétiennes des gouvernements, nous savons tenir compte des difficultés qui les entourent, et, tout en signalant les principes vers lesquels on entraîne la société, nous n'en sommes pas moins respectueux et soumis.

Enfin, qu'on ne croie pas qu'un vain désir de la nouveauté nous ait fait entreprendre un travail pénible en soi, et dont la publication nous suscitera vraisemblablement plus d'un contradicteur. Être utile, tel a été notre but; suivre les conseils de personnes sages et éclairées, tel a été notre motif et notre règle. Comment, en effet, ne pas élever la voix? Quel que soit le degré de confiance dont on soit doué, est-il possible de se dissimuler que la situation est grave, très-grave? A moins de soutenir que le christianisme est complètement indifférent à la vie des nations, il faut bien convenir que nous marchons vers des abîmes. Or, cet état maladif, qui n'a pas d'analogie dans le passé, est une crise passagère, ou bien c'est le commencement de la dernière agonie. Dans l'un et dans l'autre cas, n'était-il pas bon de signaler le danger, d'indiquer surtout la cause et le remède du mal? S'il ne s'agit que d'une infirmité temporaire, il était du devoir de réveiller les médecins endormis; car le mal peut s'aggraver : tout va si vite aujourd'hui! Mais si cette crise, aussi longue que terrible, est le symptôme d'une fin prochaine, ah! il était plus nécessaire encore de faire entendre de graves paroles. Ce n'est pas qu'on doive espérer d'éclairer les hommes qui ont perdu l'œil de la foi; il est prédit qu'ils resteront dans leur

aveuglement (1). Mais il faut avertir les chrétiens, exposés à se laisser séduire; il faut les prémunir contre les terribles dangers qui les environnent déjà, et contre ceux plus grands encore qui les menacent.

Il est d'autant plus nécessaire de parler que le monde ne se croit pas malade, et qu'une foule de flatteurs ne cessent de lui vanter sa prospérité présente et de lui prophétiser son bonheur futur. Pour dissiper cette fatale illusion et éclairer une situation sans analogue dans le passé, nous avons, ainsi que nous venons de le rappeler, réuni les faits, les raisonnements et les traditions catholiques. De tout cela une voix puissante semble sortir, qui crie aux gouvernements, aux particuliers et aux familles : *Voyez, veillez et priez* (2).

Elle dit aux gouvernements : Prenez-garde, vous jouez avec la foudre; *voyez* ce que vous avez fait. Imitateurs de la Synagogue, vous ne cessez depuis trois siècles de dire à l'Agneau dominateur du monde : Nous ne voulons pas que tu règues sur nous. Et vous l'avez successivement chassé de vos chartes, de vos lois, de votre politique, de vos académies; il est aujourd'hui pour vous comme s'il n'était pas; *veillez* sur tout ce

(1) Luc. xii, 54 et seqq. Matth. xvi, 2 et seqq. Jerem. viii, 7.

(2) Videte, vigilate et orate. Marc. xiii, 35.

qui vous entoure ; gardez-vous des passions et des calculs qui vous séduisent ; gardez-vous des sophistes qui vous égarent, qui vous arment contre le Christ ; hâtez-vous de le rappeler et de lui rendre l'empire ; l'heure de la justice approche ; *priez, faites pénitence* (1).

Or, pour vous, nations de l'Europe qui avez totalement abjuré le catholicisme et qui marchez sous l'étendard du schisme et de l'hérésie, la pénitence c'est le retour à l'unité. Pour vous, peuples qui conservez encore une apparence de foi, que de faibles liens unissent encore au centre de la vérité, mais dont la conduite sociale, moitié catholique et moitié rationaliste, vous fait boiter tantôt du côté de Jésus-Christ, tantôt du côté de Baal (2), la pénitence, c'est le réveil de la foi et de l'obéissance au catholicisme ; c'est la profession franche et soutenue de ses principes sociaux : le prolongement de votre existence est à ce prix.

Prenez courage, tout n'est pas désespéré ! d'une

(1) Reges eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos. Et nunc, reges, intelligite; erudimini qui iudicatis terram. Servite Domino in timore et exultate ei cum tremore. Apprehendite disciplinam, nequando irascatur Dominus et pereatis de via justa. Cum exarserit in brevi ira ejus, beati omnes qui confidunt in eo. *Psal.* II, 9-15.

(2) Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum : si autem Baal, sequimini illum. *III Reg.* XVIII, 21.

part, Dieu ne cesse de vous avertir; les révolutions incessantes, les déchirements, les humiliations, les catastrophes multipliées dont vous êtes depuis longtemps les témoins ou les victimes, sont autant de prophètes qu'il envoie pour vous rappeler à lui. Cette société toujours ancienne et toujours nouvelle qui, depuis quelques années surtout, se dégage de la masse corrompue, pure et brillante de foi, de zèle et de vertus; cette œuvre merveilleuse de la propagation de la foi; ces églises qu'on rebâtit; ce clergé qui se montre digne des anciens jours, tout cela est une autre invitation de sa paternelle miséricorde. Elle vous montre où sont les paroles de vie, les principes des vertus sociales, les bases des trônes, l'avenir des peuples. Votre devoir le plus pressant, votre intérêt le plus cher est de seconder son développement, de vous rattacher franchement à elle. D'autre part, la raison et la foi vous disent que les décrets de Dieu, sans excepter le plus formidable de tous, s'harmonisent avec la liberté humaine.

Ainsi un arrêt de mort irrévocable est porté contre tous les fils d'Adam : c'est la partie *inflexible* du décret divin. Mais il dépend de l'homme d'abréger ou de prolonger ses jours, suivant qu'il viole ou qu'il observe les lois de son existence : c'est la partie *flexible* du décret divin. Qu'il en

soit de même des peuples et du monde qui n'est que l'homme en grand, la raison le conclut et la foi le confirme. Elle vous montre cinq villes entières condamnées au feu, mais sûres encore de leur salut, si elles renferment dix justes dans leur sein ; elle vous montre Ninive sauvée par la pénitence de son roi et de ses habitants, lorsque déjà elle a entendu de la bouche d'un vrai prophète l'arrêt divin de sa prochaine destruction. Elle vous montre Notre-Seigneur lui-même recommandant à ses disciples de prier, afin que le siège de Jérusalem qui devait les obliger à fuir dans les montagnes, ne commençât ni pendant l'hiver, ni un jour de sabbat (1) : leurs prières furent exaucées. Elle vous montre enfin les premiers fidèles suppliant Dieu, le front dans la poussière, afin de retarder la chute de l'empire et du monde. Ainsi toujours et partout la foi nous découvre dans les décrets divins une partie *inflexible* à laquelle l'homme coupable ne peut que se soumettre humble et résigné ; puis une partie *flexible* dont il est donné à la prière et à la pénitence de modifier l'exécution.

Qu'imitateurs sincères de ces exemples encourageants, les gouvernements actuels fassent donc

(1) Orate autem ut non fiat fuga vestra in hieme vel sabbato.
Matth. xxiv, 20.

pénitence, tel est le moyen qui leur reste d'obtenir le repos véritable et un sursis plus ou moins long; aussi bien ils ont épuisé tous les moyens de vivre. Comme on soumet un malade désespéré à tous les genres de traitements, ils ont voué tour à tour la société à la philosophie, à la force, à la diplomatie, à l'habileté, à la science, à la richesse, à l'industrie, à la paix et à la guerre, et, loin de guérir le malade ils l'ont conduit à un état désespéré. Ils le proclament eux-mêmes en s'accusant chaque jour les uns les autres à la tribune, dans les livres et dans les journaux, et se rendant mutuellement responsables de sa mort. Qu'ils le vouent donc à Dieu et qu'ils fassent pénitence en revenant franchement au christianisme.

Le Seigneur lui-même les y invite par ces pressantes paroles écrites pour les derniers temps (1) : « O mon peuple ! l'heure est venue de vous convertir à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, dans le gémissement et dans les larmes. Déchirez vos cœurs et non pas vos vêtements, et convertissez-vous au Seigneur votre Dieu ; car il est bon et miséricordieux, patient et plein de clémence, et disposé à oublier l'iniquité. Qui sait s'il ne se retournera point vers nous, s'il ne

(1) Voyez les interprètes sur Joël. *Bible de Vence*, t. XVII, etc.

nous pardonnera pas, s'il ne nous comblera point de ses bénédictions?... Faites retentir la trompette en Sion ; ordonnez un jeûne saint, publiez une assemblée solennelle ; faites venir tout le peuple ; avertissez-le de se purifier ; assemblez les vieillards ; amenez les enfants et ceux qui sont encore à la mamelle. Que les prêtres et les ministres du Seigneur, prosternés entre le vestibule et l'autel, fondent en larmes et s'écrient : Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple : et ne laissez point tomber votre héritage dans l'opprobre, en le livrant à la domination des étrangers... Et le Seigneur a répondu et il a dit à son peuple : Je vous rendrai les années qu'ont dévorées la sauterelle, le ver, la nielle et la chenille, cette armée puissante que j'ai envoyée contre vous.... Et vous bénirez le nom du Seigneur qui a fait pour vous tant de merveilles (1). »

XXIX.

Humainement parlant les nations de l'Europe, et la France en particulier, ont le plus pressant motif d'écouter cette voix paternelle et de resserrer promptement et bien fortement les liens de la grande unité catholique. La France d'abord,

(1) Joël II, 12 et seqq.

parce que sa force providentielle est dans la foi. Les autres nations, parce qu'elles ont à se prémunir contre un ennemi qui les menace toutes et nous avec elles. La Russie ne pourrait-elle pas être, pour l'Europe coupable, ce qu'était Assur pour la Judée infidèle, la verge de la colère du Seigneur (1) ? Mais sans s'élever jusqu'aux pensées de la foi, peut-on voir sans inquiétude pour l'avenir l'agrandissement démesuré de cette nation ? Il y a un siècle, à peine cet empire comptait parmi les peuples, aujourd'hui il fait trembler l'Asie et menace l'Europe. Un fanatisme religieux et guerrier le réunit comme une masse compacte sous la main d'un chef tout à la fois empereur et pontife, auquel il obéit passivement. Or une pensée unique, suivie avec persévérance depuis Pierre I^{er}, pousse ses autocrates à la conquête du monde. « Le grand Dieu, disait le fondateur de cet empire, de qui nous tenons notre existence et notre couronne, nous ayant éclairé de ses lumières et soutenu de son appui, me permet de regarder le peuple russe comme appelé, dans l'avenir, à la domination générale de l'Europe. Je fonde cette pensée sur ce que les nations européennes sont arrivées, pour la plupart, à un état de vieillesse voisin de la caducité, ou

(1) Assur virga furoris mei. *Isai.* x, 5.

qu'elles y marchent à grands pas ; il s'ensuit donc qu'elles doivent être facilement et indubitablement conquises par un peuple jeune et neuf, quand ce dernier aura atteint toute sa force et toute sa croissance. Je regarde l'invasion des pays de l'Occident et de l'Orient par le nord comme un mouvement périodique arrêté dans les desseins de la Providence, qui a ainsi régénéré le peuple romain par l'invasion des barbares... J'ai trouvé la Russie *rivière*, je la laisse *fleuve*; mes successeurs en feront une grande *mer*, destinée à fertiliser l'Europe appauvrie, et ses flots déborderont malgré toutes les digues que des mains affaiblies pourront leur opposer, si mes descendants savent en diriger le cours (1). »

L'expérience d'un siècle nous apprend avec quelle habileté les successeurs de Pierre-le-Grand ont dirigé le cours de ces flots de plus en plus menaçants. Réunir sous leur sceptre schismatique toutes les populations d'origine slave, telle est leur première pensée. La seconde est d'employer tous les moyens pour conquérir chez toutes les nations des sujets et des fidèles. Cette

(1) Testament de Pierre-le-Grand, envoyé à Louis XIV par l'ambassadeur de France à Pétersbourg. Voyez *l'Écho français*, 20 février 1844. — On est effrayé en lisant les instructions testamentaires du fondateur de la Russie et la fidélité avec laquelle ses successeurs les accomplissent.

conduite invariable se montre maintenant au grand jour. En Orient, conquêtes incessantes dans le nord de l'Asie; influence devenue toute-puissante à Constantinople; intrigues en Grèce, dont leur action ténébreuse règle les destinées, et vient de faire de la profession du schisme la condition future de la royauté (1); intrigues en Arménie et en Perse, dont les schah sont devenus plus ou moins ostensiblement leurs complaisants vassaux. Intrigues de tout genre pour arriver jusqu'aux grandes Indes; car Pierre I^{er} leur a dit : « Approchez le plus possible de Constantinople et des Indes : celui qui y régnera sera souverain du monde (2). » Or, depuis 1752 jusqu'à ce jour, on les a vus multiplier leurs tentatives pour établir là leur influence. Enfin, après bien des échecs, leur plan a réussi. Au milieu de leurs querelles intestines et de leurs préoccupations mercantiles, les nations de l'Europe apprennent à l'instant même que toute l'Asie centrale, depuis la mer Caspienne jusqu'à l'Indus, vient de se consolider en une vaste Confédération dont la Russie est en même temps l'âme et la base. L'autocrate tient enfin entre ses mains les clefs de l'Hindoustan (3).

(1) Constit. art. 40. — (2) Ibid. n. 9. — (3) Voyez les journaux du mois de mai 1844, entr'autres les *Débats*

En Occident, ruine et confiscation de la Pologne; pensée arrêtée de niveler cet unique boulevard de l'Europe méridionale. Intrigues en Suède et en Danemark, afin de devenir peu à peu les maîtres de la Baltique. Intrigues dans la Russie-Blanche, en Gallicie, en Hongrie, où ils obtiennent par l'or et par la ruse la défection instantanée de plusieurs millions de catholiques (1). Intrigues en Italie; ils adoptent pour gendre le fils du populaire vice-roi de la Péninsule, et montrent ainsi aux sociétés secrètes la possibilité de réaliser leur vœu le plus ardent, celui de réunir sous un sceptre commun toutes les provinces italiennes. Puis, ils fomentent des troubles en ce pays, afin de créer des embarras à l'Autriche, à la France, au Saint-Siège lui-même, soit pour hâter le succès de leur projet, soit pour détourner l'attention de leurs odieuses

(1) « Pour dépeindre, dit le cardinal Pacca, l'état de la religion catholique dans le Nord, et surtout en Russie et dans l'infortunée Pologne, je ne trouve aucunes paroles que celles des souverains Pontifes, quand ils préconisent en consistoire les sièges épiscopaux des infidèles : *Status plorandus non describendus*, état qu'on ne peut exprimer que par des larmes ! Je n'ose jeter un regard scrutateur dans l'avenir réservé à ces peuples. Je sais seulement, comme l'enseignent les saintes Écritures et l'Histoire, que, lorsque l'Église a épuisé toutes ses ressources, le Seigneur se lève pour juger sa cause, et qu'on entend alors gronder le bruit avareur de ces terribles châtimens dont le Ciel frappe les nations tout entières sans épargner les têtes couronnées. »

menées dans le Nord, soit enfin pour se ménager l'occasion de jeter un jour le poids entraînant de leur influence anti-caholique dans la balance des intérêts de l'Europe méridionale. Intrigues en France même, où leurs nombreux agents officiels ou cachés ne laissent échapper aucune occasion d'acheter les éloges ou le silence des grands journaux, des artistes et de la littérature. Quoique moins connu que les précédents, ce dernier fait n'est pas moins certain. Il est seulement beaucoup plus significatif et beaucoup plus humiliant pour nous.

L'accroissement incessant de ce colosse du Nord, l'incertitude de savoir ce que les nations méridionales divisées et affaiblies peuvent lui opposer, donnent depuis longtemps de sérieuses inquiétudes aux hommes préoccupés de l'avenir. « Il est peut-être à désirer, disait M. de Bonald, que la Pologne au travers de laquelle les nations du Nord pourraient s'ouvrir un passage, acquière, avec une constitution fixe, toute la force de résistance dont elle est susceptible. Rousseau, dont il faut souvent saisir les aperçus et rarement les principes, pronostique que les *Tartares deviendront nos maîtres*. » Cette révolution, dit-il, me paraît infaillible; tous les rois de l'Europe travaillent de concert à l'accélérer : » et quoique ce danger ne soit peut-être pas aussi prochain que

cet auteur paraît le penser, qui oserait, après ce que nous avons vu, fixer les progrès de cinq à six cent mille Tartares conduits par un Attila ou un Tamerlan, que la Turquie aux abois verserait sur l'Europe, et qui pourraient compter parmi nous sur deux alliées fidèles, nos divisions et nos jalousies (1)? »

A mesure que le danger se manifeste, l'inquiétude devient plus vive et plus générale. « Une crainte surtout nous préoccupe, écrivait naguère notre profond historien de l'Église (2) : c'est que dans quarante ou cinquante ans la France ne devienne une province russe, gouvernée par quelque chef de Cosaques. Comme on le voit par leurs vies et leurs écrits, c'était la grande préoccupation de Napoléon, du cardinal Consalvi, du comte d'Hauterive, trois hommes vraiment politiques. On dit que c'est la même préoccupation qui fait fortifier la capitale. Les penseurs de l'Allemagne protestante craignent le même sort pour leur pays. Ils n'y voient de remède que dans l'unité nationale et religieuse de l'Allemagne. Mais comment y parvenir? Le protestantisme est le principe même de la division et de l'anarchie. Il n'y a qu'un moyen : c'est de revenir à l'ancienne unité de l'Église catholique. Tel

(1) Théorie du pouvoir, tome I, liv. VII, p. 518.—(2) M. Rohrbacher.

est le but d'un ouvrage bien remarquable, publié l'année dernière par un savant protestant, Herman Kauber (1). Tous ces hommes sentent, comme nous, qu'il n'y a dans le fond, qu'il n'y aura bientôt, même extérieurement, que deux partis en France, en Europe et dans le monde entier : le parti moscovite et le parti catholique. Ils sentent, comme nous, que la lutte actuelle en France n'est qu'un petit prélude de la lutte universelle et finale entre l'Église de Dieu et tout ce qui n'est pas elle. » Tels sont les graves enseignements que la raison et la foi donnent aux nations actuelles. Puissent-elles les comprendre et les mettre en pratique!

Mais s'il est vrai qu'à ce mot de pénitence et de retour national au christianisme, on a vu sourire de pitié les gouvernements et leurs conseillers, et leurs diplomates, et leurs philosophes, et leurs rhéteurs; s'il est vrai que la foule innombrable qui se règle sur leur conduite a hoché la tête, et que les uns et les autres se sont demandé avec un accent d'ineffable mépris : « Que signifie ce bavardage (2)? » s'il est vrai qu'ils se sont livrés comme auparavant à leurs calculs, à leurs plaisirs et au tourbillon de leurs affaires;

(1) *Dissolution du Protestantisme en lui-même et par lui-même : Schaffouse, 1845, chez Hurter.*

(2) *Quid vult seminiverbius hic dicere? Act. xvii, 18.*

s'il est vrai qu'aux avertissements du catholicisme le monde actuel, comme le sanhédrin de Jérusalem aux paroles du Fils de Dieu, a trépigné d'impatience et frémi de colère; s'il a crié au crime de lèse-majesté humaine et n'en est devenu que plus méprisant et plus haineux (1); il ne reste qu'une chose à leur dire, la même que Notre-Seigneur disait aux Juifs avides de son sang et rebelles à sa royauté divine : « En vérité, en vérité, je vous le dis, bientôt vous verrez le Fils de l'homme assis sur les nuées et venant juger le monde avec une grande puissance et une grande majesté (2). Je vous ai appelés, et vous n'avez pas voulu venir; je vous ai tendu la main, et vous n'avez pas daigné regarder; je vous ai avertis, et vous avez méprisé mes avis et mes menaces; à mon tour, je me rirai, je me moquerai de vous lorsque vous serez dans les convulsions de votre prochaine agonie : toute nation,

(1) Princeps sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus, Filius Dei. Dicit illi Jesus : Tu dixisti... Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit! quid adhuc egemus testibus? ecce nunc audistis blasphemiam. Quid vobis videtur? At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis. Tunc expuerunt in faciem ejus et colaphis eum ceciderunt, alii autem palmas in faciem ejus dederunt. *Matth.* xxvi, 65 67.

(2) Verumtatem dico vobis : A modo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus caeli. *Ibid.* 64

tout gouvernement qui ne sert pas Dieu périra. Que ceux qui doivent aller au glaive aillent au glaive, ceux qui à l'esclavage à l'esclavage, ceux qui à la mort à la mort (1). »

Cette voix dit aux chrétiens : *Voyez* ce qui se passe autour de vous; comprenez bien et les signes des temps, et les choses qui vous sont annoncées, et les terribles dangers qui vous menacent. La séduction vous enveloppe de toutes parts : elle est dans les lois, dans les mœurs, dans les livres, dans les discours, dans la conduite publique et privée de la multitude. Le nombre et l'autorité des vérités catholiques diminue de jour en jour parmi les enfants des hommes. Comprenez bien tout cela : soyez bien convaincus que jamais votre position ne fut plus critique. Concluez de là qu'il faut, non pas vous retirer du monde, mais vous préserver du mal; et, à tout prix, en préserver ce qui vous est cher. Plus qu'en aucun temps, chaque chrétien doit être soldat, soldat jusqu'au dernier soupir. Si vous la

(1) Vocavi, et renuistis; extendi manum meam, et non sinit qui aspiceret; despexistis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis. Ego quoque in interitu vestro ridebo et subsannabo, cum vobis id quod timebatis advenerit; cum irruerit repentina calamitas. *Prov.* 1, 24.

Gens enim et regnum quod non servierit tibi, peribit. *Isa.* lx, 12.

Quos in mortem in mortem; et quos in captivitatem in captivitatem; et quos in gladium in gladium. *Jerem.* xlii, 11.

comprenez bien, l'épreuve formidable qui vous attend, à laquelle déjà vous êtes soumis, vous remplira d'un grand courage et d'une sainte joie. Elle est la preuve invincible de votre foi et le fondement immobile de vos espérances ; car elle est l'accomplissement palpable des prophéties de votre divin Maître.

Ne disait-il pas, il y a dix-huit siècles, que, vers la fin des temps, l'apostasie deviendrait générale parmi les nations ; que la foi deviendrait si faible qu'elle jetterait à peine quelque lueur ; que l'iniquité déborderait comme un torrent impétueux sur toute la face de la terre et que la charité du grand nombre se refroidirait ? Ne disait-il pas qu'il s'élèverait une multitude de faux prophètes, précurseurs de l'homme de péché ; que Dieu ne serait plus compté pour rien ; et qu'en même temps l'Évangile achèverait sa course autour du monde ? Ne disait-il pas qu'il vous annonçait toutes ces choses afin que vous ne soyez point scandalisés du triomphe passager des méchants ; que vous ne disiez point en votre cœur : Le Christ dort ; il ne s'occupe plus de nous (1) ? Toutes ces choses divinement annoncées, ne vous semble-t-il pas les voir, en partie

(1) Matth. xxiv, 4 et suiv. ; *id.* 12, 24, etc. ; Marc. xiii, 13 ; Luc. xxi, 17, etc., etc.

du moins, accomplies sous vos yeux? Comprenez donc bien votre position, et relevez votre tête courbée sous le poids de la douleur, des humiliations et de la crainte. La grande lutte anti-chrétienne est tout ensemble la preuve de votre foi et l'aurore du jour de la justice, où tout rentrera dans l'ordre pour n'en plus sortir jamais (1).

Ne vous contentez pas de voir, *veillez*; ce que je vous dis, je le dis à tous : *Veillez* (2). Beaucoup ne surent pas discerner les signes précurseurs du déluge, ni les signes précurseurs de la ruine de Jérusalem; il en sera de même à la fin des temps. L'empire anti-chrétien se formera sans que la plupart y prennent garde. L'horrible tyran qui doit en être le chef sera sur le trône, et beaucoup ne le reconnaîtront pas pour ce qu'il est. Le plus grand nombre peut-être ne verront en lui qu'un homme extraordinaire, un grand génie. Il sera pour eux un objet d'admiration ou de terreur, suivant qu'il favorisera ou qu'il combattra leurs intérêts périssables. Son caractère, sa mission prophétique, resteront cachés à leurs yeux. Il trompera, il séduira la multitude. Les élus mêmes se laisseraient surprendre à ses prestiges, si des lumières et des forces toutes

(1) *His autem fieri incipientibus, respicite, et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra. Luc. xxi, 28.*

(2) *Quod vobis dico, omnibus dico : Vigilate. Marc. xiii, 57.*

particulières ne leur étaient assurées d'en haut (1).

Veillez; car il aura de nombreux précurseurs qui lui prépareront les voies en répandant partout l'esprit anti-chrétien qu'il doit résumer en lui, et qui sera le secret de sa puissance (2). Veillez; car cette terrible préparation est déjà commencée, la charité va se refroidissant: l'égoïsme domine (3). La foi chancelle, elle s'éteint dans un grand nombre: on ne sait plus ce qu'il faut croire; on ne croit plus à rien, même à la vertu. Toutes les idées se faussent, tous les esprits se troublent, tous les courages s'amollissent. L'anti-christianisme est dans l'air; si vous n'y prenez garde, vous le respirerez, et il vous tuera, comme le médecin respire la mort, qui ose parcourir le lazaret sans être muni d'un préservatif.

Veillez donc; car les faux prophètes qui ont soufflé cet esprit sur le monde, continuent de le répandre: les dangers qu'ils ont créés autour de vous, autour de vos enfants, ne sont que le commencement des douleurs et des angoisses qui vous attendent (4). De jour en jour plus nombreux, ces loups ravisseurs se rencontrent sur tous les chemins, dans les cités et dans les soli-

(1) Matth. xxiv, 22. — (2) Ibid. 23.

(3) Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum. *Matth.* xxiv, 13.

(4) Hæc autem omnia initia sunt dolorum. *Matth.* xxiv, 8.

tudes. Couverts de la peau d'innocentes brebis, ils cachent sous des dehors pleins de douceur et de modération leurs desseins homicides (1). Vous les entendrez louer votre religion ; ils exalteront et la pureté de sa morale, et les bienfaits qu'elle a répandus sur le monde ; ils vous parleront de sa nécessité pour le peuple, pour les femmes, les enfants et les malheureux ; ils s'inclineront devant le nom de votre divin Maître ; vous les croirez des vôtres. Il n'en est rien ; leur douceur est un piège ; leurs paroles plus douces que le miel sont des traits empoisonnés qui donnent la mort (2).

Si vous les écoutez jusqu'à la fin, si vous les surprenez dans leurs conversations intimes, ou dans leurs ouvrages, ou dans leurs actions, le masque tombe. Dans leur croyance, dans leur conduite, c'est à peine si vous trouverez un mot d'Évangile : la divinité, la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'infailibilité de l'Église, la sanctification du dimanche, l'abstinence, la confession, la communion, ils se moquent de tout cela ou n'en tiennent aucun compte. Dans leurs

(1) Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces : a fructibus eorum cognoscetis eos. *Matth.* vii, 15.

(2) Molliti sunt sermones ejus super oleum, et ipsi sunt jacula.
Ps. LIV.

ouvrages, vous trouverez des maximes impies, des nouveautés dangereuses, des doutes perfides qui sèment l'incrédulité et conduisent à la ruine de la religion. Mais voici le grand caractère auquel vous les reconnaîtrez. Leurs conversations et leurs discours hypocritement respectueux envers le christianisme, sont pleins de fiel contre le souverain Pontife, dont ils méprisent la voix, dont ils attaquent l'autorité ; contre les évêques, qu'ils accusent de cupidité et d'ambition ; contre le clergé tout entier dont ils ne cessent de dénoncer l'ignorance, l'esprit d'envahissement, de domination et d'intolérance. Faux christs, qui veulent un christianisme sans pape, sans évêques et sans prêtres : ou un pape, des évêques et des prêtres pénétrés de leurs maximes et soumis à leurs caprices.

Si vous leur dites qu'ils ne sont pas chrétiens, cette parole paraîtra les indigner ; ils protesteront de leur amour sincère pour la religion. « Voyez, s'écrieront-ils, comme nous nous efforçons de la protéger et de la faire respecter ; comme nous réparons les ruines de ses temples ; c'est dans son intérêt, croyez-le bien, que nous rappelons à l'ordre le clergé et les évêques, que nous les exhortons à se renfermer strictement dans le sanctuaire ; que nous leur recommandons la prudence et que nous la leur enseignons par l'or-

gane de nos *conseils* et de nos tribunaux. » Ou ils traiteront de calomniateurs et de fanatiques ceux qui signalent l'impiété de leurs ouvrages et de leurs discours; ou ils soutiendront que leurs maximes ne sont pas précisément contraires aux dogmes évangéliques. « Dans tous les cas, diront-ils, la raison a ses droits, et ces droits ne doivent être sacrifiés à aucuns respects, attendu qu'ils viennent de Dieu; la religion doit s'accommoder aux temps. Avant tout, l'esprit du christianisme est un esprit de tolérance et de paix; la bonne harmonie demande que chacun fasse des concessions; rien ne serait plus contraire au triomphe si désiré du christianisme, que l'exigence rigoureuse de ses droits et l'immobilité dans laquelle on voudrait le retenir au milieu du mouvement général. Le christianisme a besoin d'être régénéré, afin d'être en rapport avec les progrès de la raison et les besoins nouveaux de l'humanité. »

Ils envelopperont toutes ces dangereuses maximes de formes séduisantes; ils protesteront de leur orthodoxie; ils iront jusqu'à vouloir des religieuses pour soigner leurs malades, et des prêtres partout où il y aura un rôle *secondaire* à remplir. De ces hommes à double face, de ces faux prophètes qui disent : Le Christ est ici, le Christ est là, le Christ est avec nous, le monde

va se remplir de plus en plus (1). En vérité, en vérité, je vous le dis, défiez-vous des faux prophètes.

Veillez; s'ils ne peuvent vous séduire par leurs doctrines, ils vous séduiront par l'appât des richesses. Maîtres de ce monde matériel, ils vous diront : Associez-vous à nos entreprises, faisons bourse commune, nous partagerons ensemble les honneurs et la fortune (2). Leur proposition est un piège. Si vous n'agissez avec une prudence extrême, leur contact vous souillera; vous adopterez leur langage, vous prendrez leurs allures, vous perdrez la délicatesse de la conscience, la virginité de l'honneur. Vous serez comme malgré vous entraînés à des bassesses; et, transfuges de la vertu, vous le serez bientôt de la foi. Puisque la figure du monde passe, laissez, laissez-leur l'inutile et dangereux empire de la puissance matérielle; aussi bien ne pourrez-vous l'obtenir

(1) Tunc si quis vobis dixerit : Ecce hic est Christus, aut illic : nolite credere. Surgent enim pseudochristi, et pseudoprophetæ; et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest), etiam electi. Et ecce prædixi vobis. *Matth.* xxiv, 23, 24, 25.

(2) Fili mi, si te lactaverint peccatores, ne acquiescas eis. Si dixerint : Veni nobiscum... Omnem pretiosam substantiam reperiemus, implebimus domos nostras spoliis. Sortem mitte nobiscum, marsupium sit unum omnium nostrum. Fili mi, ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum a semitis eorum : pedes enim illorum ad malum currunt. *Prov.* i, 10-16.

concurrerement avec eux : les forces ne sont pas égales. Pour eux, tous les moyens sont bons. Partis ensemble, vous les verrez au faite du pouvoir, des honneurs et de la fortune, lorsqu'à peine vous aurez commencé à marcher dans la carrière. Pas plus que pour la fortune, ne vous passionnez pour les formes passagères des institutions humaines. Vêtement usé, elles ne méritent que votre indifférence : laissez aux morts le soins d'ensevelir leurs morts. Efforcez-vous plutôt de vous former à vous et à vos enfants une grande puissance morale, une âme fortement trempée au feu de la charité et de la foi, capable de résister à l'épreuve et de vaincre dans le plus dangereux des combats. Sous le règne anti-chrétien, c'est moins contre la force brutale que vous aurez d'abord à lutter, que contre les puissances de ténèbres et de mensonges (1).

Veillez, afin de savoir à chaque instant où en est la bataille. Que votre étude la plus sérieuse, que votre Évangile de tous les jours soit la con-

(1) Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiae, in caelestibus. Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus perfecti stare. *Ephes.* vi, 12, 15. — *Matth.* xxiv. — Cum igitur haec omnia dissolvenda sint, quales oportet vos esse in sanctis conversationibus et pietatibus. Expectantes, et properantes in adventum diei Domini. II *Petr.* iii, 11 et 12.

duite des premiers chrétiens, réduits comme vous à l'état de famille et d'individus, placés comme vous au milieu d'un monde ennemi juré de leur foi, armé de séductions et de violences, mais croulant sur ses bases, et condamné à périr bientôt sous ses ruines sanglantes. Surtout que votre attention soit toujours éveillée aux moindres signes venus de Rome; là est le pilote, le guide, l'oracle, le chef du combat.

Voir et veiller, tels sont vos deux premiers devoirs; *prier* est le troisième. On sèche de frayeur quand on lit cette prédiction du Fils de Dieu : sous l'empire anti-chrétien, les dangers seront si grands, la séduction sera si puissante, que les élus mêmes succomberaient et que pas une âme n'échapperait à l'erreur, si Dieu ne daignait abréger les jours de cette terrible épreuve (1); mais ils seront abrégés à cause des élus. Priez donc, de peur que votre faiblesse ne succombe. Que l'épreuve actuelle soit ou ne soit pas le prélude de la dernière lutte, elle est, hélas ! assez redoutable pour nous autoriser à vous dire, à nous dire à nous-mêmes, à dire à tous nos frères : Priez et ne vous laissez pas de prier.

(1) Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modo, neque fiet. Et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro : sed propter electos breviabuntur dies illi. *Matth. xxiv, 21, 22.*

Déjà, je ne sais quel merveilleux instinct semble révéler au petit troupeau de Jésus-Christ, que le temps est venu de redoubler de prières, de ferveur et de zèle. D'où vient cette ardeur inconnue pour le bien, qui se manifeste depuis quelque temps parmi les vrais fidèles? D'où viennent tous ces dévouements sublimes de nos religieuses et de nos missionnaires; toutes ces œuvres, toutes ces associations de charité spirituelle et corporelle, que le monde admire, mais dont il ne comprend ni le secret, ni l'à-propos? D'où viennent à l'Église ces âmes d'élite dont le courage et la foi, après les angoisses de l'errant et les meurtrissures du vice, consolent depuis quelques années le ministère désolé des pasteurs? Comment ne pas voir dans cet inexplicable mouvement une arrière-pensée du Dieu qui veille sur l'Église? Ne veut-il pas nous tremper plus fortement que jamais? Ne veut-il pas aussi donner un contrepoids aux iniquités du monde et peut-être faire encore une fois pencher la balance du côté de la miséricorde?

Enfin cette voix dit à la famille surtout : *Voyez* votre position actuelle et comprenez bien l'importance décisive de vos devoirs. Le christianisme va se retrouver; il se trouve déjà, vis-à-vis du monde actuel, dans les mêmes termes où il fut, pendant trois siècles, vis-à-vis du monde

encore païen. Exclu de la société politique, il n'eut, jusqu'à Constantin, d'autre sanctuaire que le foyer domestique. Devenue chrétienne avec le vainqueur de Maxence, la société politique cesse de l'être; et le christianisme vient, dans les derniers temps, chercher un refuge là où il trouva son premier asile. Société domestique, fille si tendrement chérie, le divin proscrit frappe à votre porte. « Ouvrez, dit-il, c'est moi; » et, pour se faire connaître à vous, recevoir de vous, garder par vous, jusqu'à la fin, au prix de tout le reste, il propose en même temps à votre *esprit* et à votre *cœur* tous les motifs de l'inviolable fidélité qu'il réclame de vous, non dans son intérêt, mais dans le vôtre.

A votre esprit; il vous montre, dans votre propre histoire, les preuves de sa divinité. Vous étiez malade, vous étiez mourante, vous étiez morte. Seul il vous a guérie, il vous a ressuscitée. Ce que nulle puissance humaine n'avait pu faire, il l'a fait; il l'a fait tout seul, en dépit de toutes les puissances de l'enfer et de la terre conjurés contre vous et contre lui. Sous tous les climats, dans tous les siècles, la société domestique que sa main divine n'a pas touchée, reste ensevelie dans le tombeau. Sous tous les climats, dans tous les siècles, la société domestique qui repousse ses soins salutaires retombe malade et

inclina au trépas. Le recevoir ou l'éconduire est donc pour vous une question de vie ou de mort.

A votre cœur; ses bienfaits sont écrits sur votre front. La vie, la liberté, les égards mutuels, les saintes obligations, les lois protectrices de vos droits, la sollicitude paternelle, la tendresse maternelle, la piété filiale, toutes ces choses divines qui font votre bonheur et votre gloire, vous les lui devez toutes, sans exception aucune. Seul il peut vous les conserver. « Ne savez-vous pas, vous dit-il, que le fleuve se dessèche quand la source est tarie; que la nuit se fait quand le soleil se couche, et que l'homme meurt quand l'air manque à ses poumons? Or, ce que la source est au fleuve, le soleil au monde, l'air aux poumons, je le suis pour vous; » et, l'histoire à la main, il vous fait lire la vérité de sa parole.

Du reste, sachez-le bien, ce n'est pas pour lui que le christianisme demande vos respects; ce n'est pas pour lui qu'il sollicite un asile, c'est pour vous. Il sait que, dans les jours mauvais où vous êtes, dans les jours plus mauvais peut-être qui se préparent, vous avez plus que jamais besoin de lui : il veut vous offrir son appui tout-puissant. Au nom du ciel, *veillez* bien à ce qui se passe autour de vous; une grande guerre est allumée : vous êtes le prix du combat. Vous ar-

racher le christianisme, l'arracher à vos enfants, lui fermer à jamais la porte du foyer domestique, voilà le but des faux prophètes. Défiez-vous de leurs projets, de leurs discours et de leurs promesses. Prenez-y garde, le traitement que vous ferez subir au christianisme retombera sur votre tête : « Chassé des nations, vous dit-il, je viens me remettre entre vos mains, faites de moi ce qu'il vous plaira; mais sachez que, si vous me faites mourir, vous attirez sur vous le sang innocent; car c'est le Dieu de vérité qui m'a envoyé vers vous (1). »

En lisant vos propres annales, vous verrez cet arrêt formidable exécuté sur vous dans certaines contrées, à plusieurs époques de votre existence; car, ne l'oubliez jamais, soit qu'elle promette, soit qu'elle menace, la parole du christianisme ne passe point. Encore une fois, nous vous le disons, défiez-vous des faux prophètes; jamais les dangers ne furent aussi grands. Voulez-vous y échapper? *Priez, priez encore.* Familles qui n'avez pas cessé d'être catholiques, redoublez de zèle et de courage pour retenir l'hôte divin auquel vous devez tout; et vous qui ne l'êtes plus, hâtez-vous de le rappeler; qu'il n'y ait plus dans votre sanctuaire deux camps et deux étendards;

(1) Jerem. xxvi, 14.

redevenez ce que vous auriez toujours dû rester, des églises domestiques. Songez que vous êtes le dernier asile qui reste au christianisme persécuté; songez que vous le condamnez à quitter la terre si vous refusez de le recevoir. Songez plutôt que vous devez aujourd'hui comme autrefois garder le feu sacré, afin qu'un jour, si Dieu veut encore nous sauver, il se communique par vous à la société. Comme le monde idolâtre ne devint chrétien que par vous; ainsi le monde apostat, à moins d'un miracle inconnu dans l'histoire, ne redeviendra fidèle que par vous. Prenez donc la chose au sérieux; voyez, veillez et priez.

Afin de vous encourager dans l'accomplissement décisif de ces graves devoirs, en ne vous laissant rien ignorer ni des bienfaits du christianisme à votre égard, ni de vos obligations envers lui, ni de vos intérêts, ni du parti que vous devez prendre, nous allons vous présenter votre histoire en quatre grands tableaux :

Dans le premier, vous vous verrez telles que vous étiez avant le christianisme;

Dans le second, vous vous verrez telles que le christianisme vous a faites;

Dans le troisième, vous vous verrez telles que vous êtes encore sans le christianisme;

Dans le quatrième, vous vous verrez telles que vous redevenez à mesure que le christianisme s'éloigne de vous.

Le divin proscrit sera devant vous avec ses actes passés et présents : toutes les pièces du procès seront sous vos yeux, tous les témoins à charge ou à décharge seront entendus ; la cause sera instruite, vous jugerez. Si, ce qu'il nous est impossible d'admettre, une sentence de mort sortait de votre bouche contre le christianisme votre bienfaiteur et votre père, plus que jamais vous seriez coupables ; car plus que jamais nous serions en droit de vous demander : Quel mal vous a-t-il fait ?

Puisque aujourd'hui on ose publier l'erreur tout entière, le temps est venu de dire à tous la vérité tout entière. C'est un dernier effort à tenter pour rattacher la famille au christianisme. En nous adressant à la société domestique nous nous adressons à tous, nous nous adressons à nous-mêmes ; car tous tant que nous sommes, jeunes hommes, enfants, vieillards, prêtres ou laïques, nous sommes membres de la famille. Ce que nous étions, ce que nous serions encore, ce que nous redevenons sans le christianisme, il faut que nous le sachions ; plus que jamais notre foi, notre reconnaissance, notre fidélité sont à ce prix.

Pour arriver à cette révélation décisive, des

conjectures, des inductions, ni même des aperçus généraux ne pouvaient suffire; il fallait de l'histoire, de l'histoire complète et détaillée. Mais, grand Dieu! qu'est-ce que l'histoire de la société domestique en dehors du christianisme? sinon un récit continuel de lois, de coutumes, de superstitions oppressives, cruelles et immorales, qu'on retrouve en Occident les mêmes qu'en Orient, à quelques *variantes* près, dues au climat, aux lumières et au génie particulier des différents peuples. Ce récit est le fond obligé de notre ouvrage dans plusieurs de ses parties. Nous avons besoin de le justifier, comme nous avons besoin de nous justifier nous-mêmes d'être entrés dans tous ces détails qu'on ne peut lire sans rougir pour l'humanité.

Nous disons, d'abord, que cette répétition des mêmes désordres, dût-elle paraître monotone, était nécessaire, et qu'elle devait être complète. Quel est notre but? nous n'avons pas écrit pour amuser, mais pour instruire, mais pour convertir, s'il se peut. Nous avons vu le christianisme calomnié, insulté, chassé du sein des nations, n'ayant bientôt plus un lieu pour reposer sa tête; nous avons vu la famille, suivant l'exemple des nations, le bannir elle-même du foyer domestique, et dans les terreurs, hélas! trop fondées de notre foi, nous avons voulu, ainsi que nous l'avons

dit, tenter un dernier effort, afin de conserver parmi nous le christianisme à l'état domestique, puisque déjà il n'existe plus à l'état national. Dans cette vue, nous en avons appelé à l'honneur, à la reconnaissance, aux intérêts les plus sacrés de la famille. Et, sans polémique, sans discussion, mais en lui racontant sa propre histoire, nous l'avons mise en demeure de répondre à cette question du christianisme : *Qu'ai-je dû faire de plus pour vous que je n'aie pas fait?*

Nous avons voulu qu'elle fît avec conscience cette protestation solennelle : « Oui, je dois tenir au christianisme par le fond de mes entrailles, puisque je lui dois tout, et que sans lui je perds tout : oui, je dois tenir plus fortement que jamais au christianisme, puisque le christianisme est banni des nations, et que ce bannissement est un signe de décadence qui annonce l'approche des temps périlleux ; je dois y tenir encore quand le bannissement de l'auguste Proscrit ne présagerait pas la ruine du monde, attendu que c'est par moi que les États se conservent et se régénèrent. » Ce récit était donc nécessaire et commandé par les circonstances.

Il devait être complet. Si, limitant nos recherches, nous eussions présenté l'état de la famille chez une nation particulière à une époque déterminée, comme le type constant de la société

domestique en dehors du christianisme, toute conclusion légitime nous eût été impossible. D'un fait local, les premiers principes de la logique défendent de conclure l'existence d'une loi universelle ; mettre l'exception à la place de la règle, c'est l'art du sophiste : l'honnête homme le condamne, et l'écrivain consciencieux le méprise. De plus, si tout en faisant l'histoire générale de la famille nous nous fussions contenté d'étudier sa surface sans pénétrer, pour ainsi dire, jusque dans ses entrailles, nous n'aurions révélé qu'une bien faible partie des plaies profondes qui la dévorent. Dès lors la nécessité d'un miracle, c'est-à-dire d'une intervention divine pour la guérir, eût été plus ou moins contestable : nous manquions évidemment notre but.

Nous l'atteignons au contraire, si, fouillant jusque dans la profondeur des plaies nous les montrons gangrenées et humainement incurables ; plus nous creusons dans l'abîme du mal, plus deviennent évidentes et l'impuissance de l'homme et la nécessité d'un remède divin : de telle sorte que l'excès du mal élève le miracle de la guérison à sa plus haute puissance, et que la divinité du christianisme devient la conclusion obligée, légitime et inattaquable de nos recherches. De plus, nous avons presque toujours cité dans leur entier, ou du moins indiqué avec pré-

cision, les textes des auteurs sur lesquels repose notre récit. Deux raisons nous ont imposé cette pénible tâche. D'abord, nous voulions montrer que nous avons écrit avec conscience. Ensuite, nous aurions craint de n'être pas cru, si nous n'avions marché entouré de toutes nos preuves ; car la dégradation de la famille par le paganisme, et sa régénération par le christianisme sont deux faits également *incroyables*.

Quant à notre justification personnelle, nous la trouvons dans d'illustres exemples. Les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul ; les Pères de l'Église, saint Justin, Tatien, Tertullien, Arnobe, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, Minutius Félix, Lactance, saint Augustin, nous ont dévoilé dans toute sa hideuse laideur la corruption de l'humanité sous l'influence du paganisme (1). Qui peut leur faire un crime des détails dans lesquels ils sont entrés ? Faire briller avec l'infinie miséricorde de Dieu la divine puissance de l'Évangile, abattre l'orgueil de l'homme, enraciner la foi dans les esprits, en pénétrant les cœurs de la reconnaissance la mieux sentie pour le céleste médecin :

(1) I Epist. ad Cor. iv ; ad Rom. ii ; I et II Petr. ; Apolog. I advers. Græc. ; Apolog. contra Gentes ; Legatio ad. Gent. ; Stromat. et Pædag. Hist. Eccl. passim ; Octav. de Div. Instit. lib. i, 51 ; de Civ. Dei, passim, etc., etc.

telle est la justification de leurs écrits ; car tel en était le but et tel est aussi le nôtre.

Toutefois, qu'on se rassure. D'abord, nous sommes resté bien en-deçà de nos modèles ; ensuite nous reconnâtrons, si l'on veut, que l'*Histoire de la Famille* peut ne pas convenir indistinctement à toutes les classes de lecteurs. Néanmoins, prêtre catholique, nous croyons n'avoir rien dit que des oreilles chastes ne puissent entendre. Si nous avons quelquefois nommé des iniquités dont le nom ne devrait jamais se trouver sur des lèvres chrétiennes, nous ne l'avons fait que pour les flétrir. Or, si raconter le mal pour le louer est un crime, en parler pour lui infliger un blâme sévère est quelquefois un devoir, rarement un danger. Ajoutons enfin que nous sommes loin d'avoir tout dit, et que le plus ordinairement nous avons traité les grands désordres du monde païen comme la justice actuelle traite certains coupables qu'elle conduit au supplice, la tête voilée.

Puisse le Dieu régénérateur et conservateur de la famille bénir cet ouvrage entrepris pour sa gloire, et pour la conservation de la foi dans la société domestique, condition dernière du salut des âmes dans les jours d'apostasie générale où nous sommes arrivés !

HISTOIRE

DE LA FAMILLE

CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES
ANCIENS ET MODERNES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE LA FAMILLE AVANT LE CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER.

Idée générale de la Famille. — Son origine. — Son importance. —
Ses caractères primitifs.

L'homme n'a point été jeté sur la terre, comme l'ont rêvé certains philosophes, pour vivre dans l'isolement à la manière des animaux. Trop faible, et, si nous osons le dire, trop nul, l'homme isolé ne saurait suffire à lui-même. Dans l'ordre actuel de la Providence, la société de ses semblables est pour lui la condition nécessaire d'existence, de conservation et de perfectionnement.

Or, de toutes les sociétés dont l'homme est membre, la première c'est la famille. Dans son sein il reçoit la double vie du corps et de l'âme; sous son aile il grandit, et préparé par ses soins il passe dans la société

civile. Aussi nous la voyons établie par le Créateur lui-même à l'origine du monde, recevant sur son front avec la première bénédiction qui descendit sur la terre le glorieux cachet de l'immortalité : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre* (1). Immuable comme le Dieu dont elle émane, cette parole ne passera point. Vainement la révolte originelle brisera la société religieuse de l'homme avec Dieu; vainement le déluge engloutira dans ses ondes vengeresses la société politique : la famille survivra comme une source toujours féconde d'où coulera à travers les siècles le fleuve des générations, jusqu'au moment où la race humaine sera complète.

La famille n'est pas seulement la plus ancienne des sociétés, elle est encore, dans un sens du moins, la plus importante. Et d'abord elle est la base de toutes les autres, la base de l'État et de l'Église. En effet, qu'est-ce que l'État? sinon la réunion d'un certain nombre de familles sous l'autorité d'un chef commun, pour la conservation et le développement de leur existence et de leur bien-être. L'Église elle-même, qu'est-ce autre chose? que la réunion de toutes les familles chrétiennes sous l'autorité d'un Père commun, pour la conservation et le développement de leur vie spirituelle. Ainsi, ce que la racine est à l'arbre, la source au fleuve, la base à l'édifice, la famille l'est à l'État et à l'Église : des mains de la famille le premier reçoit ses citoyens, la seconde ses enfants.

(1) *Benedixitque illis Deus et ait : Crescite et multiplicamini, et replete terram. Gen. 1, 28.*

Dans un sens plus intime encore et pour une raison plus profonde, la famille doit être appelée la plus importante des sociétés. Faire l'homme ce qu'il est, ce qu'il sera, n'est-ce pas préparer infailliblement la gloire ou la honte, le bonheur ou le malheur du monde? Telle est la redoutable mission de la famille. N'est-ce pas elle qui exerce une action exclusive et journalière sur les premières années de l'enfance? et l'enfance n'est-elle pas une cire molle à laquelle on peut imprimer toutes les formes? et ces formes, bonnes ou mauvaises, reçues dans l'enfance avec tant de facilité, ne sont-elles pas, sauf quelques rares exceptions, les seules impressions qui ne s'effacent jamais? tellement que l'homme étonné se retrouve au déclin de son âge, sur le bord même de sa tombe, tel qu'il se connut au printemps de ses jours. Il y a plus de trois mille ans que ce fait était déjà proverbial (1).

Puisque la famille est la base de l'État et de l'Église, sa fin dernière doit être la même que celle de ces deux sociétés. Or, si, interrogeant celui qui a établi les États et fondé l'Église, nous lui demandons quelle est leur fin? son infaillible oracle nous donne cette lumineuse réponse : *Le dernier mot de toutes les œuvres de Dieu, c'est la sanctification de l'homme* (2). But sublime si jamais il en fut! Là sont compris tout à la fois le bonheur et les moyens de l'obtenir : en ce monde, la vie physique, la vie intellectuelle et la vie morale; dans l'autre,

(1) Proverbium est : Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea. *Prov.* iv.

(2) Hæc est enim voluntas Dei sanctificatio vestra. *I Thess.* iv, 5.

la délivrance de toute espèce de mal, le développement complet de toutes les facultés de l'homme, la satisfaction de tous ses désirs légitimes, et son repos éternel en Dieu.

Sous peine de tomber dans les plus dangereuses erreurs, la philosophie humaine est obligée, après tous ses tâtonnements, d'accepter comme un axiome cette conclusion finale de la foi. Oui, n'en déplaise au matérialisme aveugle de notre siècle, la sanctification de l'homme, tel est le dernier mot de toutes choses; telle est la raison pour laquelle il y a des sociétés, des royaumes et une Église; pour laquelle il y a des rois et des papes. Cependant les rois et les papes, les États et l'Église concourent, chacun à sa manière, à la sanctification du genre humain.

Dépositaire de la force et du glaive, l'État protège la vie corporelle et le bien-être matériel de l'homme. Évêque du dehors, il assure l'ordre et la tranquillité extérieure, afin, dit le grand Apôtre, *que nous puissions mener une vie tranquille, pieuse et chaste* (1). Cette vie du temps nous est donnée pour travailler à notre salut, et Dieu ne veut pas qu'aucune puissance humaine vienne la troubler injustement ou nous la ravir avant le terme que lui-même a fixé. L'État en est le gardien; voilà sa mission. De là, cette définition éminemment philosophique du pouvoir temporel : *ministre de Dieu pour le bien de l'homme* (2). Or, nous le demandons,

(1) Ut tranquillam vitam agamus in omni pietate et castitate.
I Tim. II, 2.

(2) Dei enim minister est tibi in bonum. Rom. XIII, 4.

quel est le bien de l'homme, sinon sa fin ? Et quelle est sa fin ? sinon le salut, dans le sens que nous l'avons expliqué plus haut.

Plus noble est la mission de l'Église. Société spirituelle, sa tâche est de travailler directement à la conservation et au développement de la vie de notre âme dans ses rapports avec Dieu. Étudiez, en effet, son action sur l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe et au-delà, et voyez si tous les moyens dont elle dispose suivant l'âge et les besoins de ses enfants, ses leçons, ses sacrements, ses préceptes, ses fêtes, ses expiations, ne tendent pas à donner à l'homme la vie religieuse, à la développer, à la lui rendre lorsqu'il l'a perdue, de manière à le conduire au terme final de la sanctification et du bonheur.

Cela posé, comment se refuser à cette conclusion qui fait briller avec tant d'éclat la dignité et l'importance de la société domestique, savoir : que la famille étant la base de l'État et de l'Église, elle doit avoir la double fin de l'un et de l'autre ?

Et d'abord, comme l'État, la famille est établie gardienne de la vie corporelle de l'homme. N'est-ce pas dans son sein qu'il trouve l'aliment qui le nourrit, le berceau où il dort, les langes qui le couvrent, le toit qui l'abrite, la tendre sollicitude qui veille sur ses besoins, le bras qui soutient ses pas chancelants, la parole qui ouvre sa jeune intelligence à la vérité et prépare sa volonté à la pratique de toutes les vertus sociales ? Là ne se borne pas la mission de la famille : associée à la paternité même du Créateur, elle a reçu la puissance d'engendrer des êtres à sa ressemblance,

des êtres capables de participer un jour à la nature divine (1). O famille ! société mystérieuse et sacrée, que tu es grande aux yeux de la raison ! que tu es respectable aux yeux de la foi ! comprends la sublimité de ta glorieuse destinée ; quelle sainteté doit présider à tes paroles et à tes actions ! de quels soins religieux tu dois environner cet être qui te doit l'existence, cet être que Dieu appelle mon fils, et l'ange mon frère !

Conservé comme l'État la vie corporelle de l'homme, lui ouvrir une carrière utile en lui fournissant les moyens de la parcourir, et, de plus que l'État donner la vie à l'homme, tel est donc le premier but de la famille, tel son premier titre de gloire.

Il en est un autre plus noble encore. Comme l'Église, la famille est établie pour veiller sur la vie spirituelle du nouveau-né. C'est au foyer domestique, sur les genoux de sa mère, entre les bras de son père, que le fils de l'éternité doit recevoir les premières connaissances de sa noble origine, de ses grands devoirs et de sa sublime destinée. C'est là que le jeune candidat du Ciel doit apprendre que pour être élu il ne doit vivre que pour son Dieu et pour ses frères ; c'est là enfin qu'il doit faire ce glorieux apprentissage des vertus chrétiennes, unique chemin de l'éternité bienheureuse. Elle résume donc bien la religieuse mission de la famille, cette parole des saints Pères qui appellent la société domestique : *une Église privée dont les parents sont les prêtres, et les enfants les fidèles* (2).

(1) *Divinæ consortes naturæ. II Petr. 1, 4.*

(2) *Vid. Aug. t. IV, 1445 C, edit. Paris. altera.*

Dans le plan primitif, et avant que le péché eût troublé l'ordre du Créateur, la famille était en rapport parfait avec son auguste destinée. *L'unité, l'indissolubilité, la sainteté*, tels étaient ses caractères, c'est-à-dire ses lois et ses moyens.

L'unité. La création de la femme, tirée de la propre substance de l'homme, exprimait avec énergie cette première condition de la société domestique. De là devaient naître entre les époux des relations aussi douces qu'inviolables, dont l'observation était le gage certain du bonheur et de la durée de la famille. Ainsi s'explique la joie qu'éprouva le Père du genre humain, lorsqu'au sortir de son mystérieux sommeil, il contempla celle que Dieu venait de lui donner pour compagne. De là encore les paroles pleines d'enthousiasme par lesquelles il salua l'indicible unité qui devait régner entre l'homme et la femme : *Voilà l'os de mes os; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une même chair* (1). Pour fonder cette unité sur des bases inébranlables, et montrer que tel était son désir et son but, le Créateur ne donna au premier homme qu'une seule épouse. « De tous les liens terrestres, dit un docteur célèbre, le plus étroit et le plus inviolable, c'est celui du mariage. Voilà pourquoi Dieu fit Ève d'une côte Adam, signifiant par là que l'homme et la

(1) Dixitque Adam : Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne mea.... Quamobrem relinquet homo patrem suum et matrem, et adhærebit uxori suæ : et erunt duo in carne una. *Gen. II, 25, 24.*

femme sont moins deux qu'un ; qu'ils sont indivisibles et inséparables. Comme une même chair ne peut être divisée et demeurer une, de même l'époux ne peut être séparé de l'épouse, puisqu'il est une même chair avec elle ; et cette unité de chair n'est que l'image de l'unité d'amour et de volonté qui doit régner entr'eux. De là ce mot de Pythagore : Dans un bon mariage, il n'y a qu'une âme dans deux corps (1). »

Tout ce qui rompt l'unité conjugale est donc contraire à l'institution divine de la famille. Ainsi, dans le plan primitif, la polygamie, c'est-à-dire la présence simultanée de plusieurs épouses sous le même toit, source fatale de *divisions*, de crimes et de calamités, ne devait pas être connue (2).

L'indissolubilité. Comme conséquence nécessaire de l'unité primordiale qu'il avait donnée pour base à la famille, le Créateur déclara indissoluble le lien qui unissait les pères de la race humaine. *N'avez-vous pas lu*, disait aux Juifs le divin Réparateur de toutes choses, *que celui qui fit l'homme dès le commencement, fit un homme et une femme, et leur dit : Pour cela l'homme*

(1) Inter humanas necessitudines arctissimum et inviolabile est vinculum matrimonii : hinc ex Adami costa Deus fecit Evam, ut significaret primò, quod vir et uxor non tam duo quam unus sint ; secundò, quod sint indivisibiles et inseparabiles : sicut enim una caro non potest dividi, et tamen una manere, sic non potest conjux a conjuge separari, eo quod sit una caro cum conjuge ; tertio, quod debeant unum esse amore et voluntate. Unde Pythagoras dixit : In conjugio amico esse unam animam in duobus corporibus. *Cornel. a Lap. Com. in Gen. t. I, p. 81.*

(2) Unitati enim divisio, puta divortium et polygamia repugnant. *Id. id.*

quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une même chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni (1). Dans ces paroles est la proscription éternelle du divorce. Ce sacrement de l'adultère, cette plaie hideuse qui tue la famille, accuse les époux, flétrit la femme et condamne les enfants au malheur, quelquefois à la mort, répugne essentiellement à l'institution divine de l'union conjugale.

La sainteté. Destinée à reproduire des êtres, vivantes images du Dieu trois fois saint, le premier mariage, modèle de tous les autres, était complètement saint. Saint dans son auteur, qui est Dieu lui-même; saint dans les parties qui le contractent, c'est Adam et Ève, tous deux purs comme des anges, et jouissant dans sa plénitude de l'heureuse ignorance du mal. Saint dans son objet, la sanctification mutuelle des parents et des enfants, par conséquent, la sanctification de l'humanité tout entière, but final des œuvres de Dieu. Saint dans ses moyens, l'affection la plus vive exempte de tout mouvement impur de la concupiscence (2); enfin la bénédiction de Dieu même, qui rend le mariage à jamais respectable et fécond par cette parole éternel-

(1) Non legistis, quia qui fecit hominem ab initio, masculum et fœminam fecit eos? et dixit: Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne unâ. Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit homo non separet. *Matth.* xix, 4, 5, 6.

(2) Similis fuisset tunc generatio, qualis jam est, dempta tamen concupiscentia. *Pererius, apud Corn. a Lapid. in Gen.* c. ii, t. I, p. 82.

lement puissante : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre* (1).

Tels sont les caractères de la famille primitive; tel l'état glorieux où elle fut créée. Dans les conditions de ce divin contrat, quelle garantie de bonheur! Quelles saintes générations devaient sortir de cette source ouverte et sanctifiée par la main de Dieu! quel magnifique avenir pour la terre!

Tant de bonheur et tant de gloire, l'homme devait se l'assurer en subissant fidèlement la facile épreuve à laquelle son Créateur et son Père jugea convenable de soumettre sa vertu. Hélas!... et sans fin, hélas!... Nos parents faillirent, le désordre originel bouleversa le plan divin, et la famille participa la première à la dégradation de la race humaine. Cependant l'odieux ennemi qui avait poussé dans l'abîme nos premiers pères, devait à son tour être vaincu, et l'ordre par lui universellement troublé, devait être universellement rétabli dans l'homme, dans la famille, dans l'univers entier. *Dans la plénitude des temps, dit le Docteur des nations, il a plu à Dieu d'envoyer son Fils, pour restaurer toutes choses au ciel et sur la terre* (2).

La longue histoire, et, pour mieux dire, l'épopée de la société domestique, depuis sa création dans un état de perfection, suivie de sa dégradation chez les différents peuples jusqu'à sa restauration par le christianisme, et à sa décadence sous l'action des principes

(1) Gen. Supra.

(2) Proposuit in eo, in dispensatione plenitudinis temporum instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis et quæ in terra sunt, in ipso. *Eph.* 1, 9, 10.

anti-chrétiens, voilà ce que nous allons exposer dans cet ouvrage. Puisse la famille, en relisant ses propres annales, se convaincre profondément de cette vérité : qu'elle doit tout au christianisme, et au christianisme seul. Puisse-t-elle, pénétrée de reconnaissance, entourer d'un nouvel amour et retenir dans son sein le christianisme chassé de la société politique, et en se sauvant nous sauver avec elle ! Lecteurs de cet ouvrage, quel que soit votre nom : père, mère, époux, épouse, jeune homme, vieillard ; ce devoir est le vôtre, ce devoir est le mien : car vous et moi nous sommes membres de la famille.

CHAPITRE II.

Histoire de la Famille sous l'influence du Judaïsme.

Les fils d'Adam se divisèrent dès l'origine en deux grandes classes. Les uns, restés fidèles aux traditions primitives, furent appelés *enfants de Dieu* ; les autres, devenus prévaricateurs, reçurent le nom d'*enfants des hommes*. Chez les premiers, la société domestique conserva longtemps ses glorieux caractères d'unité, d'indissolubilité, de sainteté. Nous ne voyons parmi eux aucun exemple de polygamie ou de divorce avant le déluge. Noé lui-même, dernier représentant de cette race bénie, n'avait qu'une épouse avec laquelle il entra dans l'arche : ses trois fils étaient dans les mêmes conditions (1).

(1) Ingressus est Noe, et Sem, et Cham, et Japhet, filii ejus; uxor

Il n'en fut pas de même parmi les *enfants des hommes*. Oubliant la loi suprême, ils se livrèrent à leurs passions, et longtemps avant la catastrophe qui bouleversa la surface de notre globe, nous voyons Lamech épouser deux femmes en même temps, et porter ainsi la première atteinte à l'unité divine de la société domestique (1). Une réprobation unanime a flétri ce premier violateur de l'unité conjugale. « C'est un homicide, disent les Pères de l'Église, c'est un homme maudit qui a osé le premier transgresser l'institution de Dieu même (2). » Son action est traitée d'adultère (3).

Insensibles au châtement qui venait de frapper la race humaine, les enfants de Noé corrompirent bientôt leurs voies. Le Créateur et ses lois furent de nouveau méconnus : l'homme redevint chair : l'idolâtrie commença. Avec la religion et les mœurs, la sainte société de la famille devait périr chez la plupart des nations.

illius, et tres uxores filiorum ejus cum eis, in arcam. *Gen. vii, 13.*
 — In qua (arca) pauci, id est octo animæ salvæ factæ sunt per aquam. *I Petr. iii, 20.*

(1) Qui accepit duas uxores. *Gen. iv, 19.* *

(2) Vim passa est institutio Dei per Lamech. *Tertull. de Monog. c. 5.* — Numerus matrimonii a maledicto viro cœpit, primus Lamech duabus maritatus, tres in unam carnem effecit. *Id. de Exhort. castit. c. 5.* — Una costa a principio in unam uxorem versa est, et erunt duo in carne una, non tres, neque quatuor; alioquin non jam duo, sed plures. Primus sanguinarius et homicida, unam carnem in duas divisit uxores : homicidium et bigamiam eadem cataclysmi delevit pœna. *Hieron. adv. Jovin. lib. 1.*

(3) Le pape Nicolas écrivant à Lothaire, appelle Lamech un adultère. *G. an non. 24, 9, 5.*

C'est alors que Dieu, résolu de conserver au genre humain une étincelle de lumière pour le diriger au travers des siècles ténébreux qui allaient commencer, fit alliance avec Abraham.

En confiant au peuple issu de ce patriarche le dépôt de la révélation, le Seigneur lui donna par écrit une constitution nationale et domestique. Dans ce code divin sont rappelés et maintenus, autant que les circonstances le permettent, les grands caractères de la famille primitive. Nulle part nous ne trouverons dans le monde ancien, les devoirs des parents, des époux et des enfants, déterminés avec autant de précision, ou sanctionnés par des peines et des récompenses plus dignes de l'homme. Aussi, sous le rapport moral, le peuple juif est sans comparaison le premier peuple de l'antiquité.

Bien que le mariage ne fût point encore élevé à la dignité de sacrement, il était néanmoins accompagné des prières du chef de la famille et des assistants, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur les nouveaux époux. Nous en avons la preuve dans les mariages de Rebecca avec Isaac, de Ruth avec Booz, de Sara avec Tobie (1).

(1) *Imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes : Soror nostra es, crescas in mille millia, etc. Gen. xxiv, 60. — Respondit omnis populus, qui erat in porta, et majores natu : Nos testes sumus : faciat Dominus hanc mulierem, qui ingreditur domum tuam, sicut Rachel et Liam, qui ædificaverunt domum Israel. Ruth, iv, 11. — Et apprehendens dexteram filie suæ, dexteræ Tobie tradidit dicens : Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob vobiscum sit, et ipse conjungat vos, impleatque benedictionem suam in vobis. Tob. vii, 15.*

Le but de l'alliance était saint et digne du peuple choisi. « Seigneur, disait le jeune Tobie, vous êtes témoin de la pureté de mes intentions : je ne me propose que la gloire de votre nom, dans l'union que je vais former (1). » Étrangers à ces intérêts sordides qui font aujourd'hui regarder comme un malheur la bénédiction des mariages, les Israélites désiraient une nombreuse postérité. Ils appelaient heureux celui qu'on voyait environné d'une foule d'enfants et de petits enfants, toujours prêts à exécuter ses ordres et à recevoir ses instructions : *La couronne des vieillards, leur disait le code sacré, sont les enfants de leurs enfants* (2).

Le luxe et l'ambition qui rendent tant de mariages stériles étaient incompatibles avec leur vie frugale et leurs admirables lois sur la permanence de la propriété dans la même famille. Jeunes, les enfants leur coûtaient peu à nourrir et moins encore à vêtir ; car, dans les pays chauds on les laisse presque nus : grands, ils les aidaient dans leurs travaux et leur épargnaient des esclaves ou des serviteurs à gage. Siba, serviteur de Saül, cultivait le patrimoine de Miphiboseth, avec ses quinze fils et vingt esclaves (3). Comme il n'y avait point de fortune à faire parmi eux, ils n'étaient point en peine de les pourvoir. Toute leur ambition était de

(1) Et nunc, Domine, tu scis quia non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum. *Tob. viii, 9.*

(2) Corona senum filii filiorum. *Prov. xvii, 6.*

(3) Erant autem Sibæ quindecim filii, et viginti servi. *II Reg. ix, 10.*

laisser à leurs descendants l'héritage qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres, mieux cultivé s'il était possible, avec quelques troupeaux de plus (1).

Aux raisons humaines qui les empêchaient de redouter le grand nombre des enfants, la religion ajoutait des motifs plus élevés de multiplier leur race. Ces motifs étaient, d'une part, la promesse divine faite à Abraham d'une postérité nombreuse : promesse dont ils étaient chargés de procurer l'accomplissement (2) ; d'autre part, la connaissance qu'ils avaient que le Sauveur du monde serait un de leurs descendants. L'honneur insigne d'être les aïeux du Messie suivant la chair, était un motif tout puissant d'accomplir avec une religieuse fidélité les obligations sacrées du mariage, et une garantie certaine pour la vie de l'enfant. De là, un fait bien honorable pour la nation juive. Tandis que tous les peuples anciens se jouaient indigne ment de la vie du nouveau-né, les Juifs seuls la respectèrent constamment (3). C'est le glorieux témoignage que leur rend Tacite, historien non suspect : « Les Juifs, dit-il, favorisent la population, et parmi eux c'est un crime pour un père de tuer un seul de

(1) Fleury. Mœurs des Israélites, p. 62.

(2) De là, ce mot célèbre d'un de leurs rabbins : « Ajouter une seule âme à Israël, c'est en quelque sorte créer le monde. » — *Quicumque adjecerit animam unam Israeli, quasi mundum ædificat.* » *Halach. Ischoth. cap. 15.*

(3) Ils ne furent cruels que par exception, lorsqu'ils tombèrent dans l'idolâtrie. — *Effuderunt sanguinem innocentem : sanguinem filiorum suorum et filiarum suarum, quas sacrificaverunt sculptilibus Chanaan.* *Ps. cv.*

ses enfants (1). » Flavius Joseph cite avec un juste orgueil la moralité de sa nation sous ce rapport, et, reprochant aux peuples païens leur cruauté à l'égard des enfants, il ajoute : « La loi juive ordonne de les élever tous; elle regarde même comme coupables d'infanticide les femmes qui, par un artifice quelconque, contrarient le vœu de la nature (2).

Un passage de Philon complètera sous ce rapport l'éloge de la nation sainte : « Si dans une dispute, dit-il, quelqu'un frappe une femme enceinte et la fait avorter dans les premiers jours de sa grossesse, il est puni, et pour cette violence, et pour avoir empêché le développement d'un être raisonnable. Si les membres de l'enfant étaient déjà tout conformés, le coupable meurt du dernier supplice. En effet, il était déjà homme celui qui a été tué dans le sein de sa mère...

» Notre loi défend en outre l'exposition des enfants, qui est un crime encore plus grand et une offense envers Dieu, très-commune chez beaucoup de nations naturellement barbares. Si c'est un devoir de veiller à la conservation des enfants lorsqu'ils sont dans le sein de leur mère, à plus forte raison lorsqu'ils ont vu le jour. Ce sont de nouveaux colons attachés aux hommes pour jouir ensemble des dons de la nature, et cultiver leur intelligence. Les enlever à de si grands biens, leur refuser tout aliment quand ils sont nés, n'est-ce pas violer les lois qui sont gravées dans nos cœurs?

(1) *Augenda tamen multitudini consulitur. Nam et necare quemquam ex adnatis, nefas. Tacit. Hist. lib. v, c. 5, p. 426.*

(2) *Contr. Appion. lib. 2, t. II, p. 1580.*

n'est-ce pas se rendre coupable des plus grands crimes, de libertinage, de cruauté, d'homicide? Qu'on commette ce meurtre soi-même ou par des mains étrangères; qu'on écrase ou qu'on étouffe l'être qui a reçu un souffle de vie; qu'on le précipite au fond des eaux, ou qu'on l'expose dans un lieu désert avec le vain espoir de le conserver, mais en effet pour qu'il périsse plus misérablement, dévoré par les bêtes féroces avides de sang humain : l'infanticide est manifeste, le crime a été commis..... Ferez-vous en sorte que quelque passant, touché de compassion, prenne cet enfant infortuné, qu'il le nourrisse, qu'il lui donne même de l'éducation? Ce bienfait d'un étranger ne sera-t-il pas la condamnation du père (1)? »

Non content d'avoir imprimé à la famille juive un grand caractère de moralité, le divin législateur avait encore pourvu à sa conservation et à son bonheur. Si toute société périt par le despotisme ou par l'anarchie, il faut reconnaître que chez les Juifs la société domestique était également à l'abri de ce double écueil. L'autorité paternelle était grande sans doute; mais elle ne pouvait dégénérer en tyrannie. Les lois avaient eu soin de la renfermer dans de justes limites. Si les parents avaient le droit de vie et de mort sur leurs enfants (2), il ne leur était pas permis, comme aux Romains et autres nations païennes, de l'exercer de leur autorité privée et sans la participation du magistrat.

(1) Philon. oper. ex interpretat. Gelenii; Francofurti, 1691; p. 794 et 795. — Cité par M. de Gourouff.

(2) Erudi filium tuum, ne desperes : ad interfectionem autem ejus ne ponas animam tuam. *Prov.* xix, 18.

Ils pouvaient seulement, après avoir essayé toutes les corrections domestiques, dénoncer au sénat de la ville leur fils désobéissant et débauché; sur leur plainte, il était condamné à mort et lapidé (1).

Un passage d'Isaïe et de Néhémias semble prouver qu'ils avaient aussi le droit de vendre leurs enfants, sans distinction de sexe (2). Mais il ne faut voir là qu'une exception et l'effet d'une dure nécessité. Quant aux filles, leur condition se ressentit toujours de la malédiction originelle prononcée contre la femme : elles étaient vendues à ceux qui les demandaient en mariage. Jacob achète Rachel et Lia par vingt années de travail; et, en quittant la maison de leur père, les filles de Laban se plaignent d'avoir été vendues comme des étrangères (3).

Néanmoins elles héritaient de leurs parents à défaut d'enfants mâles. En cela leur sort était moins dur que chez la plupart des nations, où les filles étaient frappées d'une incapacité absolue.

De tout ce qui précède, il résulte que l'autorité paternelle des Juifs, moins absolue que celle des autres

(1) Si genuerit homo filium contumacem et protervum, qui non audiat patris aut matris imperium, et coercitus obedire contempserit : apprehendent eum, et ducent ad seniores civitatis illius, et ad portam judicii. Dicentque ad eos : Filius noster iste protervus et contumax est, monita nostra audire contemnit, comensationibus vacat, et luxuriæ atque conviviis : lapidibus eum obruet populus civitatis, et morietur. *Deuter. xxi, 18* et suiv.

(2) Isa. l, 1. II Esdr. v, 8. Exod. xxi, 7.

(3) Nonne quasi alienas reputavit nos, et vendidit, comeditque pretium nostrum? *Gen. xxxi, 15*. — Voyez aussi Heineccius, *Ad Legem Jul. et Papiam Popp.* lib. II, c. 13, p. 560. edit. Veneta.

peuples anciens, était bien plus redoutable qu'elle n'est aujourd'hui sous le christianisme. La famille juive se trouvait, comme la nation elle-même, dans un état intermédiaire entre la dégradation païenne et la régénération évangélique.

Il ne suffisait pas d'avoir tracé les limites de la puissance paternelle, il fallait la rendre sacré. Or, toutes les pages du code divin redisent aux enfants : *Honore ton père et ta mère*. Les châtimens et les récompenses, même temporels, deviennent la sanction de ce précepte fondamental (1). *L'enfant qui osera maudire son père sera puni de mort; à plus forte raison celui qui aura levé une main sacrilège sur les auteurs de ses jours* (2). *La bénédiction du père affermit les maisons, la malédiction de la mère les renverse jusqu'aux fondemens* (3). *Celui qui abandonne son père est infâme, celui qui irrite sa mère est maudit de Dieu* (4).

Ce dernier passage et tous ceux qu'il serait facile d'ajouter, sur le respect et l'affection dus par l'enfant à sa mère, nous révèlent une touchante pensée de la Providence. En multipliant les anathèmes contre le fils qui manque d'égards ou de tendresse pour celle

(1) *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi. Exod. xx, 12.*

(2) *Qui maledixerit patri suo, vel matri suæ, morte moriatur. Id. xxi. 17. — Qui percusserit patrem suum aut matrem, morte moriatur. Ibid. 15.*

(3) *Benedictio patris firmat domos filiorum; maledictio autem matris eradicat fundamenta. Eccli. iii. 11.*

(4) *Quam malæ famæ est qui derelinquit patrem; et est maledictus a Deo, qui exasperat matrem. Ibid. 18.*

dont il tient la vie, Dieu donne une consécration toute spéciale à l'autorité maternelle. Il fait abonder la rédemption là où la dégradation avait abondé; on voit qu'il veut réhabiliter chez son peuple la femme, plus avilie que l'homme, et la préserver au moins en partie des terribles conséquences de la malédiction primitive lancée contre elle.

L'éducation fortifiait ces sentiments de respect et de piété filiale. Elle avait un but d'utilité et de moralité qui place la famille juive bien au-dessus de la famille païenne, sans excepter les peuples les plus civilisés. Regardée par les Israélites comme le premier et le plus doux des devoirs, elle commençait dès la naissance, puisque les mères ne se dispensaient pas de nourrir elles-mêmes le fruit de leurs entrailles. L'Écriture ne parle que de trois nourrices, celle de Rébecca, celle de Miphiboseth, et celle de Joas, roi de Juda (1).

Le père accoutumait son fils à courir, à lever des fardeaux, à tirer de l'arc, à lancer la fronde; il joignait quelquefois à tout cela des exercices militaires (2); il lui enseignait encore tout ce qui regarde l'agriculture, éclairant ses leçons par une pratique continuelle; en sorte qu'un jeune homme, au sortir de la maison paternelle, savait se procurer lui-même toutes les choses nécessaires. Dans son instruction entraient aussi la connaissance des arts et des métiers qui se rapportent à la vie agricole, et qui conviennent à un peuple policé (3).

(1) Gen. xxiv, 59. II Reg. iv, 4. IV Reg. xi, 2. — (2) II Reg. xxiii. Id. xviii, 17. I Reg. xx.

(3) I Reg. xiii, 19. Id. xxii, 9. Exod. xxxi, 4, 6, 36.

La mère apprenait à sa fille à remplir toutes les fonctions du ménage, à pétrir avec talent, à faire tout ce qui concerne la cuisine; à filer, à travailler à l'aiguille, à fabriquer des étoffes sur le métier; en un mot, à exprimer en elle les traits admirables qui composent le tableau de la femme forte, de la femme véritablement digne des noms d'épouse, de mère et de maîtresse de maison (1). Bien que la vaine délicatesse de notre siècle regarde comme au-dessous d'elle ces connaissances pratiques et positives, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont une partie intégrante de la bonne éducation, puisqu'elles sont l'apprentissage de la vie réelle. Plus sensés que nous, les Israélites commençaient par les donner à leurs enfants. Les études d'agrément n'obtenaient qu'un rang secondaire. Encore voyons-nous qu'elles se rapportaient à l'utilité publique. La musique, par exemple, qui faisait partie de l'instruction des enfants des deux sexes, était enseignée dans un but national et religieux (2).

C'est dans l'éducation morale que brille surtout la supériorité de la société domestique chez les Juifs. Parmi tous les peuples de l'antiquité, les Israélites étaient les seuls qui ne racontaient aux enfants que des vérités propres à agrandir leur intelligence, et à former leur cœur à la vertu : toutes leurs traditions étaient nobles et utiles. Persuadés que l'on retient mieux les paroles mesurées et mises en chant que les simples récits, ils avaient grand soin de composer des cantiques sur tout ce qui leur arrivait de considéra-

(1) Prov. xxxi, 19 et sqq. — (2) IV Reg. iii, 15. I Reg. xvi, 25.

ble (1). Ainsi les enfants avaient le double avantage d'apprendre en même temps, et de la manière la plus agréable, l'histoire de la religion et leur histoire nationale. Étaient-ils en âge de se livrer à la lecture? Un seul livre suffisait pour les instruire parfaitement. Grâce à un privilège exclusif, le livre classique des jeunes Hébreux était un livre divin, magnifiques annales du ciel, de la terre et du genre humain, qu'on appelle la *Bible*. De cette manière, tout ce que la morale a jamais enseigné de plus parfait, de plus religieux et de plus social, avant l'Évangile, se trouvait sans cesse répété et inculqué à l'enfant d'Israël. Si donc l'éducation fait l'homme et le peuple, nous avons une donnée certaine, qui nous permet de conclure la *perfection* de la famille chez les Juifs.

CHAPITRE III.

Dégradation de la Famille chez les Juifs.

Toute parfaite qu'elle était, la famille juive se ressentait de la dégradation originelle. Nous la voyons de bonne heure défigurée par les deux grandes plaies de la société domestique dans l'antiquité; la polygamie et le divorce. La vie humaine considérablement diminuée après le déluge; Noé et ses enfants restés seuls pour repeupler la terre; la vie de la chair qui domine à l'enfance des peuples comme à l'enfance de l'homme;

(1) Exod. xv. Deut. xxxii. Jud. v. I Reg. ii.

enfin l'étonnante dureté de cœur des Israélites : toutes ces causes réunies déterminèrent le Dieu infiniment sage à user d'indulgence : il toléra la polygamie, bien qu'elle fût contraire à la première institution du mariage (1).

Incapables d'une perfection plus grande, les Hébreux subirent comme tous les autres peuples les conséquences de cet état exceptionnel. La pluralité des femmes eut dans la nation sainte les tristes résultats qu'elle produisit partout. C'est la sage réflexion de l'abbé Fleury.

« Bien loin, dit-il, que cette licence rendît le mariage plus commode, le joug en était bien plus pesant. Un mari ne pouvait partager si également son cœur entre plusieurs femmes, qu'elles fussent toutes contentes de lui. Il était réduit à les gouverner avec une autorité absolue, comme font encore les Levantins. Ainsi il n'y avait plus dans le mariage, d'égalité, d'amitié, et de société. Il était encore plus difficile que les rivales pussent s'accorder entre elles. C'était continuellement des divisions, des cabales et des guerres domestiques. Tous les enfants d'une femme avaient autant de marâtres que leur père avait d'autres femmes. Chacun épousait les intérêts de sa mère, et regardait les enfants des autres femmes comme des étrangers ou des ennemis. De là vient cette manière de parler si

(1) Nec ulli unquam licuit simul plures uxores habere, nisi cui fuit divina revelatione concessum... per quam sicut Jacob a mendacio, Israelitæ a furto, Samson ab homicidio, sic et Patriarchæ et alii viri justî, qui plures leguntur simul habuisse uxores, ab adulterio excusantur. *Innocent III, cap. Gaudemus : de Divortiis.*

fréquente dans l'Écriture : C'est mon frère et le fils de ma mère. On voit des exemples terribles de ces divisions dans la famille de David, et de bien plus affreux encore dans celle d'Hérode (1). »

L'auteur aurait pu ajouter : « et dans la famille même d'Abraham. » L'histoire d'Agar est là comme un triste monument de la jalousie et des troubles inévitables dans la société domestique constituée en dehors de l'unité.

Bien plus fâcheuses encore étaient les conséquences du divorce. Rappelons d'abord le texte de la loi qui en tolérait l'usage : « Si un homme prend une femme et cohabite avec elle, et qu'il arrive qu'elle ne trouve plus grâce devant ses yeux, car il a découvert en elle quelque chose de déshonnête, il lui écrira une lettre de séparation et la lui remettra entre les mains, et la renverra de sa maison. Que si, étant sortie de sa maison, elle est allée et est devenue (l'épouse) d'un autre homme, et que ce dernier homme, l'ayant prise en haine, lui écrive une lettre de séparation, la lui mette entre les mains et la renvoie de sa maison, ou si ce dernier homme, qui l'a prise pour sa femme, vient à mourir, son premier mari, qui l'avait renvoyée, ne pourra plus la reprendre pour être sa femme, après qu'elle aura été souillée; car c'est une abomination devant Jéhova. Et tu ne chargeras pas de ce péché le pays que Jéhova ton Dieu te donne pour héritage (2). »

(1) Mœurs des Israélites, p. 64, 65.

(2) Si acceperit homo uxorem, et habuerit eam, et non inuenierit gratiam ante oculos ejus propter aliquam sceditatem : scribet

Cette lettre de renvoi était un véritable divorce. « Depuis les temps les plus anciens, dit M. Drach, la Synagogue a constamment attribué à la lettre de répudiation la propriété de dissoudre le mariage *quoad vinculum* (1). » Quant aux formalités, elles étaient simples et faciles. « La loi du Pentateuque ne prescrivait point l'intervention des dépositaires de l'autorité spirituelle pour la remise de la lettre de divorce. En droit, il suffisait qu'elle eût lieu en présence de deux témoins mâles hébreux. Mais le consentement de la femme n'était nullement nécessaire; encore moins pouvait-elle répudier son mari. Celui-ci, quand il avait ou croyait avoir de justes motifs de la renvoyer, s'en défaisait comme de tout autre objet de sa maison qui l'aurait gêné; car la femme, comme dit Rabbag, est une *acquisition* de l'homme; le mari n'est pas l'*acquisition* de la femme. Voilà aussi, dit le même docteur, pourquoi la femme peut être renvoyée d'auprès du mari, et que le mari ne peut pas être renvoyé d'auprès de la femme.

» D'après ceci, il devient clair que la loi mosaïque ne connaissait pas le divorce proprement dit, mais seulement la *répudiation* pour l'avantage du mari, qui

libellum repudii, et dabit in manus illius, et dimittet eam de domo sua. Cumque egressa alterum maritum duxerit, et ille quoque oderit eam, dederitque ei libellum repudii, et dimiserit de domo sua, vel certe mortuus fuerit : non poterit prior maritus recipere eam in uxorem, quia polluta est, et abominabilis facta est coram Domino : ne peccare facias terram tuam, quam Dominus Deus tuus tradiderit tibi possidendam. *Deut. xxiv, 1 et sqq.*

(1) Du Divorce dans la Synagogue, p. 16.

seul répudié et ne peut en aucun cas être répudié. J'ajouterai que le *divorce* suppose toujours l'égalité des deux sexes, tandis que la répudiation des Juifs suppose l'état de dépendance et d'oppression de la femme (1). »

Oui, dépendance et oppression; filles d'Ève, sachez-le bien, telle est en deux mots votre histoire pendant trois mille ans. Cet état d'humiliation est la conséquence de l'anathème primitif qui pesait sur vous, même sous le régime de la loi mosaïque. N'oubliez pas que c'est le christianisme qui vous a rétablies dans votre première condition de *compagnes* et *d'aides* de l'homme. Partout où la loi de grâce n'a pas été reçue, vous n'êtes et vous ne serez jamais que les esclaves de l'homme, et souvent quelque chose de pis.

Toutefois, il faut le dire à la louange de la Synagogue, elle n'a cessé de déclarer que celui qui profite de la loi du divorce et répudie sa femme, est un *homme odieux devant le Seigneur* (2). Un de ses rabbins ajoute : « Bien qu'il soit permis de répudier sa femme, le Seigneur n'a pas de plaisir à la répudiation (3). » Cette réprobation traditionnelle est exprimée avec une grande énergie par le même docteur.

« Dieu, dit-il, n'unit point son nom au divorce; car il se fait *contre sa volonté*... Une opinion s'élève et soutient que l'on n'est odieux que pour la répudiation de sa première femme; mais, pour la seconde femme, il faut lire le texte de cette manière : *Si tu la hais*,

(1) Du Divorce dans la Synagogue, p. 26. — (2) Talmud, Traité Ghittin., vers. fin.

(3) Rabbi Samuel-Japhé, fol. 92.

renvoie-la. Je réponds, bien que d'après cette opinion, il est *permis* au mari de renvoyer sa seconde femme, sans être odieux pour cela; cependant le Seigneur n'a pas de plaisir à la répudiation. C'est pourquoi il ne veut unir son nom à aucun divorce.

» Et si nous avons à assigner un motif à ceci, je répéterai ce que j'ai écrit plus haut, que *le Seigneur n'unit jamais son nom au mal*. Car sa volonté, béni soit-il, est la conservation des choses, et tout ce qui est destruction, soit par la décomposition des éléments, soit par le péché, est contraire à sa volonté. Et comme le divorce est une espèce de *dissolution d'un composé*, de destruction d'une chose existante, le Seigneur, béni soit-il, n'y unit pas son nom. C'est le contraire du mariage, qui est la figure de l'attachement intime, de l'union et de la conservation de ce qui existe. Voilà pourquoi il est enseigné que Dieu forme lui-même les mariages (1). »

Il faut convenir, en passant, que cet accord des traditions hébraïques les plus authentiques et les plus anciennes avec l'enseignement de l'Église catholique sur le divorce, est un fait bien digne de remarque. Entre autres choses il prouve la perpétuelle unité de la Religion, la parenté de la Synagogue et de l'Église, et les rapports admirables de l'Ancien Testament avec le Nouveau (2).

(1) Rabbi Samuel-Japhé, fol. 92.

(2) *Nec inter Judæos et Christianos, ullum aliud est certamen nisi hoc: ut cum illi nosque credamus Christum Dei Filium re promissum, et ea quæ sunt futura sub Christo, a nobis expleta, ab illis explenda dicantur. Hier. Præf. in Jerem.*

Grâces aux réclamations constantes des docteurs, le divorce resta longtemps écrit dans les lois sans passer dans les mœurs. Néanmoins, la *concession* divine n'en était pas moins une *nécessité* pour prévenir les plus grands désordres. Il vint une époque où le peuple à la *nuque raide* ne se contenta plus de l'indulgence de la loi, mais poussa l'abus du divorce bien au-delà des limites tracées par Moïse. Or, ce législateur, le plus grand prophète de l'Ancien Testament, avait à se régler sur les besoins de tout le temps que devait durer la loi promulguée par lui (1).

C'est à la captivité de Babylone que remonte la décadence des mœurs dans la nation sainte. Pendant leur séjour au milieu des enfants d'Assur, le peuple peut-être le plus dépravé de l'Orient (2), les Israélites contractèrent les habitudes vicieuses qui étaient comme la loi générale du monde antique. Ils y apprirent à fouler publiquement aux pieds la sainteté du mariage. « Aussi savons-nous par la tradition que, dans la transmigration de Babylone, beaucoup de Juifs renvoyaient leurs femmes israélites, sous prétexte qu'elles s'étaient trop hâtées en route, et contractaient des mariages nuls avec des étrangères. De retour à Jérusalem, les Juives répudiées si indignement, entouraient l'autel du Seigneur, et l'inondaient des larmes de leur désespoir (3). »

A partir de cette funeste époque, le divorce chez les

(1) Drach, *Id.* 51.

(2) Nihil urbis ejus corruptius, nec ad irritandas illicendasque immodicas voluptates instructius. *Q. Curt.*, lib. v, c. 5.

(3) Drach, *Id.* p. 67.

Juifs marcha à pas précipités vers une licence qui ne connaissait plus de bornes. Comme les Romains du siècle d'Auguste, les Hébreux, sans autre motif que leur caprice, chassaient sans pitié des mères d'auprès de leurs enfants. De nombreux exemples viennent constater l'état déplorable des mœurs, et le relâchement des liens domestiques.

Josèphe l'historien parle, dans sa vie, du renvoi d'une de ses femmes, avec autant d'indifférence que s'il n'avait eu à mentionner que le congé donné à une servante. « Vers cette époque, dit-il, je renvoyai ma femme, *parce que ses manières ne me plaisaient pas.* » Cependant la femme de Josèphe lui avait donné trois enfants; car il ajoute immédiatement : « quand elle était déjà devenue mère de trois enfants (1). »

L'exemple suivant, rapporté dans le Talmud, prouve que le mari, à défaut de prétexte, ne laissait pas de répudier sa femme, sans façon, uniquement parce qu'il ne voulait pas la garder.

« Un homme qui venait d'acheter une certaine quantité de vin, n'avait point d'endroit pour le loger; il s'adressa à une femme qui possédait une cave, en la priant de la lui prêter; elle resta sourde à toutes ses instances. Que fit le rusé marchand de vin? Il épousa l'obstinée propriétaire. La femme, qui n'avait plus rien à refuser à son nouveau mari, mit la cave à sa disposition; mais à peine l'ingrat eut-il placé sa marchandise dans le local tant convoité, qu'il envoya, en bonne forme, une lettre de répudiation à la nouvelle épousée.

(1) II. Joseph. Vit., t. II, p. 59, édit. d'Havercamp.

Malheureusement pour lui, il avait affaire à une de ces femmes qui, le cas échéant, savent mettre le bonnet de travers. Elle appela sur-le-champ une troupe de portefaix. En un instant la cave est débarrassée, et les outres et les amphores sont jetées sur la voie publique. Le marchand poussa les hauts cris contre la violation d'un contrat, qu'apparemment il voulait faire regarder comme plus sacré que son mariage. Le rabbin Rabhunna formula sa sentence en ces termes : « La femme a bien fait de résilier son contrat de bail, puisque lui le premier a *résilié* son contrat de mariage. » Quant à la légalité de cette répudiation, faite si scandaleusement, le rabbin n'y trouva rien à redire (1).

Ce fait, *bien digne d'un Juif dégradé*, ne laisse rien à dire sur le mépris profond dans lequel était tombée la sainteté de l'union conjugale. Une fois dans les mœurs, l'abus du divorce ne manqua ni d'apologistes ni de docteurs qui en formulèrent la scandaleuse théorie. Il en fut toujours de même : si les mœurs agissent sur la littérature et la philosophie, à leur tour, la littérature et la philosophie réagissent sur les mœurs.

« Trente ans avant l'ère vulgaire, l'académie de Hillel enseignait que, pour avoir le droit de répudier sa femme, il suffit que le mari ait trouvé un goût de graillon au fricot qu'elle lui a préparé, c'est-à-dire pour la moindre chose qui déplaît en elle. Et l'opinion de l'académie de Hillel fait loi. Ainsi le pensent les rabbins les plus fameux (2). »

(1) Talmud, *Traité Baba Metsigna*, fol. 101, cité par M. Drach, p. 76.

(2) Drach, *Id.*, p. 70 et suiv.

On était en trop beau chemin pour s'arrêter. Si *pour la moindre chose* un mari pouvait renvoyer sa femme, il est clair qu'avec un peu plus de logique on devait lui permettre de la renvoyer sans *aucun* motif. En effet, un célèbre rabbin enseigne que, « quand une femme ne donnerait aucun sujet de se plaindre de sa conduite, son mari peut la répudier, pour peu qu'il en soit dégoûté (1). »

Voilà donc les lois les plus saintes de la famille foulées aux pieds; voilà l'union conjugale avilie, la femme flétrie et accablée sous le poids de l'anathème divin, lancé contre elle. Voilà le Judaïsme, faussé par ses interprètes, devenu impuissant à protéger la société domestique : voilà enfin la société domestique elle-même, chez les Juifs, appelant à grands cris le bienfait de la Rédemption.

Vous croyez peut-être que le mal est arrivé à ses dernières limites : il semble, en effet, qu'il ne saurait aller plus loin. Détrompez-vous. Dégradée par l'homme, la femme oublia toute pudeur; et, devenue corruptrice à son tour, elle travailla avec une fureur aveugle à la ruine des mœurs privées et publiques. Le même moyen que l'homme avait employé pour l'avilir, elle le tourna contre lui pour empoisonner sa vie et le livrer à la dérision. Souvenez-vous, en lisant ces tristes détails, que nous continuons d'écrire l'histoire de la famille chez les Juifs des derniers temps, et non point l'histoire de la famille païenne, sous les empereurs romains : vous pourriez vous y méprendre.

(1) Leo Moden. *Cér. et Coutum. des Juifs*, part. iv, chap. 6.

La loi accordait au mari seul le pouvoir de répudier sa femme; mais la femme n'avait pas plus le droit de répudier son mari, qu'un esclave n'a celui de renvoyer son maître. Cependant les femmes juives, à l'imitation des matrones du peuple-roi qui avait subjugué leur pays, et par conséquent qui lui donnait le ton, s'arro-gèrent le droit de répudier leurs maris, sans plus de façon que ceux-ci n'en mettaient eux-mêmes à défaire leur union conjugale. Ces ruptures étaient comme un usage reçu; et le peuple, habitué à les voir se renouveler chaque jour, avait fini par ne leur prêter quelque attention, que lorsque cette étrange répudiation était exercée par des femmes d'un rang élevé (1). Ce scandaleux spectacle semblait en permanence sur le trône et dans les familles qui en approchaient le plus près.

Laissons parler le savant auteur déjà cité : personne mieux que lui ne connaît l'histoire intime de sa nation.

« Salomé, la digne sœur de l'impie et cruel Hérode 1^{er}, est la première femme de la Judée, mentionnée dans l'histoire comme ayant répudié son mari. Cependant il est certain qu'elle s'autorisa de la coutume scandaleuse déjà introduite dans le pays. Cela devient évident par le témoignage de Josèphe qui raconte le fait en ces termes : « Quelques temps après, Salomé ayant eu un différend avec Costobare, lui envoya sur-le-champ un écrit pour dissoudre son mariage, ce qui n'était pas conforme aux lois juives; car, chez nous, il est bien permis au mari de faire cela; mais la femme qui se retire d'elle-même ne peut se

(1) Voyez M. Drach, p. 87.

remarier sans qu'auparavant son premier époux ne l'ait répudiée. Néanmoins Salomé, s'autorisant, non pas de la loi prescrite à sa nation, mais de *celle qu'un usage plus relâché avait introduite*, déclara dissoute la communauté conjugale (1).

» Hérodiade, fille d'Aristobule, fils d'Hérode I^{er}, par conséquent petite-nièce de Salomé, était digne d'une telle tante : elle imita son divorce scandaleux en y joignant l'inceste. Elle *répudia* son premier mari Hérode Philippe, et contracta un nouveau mariage avec son beau-frère, Hérode Antipas.

» Viennent ensuite les trois sœurs du jeune Hérode Agrippa : Bérénice, l'aînée, répudia Palémon, roi de Cilicie ; Marianne, la seconde, répudia son premier mari Archélaüs, fils de Helcias, pour épouser Démétrius, alabarque d'Alexandrie ; enfin Drusille, la cadette, afin d'épouser le païen Félix, procureur de la Judée, répudia le roi Aziz, qui, pour obtenir sa main, avait adopté le culte judaïque (2). » Josèphe lui-même, historien impassible de ces faits monstrueux, éprouva les conséquences de la *coutume qui avait prévalu*. Par ordre de Vespasien, il avait épousé une captive juive de Césarée : « La volage, dit-il, ne resta pas longtemps avec moi ; elle me quitta après avoir rompu notre union (3). »

Tel était, vers la fin des temps, l'état de la famille juive dans les hautes classes de la société. Fidèle imitateur de ses maîtres, le peuple, comme il arrive toujours,

(1) Antiq. Jud., lib. xv, c. 7, n. 10. — (2) Ibid., lib. xx, c. 7, n. 3. Lib. xix, c. 9, n. 1. — (3) Vit., n. 58, t. II.

avait adopté pour son compte la facile morale des rois et des grands. Le divorce et la répudiation réciproque devinrent si communs, qu'on peut appliquer à la nation tout entière le mot de Sénèque parlant du peuple-roi : « Tant que le mal fut rare on craignit de le commettre; mais quand le divorce fut partout, ils apprirent à faire ce qu'ils entendaient souvent raconter (1). » Est-il étonnant qu'un peuple devenu si charnel ait méconnu son Sauveur? Ne savez-vous pas que le bonheur de *voir Dieu* est, pour les nations comme pour les particuliers, le privilège exclusif des cœurs purs? Est-il étonnant qu'il l'ait persécuté, calomnié, crucifié; et, par le plus grand des forfaits comblant la mesure de ses iniquités, attiré sur la tête de leurs enfants ce déluge de maux qui épouvante l'univers? Non; pour qui veut y réfléchir, le despotisme et la volupté sont le chemin du déicide.

Et maintenant, ô famille! reine de l'avenir, médite ces deux premières pages de tes annales. Dans l'une est écrite ta gloire; dans l'autre, ta honte; là, ton bonheur et le bonheur de la nation; ici, ton malheur et la ruine d'un peuple. Peux-tu méconnaître ta redoutable puissance? Peux-tu refuser d'admettre cette conclusion si propre à te servir de boussole; savoir : que la moralité, la force, la félicité dont tu jouis longtemps chez la nation sainte, tu en fus redevable au christianisme; car le judaïsme n'était que le christianisme en

(1) Tamdiu istud timebatur, quamdiu rarum erat. Quia vero nulla sine divortio acta sunt, quod sæpe audiebant, facere didicerunt. *Senec. De Beneficiis.*

germe? Une fois soustraite à son influence salutaire, tu tombas de tout ton poids dans l'abîme de dégradation où t'avaient précédée les nations païennes. Te souviendras-tu bien que, dans la plénitude des temps, le mal moral était parvenu à ses dernières limites; que le Juif et le Gentil avaient un égal besoin que Dieu manifestât sa gloire en faisant descendre sur le monde entier le bienfait de la rédemption (1) ?

A la fin de notre histoire de la famille chez les Juifs se place naturellement une remarque également applicable à la société domestique chez les nations idolâtres des temps modernes. De même qu'aucune partie du globe ne peut se soustraire à la chaleur du soleil matériel, de même la nation juive, malgré sa haine opiniâtre, n'a pu se soustraire à l'influence salutaire du Soleil de justice. Le sang du Calvaire est retombé sur sa tête. Le christianisme, en pénétrant le monde de son esprit, a réagi sur la nation déicide. Au sein même de la Synagogue, un mouvement favorable à la société domestique commença au troisième siècle de l'ère chrétienne. Il est allé se développant, et a fini par guérir la famille juive de sa plaie la plus hideuse, le divorce. « De nos jours, dit M. Drach, le divorce chez les Juifs est presque ce que Juvénal appelle :

« *Rara avis in terris nigroque simillima cyeno* (2). »

(1) *Omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei. Rom. III, 23.*

(2) *Satir. VI, vers 165.*

CHAPITRE IV.

Histoire de la Famille sous l'influence du paganisme, en Asie, chez les Chananéens, les Babyloniens, les Mèdes, les Perses, les Thraces, les Indiens et les Pharthés.

Si, malgré les lumières divines qui les éclairaient, malgré les lois si sages, si prévoyantes et si complètes qui les régissaient, malgré l'attrait des récompenses même temporelles qui devaient couronner leur fidélité et la terreur des châtimens qui devaient frapper leur prévarication, les Israélites avaient altéré le plan primitif de la famille au point que nous avons vu ; avec quelle effrayante rapidité cette sainte société ne dut-elle pas subir le même sort chez les nations païennes, livrées presque sans frein à l'impétuosité de leurs penchans corrompus ? C'est avec des larmes de sang qu'il faudrait écrire sa déplorable et humiliante histoire.

L'homme qui méconnaît la volonté de Dieu, ne connaît d'autre règle que la sienne ; et cette volonté elle-même ne connaît d'autre règle que ses caprices, d'autre limite que son intérêt ou son impuissance. Or, l'exercice de la volonté humaine, sans règle et sans frein supérieur et divin, c'est le despotisme. Telle fut la loi suprême des nations livrées à l'idolâtrie, c'est-à-dire au mépris du vrai Dieu et au culte des passions. Ce grand fait, qui ressort, environné de sanglantes lumières, de l'histoire des peuples païens, forme le point de départ de toutes les études morales sur la société

domestique dans l'antiquité. Que le despotisme fût la loi de la famille païenne, le despotisme politique suffirait, à défaut d'autres preuves, pour nous en convaincre. L'État n'étant, comme nous l'avons vu, qu'une réunion de familles ou plutôt le développement de la famille, il doit nécessairement en réfléchir les principaux caractères; de même que l'homme mûr ou décrépît conserve les traits essentiels et les qualités de son enfance.

Le droit du plus fort établi en principe, on comprend sans peine que l'oppression de l'être faible dut être la première conséquence de cet ordre de choses. A la femme surtout le triste privilège d'en éprouver toute la rigueur : comme l'enfant, sa faiblesse la livrait sans défense à l'arbitraire de l'homme. De plus que l'enfant, une loi divine d'expiation pesait sur elle, et l'homme le savait. Sortis de l'arche, ce second berceau du genre humain, les païens avaient appris de leurs pères les faits principaux des temps primitifs, et en avaient emporté le souvenir dans leurs migrations lointaines. La prévarication originelle qui les condamnait aux larmes et à la douleur était surtout présente à leurs pensées (1) : la manière même dont elle s'était accomplie, la part que chacun des acteurs y avait prise, leur étaient également connues. De là, l'horreur, la crainte et le culte du Serpent; de là, dans les traditions

(1) Les preuves de ce fait capital sont tellement connues aujourd'hui, qu'il serait superflu de les rapporter. Voyez Creutzer, *Religions de l'antiquité*; Huet, *Quæst. Alet.*; Zend-Avesta, traduit par Anquetil, etc., etc.

universelles de l'Orient et de l'Occident, la femme apparaissant en *tête du mal* (1), et toutes les générations répétant cette parole lamentable et terrible : *C'est par la femme que nous sommes toutes condamnées à mourir* (2).

Coupable à l'égard de Dieu et à l'égard de l'homme, la femme devait être punie par l'un et par l'autre. Le Créateur lui avait signifié sa sentence : *Tu enfanteras dans la douleur*; châtement divin : *Tu seras soumise à l'homme, il exercera sur toi son empire*; châtement humain (3). Par un instinct terrible, ou, si vous le voulez, par une commission divine, l'homme devint l'exécuteur impitoyable et quelquefois injuste de l'anathème primitif.

Il faut recourir à ces notions, d'ailleurs historiquement incontestables, pour expliquer le prodigieux état de servitude et de dégradation dans lequel la femme vécut depuis l'origine du monde, jusqu'au moment à jamais béni où une femme, vierge et mère de Dieu, vint réhabiliter son sexe, et placer la femme à *la tête de tout bien*.

Ouvrons maintenant l'histoire : elle sanctionnera le raisonnement par les faits. Si haut qu'on puisse remonter dans les origines des nations païennes, nous voyons la loi du plus fort régner en maîtresse absolue sur la famille. Sous son influence meurtrière, les au-

(1) Voyez les auteurs indiqués plus haut.

(2) Per eam omnes morimur. *Eccli.* xxv, 55.

(3) In dolore paries, et sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui. *Gen.* iii, 16.

gustes caractères de la société domestique, l'unité, l'indissolubilité, la sainteté disparaissent : le père est un despote, la femme une esclave, l'enfant une victime. Parcourons le monde entier, et que toutes les générations antiques rappelées de leurs tombeaux viennent déposer de ce fait lamentable. Visitons d'abord l'Asie, berceau du genre humain.

Le peu que nous savons des peuples de Chanaan ne justifie que trop les malédictions tant de fois répétées dans l'Écriture, et enfin le décret d'extermination lancé contre ces nations abominables, par le Dieu dont la sagesse égale la miséricorde. Pas un genre de crime attentatoire aux bonnes mœurs et aux plus saintes lois de la nature et de l'union conjugale, qui ne leur soit reproché (1). Or, la dégradation publique autorise à conclure logiquement celle de la famille; le désordre

(1) *Omnis homo ad proximam sanguinis sui non accedet, ut revelet turpitudinem ejus. Ego Dominus. Turpitudinem patris tui et turpitudinem matris tuæ non discooperies... Filiam filii ejus (uxoris et filiaæ tuæ), et filiam filiaæ illius non sumes, ut reveles ignominiam ejus... Sororem uxoris tuæ in pellicatum illius non accipies... Ad mulierem quæ patitur menstrua non accedes... De semine tuo non dabis ut consecretur idolo Moloch. — Suit le détail d'autres crimes encore plus abominables, et le Seigneur ajoute : — Nec polluamini in omnibus his, quibus contaminatæ sunt universæ gentes, quas ego ejiciam ante conspectum vestrum : omnes enim execrationes istas fecerunt accolæ terræ, qui fuerunt ante vos, et polluerunt eam. *Levit. xviii, 6 et sqq.* — Cum introduxerit te Dominus Deus tuus in terram, quam possessurus ingrederis, et deleverit gentes multas coram te, Hethæum, et Gergezæum, et Amorrhæum, Chananæum, et Pherezæum, et Hevæum, et Jebusæum, septem gentes multo majoris numeri quam tu es... Percuties eas usque ad interneccionem. *Deut. vii, 1 et sqq.**

n'était dans l'état que parce qu'il était dans la société domestique. Nos livres saints ne laissent là-dessus aucun doute. Ce déluge d'iniquités, qu'ils attribuent à l'idolâtrie, devait être d'autant plus épouvantable dans la terre de Chanaan, que ses habitants se livraient à des superstitions plus infâmes et plus cruelles (1) ?

Si donc on jette un simple coup-d'œil et sur les mœurs nationales et sur la religion des Chananéens, on se demande avec stupeur quelles devaient être les mœurs privées d'hommes livrés par principe à des abominations qu'une plume chaste n'ose retracer. Et pour ne soulever ici qu'un coin du voile, rien n'est plus fameux que leur dieu Moloch. Or, le culte rendu à cette idole suffit pour révéler le hideux état de la famille chez les fils de Cham. La statue d'airain de cette monstrueuse divinité était creuse et se partageait en sept fourneaux. Dans le premier on offrait de la fleur de farine; dans le second, des tourterelles; dans le troisième, une brebis; dans le quatrième, un bélier; dans le cinquième, un veau; dans le sixième, un bœuf; dans le septième, un enfant. L'histoire *des Dieux*

(1) Et non suffecerat errasse eos circa Dei scientiam, sed et in magno viventes inscientiæ bello, tot et tam magna mala pacem appellans. Aut enim filios suos sacrificantes, aut obscura sacrificia facientes, aut insanix plenas vigilias habentes, neque vitam, neque nuptias mundas jam custodiunt, sed alius alium per invidiam occidit, aut adulterans contristat : et omnia commixta sunt, sanguis, homicidium, furtum et fictio, corruptio et infidelitas, turbatio et perjurium, tumultus bonorum, Dei immemoratio, animarum inquinatio, nativitatibus immutatio, nuptiarum inconstantia, inordinatio mœchiæ et impudicitix. Infandorum enim idolorum cultura omnis mali causa est, et initium et finis. *Sap. xiv, 22-27.*

syriens (1) fait foi que ces enfants étaient réellement brûlés en l'honneur de l'infâme idole. C'était près de Jérusalem, dans la vallée des fils d'*Hinnom*, que s'accomplissait l'horrible cérémonie. Elle était ainsi nommée à cause des cris lamentables que poussaient les innocentes victimes qu'on livrait aux flammes. Elle s'appelait aussi *Tophet*, parce qu'on accompagnait le barbare sacrifice du son du tambour et d'autres instruments pour empêcher qu'on entendit les gémissements de ces malheureux enfants (2).

Voilà donc l'être faible subissant ici comme partout sa cruelle destinée; voilà par conséquent ou l'abus de l'autorité paternelle qui le livrait volontairement à la mort, ou le despotisme politique qui l'arrachait avec violence des bras de ses parents; en tout cas, voilà certes le règne barbare du droit du plus fort et la dégradation de la famille.

Chez les Syriens, autre peuple de l'Asie, même spectacle. Nous voyons les droits sacrés de l'enfance indignement méconnus. Près de la ville d'Hiérapolis, sur une montagne escarpée, s'élevait un temple fameux dédié à Junon. De nombreux pèlerins y arrivaient des différentes parties de l'empire. Dans les solennités, on voyait les parents lier leurs petits enfants dans des sacs et les précipiter du haut de la montagne en l'honneur de la déesse (3). Plus loin nous rencontrons les Phéniciens, dignes émules des peuples que nous venons

(1) Selden, *de Diis Syr. Syntagm.* I, c. 6.

(2) Jer. VII, 31; XIX, 5. Bedford, *Chronolog. de l'Écrit.*, c. XXVIII, 3.

(3) Selden, *De Diis Syr. Syntagm.* II.

de visiter. Ici le mal est plus grand, la dégradation plus complète. Toutes les lois de la société domestique sont foulées aux pieds. Outre le sacrifice des enfants, la prostitution publique est universellement obligatoire. Ainsi chaque année le sang et l'infamie composent la fête destinée à pleurer Adonis (1).

« En Arménie, dit Strabon, les familles les plus distinguées consacrent leurs filles encore vierges à la déesse Anaïtis. C'est une loi du pays qu'après s'être longtemps vouées au crime dans le temple de cette divinité, elles s'engagent avec un mari (2). » Hérodote raconte la même chose des filles de la Lydie et de la Babylonic (3). De pareilles lois, de pareilles coutumes en disent assez, trop peut-être, sur les mœurs domestiques des peuples de l'Asie.

Du principe déjà signalé que la force matérielle était dans le monde ancien la loi suprême de l'État et de la famille, il résulte que jamais la femme ne fut placée dans sa position véritable. Ou elle était astreinte à des obligations en dehors de sa faiblesse, ou elle était complètement foulée aux pieds. C'est ainsi que chez les nombreuses nations de la Thrace, la jeune fille ne pouvait se marier qu'après avoir tué un ennemi de sa propre main (4); tandis qu'à Babylone, comme à Sparte, elle était propriété de l'État. En vertu de la même loi qui *obligeait* tous les citoyens à se marier, aucun *prolétaire* ne pouvait disposer de ses filles. Le privilège de

(1) Lucian., *de Dea Syr.* — (2) Strabon, liv. xi, p. 539, édit. in-4°.

(3) Hérod., lib. i, § 99, édit. in-12.

(4) Hérod., lib. iv, c. 75. Mela, lib. iii, c. 4.

les marier était réservé au roi et à ses officiers, qui s'y prenaient de la manière suivante : Au jour indiqué, on réunissait sur une place toutes les filles parvenues à l'âge nubile, et on les *vendait à l'encan* comme un vil bétail. Le prix des premières vendues servait à doter les autres. On offrait à grand marché celles qui manquaient d'agrémens, en sorte que les hommes les plus pauvres, qui faisaient plus de cas d'un peu d'argent que de tous les charmes du monde, n'étaient pas moins empressés à se pourvoir que les riches eux-mêmes (1). Où retrouver, dans des unions contractées sous de pareils auspices, l'ombre même des augustes caractères de la famille, le moindre vestige de son institution primitive ?

Comme si toutes ces ignominies n'avaient pas suffi pour dégrader la femme, et faire peser sur elle l'anathème divin, la religion babylonienne la condamnait une fois dans sa vie à tout ce qu'il y a de plus infâme (2) ; mais tirons un voile épais sur ce hideux spectacle de crimes et de honte commandés par les lois, consacrés par le culte et imposés par les coutumes nationales. Portons nos regards sur un autre membre de la famille : cette nouvelle victime du despotisme homicide ou sensualiste, est d'autant plus à plaindre qu'elle est innocente.

Le sacrifice de l'enfant était journellement pratiqué chez les Babyloniens. C'est même, à ce qu'on prétend, ce peuple également voluptueux et cruel qui donna

(1) Hérod., lib. 1, c. 196. Strabon, liv. xvi, p. 745.

(2) Ibid.

aux nations de l'Asie le premier exemple d'une pareille atrocité (1).

Peuples belliqueux dans l'origine, les Mèdes devinrent sous l'influence de l'idolâtrie aussi efféminés que les autres nations de l'Orient. Bien loin qu'il y eût parmi eux aucune sorte de honte attachée à la polygamie, ils étaient tenus par une loi expresse d'entretenir chacun sept femmes au moins, et l'on regardait avec mépris une femme qui avait moins de cinq maris (2). Est-il besoin d'en faire la remarque? une nation dont les mœurs sont arrivées à une pareille dissolution a perdu avec sa dignité toute espèce d'énergie : c'est un esclave qui n'attend plus que des fers. Les Mèdes ne les attendirent pas longtemps. Surpris au milieu de leurs orgies, ils furent subjugués par les Perses; mais ils se vengèrent de leur défaite en communiquant à leurs vainqueurs la corruption qui avait causé leur propre ruine.

Toutefois la sévère et mâle éducation de la jeunesse, le respect religieux pour les parents entretenirent quelque temps encore, chez les Perses, la pureté des mœurs et les liens sacrés de l'union domestique. Enfin la corruption gagna les héros qui avaient renversé les murs de Babylone. Le meurtre de l'enfant (3), la polygamie, le concubinage, l'inceste, enfin le sensualisme domestique le plus grossier, frappant au cœur cette

(1) Selden, *de Diis Syr. Syntagm.* II.— (2) Strabon, liv. XI, p. 526.

(3) Persicum est defodere viventes, nam et Amestrim, Xerxis uxorem, jam provectæ ætatis audio bis septem illustrium Persarum liberos defodisse, ad referendam pro se gratiam Deo qui sub terram esse fertur. *Herod.*, lib. VII.

nation valeureuse, la livrèrent comme un vil troupeau à l'énergique armée d'Alexandre (1).

Strabon et Hérodote se réunissent pour nous apprendre qu'une polygamie à peu près illimitée fut un usage commun chez le peuple de Cyrus. Dominés par le principe sensualiste, qui fait consister la force des nations dans le nombre des citoyens, et non pas dans les mœurs, les Perses distribuèrent chaque année des récompenses à ceux qui avaient une famille plus nombreuse. C'est, peut-être, en conséquence du même principe qu'il était permis aux Mages d'épouser leur mère (2); Diogène Laërce ajoute: et leurs filles. Du reste, cette coutume, qui renverse si étrangement toutes les lois de la nature et de la famille, n'était point particulière aux Mages. Tous les grands de la Perse et même tous les Perses en général pouvaient contracter les mêmes alliances (3). Croirait-on que chez un peuple de mœurs aussi dépravées, le despotisme fût poussé à l'excès? Parler à une des femmes du roi, ou même s'approcher de sa voiture, quand elle était en voyage, était un crime puni de mort (4).

L'identité de religion nous oblige à conclure qu'en Lydie, l'état de la famille était le même que dans les pays voisins. Nous savons d'ailleurs que la femme dont

(1) Herod., lib. 1, c. 155-158.

(2) Strab., liv. xv, p. 154. Herod., lib. 1.

(3) Brisson. *De regio Persar. principatu*, lib. II, c. 153, p. 495-497. — Apud Persas lex erat qua non filias tantum aut sorores, sed ipsas quoque matres secum matrimonio conjungere licebat. *Bardesan apud Euseb. Præp. Evang.*, lib. VII, c. 10.

(4) Minut. Felix *octav.*, c. 31. Euseb., *Præp. Ev.*, lib. VI, c. 8.

la position détermine celle de la société domestique, y était publiquement dégradée par l'usage obligatoire de la nation. Le prix du déshonneur devenait la dot et la condition du mariage (1).

En continuant notre triste voyage nous allons trouver le despotisme prenant tour à tour le caractère des différents peuples. Nous l'avons vu sensualiste chez les nations policées, il va nous apparaître sanguinaire chez les peuples féroces et barbares : partout la famille fait pitié.

A l'obligation du mariage pour tous les citoyens, au despotisme conjugal qui ordonnait l'immolation de la femme sur le tombeau de son mari, les Scythes, et en particulier les Massagètes, ajoutaient la promiscuité la plus révoltante (2). Ainsi toute notion de moralité avait disparu de leurs alliances. Les rapports même les plus sacrés étaient intervertis, et le respect filial se manifestait d'une manière atroce. « Quand un Massagète, dit Hérodote, était parvenu à un âge avancé, qui cependant était moins déterminé par le nombre des années que par le concours de quelques symptômes, ceux de sa nation l'immolaient avec d'autres victimes (3); après quoi ils faisaient bouillir ensemble toutes ces chairs pour s'en régaler. Cette sorte de mort passait chez eux pour bien plus honorable que celle qui venait à la suite d'une maladie; car, dans ce dernier cas, on enterrait le mort, qui était ainsi privé

(1) Herod., lib. 1, n. 92-94. — (2) Ibid., *ad finem*.

(3) Suivant Gémistius, c'étaient les enfants qui rendaient à leur père ce dernier office. Strab., liv. xi, 261.

de l'honneur d'être sacrifié aux dieux, et de servir de festin à ses plus proches parents et à ses plus intimes amis (1). »

Chez les Bactriens, peuple de l'Asie voisin de l'Oxus, nous trouvons les mêmes honneurs. « Là, dit Onésierite cité par Strabon, les vieux parents, ainsi que les malades désespérés, étaient abandonnés vivants à des chiens nourris exprès pour cela, et désignés dans la langue du pays par un nom qui signifie *chargé d'enterrer les morts* (2). » « On rapporte des Caspiens, continue l'historien géographe, quelque chose de semblable. Dès que leurs parents atteignent l'âge de soixante-dix ans, ils les enferment et les laissent mourir de faim. Lorsqu'ils sont morts, on les expose sur un lit, dans un lieu solitaire, puis on observe de loin ce qui leur arrive. Si c'est par des oiseaux que le mort est arraché du lit et mis en lambeaux, on l'estime bienheureux; si c'est par des chiens ou des bêtes féroces qu'il est déchiré, on l'estime encore heureux, mais à un moindre degré. Si aucun animal ne le touche, on déplore son infortune (3). »

« Les Derbices, autre peuple de l'Asie septentrionale, égorgent les vieillards qui ont passé soixante-dix ans, et ce sont les plus proches parents qui en mangent la chair. Quant aux vieilles femmes, ils les étranglent et les ensevelissent (4). »

N'est-ce pas avec des larmes de sang qu'il faudrait

(1) Strab., liv. XI, p. 261. Herod. *suprà*. — (2) Strab., liv. XI p. 284.

(3) Strabon, liv. XI, p. 297. — (4) Ibid., p. 296..

écrire ce déplorable état de la famille, cet oubli des lois les plus saintes, cet anéantissement, ou plutôt cette perversion des sentiments inspirés par la nature, et que la Providence avait formés pour être le lien sacré de la société domestique ?

Le tableau suivant n'est ni moins triste ni moins humiliant pour l'humanité : la polygamie, l'achat, le meurtre, l'abaissement de la femme, la vente de l'enfant, l'insouciance de sa vie morale, c'est-à-dire, le despotisme marital et paternel s'y montre dans toute sa laideur.

« Les Crestoniens, autre peuple de la Thrace, pratiquent la polygamie. Lorsqu'un homme vient à mourir, il s'élève entre ses femmes de grandes contestations pour savoir celle qu'il aimait le mieux, et ses amis s'intéressent vivement à cette dispute. Celle en faveur de qui on prononce un jugement si honorable reçoit les éloges de la compagnie. Son plus proche parent l'immole sur le tombeau de son mari avec qui on l'enterre (1). » De pareilles atrocités, racontées si froidement par Hérodote, peuvent-elles entrer dans notre imagination de chrétien ? Pouvons-nous, sans être bouleversés, songer à un père égorgeant de sa propre main sa fille chérie, sa fille unique peut-être, sur la tombe de son gendre !

» Les autres Thraces, continue le même historien, ont coutume de vendre leurs enfants. Ils ne veillent pas sur leurs filles, et leur laissent la liberté de se livrer à ceux qui leur plaisent. Mais ils gardent étroi-

(1) Hérod., lib. v, n. 7.

tement leurs femmes qu'ils achètent fort cher de leurs parents (1). »

Suivant le même auteur, chez les Dobères, les Agriannes, les Odomantes et les divers peuples de l'Asie centrale, la polygamie et l'achat de la femme sont également établis (2).

Si maintenant nous pénétrons aux grandes Indes, nous trouverons que la dégradation de la famille n'y date pas d'aujourd'hui. Écoutons les historiens de l'antiquité.

« Parmi les Cathéens, dit Strabon, il est d'usage de prendre les enfants après le deuxième mois et de les juger publiquement. Si leur figure est *légitime* et mérite qu'ils vivent, le roi les absout; sinon, ils sont condamnés à mourir (3). Les différents peuples des mêmes contrées obligent la femme à se laisser brûler sur le bûcher de son mari. Cet usage vient, dit-on, de ce qu'autrefois les femmes qui avaient des relations étrangères, abandonnaient leurs maris, ou s'en débarrassaient par le poison. Et c'est pour faire cesser les empoisonnements, que cette loi fut établie (4). » Voilà bien la jalousie et la défiance maritale poussée au dernier degré de despotisme. Nous verrons dans la suite de cet ouvrage que les Indiens n'en furent pas seuls coupables. Du reste, il est remarquable que la cause des *suttues*, ou sacrifices des femmes sur le bûcher de leur mari, soupçonnée par le comte de Maistre (5),

(1) Hérod., lib. v, n. 7. — (2) Ibid. n. 16.

(3) Strab., liv. xv, p. 59. — (4) Ibid. p. 40. — (5) Soirées de S^t Pétersb., t. II.

soit clairement expliquée par Strabon. Cette loi sanglante de défiance et de haine pèse encore aujourd'hui sur les Kuttry, descendants des Cathéens : il en sera de même jusqu'à ce que le christianisme les ait régénérés. Déjà, grâce sans doute à l'influence secrète de cette religion divine, on excepte de l'horrible coutume les femmes enceintes et celles qui ont eu des enfants de leur mari (1).

Du reste, les anciens peuples de l'Inde ne faisaient pas plus de cas de la femme que d'une bête de somme. « Les Indiens, en général, dit Strabon, épousent plusieurs femmes qu'ils achètent de leurs parents, au prix d'un couple de bœufs pour chacune. Ils les prennent comme de simples servantes, qu'ils se réservent le droit de flétrir de toute manière (2). » Il suffit, pour achever ce tableau dégoûtant, d'ajouter que la plupart de ces Indiens se nourrissent de la chair de leurs proches (3).

En remontant vers le centre de l'Asie, nous rencontrons les Mongols, un des peuples les plus riches et les plus puissants de cette partie du monde. Un seul trait révèle toute leur indigence morale : la communauté des femmes était consacrée par l'usage et par la loi (4).

Voici maintenant les enfants d'Ismaël, les rois du désert. Loin du contact des grandes cités, ils auront peut-être conservé avec la fierté du caractère la dignité primitive de l'homme. Il n'en est rien. Les imprescriptibles lois de la famille, celles qui reposent sur les

(1) Voyez Rennell, *Descript. de l'Indostan*, t. II, p. 157.

(2) Strab., liv. xv, p. 68. — (3) Ibid., p. 69. — (4) Herod., liv. iv.

sentiments sacrés de la nature, n'étaient pas plus respectées par les Arabes. Dans une de leurs nombreuses tribus, celle des Koreish, on enterrait les filles toutes vivantes, aussitôt après leur naissance. Leur commun tombeau était au sommet d'une montagne, voisine de la Mecque, appelée *Abu-Dalama*. L'usage autorisait le fils aîné à épouser la veuve de son père, ou, si ce fils était marié, un des frères puînés recueillait cette honorable succession. D'autres épousaient les deux sœurs. Dans plusieurs tribus, les femmes et les enfants étaient possédés en commun (1).

Chez les Tartares, leurs voisins, la polygamie régnait sans obstacle, et les veuves se brûlaient avec le cadavre de leur mari (2). Ces deux usages, destructifs de la famille, étaient également obligatoires dans les Indes, où les jeunes filles se mariaient d'autant plus facilement qu'elles se battaient mieux à coups de poings (3). Ainsi à l'esclavage se joint le ridicule; fille d'Ève, rien n'a manqué à ton abjection. La polygamie était aussi une loi de l'antique monarchie de la Chine : elle paraît remonter jusqu'à Ti-cho, sixième empereur du Céleste-Empire (4).

Nous voyons un peu plus loin, chez les Gélois, la femme transformée en bête de somme, et comme telle non-seulement astreinte aux plus rudes travaux, mais encore traitée avec le dernier mépris (5).

(1) Hist. gén. des Arabes, liv. iv, c. 7, p. 554-5. — (2) Ibidem. — (3) Arrian., *In Exped. Alexand. in Ind.* Strab., liv. xv. — (4) Du Halde, *La Chine*.

(5) Apud Gelos cautum lege est, uti mulieres terram colant, domos ædificent, ac reliquis hujusmodi operibus vacent... Ita nec

Enfin les Parthes, qui disputèrent si longtemps aux Romains le sceptre du monde, n'avaient pas moins oublié les plus saintes lois de la nature et de la famille. Le meurtre de l'épouse, du frère sans enfant et de la sœur non mariée, la destruction de l'enfant lui-même, était une action dont l'auteur n'était point censé criminel, tandis que l'homicide de l'étranger était sévèrement puni (1).

Il est donc vrai, ni le voisinage du peuple juif dépositaire des grandes lois morales de l'humanité, ni la grandeur des empires, ni la puissance des monarques, ni les qualités guerrières des sujets, ne purent empêcher les nations de la haute Asie de tomber rapidement dans la dégradation la plus humiliante; tant il est vrai que l'homme déchu ne peut trouver en lui-même le moyen de se réhabiliter. Le monde ancien a bien pu se débattre contre ses deux tyrans, le despotisme et le sensualisme, mais s'en affranchir, jamais. Les grands peuples de la haute Asie, comme toutes les nations antiques, ont porté le joug sanglant de l'ignominie, jusqu'au jour où le divin Libérateur est venu briser leurs fers : sans lui ils le porteraient encore.

reprehendi a viris, nec adulteræ vocari solent quod omnes pariter... et cum omnibus promiscue ac præsertim cum propinquis conjungantur. *Ibid.* — Mêmes abominations et même avilissement chez les Bactriens. *Ibid.*

(1) In Parthia simul et Armenia vulgares quidem homicidæ nunquam a judicibus, interdum a cæsorum propinquis morte puniuntur; si quis vero, aut uxorem, aut fratrem liberis orbum, aut sororem inuptam, aut filium, aut filiam occiderit, accusat nemo : hoc enim ut liceat certe populorum istorum lege cautum est : *Bardesan. apud Euseb. Præp. Ev., lib. vi, c. 10.*

Et il est des hommes qui ont demandé à quoi bon le christianisme !

Et il en est d'autres qui avaient adopté pour devise :
Ecrasez l'infâme!!

CHAPITRE V.

Histoire de la Famille dans les républiques de la Grèce.

J'aborde en ce pays, terre classique des sciences et des arts, séjour de la philosophie, éternel objet présenté à l'admiration des générations naissantes. Je monte au sommet de l'Olympe; et de là, promenant mes regards sur les riantes contrées qui se déroulent à mes pieds, je les arrête sur les deux points les plus saillants de ce vaste tableau : Sparte et Athènes. Sans doute le voile brillant d'une civilisation matérielle jusqu'ici sans exemple, dont j'admire la forme et les nuances, n'est point un immense linceul qui recouvre un cadavre : ces peuples vivent abondamment de la vie morale; leurs vertus égalent leurs lumières; l'état de la famille surtout va réjouir mon cœur et me faire oublier ce que j'ai vu dans la haute Asie.

Entrons dans Lacédémone. Hélas! quel mécompte!

La même dégradation de la société domestique, c'est-à-dire, tout à la fois le sensualisme et le despotisme, l'avilissement et l'esclavage de la femme et de l'enfant qui nous ont attristé jusqu'ici, se manifestent dans la république de Lycurgue. Toutes les institutions de ce législateur relatives au mariage n'ont

d'autre but que de donner à l'État des citoyens vigoureux, et en grand nombre.

De là, les conséquences outrées de ce principe consacrateur du droit de la force : telles par exemple, que les exercices violents auxquels Lycurgue assujettit les jeunes filles. « Il voulut, dit Plutarque, que les filles endureussent leur corps en s'exerçant à courir, à lutter, jeter la barre et lancer le javelot, à cette fin que le fruit qu'elles concevraient, venant à prendre racine forte dans un corps dispos, en germât mieux (1). »

De là, les peines portées contre les célibataires. « Il établit une note d'infamie contre ceux qui ne voudraient se marier. Il ne leur était pas permis de se trouver aux lieux de passe-temps publics. Qui plus est, les officiers de la ville les contraignaient d'environner tout nus, au cœur de l'hiver, la place publique ; et en cheminant, il fallait qu'ils chantassent une chanson faite contr'eux ; enfin quand ils devenaient vieux, on ne leur portait pas le respect, on ne leur rendait pas les honneurs réservés aux autres vieillards (2). »

De là, une époque fixée au mariage, obligatoire pour tous les citoyens : celui qui la laissait passer était cité en justice. De là, les grands privilèges accordés à ceux qui avaient trois enfants : ceux qui en avaient quatre ne payaient aucun impôt (3).

Devant de semblables principes, le but et le caractère moral du mariage avait disparu. Ce qui montre mieux encore que le législateur ne s'en était nullement

(1) Vie de Lycurgue, trad. d'Amyot. p. 50. — (2) Ibid., p. 31.

(3) Ibid.

occupé, c'est la manière dont se formait l'alliance. La loi obligeait l'époux à ravir celle qu'il voulait épouser (1), Ainsi le rapt, regardé chez tous les peuples civilisés comme un attentat odieux à la liberté, dans l'acte qui en requiert plus particulièrement le plein exercice, était consacré par la législation.

A cette loi profondément matérialiste, Lycurgue ajouta une concession qui est parfaitement immorale. Par une conséquence de son principe suprême, la promiscuité fut directement autorisée. On peut douter que l'excès du mal en cette matière ait jamais été poussé plus loin. De là, des maximes et des abominations que la plume n'ose retracer; de là, enfin, la femme lacédémonienne descendue aux dernières limites de la dégradation (2).

Ce n'est pas tout encore. Toujours conséquent avec lui-même, Lycurgue, législateur et non père, avait déclaré que les enfants appartenaient à l'État avant d'appartenir à leurs parents.

Dès-lors ce n'était plus pour la famille, mais pour la république, que les mariages avaient lieu; dès-lors, le pouvoir paternel, atteint dans ce qu'il a de plus sacré, était confisqué au profit du pouvoir politique.

De là, l'enfant, ce bien de la famille, impitoyablement ravi par le propriétaire de la famille, je veux dire par l'État, élevé suivant les caprices de l'État, ou condamné à périr si, dès son entrée dans la vie, il n'offrait pas les gages d'utilité physique dont l'État se

(1) Vie de Lycurgue, trad. d'Amyot, p. 51.

(2) Ibidem. Id. in Num. Pompil., p. 47.

montrait exclusivement jaloux : et cette logique de fer était rigoureusement appliquée. « Au demeurant, continue Plutarque, depuis que l'enfant était né, le père n'en était plus le maître pour le pouvoir faire nourrir à sa volonté, mais le portait lui-même en un certain lieu destiné à cela, qui s'appelait Lesché. Là, les plus anciens de sa lignée étant assis visitaient l'enfant. S'ils le trouvaient beau, bien formé de tous ses membres et robuste, ils ordonnaient qu'il fût nourri; mais s'il leur semblait laid, contrefait, fluet, ils l'envoyaient jeter dans une fondrière qu'on appelait vulgairement les Apothètes : elle se trouvait près de la ville, au pied du mont Taygète; ayant opinion qu'il n'était expédient ni pour l'enfant ni pour la république qu'il vécût, attendu que dès sa naissance il ne se trouvait pas bien composé pour être sain, fort et raide toute sa vie (1). » Voilà bien où les faits n'ont plus de sens, la tyrannie de la force brutale poussée jusqu'à l'absurde. Ce peuple modèle ne savait donc pas qu'un corps débile peut être l'habitation d'une grande âme? Peuple cruel! tu as péri, et c'est justice. Dans le gouffre du Taygète tu as précipité tes enfants par milliers. Oserais-tu le dire : « Parmi eux il n'en fut aucun dont le génie eût fait ma gloire, aucun dont les sages conseils eussent conjuré ma ruine en sauvant ma liberté? »

Échappé à ce périlleux examen, l'enfant n'était pas au terme de ses épreuves. Pour opprimer, pour tourmenter cet être si tendre et si faible, la religion ajou-

(1) Vie de Lycurgue, trad. d'Amyot, p. 50.

tait aux dispositions barbares de la loi civile ses prescriptions plus barbares encore. Apportés sur les bras de leurs mères, ces innocentes victimes étaient étendues, dépouillées de tous vêtements, sur l'autel de Diane Orthia. Là, on les flagellait en l'honneur de la déesse, non-seulement jusqu'au sang, mais souvent jusqu'à la mort (1). « Les parents, dit Pausanias, n'étaient nullement touchés de compassion de voir leurs enfants mis en pièces par la violence des coups; ils appréhendaient davantage de leur voir donner quelque signe de faiblesse, que de les voir expirer, et ils les exhortaient incessamment à montrer jusqu'à la fin la force d'un courage insurmontable (2). »

Tel était l'aveuglement, l'insensibilité et la vanité de ce peuple, que les parents eux-mêmes s'estimaient heureux de voir mourir dans cette cruelle flagellation quelqu'un de leurs enfants, à cause de l'honneur qui devait lui en revenir à lui-même et à sa famille; car s'il arrivait qu'il expirât avant d'avoir reçu le nombre de coups déterminé, il était enseveli aux frais du public; on le portait au tombeau ayant une couronne sur la tête, et on lui dressait une statue : honneur pour un Lacédémonien préférable à la plus longue vie (3).

(1) Vie de Lycurgue, trad. d'Amyot, p. 52.

(2) Pausan. in Laconicis, p. 98.

(3) Ibidem. — Pour expliquer cette cruelle flagellation, il faut recourir au dogme de la chute originelle. Le besoin d'expiation était une loi du monde antique comme du monde moderne. L'expiation par le sang et l'initiation à une vie nouvelle se retrouvent partout, même chez les sauvages. Dans le passage suivant, Pausanias est l'historien d'un fait universel. « Auprès du temple de Cérés

A sept ans, les enfants qui n'avaient succombé ni à l'épreuve de la loi, ni à celle de la religion, étaient définitivement enlevés à leur famille : la république elle-même se chargeait de les élever. Entre les autres vertus qu'elle leur enseignait, le vol tenait un rang distingué. Divisés par bandes, ils avaient un chef à qui ils obéissaient comme des serviteurs à leurs maîtres. Le soir étant venu, le chef ordonnait aux plus âgés d'apporter du bois ; aux plus jeunes, des légumes pour le souper : il fallait qu'ils dérobaient toutes ces choses. Une cruelle flagellation les attendait s'ils se laissaient surprendre (1).

Une pareille éducation devait porter ses fruits, et former des hommes cruels et voleurs. Cette observation n'a point échappé même aux auteurs païens. « Les lois de Lycurgue, dit Platon, étaient plus propres à rendre les hommes courageux, qu'à en faire des hommes justes (2). » Aristote fait la même remarque, et il ajoute que les femmes de Sparte étaient les plus corrompues et les plus débauchées de toute la Grèce (3). Comme celle des Cathaginois en Afrique, la mauvaise foi des Lacédémoniens était devenue proverbiale en Asie. Hérodote dit que ceux qui connaissaient le génie de ce peuple, savaient que ses actions étaient généra-

Éleusine, dit-il, est un autre monument où l'on conserve une image de Cérès Cidarie. La prêtresse, mettant sur elle cette image de la déesse, comme la représentant elle-même à certains jours marqués pendant le cours des grandes initiations, frappe avec des verges ceux du pays qui se font initier, selon la coutume établie parmi eux. » *Pausan. in Arcadis*, p. 249.

(1) Plutarque. *In Lycurg.*, p. 52. Sextus Empyricus, *Pyrrhon. hypotyp.*, lib. III, c. 24.—(2) *De Leg.*, lib. I.—(3) *Politic.*, lib. II, c. 9, p. 551.

lement contraires à ses paroles, et que l'on ne pouvait jamais compter sur sa promesse (1). Bien que les Lacédémoniens fussent réellement courageux et vaillants, ils estimaient plus une victoire remportée par leur ruse que par leur bravoure. Avec combien de cruauté et de perfidie ne traitèrent-ils pas Athènes, Thèbes et tous ceux qu'il était de leur intérêt d'opprimer?

Mais ce qui sera la honte éternelle des lois et de l'éducation des Spartiates, c'est leur conduite à l'égard des Ilotes. Rien n'égale la cruauté dont ils usaient envers ces malheureux qui labouraient leurs terres et exerçaient pour eux les arts et les métiers nécessaires dans une république. Ces esclaves étaient réputés fort au-dessous des animaux domestiques. On pouvait les insulter impunément. Quelque mal qu'on leur fît, quelque sujet de plainte qu'ils pussent avoir, on ne leur rendait jamais justice. Ils n'étaient pas seulement esclaves d'un maître particulier, ils l'étaient du public, qui pouvait par conséquent les maltraiter impunément. S'ils commettaient quelque faute, ils étaient punis avec la plus monstrueuse cruauté. Leur innocence même n'empêchait pas qu'on ne les égorgât de gaieté de cœur.

« Il y avait, dit Plutarque, une ordonnance de Lycurgue appelée la *Secrète*, c'était celle-ci : les maîtres qui avaient la surintendance sur les jeunes gens, à certains intervalles de temps, choisissaient ceux qui leur semblaient plus avisés, et les envoyaient aux champs, l'un deçà, et l'autre delà, portant des dagues

(1) Hérod., liv. XIX, n. 50.

et ce qui était nécessaire pour leur vivre seulement. Ces jeunes hommes étant épars parmi les champs, se cachaient durant le jour en quelque lieu couvert, là où ils se reposaient, puis sur la nuit s'en allaient épier les chemins, et y tuaient le premier qu'ils rencontraient des Ilotes : et quelquefois s'en allaient en plein jour parmi les champs en occire les plus forts et les plus robustes, comme raconte Thucydide en son Histoire de la Guerre péloponésiaque.

» Il dit que quelques Ilotes en bon nombre furent, par édit public des Spartiates, couronnés comme étant affranchis, et menés par tous les temples des dieux, pour les bons services qu'ils avaient vaillamment faits à la chose publique : et en peu de temps on ne sut ce qu'ils devinrent, encore qu'ils fussent plus de deux mille; de sorte que jamais homme n'entendit dire ni lors, ni depuis, comment ils étaient morts. Et Aristote, outre tous les autres, dit que les Éphores, sitôt qu'ils étaient installés en leurs offices, dénonçaient la guerre aux Ilotes, à celle fin qu'il fût loisible de les tuer. Bien est-il certain qu'en autre chose encore les traitaient-ils fort durement; car ils les faisaient aucune fois boire par force du vin sans eau, outre mesure, tant qu'ils les énivraient, puis les amenaient tout ivres ès salles de leurs convives pour faire voir à leurs enfants quelle vilénie c'est qu'une personne ivre : et leur faisaient chanter des chansons, et danser les danses indignes de personnes honnêtes, leur défendant expressément de chanter celles qui étaient honnêtes (1). »

(1) Plutarch. *In Lycurg.*, pp. 55-6.

Quel respect pour l'humanité! Libre maintenant à Montesquieu et aux légistes de son école de vanter les lois de Lyèurgue; pour nous, en présence des faits que nous venons de rapporter, il nous sera bien permis de demander à tout homme impartial, s'il est possible de trouver chez aucun peuple une législation plus dure, plus barbare, plus contraire aux sentiments les plus sacrés de la nature et plus éminemment destructive de la société domestique?

Quittons Sparte et allons visiter Athènes, sa sœur et sa rivale. Dans la patrie de Périclès et de Platon, la sainteté de l'union conjugale, base de la famille, n'était pas plus respectée qu'à Lacédémone. Outre les unions repoussées par la nature et dont Solon fait une loi en obligeant l'héritière à épouser son *plus proche* parent, l'adultère y était formellement autorisé (1). Il en est de même de la polygamie, témoin l'histoire de Socrate, cet homme qu'on offrit à notre jeunesse comme le sage par excellence et le modèle des honnêtes citoyens (2). Dans certains cas, le trafic le plus honteux était permis par le législateur, et l'amour infâme consacré par l'exemple des sages et les mœurs publiques.

Ainsi dans cette Athènes si savante et si polie, la femme était livrée à l'opprobre le plus complet, et la famille réduite comme partout au sensualisme le plus grossier. Rien ne constate mieux l'impuissance de la

(1) Plutarch. *In Solon.*, p. 56.

(2) Sur la tolérance de la polygamie chez les Juifs, voyez ce qui a été dit ci-dessus, p. 15.

philosophie et ne démontre plus clairement la nécessité d'une religion divine, pour guérir les plaies profondes de la société domestique et de l'humanité même.

Pour compléter l'histoire de la famille chez les Grecs, nous rapporterons ici quelques lois et quelques usages communs à toutes les nations helléniques.

Aristote dit d'une manière absolue que les Grecs achetaient leurs femmes, sur lesquelles ils avaient une autorité sans limites, ajoutant que chez les barbares le sexe était au même rang que les esclaves (1). Le crime qui renverse le plus directement toutes les lois de la nature et de la famille était autorisé par les lois de la Grèce et se commettait universellement et publiquement (2). Nous le disons, la rougeur au visage, cette abominable coutume a trouvé un apologiste dans Montesquieu. L'homme comprendra-t-il enfin dans quel abîme peut tomber la raison la plus haute abandonnée à elle-même?

Au centre de cette Grèce si vantée, la prostitution publique était, comme à Babylone, consacrée par les lois et par la religion. « Le temple de Vénus à Corinthe, dit Strabon, était si riche qu'il avait à son service plus de mille courtisanes que des hommes et des femmes avaient coutume de consacrer à cette déesse (3). »

A l'égard de l'enfant, la patrie des sciences et des arts ne le cédait en cruauté à aucun peuple.

« On trouve dans les anciens poètes comiques et

(1) Politic. lib. II, c. 8. — (2) Strab., liv. X, p. 151. — (3) Id., lib. VIII.

tragiques, de nombreux passages qui prouvent combien l'abandon des nouveau-nés était commun chez les Grecs (1). On choisissait, pour exposer l'enfant, les places, les marchés, les temples, les carrefours, le point où se réunissaient plusieurs chemins, les alentours des fontaines, le rivage des fleuves, en un mot les lieux fréquentés, lorsque la mère voulait qu'une main étrangère recueillît son fils ou sa fille. Mais si c'était la mort que l'on recherchait pour le nouveau-né, il était abandonné dans les lieux déserts et escarpés, déposé dans la profondeur des forêts (2) ou dans le creux des arbres (3), précipité dans un cloaque ou jeté dans les eaux d'un fleuve, tantôt enveloppé d'un papyrus enduit de bitume, tantôt couché au fond d'une corbeille de jonc ou faite d'un bois léger revêtu de bandes (4). L'exposition des nouveau-nés avait lieu à Athènes, dans un gymnase qu'on appelait Cynosarges. Un heureux hasard venait quelquefois au secours de l'enfant que ses parents avaient fait exposer avec l'intention manifeste de lui donner la mort. Condamné à devenir la proie des bêtes féroces et abandonné dans un lieu sauvage, OEdipe fut sauvé par des bergers : ce bonheur était aussi réservé au petit-fils du roi Gargoris (5).

(1) Voyez le *Quarterly Review*, vol. II, p. 389.

(2) Et in alta nemora parvulum misit feris avidis. *Hoffmann-Lexicon, Lugd. Batav.*, 1698, in-fol.

(3) Eustath., *In Homer. Iliad.* x. — (4) Terent. Andr., iv, 4; v. 30.

(5) *Histoire des Enfants trouvés*, par M. Terme, etc., p. 425. — « Gargoris rex nepotem suum Habidem in mare projici jussit.... Huic (Gargoris) quum ex filia stupro nepos provenisset, pudore

Une circonstance ajoute encore, s'il est possible, à l'indignité d'une pareille action, c'est que les historiens la racontent avec la même indifférence que les parents en mettaient à l'accomplir. Le bon Plutarque ne condamne nulle part l'exposition et semble l'autoriser quelquefois. « Ce qui fait, dit-il, que les pauvres ne nourrissent et n'élèvent pas quelquefois leurs enfants, c'est qu'ils craignent qu'étant nourris et élèves moins honnêtement qu'il n'appartient, ils ne deviennent lourdauds et mal appris; destitués de toutes parties requises à personne d'honneur, et évident que pauvreté soit le dernier et le plus grand mal de l'homme, ils ne peuvent avoir le cœur de la laisser à leurs enfants, estimant que ce soit un très-grand et fâcheux mal (1). »

Mais ce n'était pas seulement les pauvres qui se rendaient coupables de l'exposition, et cela *sans motif*. Le père de Daphnis raconte ainsi les prétendues raisons qui le portèrent à faire exposer son enfant : « Mes enfants, je fus marié bien jeune et après quelque temps devins père bien heureux, comme il me le

*flagitii, variis generibus exstingui parvulum voluit : sed per omnes casus fortuna quadam servatus, ad postremum ad regnum tot periculorum miseratione pervenit. Primum omnium quamquam cum exponi jussisset, et post dies ad corpus expositi requirendum mississet, inventus est vario ferarum lacte nutritus. Deinde relatum domum, tramite augusto, per quem armenta transmeare consueverant, projici jubet. » Justin, *Hist. univ.*, extrait de Trogue-Pompée, t. II, xiv, c. 4.*

(1) Plutar., *De l'Amour naturel des pères et des enfants*, t. II, traduct. d'Amyot.

semblait pour lors; car le premier enfant que ma femme me donna fut un fils, le second une fille, et le troisième fut Astyle. *Je pensai en avoir assez de ces trois*, et fis exposer cestui, petit enfant de maillot qui était venu après tous, avec ces joyaux que je lui baillai, non pas en intention de le retrouver et le reconnaître en un temps à venir, mais afin que celui qui le trouverait eût de quoi l'ensevelir (1). »

A cette coutume générale chez les Grecs, nous sommes trop heureux de trouver une exception pour ne pas la signaler avec empressement. Une loi défendait aux Thébains l'abandon des nouveau-nés. Si un père de famille était dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins de son éducation, il devait présenter son nouveau-né au magistrat, et prouver qu'il était hors d'état de l'élever; alors le magistrat donnait cet enfant pour une somme légère au citoyen qui voulait en faire l'acquisition, et qui, plus tard, le mettait au nombre de ses esclaves (2).

Comme dans le reste du monde païen, la religion venait encore chez les Hellènes aggraver le triste sort de l'être faible. Sans parler ici de l'histoire du Minotaure, il est certain que les Grecs, et les Crétois en particulier, sacrifiaient leurs enfants à Chronos ou Saturne qui semble n'être que le Moloch des Chananéens (3). Dans quelques villes de l'Arcadie, les femmes subissaient la cruelle flagellation que l'on faisait souf-

(1) Longus, trad. d'Amyot, p. 176.

(2) Ne cui Thebano viro liceat exponere infantem. *Vid. Ælian. Var., Hist. lib. III, c. 7; Terme, Hist. des Enfants trouvés, p. 43.*

(3) Istrus. *in Collect. sacrif.*

frir à Sparte aux jeunes garçons sur l'autel de Diane. Ici comme à Lacédémone les malheureuses victimes expiraient souvent sous les coups (1).

Bien qu'il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de parler des esclaves, nous dirons en passant que chez les Athéniens leur sort était *moins dur* que chez les Spartiates. Pour en faire connaître la douceur, nous nous contenterons de dire, avec Plutarque, que les esclaves appartenaient en propre à leur maître, qui en disposait suivant son bon plaisir; qu'on ne les désignait que par des noms injurieux, et qu'en général ils étaient traités comme des chiens. Pour les reconnaître on leur imprimait des lettres sur le front, ou en quelque autre partie du corps (2).

Quant aux relations qui, dans la société domestique constituée comme nous venons de le voir, devaient exister entre les enfants, on comprend d'avance ce qu'elles étaient. Sur ce point, nous n'en sommes pas réduits à de simples conjectures ou aux inductions plus ou moins certaines de la logique : nous avons le témoignage formel de l'histoire. Les paroles de Plutarque sont d'autant plus précieuses qu'elles caractérisent l'état des relations fraternelles dans la famille païenne chez toutes les nations, attendu que le même esprit régnait partout.

Au commencement du traité qu'il a composé sur ce sujet, l'historien philosophe s'exprime en ces termes : « Aristarchus, père de Théodectes, se moquant du

(1) Potter's *Antiquities of Greece*, vol. I, p. 195.

(2) Plutarch. *in Solon*.

grand nombre de sophistes contrefaisant les sages qui étaient de son temps, disait qu'*anciennement à peine* y avait-il *eu sept sages par le monde*; mais de notre temps, ajoutait-il, *à peine pourrait-on trouver autant d'hommes ignorants*. Mais je pourrais avec vérité dire que je vois de notre temps l'amitié aussi rare entre les frères, que la haine l'était au temps passé. Tous ceux qui sont aujourd'hui, quand ils rencontrent deux bons frères, ils s'en émerveillent, comme ils feraient de voir ces Molionides qui semblaient avoir les corps collés ensemble : et trouvent aussi malaisé à croire et monstrueux, que des frères usent en commun des biens, des amis et des esclaves que leurs pères leur ont laissés, comme ils feraient qu'une seule âme régit le spieds les mains, les yeux de deux corps (1).

CHAPITRE VI.

Histoire de la Famille en Afrique, chez les Égyptiens, les Carthaginois, les Numides.

Dans la sage Égypte, le mariage n'avait pas mieux conservé ses caractères primitifs. La polygamie, mais une polygamie sans limite, y était permise à tous les citoyens, les prêtres excepté. « Il n'était permis aux prêtres égyptiens, dit Diodore de Sicile, que d'avoir une seule femme; mais tous les autres pouvaient en épouser

(1) De l'Amitié fraternelle, c. 1.

autant qu'ils voulaient (1). » En vertu de ce principe poussé jusqu'à ses dernières conséquences, le mariage entre frère et sœur était autorisé par les lois (2). Malgré l'apparente liberté qui leur était garantie dans les contrats nuptiaux, les femmes, dégradées par la polygamie, étaient réellement esclaves, en ce sens qu'elles étaient chargées des occupations les plus pénibles et les plus contrares à leur faiblesse. Tandis que le mari prenait soin du ménage et filait la quenouille, les femmes s'employaient au négoce et à la gestion des affaires extérieures (3). Telle est peut-être l'explication d'une loi extraordinaire qui aggravait encore la condition de la femme. En vertu de cette loi les fils étaient dispensés de pourvoir aux besoins de leurs parents : ce soin regardait les filles (4). A l'oppression de l'être faible se joignait sa dégradation. Sextus Empiricus rapporte que dans plusieurs contrées de l'Égypte les femmes pouvaient se prostituer elles-mêmes, non-seulement sans se déshonorer, mais encore avec gloire, la prostitution étant regardée comme quelque chose d'honorable et de glorieux (5).

Sans avoir la même étendue que chez les Romains, le pouvoir paternel n'était retenu dans les limites de l'équité que par des barrières assez faibles. Ainsi les parents qui tuaient leurs enfants n'étaient pas mis à mort; on les obligeait seulement à embrasser les cadavres trois jours et trois nuits (6). Comme partout,

(1) Lib. I, p. 72. — (2) Ibid., p. 25. — (3) Hérod. liv. II.

(4) Hérod. liv. II. — (5) Pyrrhon., hypotyp. liv. III, c. 24. —

(6) Diod. Sicul. lib. I, p. 69.

la vie de l'enfant courait un autre danger. Le sang de de l'innocence ruisselait, en Egypte, dans les temples de ces divinités ridicules dont le sol était couvert. Malheur surtout aux infortunés dont la chevelure était roussâtre, ils étaient immolés par les rois eux-mêmes sur le tombeau d'Osiris. C'était la suite d'une ancienne fable, portant que les bœufs roussâtres devaient être sacrifiés, parce qu'on croyait que Typhon avait eu les cheveux de la même couleur (1).

Il est donc vrai, malgré leur civilisation matérielle justement admirée, les Égyptiens n'étaient guère moins dégradés que les autres peuples : tant il est incontestable que l'humanité déchue était impuissante à se relever elle-même de sa chute. Une autre nation de l'Afrique, également fameuse dans l'histoire, va devenir une nouvelle preuve de cette vérité.

Colonic de Phéniciens, les Carthaginois avaient conservé le culte et les lois de la mère-patrie. Le despotisme paternel, l'abaissement de la femme, l'esclavage et le meurtre de l'enfant, telles étaient les plaies qui chez eux dévoraient la société domestique. Moins exagéré peut-être dans son exercice habituel que parmi les Romains, le pouvoir paternel s'y révélait cependant par des actes d'une cruauté révoltante.

Machée, général de la république, était campé non loin de Carthage, lorsque son fils Cartalon passa près de cette ville en se rendant à Tyr. Ses compatriotes l'y envoyaient offrir à l'Hercule tyrien la dîme des

(1) Diod. Sicul. lib. 1, p. 79. Maneth. apud Porphyr. de Abstinent. lib. 11, c. 55.

dépouilles prises en Sicile : il était souverain pontife. Son père lui donna l'ordre de venir le trouver sur-le-champ. Cartalon continua son chemin, disant que les marques du respect envers les dieux devaient précéder les témoignages de l'obéissance filiale. Peu de temps après, Cartalon, revenu de Tyr, obtint des magistrats de Carthage la permission de se rendre au camp. Il y parut revêtu, en sa qualité de prêtre d'Hercule, de ses habits pontificaux.

Son père l'ayant aperçu lui parla en ces termes : « Misérable, comment oses-tu paraître devant moi et devant tant de malheureux citoyens, couvert de vêtements si magnifiques ? Pourquoi viens-tu si tard ? Puisque tu m'as considéré non comme un père, mais comme un banni, je t'envisagerai à mon tour, non d'un œil paternel, mais de celui d'un général. » En achevant ces mots, il ordonna qu'on dressât une croix, à laquelle son fils fut attaché par ses ordres, revêtu de ses habits pontificaux, à la vue de toute l'armée (1). » L'histoire ne dit nulle part qu'on fit à Machée un crime de la mort de son fils.

Ce trait de barbarie ne suffit pas sans doute pour prouver le règne légal du despotisme paternel chez les Carthaginois ; mais l'usage d'offrir les enfants en sacrifice le rend tristement incontestable. Toute l'histoire fait foi que dans les calamités publiques, ils immolaient par centaines ces innocentes victimes aux dieux irrités (2).

La patrie d'Annibal adorait avant tout Chronos ou

(1) Justin, *Hist. univ.* lib. xviii. — (2) Justin, *ibid.*

Saturne. Sa statue était semblable à celle du Moloch chananéen, honoré peut-être sous ces noms divers. Diodore de Sicile nous apprend qu'elle était de métal, ayant les bras étendus, avec une cavité intérieure, espèce de fournaise alimentée par un foyer placé au bas, et où venaient s'engloutir les enfants, victimes infortunées que l'affreuse idole recevait dans ses mains ardentes (1).

Suivant le même historien, il y avait à Carthage une loi fort ancienne qui ordonnait de n'offrir à Saturne que des enfants d'illustres familles. L'exécution en fut négligée pendant un temps considérable : aux victimes nobles on avait substitué des enfants d'esclaves ou d'étrangers. Mais quand Agathocles eut réduit la ville de Carthage à deux doigts de sa ruine, la loi fut remise en vigueur ; car les Carthagionis attribuaient toujours leurs revers et leurs calamités à la colère de Saturne, qu'ils croyaient irrité de la non-observation de cette loi. Pour expier ce crime, deux cents enfants des meilleures familles de la ville furent brûlés vifs en l'honneur de la cruelle divinité (2).

La forme de ce lamentable sacrifice, c'est-à-dire la

(1) Diod. Sicul. lib. xx, 14.

(2) Diod. Sicul. lib. xx. — Pescennius Festus in libris historiarum per satyram refert, Carthaginenses Saturno humanas hostias solitos immolare; et cum victi essent ab Agathocle, rege Siculorum, iratam sibi Deum putavisse; itaque ut diligentius piaculum solverent, ducentos nobilium filios immolasse. — Tantum religio potuit suadere malorum, que peperit sæpe scelerosa atque impia facta. Cui ergo clementissimi homines illo sacrificio consulebant, cum tantam partem civitatis occiderent, quantam fortasse ne Agathocles quidem victor occiderat? Lactant. *Divin. Instit.* lib. 1, c. 21.

violation barbare d'une des plus saintes lois de la nature et de la famille, nous a été conservée par Plutarque, dans ce passage effrayant de son *Traité de la superstition*. « N'eût-il pas mieux valu pour les Carthaginois, s'écrie ce philosophe, qu'il n'y eût eu ne dieux, ne diables au monde que de sacrifier à Saturne ce qu'ils sacrifiaient... leurs propres enfants? Et ceux qui n'en avaient point en achetaient des pauvres, comme s'ils eussent été des agneaux ou des chevreaux; il fallait que la mère propre qui les avait vendus assistât au sacrifice sans montrer apparence quelconque de s'esmouvoir à pitié, et sans plorer, ne soupirer; autrement elle perdait le prix et l'argent de son fils : et néanmoins son enfant ne laissait pas pour cela d'être sacrifié. Davantage, à l'entour de la statue à qui se faisait ce sacrifice, tout était plein de joueurs de flûte, de hautbois et de tambourins, afin qu'on n'ouît point le cri de l'enfant (1). » Vainement les Romains, vainqueurs de Carthage, défendirent ces sacrifices inhumains. Au christianisme était réservé la gloire de les abolir en Afrique comme dans le reste du monde soumis à son influence. « En Afrique, dit Tertullien, on immolait publiquement des enfants à Saturne jusqu'au proconsulat de Tibère, qui fit attacher les prêtres de ce Dieu aux arbres mêmes du temple qui couvraient ces affreux sacrifices, comme à autant de croix votives : j'en prends à témoin les soldats de mon pays, qui exécutèrent les ordres du proconsul; ce qui n'a pas empêché que ces détesta-

(1) Chap. xiv.

bles sacrifices ne se fissent toujours en secret (1). »

Pauvre enfant, c'est donc toujours avec du sang qu'il faut écrire ton histoire pendant quarante siècles ; et toi, fille d'Ève, c'est avec des larmes et de la boue qu'il faut retracer la tienne.

Aucun des dieux infâmes ou cruels dont le culte agissait d'une manière tour à tour atroce et dissolue sur la société domestique, ne manquait aux Carthaginois. La déesse céleste était adorée dans des temples nombreux à Carthage, sur les côtes d'Afrique, à Malte, et dans les autres îles de la Méditerranée, en Espagne près de Gades ; et son culte n'était pas moins abominable que celui de Mylia à Babylone, d'Anaïtis en Syrie et en Arménie, de Vénus Uranie en Chypre et ailleurs (2). Saint Augustin et Salvien nous apprennent que ces infâmes superstitions étaient tellement générales et tellement invétérées que leur funeste influence se faisait encore sentir sur les mœurs, même aux quatrième et cinquième siècles de l'ère chrétienne (3).

Les faits qui précèdent et ceux qui suivent nous donnent lieu de remarquer, en passant, une chose digne d'attention : c'est que chez tous les peuples idolâtres anciens et modernes, on trouve une divinité

(1) *Infantes penes Africam Saturno immolabantur palam usque ad proconsulatum Tiberii, qui ipsos sacerdotes in eisdem arboribus templi sui obumbratricibus scelerum, votivis crucibus exposuit, teste militia patriæ nostræ, quæ idipsum munus illi proconsuli functa est. Sed et nunc in occulto perseveratur hoc sacrum facinus. Apol. c. 9.*

(2) Valer. Max. lib. II. Münter, *Relig. des Carth.* p. 80 et suiv.
— (3) Ibid. p. 76-81.

cruelle et une divinité infâme. Le despotisme brutal et le sensualisme grossier, double fait qui domine le monde païen, se résume ainsi dans sa plus haute expression, l'expression religieuse. Point de thermomètre plus sûr, à notre avis, pour juger l'état moral de la société publique et de la société domestique. A défaut des monuments écrits qui périrent dans la ruine de Carthage, et qu'on accuse les Romains d'avoir ancantis de dessein arrêté, on peut logiquement conclure des données précédentes, que la famille carthaginoise était complètement déchue de sa dignité primitive.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur de l'Afrique. Nous y trouverons l'oubli des plus saintes lois de la nature, et la famille dans l'état de dégradation où le paganisme l'avait réduite sur tous les points du globe, même chez les peuples que nous appelons civilisés. Les Numides pratiquaient la polygamie et le concubinage (1). Les Éthiopiens possédaient leurs femmes en commun (2), et obligeaient leurs parents devenus vieux à se donner la mort. Ces malheureux se faisaient traîner à la queue d'un taureau jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. Si, avertis par quelques amis qu'il était temps de se prêter à cette étrange cérémonie, ils usaient de délai, il était permis de les étrangler. Cette horrible dépravation des sentiments les plus sacrés ne s'arrêtait pas là. Vouloir vivre, quoiqu'on fût hors d'état de contribuer au bien public,

(1) Strab. lib. xvii. Sallust. *in Jugurtha*. — (2) Landolphe, *Hist. Ethiop.* lib. iv.

était un crime capital. Aussi, dès qu'il arrivait à quelqu'un d'être atteint d'une maladie incurable, ou mutilé par accident, il était non seulement permis, mais encore méritoire de le tuer (1).

Tels sont les faits généraux que nous avons pu recueillir sur l'état de la famille en Afrique. Bien qu'en petit nombre, ils disent beaucoup. Si même on fait attention que les peuples africains descendaient de Cham et de Chanaan, on pourra, sans crainte d'erreur, affirmer que les lois et les caractères primitifs de la société domestique n'y étaient pas moins oubliés et méconnus, le sort de la femme et de l'enfant pas moins déplorable que chez leurs aînés, tant de fois maudits pour leurs excès révoltants contre toutes les lois divines et humaines.

CHAPITRE VII.

Histoire de la Famille en Europe, chez les Gaulois, les Germains, les Bretons et autres peuples du nord.

Entrons en Europe. Glorieuse partie du monde, la première entre tes sœurs par les lumières, les lois, la liberté, le bonheur, la gloire et la puissance, dis-nous : ces biens viennent-ils de toi-même ou les as-tu reçus ? Dis-nous le nom de ton bienfaiteur. Ce que tu es aujourd'hui, l'étais-tu avant que le christianisme eût brillé sur toi ? Ton histoire va répondre.

(1) Landolphe, *Hist. Æthiop.*, lib. iv.

Nous voici dans les Gaules et dans la Germanie. Les peuples nombreux qui occupent ces vastes contrées, sortis du même berceau, conservent la même religion, les mêmes lois par conséquent, et les mêmes mœurs; il est donc naturel de les réunir dans une seule et même étude. Ce qui convient aux uns convient aux autres, sauf peut-être quelques différences de détail dont il serait inutile de tenir compte.

Voyageurs dans le pays de nos redoutables aïeux, entrons dans la demeure d'un vieillard instruit entre tous et demandons-lui : Quelle législation régit parmi vous la société domestique ?

« La polygamie, nous dit-il, n'est pas d'un usage général; vous n'en trouverez des exemples que dans les familles nobles de la nation (1). Néanmoins la femme n'est pas notre égale (2). Sur elle ainsi que sur nos enfants nous avons droit de vie et de mort (3).

(1) *Quanquam severa illic matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris : nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nuptiis ambiuntur. Tacit. Germ. c. 18. — Reliq. des Gaulois, t. I, p. 55.*

(2) En effet, la législation, sévère pour la femme infidèle, était muette à l'égard du mari coupable; que dis-je? celui-ci était le juge de sa femme et l'exécuteur de la sentence. « *Paucissima in* » *tam numerosa gente adultera; quorum pœna præsens, et mari-* » *tis permissa. Accisis crinibus, nudatam, coram propinquis ex-* » *pellit domo maritus, ac per omnem vicum verberare agit : publi-* » *catæ etiam pudicitie nulla venia; non forma, non ætate, non* » *opibus maritum invenerit. » Tacit. Germ., c. 19.*

(3) Pomp. Mela, *Hist.* — *Franci pueros et puellas Gothos ut primitias belli in amnem conjecerunt. Procop. II. Gothor. Hist.*

A nous le métier des armes, nous n'en connaissons pas d'autre; à elle le soin de l'agriculture et de tous les travaux nécessaires à notre subsistance (1) : esclave, elle doit travailler pour son maître, tant qu'il vit. Quand il meurt, elle doit s'immoler sur son tombeau pour le servir dans l'autre monde (2). » En effet, je prête l'oreille et j'entends des cris déchirants; je regarde et je vois la fumée d'un bûcher. Un acte de barbarie, la violation des plus saintes lois de la famille et de la nature, s'accomplit : des femmes, des enfants, des amis périssent dans les flammes, victimes d'une loi cruelle (3).

« La femme, continue le vieillard, est un être impur. Elle est à jamais exclue du Valhalla, ou paradis d'Odin, à moins qu'elle ne se donne la mort pour y venir rejoindre son mari (4). »

Cette dégradation de la femme se trouve écrite sous une autre forme dans le Code des Saxons. Une de leurs lois établit que celui qui tuerait ou blesserait une femme, ne paierait que la moitié de l'amende qu'il aurait dû payer s'il avait blessé ou tué un homme (5).

(1) « Chez les Gaulois, dit Strabon, les occupations des deux sexes sont distribuées d'une manière opposée à ce qui se fait parmi nous; cet usage leur est commun avec beaucoup d'autres peuples barbares. » *Strab.* liv. iv, p. 66. — *Sophocl. OEdip. Col.* vers. 539.

(2) *Strab.* liv. iv, p. 66.

(3) Toutefois nos aïeux ne connaissaient pas le raffinement d'immoralité et de barbarie si commun chez les autres peuples. « Numerum liberorum finire, » dit Tacite, « aut quemquam ex adnatis necare, flagitium habetur : plusque ibi boni mores valent, quam alibi bonæ leges. » *Germ.* c. 19.

(4) *Specul. Saxon.* lib. i, 45. — (5) *Ibidem.*

La haute idée que nos aïeux attachaient à la mort sur le champ de bataille, tournait encore au détriment de la société domestique, et au renversement des rapports les plus sacrés des pères et des enfants. Ils déploraient le sort de ceux qui, épargnés par les combats, parvenaient à un âge avancé, comme déshonorant pendant cette vie et ne laissant aucune espérance pour l'autre. Cette erreur avoit introduit parmi eux la coutume barbare de faire sortir leurs vieillards de ce monde, de gré ou de force. Telles étaient les profondes racines que cette coutume avoit jetées dans les mœurs, qu'elle subsista longtemps en Germanie, après la prédication de l'Évangile, particulièrement chez les Prussiens et les Venedi.

Les premiers hâtaient par une prompte mort la délivrance de leurs enfants malades, de leurs esclaves, de leurs parents et quelquefois d'eux-mêmes (1). Les Venedi se rendirent coupables des mêmes crimes et du parricide en particulier, jusqu'au commencement du quinzième siècle (2). Si les pères et mères qu'on supposait avoir assez vécu souhaitaient d'être mis à mort, ou du moins y consentaient de bonne grâce, leur trépas étoit précédé et suivi d'un joyeux festin; s'ils tâchaient d'éviter leur triste sort, la cérémonie de leurs funérailles se faisoit avec tout l'appareil de la plus profonde tristesse. On tenoit la même conduite à l'égard des femmes qui n'avaient pas le courage d'accompagner leurs maris dans la tombe (3).

(1) Christoph. Hartknoch, *Antiq. Pruss.* Dissert. XIII. — (2) Marescale, *Annal. Herul. et Vandal.* lib. II, c. 8.

(3) Marescale, *Annal. Herul. et Vandal.* lib. II, c. 8.

A tous ces crimes destructeurs de la société domestique, se joignaient et le sacrifice de l'enfant qu'on brûlait en l'honneur des dieux, enfermé dans une statue d'osier, et les désordres les plus grossièrement immoraux, autorisés par la loi (1). Pour compléter ce triste tableau, il faut dire encore que les Germains étaient dans l'usage d'exposer leurs enfants (2).

Les saintes lois de la famille, les augustes caractères de l'union conjugale n'étaient pas moins méconnus chez les autres peuples du Nord. Le despotisme de l'être fort, l'avilissement de l'être faible, la polygamie, le meurtre de l'enfant, tel était, au rapport de leurs historiens, l'état moral de la société domestique parmi les Huns, les Vandales, les Hérules et les Goths (3). Aux yeux du premier et du dernier de ces peuples, la polygamie était non-seulement permise, mais honorable. Chaque homme était respecté suivant le nombre de ses femmes (4); de tous leurs enfants les Goths n'en gardaient qu'un seul. Ils abandonnaient tous les autres ou les envoyaient, dès qu'ils étaient parvenus à un certain âge, chercher ailleurs de nouveaux établissements. De là, ces essaims innombrables de barbares, qui pendant plusieurs siècles ont désolé l'Europe en-

(1) *Apud Gallos autem adolescentis publice ac secure nubunt, nec turpe facinus, cui patriæ legis patrocinatur auctoritas, arbitrantur. Bardesan. apud Euseb. Præp. Ev. lib. vi, c. 10.*

(2) *Lipsius, ad Hist. Tacit.*

(3) *Jornandès, Hist. Hun. c. 49, p. 684 et passim. — Suevi, Sicambri, viginti centurionibus concrematis hoc velut sacramento sumpserant bellum. Florus, lib. iv.*

(4) *Adam Bremens, in Saxogoth.*

tière et même une partie de l'Afrique et de l'Asie (1).

L'homme dégradé se portant partout avec lui, l'effroyable corruption que nous venons de décrire n'avait pas seulement bravé les glaces du pôle, elle avait franchi l'étendue des mers, et, comme une lèpre, s'était attachée à tous les membres de l'humanité déchue. Les insulaires de la Grande-Bretagne, qui le croirait? étaient peut-être les plus dépravés des anciens peuples de l'Europe septentrionale. Un seul fait suffit pour le prouver. La communauté des femmes, dit César, régnait parmi eux, même entre les frères (2). La même chose est attestée par Diodore de Sicile et Dion Cassius (3). Au midi de l'Europe, nous trouvons des mœurs semblables, et la famille dans le même état de dégradation (4).

CHAPITRE VIII.

Histoire de la Famille en Europe, chez les Romains. — Première époque, depuis la fondation de Rome jusqu'aux décemvirs.

Les fleuves arrivent à leur embouchure, charriant les immondices qu'ils ont recueillies sur leur passage à travers les villes et les campagnes; ce dégoûtant tribut qu'ils versent dans son sein, la mer le rejette en écume sur ses bords : ainsi le flot de corruption dont

(1) Adam Bremens, *in Saxogoth.* — (2) Comment. lib. v.

(3) Diod. Sicul. lib. lxxvi, Dio, apud Xiphil. lib. lxx. — (4) Strab. liv. iii, p. 449.

nous avons suivi le cours à travers les siècles chez les différents peuples de l'Orient et de l'Occident, vint se jeter dans l'océan de la corruption romaine, qui le renvoya plus impétueux et plus infect jusqu'aux limites de l'Empire. Cette double action du monde sur Rome et de Rome sur le monde va maintenant nous occuper. Aux détails sur la famille romaine nous donnerons une certaine étendue. On nous le permettra d'autant plus volontiers, que ses lois et ses mœurs sont le résumé trop fidèle des lois et des mœurs de la société domestique chez les autres nations païennes; en sorte que les lumières plus vives qui jailliront de nos études serviront à éclairer les parties du tableau précédent qui auraient pu rester dans l'ombre.

Chef de brigands, et père d'un peuple destiné par la Providence à l'empire du monde, Romulus, accoutumé à ne reconnaître d'autre loi que celle de la force, imprima son caractère aux rudiments de législation qu'il donna à sa peuplade. La nature ne fut comptée pour rien dans l'organisation de la famille romaine. Elle eut pour base non les liens du sang, mais le lien civil de la puissance. Pour être membre de la famille, le titre d'enfant ou d'épouse ne suffisait pas; il fallait encore être sous la puissance du père. Ainsi le fils émancipé cessait de faire partie de la famille; ainsi la nouvelle épouse entrait dans la famille non par sa qualité d'épouse, mais par l'adoption civile de son mari actuellement sous la puissance paternelle. De là, pour l'enfant, une série de conséquences dont la rigueur logique fait frémir.

Et d'abord, le pouvoir paternel des Romains, porté

à un degré inconnu des autres nations, s'étendit jusqu'au droit de propriété absolue sur les enfants, les petits-enfants et au-delà (1). En conséquence, la vie et les biens de tous les enfants et des petits-enfants issus des fils en puissance, furent, entre les mains du père de famille, comme une *chose* entre les mains du propriétaire. Leurs acquisitions soit par industrie, soit par donations, soit par testament, appartenaient au père, qui était ainsi l'héritier universel de sa lignée. « Nous acquérons, dit Ulpien, par les personnes qui sont sous notre puissance (2). » Les commentateurs du droit romain expliquant ce texte ajoutent : « Le père acquérait par son fils... les enfants héritaient pour leur père, et le père, s'ils avaient un pécule, en était l'héritier (3). »

Tout en blâmant cette exagération de droits accordés à la puissance paternelle, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce pouvoir absolu sur plusieurs générations, un principe de force et d'unité qui devait

(1) Jus autem potestatis quod in liberos habemus, proprium est civium Romanorum : nulli enim alii sunt homines, qui talem in liberos habeant potestatem, qualem nos habemus. Qui igitur ex te et uxore tua nascitur, in tua potestate est. Item qui ex filio tuo et uxore ejus nascitur, id est nepos tuus et neptis, æque in tua sunt potestate; et pronepos et proneptis, et deinceps cæteri. Qui autem ex filia tua nascuntur in potestate tua non sunt, sed in patris eorum. *Instit.* lib. 1, t. IX. *De Patr. Potest.* § 1-2.

(2) Adquiritur nobis etiam per eas personas quas in potestate, manu, mancipiove habemus. *Fragm.* tit. XIX, § 18.

(3) Pater adquirebat per filium... Liberi patri erant hæredes sui, et pater contra liberis, si quod peculium haberent, jure succedebat. *Heinecc. ad Leg. Jul. Poppæam*, lib. II, c. 11, p. 559.

nécessairement réagir sur la société politique. La puissance du lien de famille fut, à n'en pas douter, une des causes de la grandeur romaine.

En vertu du même droit de propriétaire, le père pouvait exposer ses enfants, les tuer, les vendre et les racheter : trafic horrible que la législation subséquente l'autorisa, par un acte spécial, à exercer jusqu'à trois fois (1). Ce droit ne cessait qu'après la troisième vente, ou par l'émancipation, ou par le mariage revêtu de l'assentiment paternel (2). Nous reviendrons sur ce point essentiel, en expliquant les lois des Douze-Tables.

Cependant la nécessité d'augmenter son peuple naissant obligea Romulus à mettre une restriction à ce droit homicide, dont les conséquences eussent été l'anéantissement infaillible de la république encore au berceau. Il enjoignit aux pères de famille d'élever tous leurs fils et l'aînée des filles; défendit de tuer l'enfant, quel que fût son sexe, âgé de plus de trois ans, et restreignit le droit d'exposition au fils disgracié de la nature et à toutes les filles puînées (3). Nous verrons plus tard avec quelle facilité on renversa ces faibles barrières, et comme on se joua impunément de la vie des nouveau-nés.

Dérivée de la même source que le pouvoir paternel, la puissance maritale revêtit le même caractère et prit la même extension. Passée sous la puissance de son

(1) Tab. iv.

(2) Ibid. — Si pater filio concesserit uxorem, qua cum sacra et bona secundum leges communicet, patri posthac filium venumdandi jus ne esto. *Lex. Tull. hostil. Dionys. Halicar. lib. 11, c. 28.*

(3) Id. lib. 11, c. 15.

mari, non point en vertu du mariage considéré comme contrat naturel, mais comme adoption civile, la femme prend dans la famille la qualité de fille relativement à son mari, et de sœur consanguine relativement à ses propres enfants. Son mari devient le maître absolu de sa personne et de ses biens, comme il l'est de la personne et des biens de ses propres enfants. S'il meurt, elle héritera de lui, non comme épouse, mais comme fille adoptive de ce père civil. Une seule chose lui manquera toujours, c'est la liberté. La puissance paternelle qui la domine n'est pas morte avec son mari; elle a passé dans la personne des *agnats*, c'est-à-dire du frère, de l'oncle, en un mot des parents de son mari en ligne masculine. S'il n'en existe pas, le mari lui donne un tuteur testamentaire. Développons ce despotique système qui absorbe la femme dans la puissance maritale, comme celle-ci est absorbée dans la puissance paternelle.

Le mariage par *achat* fut seul en usage chez les Romains au temps de Romulus. Numa établit le mariage par *confarréation*, forme religieuse, patricienne et la plus solennelle de l'union conjugale. Après la publication des Douze-Tables, la loi reconnut encore la possession annuelle ou l'*usage* (1). Le mariage n'avait d'effets civils qu'autant qu'il était revêtu de quelqu'une

(1) *Matrimonium coemptionis. Cic. Topic. Matrimonium confarricare. Apol. lib. x, de Asino.* — Arnobe, se moquant des dieux des païens, fait allusion à ces différentes espèces de mariage : « *Uxores dii habent, atque in conjugalia fœdera veniunt conditionibus ante quæsitis, usu, farre et coemptione, genialis lectuli sacramenta conducunt. Adv. Gentes, lib. iv.*

de ces formes légales. Dans tous les cas, il était l'exercice du droit du plus fort, au profit duquel il stipulait la propriété absolue de l'être faible. Et d'abord, la plus ancienne forme de mariage connue chez les Romains, c'est l'achat ou *coemptio*. Telle est en effet la première manière et la plus usitée chez toutes les nations d'acquérir la propriété. On employait donc, pour épouser une femme, des formalités absolument semblables à celles d'un contrat de vente ordinaire. L'acheteur en demandait le prix; on discutait, on marchandait. Une fois les parties tombées d'accord et la somme payée, la femme devenait la propriété de son mari, et subissait toutes les conséquences de cette condition.

Avant de les exposer, on nous permettra de rappeler que cette ignominieuse condition de la femme, cette dégradation par conséquent de la société domestique, était écrite à chaque page des lois romaines, et jusque sur le marbre des tombeaux. Témoin, entre mille, l'inscription suivante trouvée à Padoue :

PUBL. CLAVD. QVAEST.

AER.

ANTONINAM-VOLVMNIAM.

VIRGINEM.

VOLENT. AVSPIC.

A. PARENTIBVS. SVIS. COEMIT.

A. FAC. III. IN DOM.

DVXIT.

Inutile de rappeler que la vente des femmes était la forme ordinaire du mariage chez tous les peuples de

l'antiquité (1). Que la femme apprenne donc à connaître les conséquences de sa condition chez les Romains, et qu'elle bénisse de toute la puissance de son cœur la religion sainte qui a brisé le joug odieux que le paganisme fit si longtemps peser sur elle.

1° Comme le champ ou la bête de somme prend le nom de celui qui l'achète, la femme perdait son nom pour prendre celui de son nouveau maître. Cet usage subsiste encore aujourd'hui dans le christianisme, quoique la signification en soit bien différente : en le conservant, l'Église a voulu rappeler à la femme non-seulement l'unité de la famille, mais encore un utile souvenir.

2° Elle était frappée d'une incapacité absolue à rien acquérir soit par donation entre vifs, soit par testament, soit de toute autre manière, qui n'appartînt à son mari (2). La condition de la femme à l'égard de son mari, était celle de la fille à l'égard de son père (3). Or, comme le père acquérait par son enfant, de même le mari acquérait par sa femme (4). C'est ainsi que les

(1) Gen. xxxi, 14. I Reg. xviii, 32. Ælian. *Hist. Var.* lib. iv, c. 1. *Novel.* xxxi. Tacit. *de Morib. Germ.* c. 18.

(2) *Adquiritur autem nobis etiam per eas personas quas in potestate, manu mancipiove habemus. Itaque siquidem (mancipio puta) acceperit, aut traditum est eis, vel stipulati fuerint, ad nos pertinet. Ulp. Fragm. de Dominis et Adquisit.* t. IX, 18.

(3) *Redigebatur uxor in manuum conventionem in potestatem mariti, adeo ut loco filiarum esset. Dionys. Halicar.* lib. II, p. 95. — *Gellius*, lib. xviii, c. 6.

(4) *Quum mulier viro in manum convenit, omnia quæ mulieris fuerunt, viri sunt dotis nomine. Cicer. Topic.* iv.

commentateurs entendent le texte d'Ulpien cité plus haut.

3° Comme la propriété fructifie pour son maître, la femme fructifiait pour son mari, non-seulement en devenant riche, mais encore en devenant mère. Les enfants sortis de ses entrailles et formés de son sang, étaient non sa propriété, mais celle du mari (1). Produits de sa propriété, ils étaient à sa discrétion pour la vie et pour la mort. Non-seulement les fils et les filles, mais encore leurs enfants et petits-enfants, étaient soumis à ce pouvoir paternel : le père seul et non la mère en avait l'exercice. C'est pourquoi le père est appelé, par Ulpien, chef de famille (2).

4° L'essence du droit de propriété étant de pouvoir user et abuser de la chose, c'est-à-dire, de la détruire, de la vendre, d'en céder l'usage ou l'usufruit, de renoncer à sa possession, le mari avait les mêmes droits à l'égard de sa femme. Il pouvait les exercer tous sans exception, et, honte éternelle ! il les exerça tous. « Magistrat domestique, le mari fut investi par Romulus d'un pouvoir absolu sur sa femme. A lui appartient non-seulement le domaine des biens, mais encore le droit de vie et de mort. » Tel est le témoignage formel de Denys d'Halicarnasse (3). En un mot, il n'est

(1) *Fœminæ vero neutro modo possunt adoptare, quoniam nec naturales liberos in postestate habent. Ulpian. Fragm. de Adoptionib. tit. VIII, 9.*

(2) *Fragm. tit. IV, § 1. — Voyez Bouchard, Comment. sur les Loix des Douze-Tables, in-4°.*

(3) *Urbis conditor maritis omnem in uxores potestatem concessit, hasque in eorum manu ac mancipio esse jussit, dum penes viros*

aucun des droits de la puissance paternelle entendue comme nous avons vu, que le mari ne pût exercer sur la femme qu'il avait achetée (1).

C'est lui qui punissait son épouse coupable d'ivrognerie, d'adultère ou d'autres fautes; c'est lui qui la renvoyait; que dis-je? il avait sur cette infortunée créature un droit dont l'immoralité révoltante est cependant consacrée par de trop fameux exemples. Admirateurs des païens, lisez la vie de Caton et d'Auguste, l'un *censeur* et l'autre *réformateur* des mœurs romaines, et apprenez à rougir (2)!

5° Dans le cas de répudiation qui devint plus tard l'usage le moins violent de l'autorité maritale, ne pensez pas que la femme jouit de quelque liberté; non, elle redevenait la propriété de ses *agnats* ou de ceux qui l'avaient vendue (3). Nous verrons que les femmes s'affranchirent enfin de ce joug de fer, mais pour tomber dans une licence effrénée. Du moins, lorsque son mari aura cessé de vivre sera-t-elle délivrée de l'oppression? Nullement. La puissance maritale se survivra à elle-même pour lui imposer un nouveau joug, celui d'un tuteur. Les lois romaines la condamnaient à ce

non solum domesticum imperium, sed ipsum jus vitæ ac necis esse voluit. *Lib. II, c. 26.*

(1) *Id. lib. II, p. 95.* — Gellius, *lib. XVIII, c. 6.*

(2) *Ex Plutarco. in Caton. ex Tacito, Annal. lib. V, c. 1; ex Dione, lib. XVIII, p. 584, habemus: Catonem uxorem Marciam presentem despondisse Hortensio; Augusto vero Tiberium Neronem Liviam uxorem, etiam prænantem, cessisse.*

(3) *Majores nullam, ne privatam quidem rem agere fœminas sine auctore voluerunt, in manu esse parentum, fratrum, virorum. Tit. Liv. Decad. xxxiv, c. 9.*

dernier genre d'esclavage. « De même, disent-elles, que le père de famille peut donner par son testament des tuteurs à ses jeunes enfants; de même le mari sur le point de mourir donne un tuteur à sa femme, comme à sa propre fille (1). »

Il s'ensuivait de là, comme complément de ce système de servitude, que les femmes ne pouvaient même disposer de *leurs biens* après leur mort. Excepté les vestales et les femmes *ingénues* qui avaient trois enfants, et les affranchies qui en avaient eu quatre, toutes les femmes étaient assujetties à la tutelle et par elles-mêmes incapables de tester (2). Cette exception même, qui du reste ne fut établie que plus tard, révèle, quand on en sait la cause, une des plaies les plus hideuses de la société domestique chez les Romains : nous la ferons connaître en son temps.

Ce n'est pas tout encore. Il s'agissait de perpétuer le joug du tuteur jusqu'au dernier soupir de l'infortunée qui le portait : un despotisme jaloux en trouva le moyen. Les secondes noces furent interdites aux femmes sinon de droit, au moins de fait. L'opinion publique (3) jeta une telle défaveur sur cette union,

(1) *Quemadmodum paterfamilias liberis pupillis poterat tutores testamento dare : ita maritus morti proximus testamento tutorem dabat uxori : tanquam filiæfamilias. Heinecc. ad. Leg. Papiam, lib. II, c. 9.*

(2) *Ingenua ter enixa, vel jus trium liberorum consecuta; libertina quatuor liberorum jure, tutela liberator... Eidem sine patris auctoritate... testari fas esto. Leg. Pap. Popp. c. 12.*

(3) Nous conviendrons volontiers que cette défaveur jetée sur les secondes noces pouvait aussi provenir de la haute idée que les païens

que la veuve ne pouvait la former sans se flétrir d'une tache ineffaçable. Ce préjugé, en complétant le système d'oppression barbare qui pesait sur la femme, produisit, chez les différents peuples, des conséquences affreuses, entr'autres l'atroce coutume d'immoler ou de brûler les veuves sur le tombeau de leur mari.

Pour ne parler ici que des Romains, il n'est sorte de moyens que la jalousie maritale n'inventât pour ériger en maxime sacrée cette injuste défense. De tout temps la vanité fut le faible de la femme : on la prit par cet endroit sensible. La louange et la flétrissure furent tour à tour prodiguées pour la réduire sur ce point à l'obéissance. Aux seules épouses non remariées fut réservé l'insigne honneur de toucher la statue de la Fortune féminine, de la mère Matuta et de la Pudeur (1); seules elles eurent le droit de ceindre leur front de la couronne pudique (2); seules elles purent prétendre au sacerdoce si ambitionné des déesses (3). De là, les éloges magnifiques donnés à Cornélie, mère

eux-mêmes attachaient à la continence et à la virginité; mais il est certain que le despotisme marital trouvant son intérêt dans cette opinion vraie en elle-même l'exagéra à son profit. La preuve en est que le christianisme s'empressa d'autoriser les secondes noces, et réprouva ceux qui osaient les condamner.

(1) Festus, *Signum pudicitiae*.

(2) Quæ uno matrimonio contentæ fuerant, corona pudicitiae honorabantur. Existimabant enim eum præcipue matronæ sincera fide incorruptum esse animum, qui post depositæ virginitatis cubile in publicum egredi nesciret, multorum matrimoniorum experientiam quasi illegitimæ cujusdam intemperantiæ signum esse credentes. *Valer. Maxim. lib. II, c. 1, de Matrimon. ritu, etc.*

(3) Treb. Poll. *de 30 Tyr. c. 52*

des Gracques (1); de là, les poètes chantant l'éloge d'une autre Cornélie qui avait promis de n'avoir qu'un époux (2).

Et, en effet les femmes vaines et crédules ne virent pas le piège qu'on leur tendait, et firent graver sur leur tombeau, comme un titre de gloire, le triomphe de la jalousie et du despotisme marital :

D. M.

REINANIÆ C. F.

MÆCIANÆ

CONJ. INCOMPARABILI

UNIVIRÆ ET CASTISSIMÆ.

En même temps on faisait passer les secondes noccs pour être du plus funeste augure (3). Pour ajouter à la terreur la honte à laquelle une femme est toujours si sensible : « Les anciens Romains, dit Plutarque, obligeaient les veuves à se marier les jours de fêtes publiques, afin de les couvrir de confusion en présence de toute la ville (4). » De là, enfin, l'empressement des *pères* et des *maris* à recommander à leurs filles et à leurs épouses un veuvage perpétuel (5).

(1) Plutarch. *in Vit. Gracch. initio.*

(2) Jungar, Paule, tuo sic discessura cubili.
In lapide hoc *uni nupta* fuisse legar.
Propert. lib. iv. Eleg. 12.

(3) *Sævi ominis et infaustum connubium. Apul. Apol. II, p. 545.*

(4) *Quæst. Rom. CV.*

(5) *Filia, tu specimen censuræ nacta paternæ,
Fac teneas unum, nos imitata, virum.*

Et qu'on ne dise pas que cette défaveur jetée sur les secondes noccs avait pour but d'obtenir plus sûrement la fidélité conjugale et de pourvoir plus efficacement au bien des enfants. Dans ce cas, pourquoi les maris s'attribuaient-ils avec tant d'impudeur le droit de répudier arbitrairement leurs épouses, et d'en prendre une nouvelle du vivant de la première? La présence d'une prostituée au foyer domestique était-elle donc bien plus favorable aux enfants que celle d'un beau-père? et puis, les enfants n'appartenaient pas à la femme, ou du moins celle-ci n'exerçait sur eux qu'une faible action, soumise qu'elle était, après la mort de son mari, au gouvernement d'un tuteur.

Nous verrons bientôt que les lois d'Auguste brisèrent ce genre d'oppression. Mais tel était le paganisme : capable de tout mal, il semble incapable de tout bien dans l'ordre moral. En punissant les veuves qui ne passaient pas à de secondes noccs, la loi *Papia Poppea* jeta la femme sous un joug plus dégradant et plus dur que le despotisme marital, le joug d'un libertinage effréné (1).

Le christianisme, principalement dans les premiers siècles, témoigna aussi de l'opposition aux secondes noccs; mais il n'en fit point un crime : d'ailleurs ses vues étaient bien différentes. L'avantage des enfants du premier lit, la gloire de la femme, la nécessité de spiritualiser les cœurs, tels furent ses motifs.

Ainsi, depuis le berceau jusqu'à la tombe la vie de

(1) *Fœminis a morte viri biennii, a repudio anni et sex mensium vacatio esto. Lex. Pap. act. v.*

la femme romaine, dans cette première période, était un esclavage non interrompu; tel est le dernier mot de son histoire. La même condition était celle de l'enfant : à Rome comme ailleurs le despotisme était donc la loi suprême du foyer domestique.

Numa, successeur de Romulus, adoucit un peu le sort de la femme, soit en modifiant les droits de tutelle, soit en la rendant habile à hériter de ses parents, soit en établissant le mariage par dot, tout en consacrant le mariage par achat. Cette nouvelle forme de contrat matrimonial était la conséquence du droit de posséder reconnu à la femme. Au lieu d'être achetée par le mari, c'est elle-même qui lui donnait une dot en échange de la protection qu'elle lui demandait. De là, naquit la distinction si connue entre les femmes romaines : celles qui avaient été achetées par leur mari s'appelaient *mères de famille* (1); celles qui avaient fourni une dot reçurent le nom d'*épouses* ou de *matrones* (1). Mais telle fut bientôt la corruption des mœurs que ce nouveau mariage devint une source féconde de crimes dans le foyer domestique, et d'avaries pour la femme. On chercha non des épouses, mais

(1) *Coemptio certis conditionibus peragebatur; et sese in coemendo invicem interrogabant. Vir ita : An sibi mulier materfamilias esse vellet? Illa respondebat : Velle. Item mulier interrogabat : An vir sibi paterfamilias esse vellet? Ille respondebat : Velle. Itaque mulier in viri conveniebat manum, et vocabantur hæc nuptiæ per coemptionem, et erat mulier materfamilias viro, loco filix. Boet. comm. ad Topic. Cicer. lib. II. — Gallius, lib. XVIII, p. 616.*

(2) *Istæ lege, cum ista dote, filiam tuam sponden' mihi uxorem dare? Spondeo. Plaut. Trim. act. V, scen. II, vers 29.*

des dots. Les femmes les plus décriées trouvèrent des maris (1); tandis que les vierges, riches seulement de leurs vertus, se voyaient délaissées (2). « Il est important au salut de la république, écrivait un jurisconsulte, que les filles conservent soigneusement leur dot; c'est la seule condition à laquelle le mariage leur soit possible (3). » Que pouvait-on attendre de mariages contractés pour de semblables motifs? si ce n'est une dégradation de plus en plus profonde de la société domestique, des injustices nombreuses, et enfin le scandale éclatant de la répudiation. Ces funestes effets furent longtemps suspendus par la force de l'opinion publique; mais dans la suite les lois romaines vinrent malheureusement leur donner toute liberté de se produire, en autorisant le mari à renvoyer sa femme dans un grand nombre de cas; et suivant la gravité de la cause, à retenir une partie proportionnelle de la dot (4). On conçoit avec quelle facilité l'époux avare ou dissipateur devait trouver des cas de renvoi. Les femmes, à leur tour, ne furent pas les dernières à en faire naître. Réagissant avec force contre la législation pri-

(1) Plut. *in Mario*, p. 247. — Valer. Maxim. lib. viii, c. 2, § 3.

« Uxores male moratas, sed beatas dote. »

(2) *Virginem habeo grandem, dote cassam, atque illocabilem, neque enim eam que locare cuiquam. Plaut. Aulul. act. V, scen. II, vers. 14.*

(3) *Reipublicæ nostræ interest mulieres dotes salvas habere propter quales nubere possunt. Paul. lib. II, de Jure dot.*

(4) *Sin mulieris culpa dissidium factum, morum nomine maritus graviorum quidem sextam, leviorum octavam dotis partem retinet. Lex. Pap. c. 24.* — Par *mores graviores* on entendait l'adultère, et par *mores leviores*, tout le reste. *Ulpian.*, tit. vi, § 15.

mitive qui les mettait, en cas de veuvage ou de divorce, sous l'autorité des agnats ou du tuteur testamentaire, elles s'affranchirent du joug au point *de se choisir elles-mêmes* des tuteurs sur lesquels, dit Cicéron, elles régnaient beaucoup plus qu'eux-mêmes ne régnaient sur elles (1).

Nous verrons toutes les conséquences de cette législation anormale se développer avec le temps, et faisant passer dans l'État l'effroyable corruption de la famille, amener la ruine totale de l'une et de l'autre.

CHAPITRE IX.

Seconde époque, depuis les décemvirs jusqu'à la fin de la république.

Les faibles digues opposées par Numa au débordement des mœurs et à la dégradation de la famille qui en est l'inévitable suite, ne tinrent pas longtemps contre les passions impétueuses des rudes enfants de Romulus. Soit que les réglemens inspirés par la nymphe Egérie fussent complètement tombés en désuétude, soit que la manie des constitutions *à priori* ne soit pas exclusive aux peuples modernes, les Romains voulurent se constituer sur le modèle des étrangers. A la Grèce regardée en ce temps comme la terre classique de la sagesse et de la civilisation, ils résolurent

(1) *Invenerunt genera tutorum, quæ potestate mulierum continentur. Pro Murena, c. 12.*

de demander des lois. Nous le disons hardiment : ce jour-là les Romains furent mal inspirés. Pour avoir des lois morales, et surtout une législation domestique moins corruptrice, la Grèce était de toutes les nations la dernière à laquelle Rome devait s'adresser. Non-seulement le droit de la force était là, comme partout, la loi suprême de la famille ; il régnait encore dans les mœurs publiques et privées une corruption jusqu'alors peu connue des Romains. Nous en avons donné les preuves.

Cependant, c'est à l'école de ce peuple que furent envoyés les décevirs. De retour dans leur patrie, ils rédigèrent la législation dont ils avaient apporté les principes. Cette rédaction devint la loi des *Douze-Tables*.

Voici les principales dispositions du nouveau Code relatives à la famille :

1° La consécration et l'extension du despotisme paternel.

« Que le père ait droit de vie, de mort et de vente sur ses enfants légitimes (1). »

En conséquence de cet article, non-seulement le père pouvait exposer son fils comme une *chose* qui lui appartenait, le tenir en prison, le battre de verges, l'occuper aux travaux de la campagne ; mais encore le

(1) *Endo liberis justis jus vitæ, necis venumdandique potestas ei esto. Tab. iv.* — Telle est la leçon de Godefroy ; Bouchaud rétablit autrement cet article, qu'il joint au suivant : « *Patrei endo filium iustum vitæ necisque potestas estod ; terque im venomdarier jous estod ; sei pater filiom ter venomduit, filios a patre liber estod.* » *Commentaire sur la loi des 12 Tables, in-4°.*

punir du dernier supplice (1). Une foule d'exemples prouvent que les pères avaient un tribunal domestique, où, prenant l'avis de leurs parents, alliés, et amis, ils jugeaient leurs enfants, leur infligeaient des châtimens et des supplices proportionnés aux crimes dont ils s'étaient rendus coupables. C'est ainsi que, suivant le témoignage de Valère Maxime (2), Cassius Viscellinus fit mourir son fils, après l'avoir fait battre de verges. Le même auteur cite un autre exemple de sévérité paternelle, celui de M. Scaurus qui força son

(1) Dionys. Halicarn. lib. II, *Antiquit.* p. 96. — Simplicius, *in Comment. ad Epicteti enchirid.* c. 37.

(2) Par Romulo gloria L. Brutus, quia ille urbem, hic libertatem romanam condidit, filios suos, Tarquinii dominationem a se expulsam reducentes, summum imperium obtinens, comprehensos, proque tribunali virgis cæsos, et ad palum religatos, securi percuti jussit... Hujus æmulatus exemplum Cassius, filium, qui tribunus plebis agrariam legem primus tulerat, multisque aliis rebus populariter animos hominum amore sui devinctos tenebat, postquam illam potestatem deposuit adhibito propinquorum et amicorum consilio, affectati regni crimine domi damnavit, verberibusque affectum necari jussit ac peculium ejus Cereri consecravit... M. vero Scaurus, lumen ac decus patriæ, quum apud Athesim flumen impetu Cimbrorum Romani equites pulsi, deserto proconsule Catulo, urbem pavidi repeterent, consternationis eorum participi filio suo misit, qui diceret : « Libentius se in acie ejus interfecti ossibus occursurum, quam ipsum tam deformis fugæ reum visurum; itaque, si quid modo reliquum in pectore verecundiæ superesset, conspectum degenerati patris vitaturum. » Recordatione enim juventæ suæ, qualis M. Scauro aut habendus, aut spernendus esset filius admonebatur. Quo nuntio accepto, juvenis coactus est fortius adversus semetipsum gladio uti, quam adversus hostes usus fuerat. *Valer. Max.*, lib. V, n. 1, 2, 4. *Qui severi adv. liberos.*

fil à se donner la mort. Quintilien nous apprend (1) que les fils de Fabius Eburnus, et Aulus Fulvius (2) subirent pareillement la mort par ordre de leur père. Ce fut en vertu du même pouvoir paternel que Titus Arrius condamna son fils à l'exil (3).

Sans limite dans son étendue, ce pouvoir redoutable ne finissait que par la mort du père. Tous les enfants y étaient soumis; nul d'entr'eux ne pouvait s'y soustraire tant que le père vivait et malgré lui; pas même le fils qui aurait gouverné la république, rempli une des premières magistratures, ou bien mérité de la patrie (4).

Quant au droit de vendre l'enfant, accordé par Romulus d'une manière absolue, il fut, comme nous l'avons dit, un peu restreint par Numa, qui ôta au père le droit de vendre ses enfants qui s'étaient mariés de son consentement; mais la disposition générale de la loi de Romulus passa dans celle des Douze-Tables (5). La législation n'accorde la liberté au fils qu'après la troisième vente opérée par le père (6).

Ainsi, la loi accordait au père un droit plus étendu sur son fils que sur son esclave : l'esclave vendu et acquérant sa liberté, en jouissait, il était *sui juris* : il n'en était pas de même du fils devenu libre après sa vente; il retombait sous l'esclavage du père (7).

(1) Declam. v. — (2) Sallust. *de Bell. Catil.* c. 39. — (3) Senec. *de Clem.* lib. 1, c. 15. — (4) Schultingius ad coll. Leg. mosaicæ et hom. p. 749.

(5) Ulpian. *in Fragm.* tit. 10, § 15.

(6) Si pater filium ter venunduit, filius a patre liber esto. *Tab.* iv.

(7) At filius a patre venditus si liber fuissent factus, redibat in

2° « Que le père tue sur-le-champ l'enfant qui naît gravement difforme (1). »

On entendait, par grave difformité, la privation ou la faiblesse extrême de quelque membre, ou quelque chose de plus (2). Romulus s'était contenté de ne pas défendre aux pères d'exposer leurs enfants monstrueux et difformes qui seraient au-dessous de trois ans, pourvu qu'ils ne le fissent que sur l'avis de cinq voisins auxquels ils auraient fait voir ces enfants. Mais la loi des Douze Tables ordonne que ces enfants soient égorgés le plus tôt possible et sans attendre l'avis des voisins (3).

Cette disposition barbare, sur laquelle nous avons le témoignage formel de Cicéron (4), demeura en vigueur tout le temps de la république. La preuve en est dans une foule d'exemples de nouveau-nés impietoyablement mis à mort par ordre des Pontifes (5).

potestatem patris; et iterum venditus et libertate donatus, servus patris ut ante fiebat. *Dion. Halicar.* lib. II, p. 97.

(1) Pater insignem ad deformitatem puerum cito necato. *Tab.* IV.

(2) Insignes aut aliqua membrorum parte inutiles. *Quint. Curt.* lib. IX, c. 1.

(3) Bouchaud, *Comment. sur la loi des 12 Tables*, *Tab.* IV, p. 420.

(4) Deinde cum esset cito necatus, tanquam ex Duodecim Tabulis, insignis ad deformitatem puer, brevi tempore multo concretior et foedior natus est. *De Legib.* lib. III, c. 8.

(5) *Suet. in Oct.* c. 63. — *Tacit. Hist.* lib. V, c. 5. — *Tertull. ad Nation.* lib. I, c. 15. — Nous nous contenterons de citer à ce sujet deux passages de Tire-Live : « Liberatas religione mentes turbavit rursus nunciatum Fusinæ infantem natum esse, quadrimo parem; nec magnitudine tam mirandum, quam quod is quoque, ut Sinuessæ, biennio ante, incertus mas an fœmina esset, natus erat. Id vero

Quant au pouvoir marital, les Douze-Tables le dégradent en l'étendant. Elles commencent par établir :

1° « Que la femme, disent les législateurs, qui pendant un an, en vue du mariage, a habité chez un

Aruspices ex Etruria acciti, fœdum ac turpe prodigium dicere, extorrens agro romano procul terræ contactu alto mergendum vivum in arcam condidere, proVectumque in mare projecerunt. » *Lib. xxvii, c. 57.*

On lit dans le second : « Sub idem tempus et ex Umbria nuntiatum est, semimarem duodecim ferme annos notum inventum : id prodigium abominantes, arceri Romano agro necarique quamprimum jusserunt. *Lib. xxix, c. 22.*

Le langage de Sénèque, par son calme, est horrible : « Portentosos fœtus extinguimus, liberos quoque, si debiles monstrosique edit sint, mergimus : non ira, sed ratio est, a sanis inutilia scernere. » *De Ira, lib. 1, c. 25.*

Ordinairement on noyait ces pauvres enfants, ce qui fait dire à Tibulle :

Hæc fuerunt olim, sed tu jam mitior Apollo,
Prodigia indomitis mergere sub æquoribus.

Eleg. lib. II. Eleg. v, vers. 80.

On les brûlait aussi :

Tum pecudum faciles humana ad murmura linguæ,
Monstrosique hominum partus numeroque modoque
Membra; matremque suos conterruit infans.

.....
Monstra jubet primum, quæ nullo semine discors
Protulerat natura, rapi, sterilique nefandos
Ex utero fœtus infaustis urere flammis.

Lucan. Phars. lib. 1, vers 561.

Voyez aussi Macrob. lib. ii. Saturnal. cap. ultim.

homme, à moins qu'elle ne se soit absentée trois nuits, appartienne à cet homme (1). »

Une nouvelle forme de contrat matrimonial, c'est le mariage par *usage*. Il serait superflu de faire remarquer la nature immorale et les conséquences funestes d'une pareille convention (2).

Assimilant jusqu'à la fin la femme à une propriété mobilière, les décevirs établissent qu'elle est prescriptible. Or, comme le domaine des *choses mobiles*, disent gravement Macrobe et Aulugelle (3), s'acquiert par un an de possession, ce terme suffit pour prescrire la femme et valider le mariage.

2° « Si l'homme veut répudier sa femme, qu'il en donne quelque motif (4). » Au nombre des causes de répudiation fut placée la stérilité.

Comme conséquence du principe général qui faisait de la force brute la reine du monde, il régnait chez les Romains comme chez tous les peuples de l'antiquité, cette fausse persuasion que la puissance des États consiste dans le *nombre* des citoyens. Or, nous disons que cette opinion est une erreur. Il est prouvé

(1) *Mulieris quæ annum matrimonii ergo apud virum remansit, ni trinoctium ab eo usurpandi ergo abescit usus esto. Tab. v.* — Voici le commentaire de Godefroy : « *Mulier quamvis sine legibus viro juncta, si viro anno sine interruptione trinoctii apud unum virum fuerit, usu capta esto.*

(2) *Olim itaque tribus modis in manum conveniebant : usu, farre, coemptione. Caius, Institut. lib. cx, cxI, cxII, cxIII.*

(3) *Voyez Casalius, de Urbis splendore, c. 17; de Jure connubiali, p. 294.*

(4) *Si vir mulieri repudium mittere volet, causam dicito harumce unam. Tab. v.*

que la force des sociétés n'est pas dans le *nombre des sujets*, mais dans les *bonnes mœurs*. Si l'histoire universelle fournit mille preuves de cette vérité, l'histoire romaine en est la démonstration. Vainqueurs de tous leurs ennemis tant qu'ils eurent des mœurs, les Romains furent vaincus, malgré leur nombre, dès qu'ils les eurent perdues.

Trompés par cette opinion mensongère, les nouveaux législateurs établirent comme cause légale et, qui pis est, *obligatoire* du divorce, la stérilité de la femme. Et Rome entière vit un jour les censeurs, graves ministres de cette loi immorale, obliger Carvilius Ruga à répudier son épouse, malgré l'affection qu'il avait pour elle; afin qu'en formant de nouveaux liens il pût donner des citoyens à la République (1).

3° Enfin, parmi les dispositions oppressives auxquelles donna lieu cette législation exotique, il faut placer la fameuse *Loi Voconienne* qui riva de nouveau et pour long-temps les lourdes chaînes qui pesaient sur la femme. Privée des faibles droits que Numa lui avait accordés, elle fut par cette loi exclue des successions : la fille unique ne put même hériter de son père. « Il n'y eut jamais, dit saint Augustin, de loi plus injuste (2). »

(1) Repudium inter uxorem et virum a condita urbe usque vicessimum et quingentesimum annum nullum intercessit. Primus autem Sp. Carvilius uxorem sterilitatis causa demisit, qui quanquam tolerabili ratione motus videbatur, reprehensione tamen non caruit, quia nec cupiditatem liberorum conjugali fidei præponi debuisse arbitrabantur. *Valer. Max.* lib. II, n. 4. *Dion. Halicar.* lib. II, p. 96,

(2) Tunc, id est inter secundum et postremum bellum Carthagi-

L'oppression et l'avilissement de la femme et de l'enfant, le despotisme paternel et marital le plus dur, les rapports odieux que la force établit entre le maître et l'esclave : tel fut, après la législation des Douze-Tables, l'état légal de la famille romaine. Cet état violent ne pouvait durer, et une réaction terrible devait bientôt plonger la société domestique dans l'abîme de l'anarchie. Le moment de cette révolution décisive fut hâté par les événements politiques.

Maîtresse de l'Italie, Rome avait porté ses armes au-delà des mers. Partout vainqueurs, les fils de Romulus rapportèrent avec leurs lauriers les richesses, les vices et les dieux des nations vaincues. L'amour du luxe devint une fièvre dévorante. Fils de la corruption publique, il en fut le plus actif auxiliaire. Comme un ver rongeur, son action incessante acheva de ruiner le peu de moralité qui restait encore au foyer domestique. Le temps des Cincinnatus était passé, passé pour toujours.

Naturellement curieuses de tout ce qui flatta la vanité et la mollesse, les femmes entrèrent les premières dans cette voie nouvelle. Ce ne fut pas trop des richesses de toutes les nations dépouillées et ruinées par leurs maris, pour orner leur tête et embellir leurs appartements. « Qu'il était dur, dit Plutarque, pour un citoyen romain, de nourrir chez lui une épouse

neuse, lata est etiam illa lex Voconia, ne quis hæredem sceminam faceret, nec unicam filiam. Qua lege quid iniquius dici aut cogitari possit, ignoro. *De Civ. Dei*, lib. III, c. 21, art. 13. *Tit. Liv.* lib. XLI, c. 54. *Jacob Perizonius, Dissert. Terrasson, Hist. de la Jurisprud. rom.* p. 127.

qui ne savait ni moudre, ni cuire, et qui ne semblait formée par la nature que pour le luxe et la volupté! Qu'il lui était dur de fournir à cette reine une armée d'esclaves et de servantes, chargés, les uns de friser ses cheveux, les autres d'arranger les plis de sa robe; celles-là, de lui présenter des parfums; celles-ci, de les répandre sur elle...; d'ajouter à cela de l'or, de la pourpre, des perles, des diamants et mille autre objets de luxe! Mais surtout qu'il était dur, pour des maris trop enclins à la jalousie, d'entretenir à si grands frais, dans leurs propres maisons, des adultères qui, par cent artifices, formaient et entretenaient leurs criminelles intrigues, et qui, dans les jours de fête, paraissant en public sur leurs chars brillants, semblaient triompher de la patience de leurs maris, et ne mettaient ni bornes ni retenue à leur libertinage (1) ! »

Cette première réaction de la femme contre le despotisme qui l'opprimait, donna lieu à trois conséquences qui furent trois nouvelles plaies pour les mœurs publiques et pour la famille en particulier.

Et d'abord, la plupart des Romains aimèrent mieux, dans l'intérêt de leur fortune, se livrer à un concubinage privé, que de dévorer, en se mariant, outre leurs richesses, une honte de tous les jours. Cette disposition était devenue tellement générale que le théâtre, fidèle écho des mœurs contemporaines, la retraçait au grand jour.

« Vous voulez, dit, dans *le Soldat fanfaron*, le vicillard Périplectomènes, que je conduise dans ma maison

(1) Quæst. Rom. p. 234.

une femme qui jamais ne me dira : Achète-moi de la laine, mon bon ami, pour te faire un manteau bien chaud et moelleux, de bonnes tuniques épaisses qui te garantissent du froid cet hiver. Jamais paroles de ce genre ne sortiraient de la bouche d'une femme. Mais elle devancera le chant du coq et me réveillera pour me dire : Mon mari, donne-moi de quoi faire un cadeau agréable à ma mère pour les Calendes; donne-moi un parfumeur, donne-moi un confiseur, donne-moi de quoi donner, les jours de quinquatries, à la chanteuse qui détourne les maladies.... Ce sont toutes ces choses et mille autres semblables, qui me détournent du mariage, où m'attendraient de pareils entretiens (1). »

Ajoutez que les célibataires, malgré les lois qui obligeaient au mariage, étaient honorés, fêtés, environnés d'adulateurs, au milieu desquels ils passaient une vie de plaisirs et de débauches. Tel est le vivant portrait que Plaute nous en a laissé : le vieillard Périplectomènes continue de parler : « Puisque j'ai beaucoup de parents, qu'ai-je besoin d'enfants ? Je vis bien, je vis

(1) Verum egone eam ducam domum,
 Quæ mihi nunquam hoc dicat : Eme, mi vir, lanam, unde tibi
 pallium,
 Malacum et calidum conficiatur, tunicæque hibernæ bonæ,
 Ne algas hac hieme? etc.

.

Hæc atque hujus similia alia damna multa mulierum

Me uxore probibent, mihi quæ hujus similes sermones serat.

Plaut. *Mil. glor.* act. III, scen. 1, vers. 92, etc.

heureux et comme il me plaît. A ma mort, je partagerai mes biens à mes proches. Ils mangent chez moi, ils me soignent, ils me visitent, ils sont empressés de savoir ce que je fais, ce que je veux. Avant le jour, ils sont à ma porte, ils demandent avec empressement si j'ai bien dormi; ils m'invitent à dîner : c'est à qui m'enverra des parents (1). »

En second lieu, ceux des citoyens que les circonstances obligeaient à contracter un mariage régulier ne tardaient pas à profiter, pour rompre des liens odieux, des nombreuses causes de divorce établies par la loi. Pour les grands personnages de l'époque, le mépris des engagements les plus sacrés devint un jeu. La femme de Sempronius est allée aux jeux publics sans sa permission, elle est répudiée; celle d'Antistius a parlé tout bas à une affranchie mal famée, elle est répudiée; Sulpicius a trouvé la sienne sans voile dans la rue, elle est répudiée. Paul Émile avait épousé Pappia; il en avait eu des enfants dont l'un fut le célèbre Scipion : tout-à-coup il la répudie; ses amis étonnés lui demandent le motif d'une pareille conduite; le grave Romain étend sa jambe et, leur montrant sa chaussure, leur fait cette réponse dérisoire : « Ce soulier n'est-il pas beau ? n'est-il pas bien fait ? cependant il n'est personne de vous qui sache où il me blesse le pied (2). »

(1) Quando habeo multos cognatos, quid opus mihi sit liberis?
Nunc bene vivo, et fortunate, etc.

Ibid. vers. 110, etc.

(2) Plutarch. *in Paul. Emil.* c. 5.

Pour se concilier l'amitié de Sylla, Pompée, qui fut appelé le plus chaste des Romains, répudia sa femme Antistia qu'il aimait tendrement, et épouse Émilie, fille de Sylla, mariée à Glabrion. Il n'attend pas même, pour célébrer son alliance adultère, que l'accouchement d'Émilie, alors avancée dans sa grossesse, ait rendu moins sensible à tous les yeux le scandale de son nouveau mariage (1).

A son tour, Sylla fait usage pour lui-même du droit arbitraire de répudiation. Au milieu d'une fête qu'il célèbre en l'honneur d'Hercule, on lui apprend que sa femme Métella est dangereusement malade; pour que les cérémonies et les réjouissances de la fête ne soient pas troublées par des idées de tristesse, il se hâte de la répudier et de la faire transporter dans une maison étrangère (2).

Nous ne parlerons pas de Caton : il mit le comble à tant d'infamies par une conduite plus basse et plus révoltante encore (3).

Comme l'impartiale histoire doit rendre à chacun selon ses œuvres, nous terminerons cette longue liste par un nom que plusieurs seront étonnés de trouver ici.

Cicéron, le grave orateur, l'austère consul, le modèle obligé de notre jeunesse, Cicéron se joua indignement des plus saintes lois de la famille, et peut-être

(1) Plutarch. *Vie de Pompée*. — (2) *Vie de Sylla*.

(3) Id. *Vie de Caton*. — Sa conduite était la conséquence d'une institution lacédémonienne. « Qualis magister, talis alumni. » Elle fut également autorisée par Numa. *Plutarch. Num. compar. avec Lycurg. c. 6*.

son exemple, joint à celui de tant d'autres, contribua plus efficacement à perdre sa patrie, que ses discours à la sauver. Criblé de dettes, il répudia sa femme Térentia pour se soustraire à ses créanciers en leur donnant la dot de sa nouvelle femme Publilia. Quand il l'eut ainsi dépouillée, il la répudia, sous prétexte qu'elle s'était réjouie de la mort de Tullia, fille du premier lit (1).

Que dirons-nous encore ? Quelques-uns faisaient divorce parce que leurs femmes étaient devenues vieilles (2); d'autres, uniquement parce qu'elles avaient cessé de leur plaire. Juvénal, avec sa verve ordinaire, résume et flétrit, de la manière suivante, toutes ces prétendues causes de divorce : « Pourquoi Sertorius est-il si vivement épris de Bibula ? — Prenez-y garde, ce n'est pas une épouse, c'est un visage qu'il aime. Que la peau se fane, qu'il survienne deux ou trois rides, que l'émail des dents se ternisse, et que les yeux perdent un peu de leur grandeur : « Faites votre paquet, dit un affranchi, partez ; votre aspect nous dégoûte, vous vous mouchez si souvent ! Partez, vous dis-je, et sans délai ; nous attendons un nez moins humide que le vôtre (3). »

(1) Plut. *Vie de Cic.* 881. — (2) Digest. lex 61 de *Donat. inter viros et uxores.*

(3) Cur desiderio Bibulæ Sertorius ardet ?
Si verum excutias, facies, non uxor, amatur.
Tres rugæ subeant, et se cutis arida laxet,
Fiant obscuri dentes, oculique minores :
Collige sarcinulas, dicet libertus, exi
Ocius, et propera; sicco venit altera naso.

Juv. *Satir.* vi, 142, etc.

Si maintenant on tient compte, comme la raison l'exige, de l'influence exercée par le culte impur des divinités de la Grèce, devenu familier aux Romains, l'esprit épouvanté se demande quel devait être, dans le peuple, l'état de la famille, à une époque où les plus éminents et les plus vertueux personnages foulaient publiquement aux pieds ses lois les plus saintes? Fidèle imitateur de ses maîtres et de ses dieux, le peuple ne se faisait aucun scrupule de pratiquer des leçons descendues de si haut et d'ailleurs si conformes à ses penchants. Cette assertion absolue ne peut être contestée que par celui qui méconnaît la force de l'exemple, et le caractère particulier du peuple romain (1).

En troisième lieu, le libertinage introduit par les lois des Douze-Tables et par le luxe, eut une dernière conséquence plus affreuse peut-être que les précédentes, car elle était directement contraire à l'institution divine et au but social du mariage. Le petit nombre de ceux qui consentaient à porter le joug conjugal, ne voulurent point ou presque point avoir d'enfants. De là, un affreux enchaînement de crimes, d'infamies et de cruautés accomplis dans l'ombre et dont la plume se refuse à tracer le tableau (2). De là, un fait public,

(1) *Flexibiles in quamcumque partem ducimur a principe, atque, ut ita dicam, sequaces sumus. Huic enim cari, huic probati esse cupimus, quod frustra speravimus dissimiles : eoque obsequii continuatione pervenimus ut prope omnes homines unius moribus vivamus.* Plin. *Paneg.* c. 45.

(2) *Sed jacet aurato vix nulla puerpera lecto ;
Tantum artes hujus, tantum medicamina possunt
Quæ steriles facit, atque homines in ventre necandos*

triste fuit de cet abominable renversement des plus saintes lois de la famille : le décroissement effrayant de la population. Il arriva bientôt à un tel point, qu'on fut obligé de porter de nouvelles lois pour forcer au mariage et à la multiplication des citoyens. Tels furent le motif et le but des deux lois si fameuses dans l'histoire des mœurs et de la famille romaines : la loi *Julia Poppea* et la loi *Papia Poppea*. Il est temps de les faire connaître.

CHAPITRE X.

Troisième époque, sous Auguste.

Dans la période précédente, nous avons vu la famille romaine se dégrader de plus en plus sous l'influence d'une législation despotique et sensualiste; les rapports naturels entre l'époux et l'épouse, les parents et les enfants, s'altérer; le frère et la sœur de plus en plus étrangers aux sentiments d'affection réciproque qui sont le charme de la vie, quelquefois la consolation du fort, et toujours l'appui du faible; le caractère tant soit peu religieux imprimé au mariage par Numa, s'effacer par le scandale de la *diffaréation* pour cause de stérilité; enfin le luxe, le libertinage, publiquement autorisés par la conduite des grands personnages de

Conducit! Gaude, infelix, atque ipse bibendum

Porrige, quidquid erit : etc.

Juv. Sat. vi, 595, etc.

l'époque : tels sont les principaux caractères qui signalent cette pauvre société, placée sur le bord de l'abîme où le poussent rapidement des passions sans frein.

Auguste arrive à l'empire. Il voit le flot de la corruption tellement grandi pendant les guerres civiles, qu'il s'était changé en une vaste mer sur laquelle flottaient, comme de vils débris, les lois conjugales, les liens domestiques, les mœurs, les plus respectables sentiments de la nature. Plus de mariages, ou plus d'enfants dans les familles; une baisse effrayante dans le chiffre de la population (1). Maître du monde, il voulut, lui aussi, opposer une digue au torrent. Tentative inutile! Le mal était si grand, qu'il défiait désormais tous les remèdes humains. La famille surtout était condamnée. D'ailleurs, deux raisons particulières rendaient vaine et même dangereuse la réforme tentée par Auguste : le caractère du législateur et la nature même de ses lois.

C'était, en vérité, un beau réformateur des mœurs que l'ancien triumvir, qui, du trône sanglant où il était monté par le chemin du crime, donnait à l'univers l'exemple de l'adultère et de toute espèce de libertinage. Son divorce avec Scribonia, les infamies de sa femme Livie, complice des désordres de son époux, les

(1) Solebant Romani liberorum numerum finire; vel uno suscepto filio, repudiabant uxorem, ne plures nascerentur. Si ob rem domi angustam incommodum videretur, plures tollere, vel recens natos exponere, vel antequam nascerentur, ipsum factum, propinata uxori potione, nefarie elidere, nulla religio erat. *Heinecc. ad Leg. Jul. lib. 1, c. 2, p. 55. Plin. lib. iv, epist. 15.*

adultères de sa fille Julie, tous ces faits, et cent autres non moins graves, faisaient de la vie privée d'Octave et du ménage impérial un scandale public capable de paralyser à jamais toute législation morale sortie d'une pareille source (1). Qu'attendre, en effet, d'un Code que l'exemple continuel du législateur apprend à mépriser et à violer?

Aussi les lois réformatrices de la famille romaine étaient encore sur les lèvres d'Auguste, que le sénat et les chevaliers, se moquant du législateur, le prièrent de commencer par régler la conduite de sa femme et de sa fille, avant de vouloir régler celle des autres; de se guérir lui-même avant de proposer des remèdes à la république; et ils lui rappelaient, en ricanant, qu'il avait mauvaise grâce de condamner dans les autres ce qu'il faisait lui-même (2). De fait, en entendant l'ancien triumvir parler de bonnes mœurs, *on eût dit*, pour emprunter l'expression du comte de Maistre, *une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin*.

Néanmoins les lois passèrent; car comment résister au maître du monde? Elles furent écrites partout, excepté dans les cœurs (3). Chose incroyable! Les deux consuls nommés, qui, par ordre d'Auguste, proclamè-

(1) Suet. *Octav.* c. 62-65; 68-69.

(2) Suet. *Id.* c. 34. — Subsannantes Augustum qui cum multis mulieribus rem haberet. *Dion.* lib. LIII, p. 532.

(3) Hanc quum aliquanto severius quam cæteras emendasset, præ tumultu recusantium perferre non potuit, nisi empta demum lenitate parte pœnarum, et vacatione triennii data, acutisque præmiis. *Suet.* xxxiv.

rent la loi si sévère contre les célibataires et les époux sans enfants, étaient l'un et l'autre dans ces cas punissables. Dion Cassius a pris soin de noter ce fait éloquent : « La loi Papia Poppea, dit-il, fut aussi publiée par les consuls nommés M. Papius Mutilus et Q. Poppeus Secundus, tous les deux sans épouses et sans enfants; ce qui prouve, ajoute-t-il, combien la loi était nécessaire (1); » il aurait pu dire : et le cas qu'on en faisait. N'est-ce pas en effet, le lieu de s'écrier avec Cicéron, parlant du consul Pison : « Il plaide contre la loi qu'il veut faire adopter (2)? »

Ainsi le caractère et la conduite d'Auguste qui attiraient le mépris sur la législation, furent la première cause qui rendit vaine sa tentative de réforme.

La seconde fut la nature même de ses lois qui les fit tourner à la ruine totale des mœurs et de la famille. Un coup-d'œil jeté sur leur ensemble suffit pour nous en convaincre. Profondément *sensualistes* dans leur esprit, elles sont directement *immorales* dans plusieurs de leurs dispositions.

Sensualistes, elles ont pour unique but la propagation matérielle de l'espèce. La première qui parut est la loi Julia (3). Elle ordonne à tous les citoyens de se marier; et pour ôter tout prétexte de refus, elle per-

(1) Lex quoque Papia Poppæa a M. Papio Mutilo et Q. Poppæo Secundo lata est, qui parte ejus anni consules, uterque nec uxores nec liberos habebant. Quo ipso deprehendi potuit, quam ea lex fuerit necessaria. *Lib. vi, p. 575.*

(2) Piso consul lator rogationis idem erat dissuasor. *Ad Atticum, lib. 1, ep. 14*

(3) De maritandis ordinibus. — Elle date de l'an 757 de Rome.

met entre les alliés presque de tout degré, entre les différents ordres de l'État, et même avec les affranchis, des unions jusque là défendues par les lois ou repoussées par les mœurs (2). Comme toutes les dispositions de la loi *Julia* passèrent dans la loi *Papia Poppea*, nous nous réservons de les analyser, en parlant de cette dernière.

Il suffit de ce que nous venons de citer de la loi *Julia*, pour montrer qu'elle ouvrait un vaste champ aux passions, en leur donnant toute liberté de former des alliances suivant la mobilité de leurs caprices. Elle tuait encore l'esprit de famille et énervait la république, en effaçant la distinction hiérarchique, regardée jusque là comme si importante, des différents ordres de citoyens. On se maria néanmoins avec répugnance; et encore le libertinage et la cupidité eurent-ils bientôt trouvé le moyen d'é luder l'esprit et le but de la loi : les Romains feignirent de ne pas comprendre l'intention du législateur. Auguste se vit donc forcé de porter une seconde loi, par laquelle, confirmant la

(1) *Adfinitas præterquam inter novercam et privignum, vitricum et privignam, nec non socerum socrumve et generum, nurumve morte divortiove solvitur. Art. 31. — Augustus primus plebeiis eas nuptias (cum ingenuis) permisit, quoniam masculi ingenui numerum ingenuarum sceminarum multum antebant. Dio, lib. 54, p. 551. — Cette disposition abrogeait l'antique prescription de la loi des Douze-Tables : « Patribus cum plebe connubi jus nec esto. » T. xi. — La permission d'épouser des affranchies ne fut ôtée qu'aux sénateurs : « Omnibus reliquis ingenuis præter senatores eorumque liberos libertinam uxorem habere licito; neve quid eis qui duxerint liberisve ex eo matrimonio natis, fraudi ignominiaeve esto. » Art. 11.*

première, il ordonna formellement de pourvoir à l'augmentation des citoyens. Pour atteindre ce but il ne recula pas même devant des moyens réprouvés par la morale : il imposa des peines aux célibataires et aux époux inféconds, et donna des primes aux parents qui élèveraient jusqu'à trois ou quatre enfants : tel est l'objet de la fameuse loi *Papia Poppea*, qui date de l'an 762 de la fondation de Rome.

N'est-ce pas pitié de voir un législateur contraint de recourir à de semblables moyens, pour obliger les familles à l'accomplissement de leurs plus saintes obligations? Mais d'ailleurs, que peuvent toutes les lois humaines contre de pareilles mœurs? Ou nous nous trompons, ou cette incroyable loi en dit plus sur la dégradation de la société domestique chez les Romains que toutes nos paroles.

Toutefois, il est nécessaire de justifier ce que nous avons avancé touchant l'immoralité de ces lois impériales, en faisant ressortir clairement les principes de corruption qu'elles renferment.

Et d'abord, leur esprit *sensualiste* est écrit en tête de leurs dispositions.

« Tous les pubères et tous les hommes puissants sont tenus de contracter mariage, dans le but d'avoir des enfants (1). »

Pas un seul mot dans cet article fondamental, non plus que dans tous les autres, sur la nécessité des bonnes mœurs et sur l'éducation, seules capables de

(1) Omnes puberes virique potentes matrimonium liberorum quæ-sundorum causa inire tenentur. *Art. 3.*

former des mariages respectés, et de donner d'utiles citoyens à l'État. Au reste, ne soyons pas injustes : le paganisme ne pouvait rien pour rendre les hommes meilleurs; il ne faut donc pas exiger de lui ce qu'il ne peut donner; seulement il reste bien établi qu'il était impuissant à sauver la famille et l'humanité.

Peines et récompenses, tout est réglé dans la loi, d'après l'existence et la non-existence des enfants; témoins les articles suivants :

« Celui des candidats qui aura le plus d'enfants sera préféré (1). »

« Celui qui aura trois enfants, nés à Rome, et en bonne santé; celui qui en aura quatre nés en Italie; celui qui en aura cinq nés dans les provinces, jouira de l'immunité de toutes charges personnelles (2). »

La proportion établie par cet article n'indique pas seulement une préférence pour les habitants de Rome, mais encore l'état relatif des mœurs dans les différentes parties de l'empire.

« La femme *ingénue* qui aura trois enfants, ou le droit de trois enfants (3); l'affranchie qui en aura

(1) Qui candidatorum plures liberos habebit præfertor. *Art. 8.*

(2) Qui liberos tres Romæ natos incolumes; qui quatuor in Italia, quinque in provinciis habebit, omnibus munerum personalium immunitatem habeto. *Art. 9.*

(3) Les vestales jouissaient de ce droit par privilège de leur état. « Tribuit (Numa Pompilius) virginibus vestalibus ingentes honores, inter quos testamenta vel superstitie patre nuncupandi jus, et sine tutore liberum suarum rerum arbitrium, ut quibus *tres sunt liberi*. Plutarch. p. 66.

quatre, ou le droit de quatre enfants, sera délivrée de la tutèle (1). »

« De même la femme ingénue, si elle a trois enfants, et l'affranchie, si elle en a quatre, pourront hériter (2). »

Comme on le voit, les dispositions précédentes ont déjà cela d'immoral, qu'elles dégradent la famille, en lui ôtant tout caractère de dignité et de spiritualité. Honte éternelle! les époux, ravalés au rang des animaux, sont appelés à spéculer sur leurs enfants comme on spéculé sur les produits d'une bergerie.

Les articles suivants sont dictés par le même *esprit* : ils stipulent et spécifient les peines portées contre les célibataires et les mariages inféconds :

« Les célibataires qui, dans le délai de cent jours, n'auront pas obtempéré à cette loi, ne pourront recevoir ni succession ni legs par testament, excepté de leurs proches (3).

« Si l'époux âgé de vingt-cinq ans, et l'épouse âgée de vingt ans, n'ont pas d'enfant, ils ne recevront que le dixième des successions (4). »

(1) *Ingenua ter enixa, vel jus trium liberorum consequuta; libertina quatuor liberorum jure tutela liberator. Art. 12.*

(2) *Item fœmina ingenua, si tres liberos habebit, et libertina, si quatuor, solidum alienorum testamentis capiunto. Art. 26.*

(3) *Cœlibes, nisi intra centum dies huic legi paruerint, neque hæreditatem, neque legatum ex testamento, nisi ex proximorum genere capiunto. Art. 56.*

(4) *Si qui conjugum masculus (ultra xxv annum), fœmina (ultra vicesimum) orbi erunt, semissem relictorum tantum capiunto. Art. 57.*

Quelle société, grand Dieu ! que celle qui se réfléchit dans une semblable législation ! Ici donc la loi commence à être directement immorale. Coupables ou non, les époux dont il est question dans cet article seront punis. — Mais de quel crime ? Si la stérilité provient de la nature, votre loi est une iniquité. — Ce n'est pas, reprend le législateur, ce crime involontaire qui les rend coupables à nos yeux, c'est la désobéissance à la loi, qui ordonne la répudiation et le divorce en cas de stérilité. — Voilà donc une loi qui prescrit directement les deux choses les plus criminelles et les plus destructives de la famille, la répudiation et le divorce. « Heureusement, dit Gravina, elle est la seule qu'on connaisse dans le monde (1). »

Oui, la seule ; car elle n'est que la consécration et le développement de celle des décevirs, en vertu de laquelle Carvilius Ruga fut obligé de répudier son épouse.

Afin de réchauffer le mariage, Auguste avait défendu, par un article de la loi que nous exposons, aux citoyens d'épouser certaines femmes perdues d'honneur (2). Mais telle était la licence des mœurs et l'aversion des Romains pour le joug matrimonial, que l'empereur se vit obligé d'autoriser avec ces femmes une union légale qui, sans être le mariage, en était une imitation (3). Rendre moins fréquente la violation de

(1) In Leg. Pap. — (2) Heineccius, lib. iv, c. 4, n. 4.

(3) Quas personas per hanc legem uxores habere non licet, eas concubinas habere jus esto : ingenuam honestam in concubinato habere jus ne esto. Art. 6.

sa loi *De Adulteriis*, et donner à la république des sujets qui n'eussent pas à rougir de leur naissance, tel était le double but du législateur. En conséquence, et dans la même loi *Papia Poppea*, il crée le concubinat et détermine les règles qui le rendent légal. Mais remarquez bien qu'il ne s'agit point ici du concubinat dans le sens *honnête* que lui donnèrent la langue et la coutume de certains peuples, chez qui cette union *secondaire* était aussi inviolable que la première; c'est le concubinat libre, qui peut cesser par la simple volonté d'une des parties (1); c'est le concubinat qui ne produit aucun effet civil à l'égard des enfants. Ils ne portent pas le nom de leur père; ils ne sont pas ses héritiers; ils ne sont pas dans sa famille. Seulement, nés d'une union que la loi couvre d'un voile de légalité, ils sont exempts de toute tache infamante. (2).

Par une anomalie qu'explique la constitution de la famille romaine, fondée non sur le sang, mais sur les liens civils, ces enfants, exclus de la succession de leur père, avaient à l'héritage maternel tous les droits des enfants légitimes. La concubine elle-même entrait pour un quart dans la succession. Tel est le concubinat créé par Auguste dans le double but de prévenir

(1) Quæ in concubinato patroni erit, ab invito eo, alterique se in matrimonium vel concubinatum dare jus esto. *Art. 15.*

(2) Tametsi naturales vel nothi dicerentur, et nec hæredes patri, nec ejus nomen ferrent, sed vel maternum nomen retinerent, vel ei adderent cognomen patris: non tamen erant spurii, nec infamia, aut levis notæ macula notati credebantur, uti vulgo quæsiti, quamvis non essent pars familiæ paternæ. *Heinneccius*, lib. II, c. 4, n. 4, et *Gruter. Inscript.* p. 454, n. 4.

l'adultère et de multiplier les citoyens. Cette institution dégradante, vain palliatif au mal qui dévorait la vieille société, est tellement l'œuvre d'Auguste, qu'elle lui doit jusqu'à son nom (1).

Il nous répugne vraiment de faire descendre le lecteur dans cette fange; il faut pourtant bien sonder la profondeur de la plaie, si l'on veut apprécier la nécessité et la puissance du remède. Terminons en ajoutant que le concubinat devait rester inférieur à l'union conjugale; parce qu'il est de sa nature moins favorable à la population. Mais le mariage est infécond, le concubinat lui est regardé comme supérieur. En conséquence de ce principe, une épouse stérile ne pouvait recevoir, comme nous l'avons vu, que le dixième de la succession par le testament de son mari; tandis que la concubine pouvait hériter du quart de tous les biens de celui avec qui elle avait vécu sans engagement (2). C'est à ce sujet que l'orateur Trachallus, cité par Quintilien, s'écriait : O lois, jalouses protectrices de la pudeur! vous nous permettez de donner le quart de notre succession à notre concubine; mais si elle est notre épouse légitime, vous lui défendez, dans certains cas, d'en recueillir au-delà du dixième (3).

(1) *Concubinatum nomen per leges (Julias) adsumpsisse. Marcian. lib. III, § 1, De Concub.* — C'est avec raison que Clément d'Alexandrie, faisant allusion à ces lois immorales, s'écrie : « At nunc quidquid est impudicum, et libidinosum, diffusum est in civitatibus, et jam *pro lege* habetur... Hæc sapientes leges permittunt. » *Pædag.* lib. III, c. 3.

(2) Nougarière, *Législ. sur le div. et le mariage*, t. 1, p. 115.

(3) Quintil. lib. X. — Bien que le concubinat ne fût permis qu'aux

Comme on peut s'y attendre, une semblable législation, bien loin de guérir la société et de réhabiliter la famille, devait au contraire, en les dégradant davantage, accélérer leur ruine. En effet, nous les voyons tomber l'une et l'autre de Charybde en Scylla. Les deux lois précédentes qui consacraient, qui rendaient même obligatoires la répudiation et le divorce, servirent de prétexte et de voile à une multitude de nouveaux crimes. Les adultères devinrent tellement communs et tellement scandaleux, qu'Auguste se vit obligé de porter une nouvelle loi pour en arrêter le cours ; nous disons mal, pour le régulariser : tel fut le motif de la seconde loi *Julia* (1).

Le désordre étant posé en principe dans les lois antérieures, celle-ci dut se borner à le régler. En effet, elle se contenta de statuer qu'à l'avenir le divorce ne pourrait avoir lieu que sur l'avis de sept citoyens (2). N'était-ce pas là un puissant remède au mal !

Et maintenant, quand on songe que ces lois d'Auguste devinrent la législation de l'Empire romain, et que l'Empire romain était alors presque tout le monde civilisé ; quand on songe que ces lois passèrent sans op-

veufs, et qu'il se bornât légalement à l'unité, il prit dans la suite une telle extension, que Justinien fut obligé de porter une loi pour le réduire à ses limites primitives. *Novell.* xviii, c. 5.

(1) De Adulteriis.

(2) Paul. lib. ix, *De Divortiiis*. — Et Suétone : « Divortiiis modum imposuit. » c. 54. — Et Ulpien : « Fœminis lex Julia a morte viri anni tribuit vacationem, a divortio sex mensium : lex autem Papia a morte viri biennii, a repudio anni et sex mensium. » *Fragm.* tit. xiv, § 1.

position ; que dis-je ? quand on songe qu'elles éprouvèrent une opposition très-vive de la part des sénateurs et des chevaliers (1), parce qu'on les trouvait trop morales ; conçoit-on quel devait être l'état de la famille dans une société qui n'adoptait que par force de semblables règles de conduite ?

Qu'arriva-t-il enfin de toute cette législation si longuement élaborée, si péniblement acceptée ?

Comme l'aigle emporte sans effort dans son vol impétueux la toile fragile de l'araignée ; ainsi les passions encouragées et frémissantes brisèrent les faibles liens qu'on leur avait imposés, et le torrent du mal coula plus terrible et plus large qu'auparavant.

(1) Auguste fut obligé de recourir à tous les moyens de persuasion et d'autorité, à l'adoucissement même de ses lois pour les faire passer : « Non placuerat lex senatui ; equites parum a tumultu abfuerunt. » *Dio*, lib. LIV, p. 552. « *Legem præ tumultu recusantium perferre non potuit, nisi adempta demum lenitate parte poenarum, et vacatione triennii data, auctisque præmiis.* » *Suet. in Oct.* xxxiv. — « Si vere me diligitis ac nomen mihi patris, non adulationis sed honoris gratia dedistis, date, quæso, operam ut mariti patresque sitis, quo et ipsi participes ejus reddamini et ego id merito gerere videar. » *Dio*, lib. LVI, p. 578. « Il cherche à les prendre par les sentiments d'honneur ; après leur avoir rappelé le décroissement effrayant de la population, il ajoute : « Neque enim adeo solitudo vos capit, ut absque mulieribus degatis, ac non quilibet vestrum mensæ ac lecti sociam habeat ; sed licentiam libidinis ac lasciviæ vestræ exercendæ quæritis : » *Dio, ibid.* — Voyant qu'il n'obtenait rien, il essaie d'émouvoir leur sensibilité : « Sic quoque abolitionem ejus (legis) publico spectaculo pertinaciter postulante equite, accitos Germanici liberos, receptosque partim ad se, partim in patris gremium, ostentavit ; manu vultuque significans, ne gravarentur imitari juvenis exemplum. » *Suet.* xxxiv.

CHAPITRE XI.

Tableau général de la Famille païenne à la naissance de Jésus-Christ.

Tous les vices et tous les genres de corruption particuliers aux différents peuples de l'Orient et de l'Occident que Rome avait soumis à ses lois, étaient venus successivement tomber, comme autant de gouttes de poison, dans la coupe d'or de la grande prostituée. Et quand le poison, soigneusement élaboré par tous les artifices des richesses, du luxe et des arts, fut rendu plus actif par tous les raffinements d'une immense civilisation matérielle; quand la coupe fut pleine à déborder, la grande prostituée en but jusqu'à l'ivresse, jusqu'au vertige, et en fit boire à tous les peuples de la terre : Rome fit le monde à son image. Pas une nation courbée sous son sceptre qui restât étrangère à son esprit.

Certes, s'il était un peuple qui dût se soustraire à l'action corruptrice de la Rome d'Auguste, c'était bien le peuple juif; peuple relégué aux dernières limites de l'Empire; peuple séparé de Rome bien moins encore par la distance des lieux et l'étendue des mers que par son caractère, ses habitudes, ses lois, sa religion, et sa haine pour les étrangers. Cependant, nous l'avons vu, la corruption législative descendue du Capitole avait gagné Jérusalem : le peuple de *Dieu* vivait des mœurs de Rome.

Peindre Rome, peindre la famille romaine au siècle d'Auguste, c'est peindre le monde, c'est peindre la société domestique chez tous les peuples, alors tributaires des Césars : mêmes dieux, même religion, mêmes lois, même langue, mêmes maîtres au ciel et sur la terre.

Ainsi, empereur, législateur, souverain pontife, Auguste, personnification complète du paganisme ancien, règne trois fois sur le globe. Quelle fut la société politique sous l'empire de ses armes ? à d'autres de le dire. Ce que fut la société domestique sous le règne de ses lois, notre tâche est de le raconter.

Or, pour tracer le tableau de la dégradation de la famille, placée tout à la fois sous l'influence d'une religion profondément immorale, d'une civilisation essentiellement corruptrice, d'une philosophie et d'une législation sensualiste et brutale, nous n'irons point, aussi bien la chose serait inutile, nous plonger nous-mêmes et entraîner le lecteur dans un amas de pourriture et de boue dont l'odeur infecte se fait encore sentir à dix-huit siècles de distance. Qu'on juge, par aperçu, de ce qu'était la famille dans un monde où le despotisme le plus absolu, la polygamie, la prostitution, la répudiation, le divorce, le concubinage, la vente de la femme ; le meurtre, l'exposition, le sacrifice de l'enfant établis en principe, étaient consacrés par l'exemple des dieux, accrédités par les maximes des sages et autorisés par la conduite des empereurs, c'est-à-dire de tous ces monstres couronnés qui, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, épouvantèrent l'univers.

Réunissant les traits généraux des tableaux précédents, tout ce que nous pouvons dire, parce que c'est tout ce que des oreilles chastes peuvent entendre, le voici :

1° Dans la famille, en général, ne cherchez plus ni l'unité, ni l'indissolubilité, ni la sainteté, ni l'union des cœurs, ni l'appui mutuel qui, dans l'intention du Créateur, devaient faire de la société domestique l'asile sacré du bonheur et la source toujours féconde de la vertu : tout a disparu.

2° A l'égard du père et de l'époux ; dépouillé de son auguste caractère de représentant de la divinité, il n'est plus qu'un despote tour à tour cruel, libertin, volage, dissipateur : entre lui et les êtres naturellement les plus chers à son cœur, plus que des rapports de sensualisme et d'intérêts. Dégradé jusqu'à n'être que le dépositaire d'une force aveugle, en guise de sceptre, il porte un glaive. Investi par les lois du droit barbare de vie et de mort, il fait, suivant ses caprices, étouffer son enfant dans le sein même de sa mère, ou recourt aux plus criminelles manœuvres pour l'empêcher de naître (1). S'il naît, le droit de le détruire est consulté avant de savoir si on le laissera vivre. D'abord, sur l'avis de quelques voisins ; plus tard, seul et sans conseil, le père peut jeter dans la rue, comme une immondice, toutes ses filles excepté la première : trouvé dif-

(1) Ex nepte Julia post damnationem editum infantem agnosci alique vetuit. *Suet. in Oct.* p. 63. — L'avortement était autorisé par l'opinion, témoin ce mot de Pline : « Vis ea annua est, quam solam ex omni atrocitate dixisse fas sit, quoniam aliquarum fecunditas plena liberis tali venia indiget. *Plin. lib. xxix, c. 4, p. 507.* »

forme ou faible, l'enfant, quel qu'il fût, subissait le même sort. Pas un nouveau-né qui ne passât par cette redoutable épreuve.

« Lorsqu'un enfant venait au monde, la sage-femme le déposait sur la terre, mère commune du genre humain : si le père le prenait entre ses bras pour le rendre à la nourrice ou à sa mère, le nouveau-né était sauvé; mais il devait périr, si l'auteur de sa vie le laissait sur le sol et détournait les yeux (1); » et le père ordonnait la mort d'une innocente créature, aussi froidement que l'action la plus indifférente (2). Magistrat, dictateur, empereur dans sa famille, le père, jusqu'à son dernier soupir, conservait sur ses enfants le droit de vie et de mort.

Propriétaire, il avait à leur égard droit de vente et de rachat, jusqu'au jour de l'émancipation ou du mariage contracté avec sa permission; permission qu'il accordait le plus tard possible, puisque la loi fut obligée d'intervenir pour le forcer à la donner (3). L'a-

(1) Cette action de prendre l'enfant sur la terre, où il avait été placé immédiatement après être sorti du sein de sa mère, et de le porter aux bras qui devaient en prendre soin, se faisait en invoquant la déesse *Levana*, et était exprimée par le mot latin *tollere*.

« *Tollere liberos, de terra tollere, et nutrire atque educare. Mos olim fuit recens natos per obstetricem in terram communem omnium parentem deponere, et quos nollent alere, expositos ibi relinquare : si contra, de terra levare, et matri aut nutrici tradere : unde et nostrum *allevare* : et *Levanam* deam commenti sunt quæ adesset et faveret levantibus. Forcellini, *Totius Latinit. Lexicon*, au mot *Tollere*.*

(2) Térence, *Heautontimorumenos*, act. IV, scen. 1.

(3) Qui liberos quos habent in potestate injuria prohibebunt

mour de sa tranquillité et de son autorité, la jouissance de sa fortune et mille autres prétextes étaient pour lui autant de causes de refus (1).

Tel était le père dans la famille *romaine* à la naissance du Rédempteur; telle la dégradation profonde où la plus auguste et la plus sainte chose du monde, la paternité, était descendue. Quelle pouvait être dès lors la gloire et le bonheur du père de famille? Étranger à ces tendres et nobles sentiments de dévouement et d'affection qui font les délices d'un cœur de père et le dédommagent de tous les sacrifices, il ne pouvait connaître que des rapports froids et calculés. Et le moyen, nous le demandons, que l'amour, qui de sa nature s'abandonne et se confie, puisse exister entre des êtres dont l'un est armé du glaive avec lequel il peut, suivant ses caprices, faire tomber la tête de l'autre! Aussi, combien le paganisme nous offre-t-il d'exemples d'enfants se dévouant pour leur père, ou de pères pour leurs enfants?

Toutefois, nous ne voulons pas nier que le père païen n'éprouvât quelque'un de ces sentiments d'affection naturelle et pour ainsi dire instinctive, qu'on trouve même chez les animaux; mais dans l'état de sensualisme dégradant où il était plongé, son cœur demeurerait, si ce n'est par exception, fermé à tous les autres.

ducere uxores vel nubere, in matrimonium eos collocare per prætorem urbanum cogantur. *Lex. Papia*, art. 22.

(1) Plutarch. *in Crasso*. — Vestrarum nulla est quæ gnatum velit ducere uxorem : et, quæ vobis placita conditio est, datur.

Ubi duxere impulsu vestro, vestro impulsu easdem exigunt. *Terent. Hecyr. act. II, scen. 2, vers. 45.*

Et voilà le père créé pour représenter Dieu dans la famille, descendu, en déviant du sentier de la révélation, au rang des animaux (1).

Non moins dégradé et non moins malheureux était l'époux. Propriétaire de sa femme, sur laquelle il avait le même droit que sur sa propre fille, il ne voyait en elle qu'une esclave ou un instrument de grossiers plaisirs. Les lois l'autorisaient, et en certains cas l'obligeaient, malgré son innocence, malgré l'affection qu'il lui portait, à lui faire essuyer le plus cruel outrage qu'une femme honnête puisse recevoir; les lois, dis-je, autorisaient, obligeaient l'époux à partager son cœur et à répudier sa femme. Qu'elle meure dans sa maison de chagrin ou autrement, il lui est défendu d'en porter le deuil (2); mais rarement elle meurt sous le toit de celui à qui elle a sacrifié sa jeunesse et tout ce qu'elle avait de plus précieux. Elle a cessé de plaire à son tyran, déjà un nouveau mariage est signé avec une autre : au moment où l'infortunée se croit riche et heureuse, un ordre de partir lui est signifié, et on ajoute à l'insulte l'amère, la sanglante dérision (3).

Or, nous disons que ce despotisme à peu près sans limite devait rendre l'époux souverainement malheureux. Quelle affection vraie, sincère, constante, pouvait-il attendre d'une épouse qui, au lieu de trouver en lui un ami et un protecteur, ne pouvait y voir qu'un despote impérieux, tout-puissant et volage, dont un

(1) Homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis. *Ps.* XLVIII.

(2) Paul. lib. IX. *Pr. d. Cod.*

(3) Juv. *Satir.* VI, 113, etc.

mot, un signe, un caprice pouvait à chaque instant déverser sur elle le malheur et la honte? Des protestations serviles, et par cela même suspectes, d'attachement et de fidélité, voilà tout ce qu'il pouvait en espérer! Que n'en devait-il pas craindre? La honte, le ridicule, le meurtre et l'empoisonnement! et les lois de fer dont s'étaient armés le despotisme et la jalousie maritale ne prouvent que trop combien cette crainte était vive, fondée peut-être.

Au lieu *d'une compagne, d'une aide semblable à lui*, l'époux païen n'avait qu'une esclave. Il devait subir les rapports qui naissent de cette condition respective. Plus de confiance intime, plus de dévouement réel, aucune de ces nobles et pures affections qui, élevant le cœur au-dessus des sens, le rendent supérieur aux orages; en un mot, de tous les avantages et de toutes les consolations que la famille, constituée sur sa véritable base, doit procurer aux époux, il ne reste pas de vestige. A leur place, la noire jalousie, la défiance cruelle, les brusques paroles, les froideurs, les dégoûts, et enfin la rupture scandaleuse de liens qui devaient être si doux et si sacrés. Voilà un faible tableau de la vie intime du mari dégradé par le paganisme, ou plutôt voilà l'histoire bien incomplète du supplice conjugal au *grand siècle* d'Auguste.

3° A l'égard de la mère et de l'épouse. Si l'homme était à plaindre, la femme, à raison de sa faiblesse et de sa position précaire, l'était bien davantage. Comme mère et comme épouse, elle n'avait en perspective que des déchirements et des humiliations. Stérile, elle était condamnée sans pitié à être ignominieusement ren-

voyée. Féconde, elle voyait souvent, bien souvent, le tendre fruit de ses entrailles enlevé d'entre ses bras et jeté dans la rue pour y mourir avant d'avoir pu sourire à sa mère; ou pour vivre, si l'enfant était une fille, dans une honteuse prostitution (1); si c'était un fils, pour venir un jour, gladiateur dans l'amphithéâtre, amuser, sans les connaître et sans en être connu, son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, qui applaudiront à ses blessures et demanderont sa mort.

Mère infortunée! si le paganisme ne vous avait pas dégradée jusqu'à étouffer dans votre cœur ce sentiment de tendresse qu'on trouve jusque dans la tigresse et la lionne, quelles devaient être, le reste de votre vie, vos angoisses et vos tourments lorsque vous aviez vu arracher de votre sein un enfant dont la condition devait être si lamentable! Malheureuse par les enfants qu'on lui ôtait, la mère païenne ne l'était guère moins par ceux qu'on daignait lui laisser. Ce qui peut procurer le bonheur d'une mère, le respect filial, l'affection tendre, les égards délicats, les soins empressés, la confiance intime de la part des enfants, elle s'en voyait toujours ou presque toujours privée. D'abord, ses enfants ne lui appartenaient pas, ils étaient la propriété de son mari; et les enfants le savaient. Ils savaient en outre que leur mère n'était qu'une esclave qui, demain, pouvait être chassée du foyer domestique? Or, nous le demandons, quel respect, quel amour pouvait-elle espérer de la part de ceux qui demain lui devien-

(1) *Vel uti quæstum faceret, vel uti veniret palam. Terent. Heauton. scen. 1.*

dront étrangers et qui rougiront de la reconnaître pour leur mère? car demain, sans époux, sans fortune, elle marchera dans la rue, seule, à pied, la tête baissée, tandis qu'ils passeront près d'elle sur leurs chars dorés.

Tant de honte, tant d'oppression, tant de cruauté poussèrent le sexe le plus faible à une réaction violente, dont l'effet immédiat, en dégradant de plus en plus la famille, fut de rendre la femme plus malheureuse encore et plus coupable. Elle était à plaindre sans doute lorsque la loi, accordant au mari le droit exclusif de la répudier, ne lui réservait que le privilège de souffrir. Du moins pouvait-elle trouver dans son innocence un dédommagement à sa honte et une consolation à son infortune. L'opinion publique prenait soin de la venger en plaignant son sort, et en livrant à la haine et au mépris l'injuste despote qui avait essayé de la flétrir. Alors le théâtre pouvait dire, et ses paroles trouvaient un puissant écho : « Par Castor! les femmes vivent sous de bien dures lois. Pauvres malheureuses, comme on les sacrifie aux hommes! Car, qu'un mari entretienne secrètement une courtisane, si sa femme vient à l'apprendre, l'impunité lui est assurée. Qu'une femme sorte de la maison, aille en ville secrètement, le mari lui fait son procès, elle est répudiée. Pourquoi la loi n'existe-t-elle pas pour le mari comme pour la femme également? Car une honnête femme se contente d'un seul mari; pourquoi un mari ne se contenterait-il pas d'une seule femme? Par Castor! si l'on punissait les maris comme on punit les femmes coupables, il y aurait plus de maris sans femmes

qu'il n'y a maintenant de femmes sans maris (1). »

Mais lorsqu'elles se virent poussées à bout; lorsque le mariage par dot et par usage, consacré de nouveau sous Auguste, leur eut présenté le facile moyen de secouer le joug; lorsque le droit de répudiation leur fut formellement accordé par le code impérial (2); lorsqu'enfin elles purent user de ce même droit sans prévenir leur mari (3), alors leur malheur et leur corruption ne connurent plus de bornes : leur vie offre un spectacle digne d'être pleuré avec des larmes de sang, et leur histoire doit être écrite avec de la boue.

Pour commencer par un fait qui montre combien, à cette époque, était général et profond le grossier

- (1) *Ecator, lege dura vivunt mulieres
 Multoque iniquiore miseræ, quam viri.
 Nam si vir scortum duxit, clam uxorem suam,
 Id si rescivit uxor, impune est viro :
 Uxor vero si clam domo egressa est foras,
 Viro fit caussa, exigitur matrimonio.
 Utinam lex esset eadem, quæ uxori est, viro.

 Ecator fixim, si itidem plectantur viri,
 Ut illæ exiguntur, quæ in se culpam commerent,
 Plures viri sunt videri, quam nunc mulieres.*

Mercat. act. IV, scen. vi, vers. 797.

(2) *Nec repudium mittere prohibetur sponsa, immo nec concubina. Ulpian. lib. XLV, § 4, de Ritu nupt.; Paul., lib. II, de Concub.* — Telle est la décision des deux plus célèbres jurisconsultes romains expliquant la loi *Papia Popp. art. 13.*

(3) *Licet repudii libellus non fuerit traditus, vel cognitus marito, dissolvitur matrimonium. Cod. lib. V, tit. 17. Dioclet. et Maxim. AA. dat. Nicomed. 295.*

sensualisme des femmes, c'est la difficulté de trouver des vestales. Déjà, malgré les honneurs extraordinaires rendus à ces vierges qui pouvaient se marier avant quarante ans (1); malgré le droit de sauver la vie au condamné qu'elles rencontraient sur leur chemin (2); malgré la vénération qui s'attachait à leurs personnes et la gloire de conserver le feu sacré et le palladium d'où l'on croyait que dépendait le salut de l'Empire (3); malgré l'avantage, alors si recherché, d'occuper les premières places au cirque, au théâtre, à l'amphithéâtre, parées comme des déesses (4); malgré toutes ces prérogatives, déjà, pour former le nombre de six voulu par les lois (5), on s'était vu obligé d'admettre au sacerdoce de Vesta, jusque là réservé à la noblesse, les filles des plébéciens (6). Et toutefois, à l'époque dont

(1) *Has per triginta annos manere puras a nuptiis necesse est, sacrario servientes. S. Amb. lib. 1, De Virg.* — Le service des vestales durait trente années. Elles passaient les dix premières à s'instruire de leurs obligations; les dix suivantes à les pratiquer, et le reste à les apprendre aux jeunes. En dédommagement de leur continence temporaire, on leur donnait une infinité d'honneurs, et la liberté d'aller souvent manger dans leur famille, précédées d'un licteur avec les faisceaux. *Plut. in Num. c. 9.*

(2) *Si casu in quemquam incidisset qui ad mortem duceretur, necari eum non licebat. Plutarch. et Plin. apud Casalium, p. 374.*

(3) *Quid de æternis Vesta ignibus, signoque quod imperii pignus, custodia ejus templi tenetur? Tit. Liv. Decad. I, lib. v.*

(4) Nous avons vu leurs places encore marquées à l'amphithéâtre de Pompéi.

(5) *Plut. in Numa, c. 9.*

(6) *Ingenui ægre suas filias ad sacerdotium Vestæ dabant. Dio, lib. LVI, p. 63. — Cautum fuit ut pontificis maximi arbitratu vi-*

nous parlons, il fut impossible de trouver dans cette effrayante ville de six millions d'habitants (1), six filles vierges de six à douze ans (2), qui voulussent des titres et des prérogatives accumulés sur la tête des vestales. Pour le dire par occasion, cela se passait dans cette Rome, la veille du jour où, suivant la belle expression de saint Ambroise, cette même Rome devait compter dans son sein tout un peuple de vierges (3).

Sous peine de voir s'éteindre le feu sacré, faute de prêtresses pour l'entretenir, on fut donc obligé, au siècle d'Auguste, d'augmenter les privilèges des vestales et d'admettre au glorieux sacerdoce les filles des affranchis (4); et encore celles sur qui tombait le sort jété par le pontife étaient inconsolables. C'étaient des larmes, des cris de désespoir, toutes les marques de douleur d'une personne qu'on conduit à la mort. Il n'y avait ni moyens, ni supplications que les parents eux-mêmes n'employassent pour que leurs filles ne fussent pas choisies; en un mot, le jour de l'élection était un jour de deuil public (5), et ce spectacle de six

ginti virgines e populo legerentur. *Aul. Gell.* lib. 1, c. 19. — Sur ces vingt, le pontife en choisissait six.

(1) Dans la clôture du lustre faite par Claude, l'an 801, on trouva 6,944,000 citoyens. — *Condeditque lustrum quo censa sunt civium LXIX centena et XLIV millia. Tacit. Annal.* lib. XI, c. 25.

(2) Heinne, *Ad Leg. Pap.* lib. 1, c. 1, p. 51.

(3) *Plebem pudoris. De Virg.*

(4) *Ut eo Vestæ sacerdotio et ex libertinis natis jungi liceret. Dio,* lib. LXI, p. 645.

(5) *Sacerdotum et numerum et dignitatem, sed et commoda auxit, præcipue vestalium virginum.....*

Ambiisse multos ne filias in sortem darent. Suet. in Oct. c. 51.

jeunes filles consacrant temporairement leur virginité au salut de l'Empire, ce spectacle qui, en honorant la femme, devait rendre fiers ses heureux parents, était pour tous un spectacle lamentable (1). La chose en vint à tel point qu'Auguste lui-même, témoin de cette scène, humiliant symptôme d'une incurable dégradation, fut réduit à s'écrier : « Si mes petites-filles étaient en âge, je les offrirais à Vesta (2). »

Corrompue et corruptrice, la femme donc se précipite tête levée dans la fange, et, avec une fureur qui tient de la vengeance et de la rage, elle use de tous ses moyens pour y entraîner avec elle l'homme son corrupteur et son tyran. Araignée immonde, elle étend, comme un vaste filet, sa puissance séductrice sur toute l'étendue de la terre. Du trône impérial où elle est placée, de Rome, cœur de l'Empire, où est sa retraite, elle envoie ses fils dangereux au sénat, au forum, aux palais et aux chaumières. Le voyageur y tombe dans les hôtelleries (3); l'homme oisif, dans les Ther-

(1) *Flebile spectaculum parentibus quibus carissima pignora religionis obtentu invitis extorquebantur : multoque flebilius ipsis puellis, quibus intercepta propemodum nuptiarum spe, Vestæ delubrum vivis loco sepulcri erat futurum. Dio, lib. iv, p. 565.*

(2) *Quumque in demortuæ locum (vestalis) aliam capi oporteret, ambirentque multi, ne filias in sortem darent : adjuravit, si cujusquam neptium suarum competeret ætas, oblaturum se fuisse eam. Suet. in Oct. c. 51.*

(3) *Exercentes cauponariam, sub prætextu instrumenti cauponii, prostitutas mulieres habere solebant. Ulpian. lib. XLIII, de Ritu Nupt. § 9. — Cette pratique était tellement ordinaire qu'hôtellerie et mauvais lieu étaient synonymes :*

Pala taberna vosque contubernales

A pileatis nona fratribus pila.

Catull.

mes, aussi nombreux que les villes et les quartiers des villes; et le *dévo*t lui-même les trouve aux temples des dieux. Et ce que S. Paul vit à Corinthe, ce que les Apôtres purent voir partout, nous l'avons vu de nos yeux à Baïa, nous voulons dire les chastes demeures des chastes prêtresses de *Venus genitrix*.

Profitant largement du bénéfice des lois, si la femme contracte des liens, il semble que ce n'est que pour se mieux venger de l'homme, et lui rendre, en les rompant, l'opprobre et la dérision publique en échange de l'oppression domestique dont il l'accable et comme épouse et comme mère (1). Habile à l'outrage, elle choisit le moment où l'affront sera le plus sensible. Sans témoigner ni indignation, ni étonnement, Cicéron écrit à sa famille, comme un *fait courant*, la nouvelle suivante : « Paula Valeria divorce sans motif, et c'est le jour même où son mari revient de province, qu'elle lui envoie sa répudiation, en lui faisant annoncer, pour le même jour, son mariage avec Decimus Brutus (2). » Et Paula Valeria n'atteignait pas encore les dernières limites de cette incroyable licence. Il vint un temps où le divorce leur fut permis par les lois sans même qu'elles fussent obligées de le notifier à leurs maris. Un rescrit de Dioclétien, prince digne à tous égards de mettre la dernière main à la législation sensualiste d'Auguste, autorise formellement la répu-

(1) Morte viri cupiant animam servare catellæ.

Juven. *Satir.* vers. 654, etc.

(2) Paula Valeria divortium sine causa fecerat, quo die vir e provincia venturus esset, nuptura D. Bruto. *Cic.* lib. viii, *Ad famil. epist.* 7.

diation de la part de la femme, à l'insu du mari (1).

Ces sortes de répudiations féminines deviennent si fréquentes que les auteurs les moins délicats en fait de mœurs, ne peuvent s'empêcher de réclamer et de les flétrir. « Quelle femme, s'écrie Sénèque, rougit à présent du divorce, depuis que certaines dames illustres et de noble race ne datent plus leurs années par le nombre des consuls, mais par celui de leurs maris? Elles quittent un époux afin d'en prendre un autre, elles se marient afin de divorcer. On craignait cette infamie, tant qu'elle était peu commune : maintenant que tous les registres publics sont couverts d'actes de divorce, ce qu'on entendait si souvent répéter, on s'est instruit à le faire. A-t-on aujourd'hui la moindre honte de l'adultère, depuis qu'on est venue au point qu'une femme ne prend un mari que pour irriter des passions étrangères? La chasteté n'est plus qu'une preuve de laideur. La honte de ces crimes a disparu depuis qu'ils se sont multipliés (2). »

(1) Cité plus haut.

(2) Numquid jam ulla repudio erubescit, postquam illustres quædam ac nobiles feminae, non consulum numero, sed maritorum annos suos computant; et exeunt matrimonii causa, nubunt repudii? Tamdiu istud timebatur, quamdiu rarum erat; quia vero nulla sine divortio acta sunt, quod saepe audiebant, facere didicerunt.

Numquid jam ullus adulterii pudor est, postquam eo ventum est, ut nulla virum habeat, nisi ut adulterum irritet? Argumentum est deformitatis pudicitia; quam invenies tam miseram, tam sordidam, ut illi satis sit unum adulterorum par? Nisi singulis divisit horas, et non sufficit dies omnibus; nisi apud alium gestata est, apud alium mansit. Infirmata et antiqua est, quæ nesciat matrimonium

Vaines lamentations! La femme rit de ces tardives harangues, et continue de se faire un jeu de toutes les lois divines et humaines (1). Elle a dépouillé toute pudeur : ce qui est sa honte fait sa gloire; elle marche la tête haute et fière quand elle a enchaîné à son char de boue quelque personnage éminent, et qu'elle peut dévorer en luxe et en débauches effrénées les richesses des maîtres du monde, sanglantes dépouilles de provinces entières. L'une porte sur soi pour quarante millions de sesterces de perles et d'émeraudes (2);

vocari unum adulterium. Horum delictorum jam evanuit pudor, postquam res latius evagata est. *Senec. de Beneficiis*, lib. III, c. 15 et 16.

(1) Quid, quod et antiquis uxor de moribus illi
 Queritur? O Medici! mediam pertundite venam.
 Delicias hominis! Tarpeium limen adora
 Pronus, et auratam Junonis cæde juvencam,
 Si tibi contigerit capitis matrona pudici.
 Pauca adeo Cereris vittas contingere dignæ.

 Sic cruscit numerus, sic fiunt octo mariti,
 Quinque per autumnos : titulo res digna sepulcri.

Juv. *Satir.* VI, vers. 45-250.

Voyez aussi Martial, *Épigr.* lib. VI, epig. 7.

(2) 7,795,424 fr. 50 c. *Lollia Paulina*. — Lolliam Paulinam, quæ fuit Cæii principis matrona, ne serio quidem, aut solemnî carimonia-
 rum aliquo apparatu, sed mediocrium etiam sponsalium cœna, vidi smaragdis margaritisque opertam, alterno textu fulgentibus, toto capite, crinibus, spira, auribus, collo, monilibus digitisque : quæ summa quadringenties sestercium colligebat : ipsa confestim parata mancipationem tabulis probare. Nec dona prodigi principis fuerant, sed avitæ opes, provinciarum scilicet spoliis partæ. *Plin. Hist. natur.* lib. IX, c. 58, edit. Panckouke.

l'autre se fait suivre de troupeaux d'ânesses nourrices, pour se baigner dans leur lait et conserver la blancheur de sa peau (1); toutes sont d'une méchanceté, d'un orgueil et d'un dévergondage qui fait rougir et trembler. Leur demeure n'est pas moins redoutable que le palais des tyrans de Sicile. Malheur à l'intendante, à la coiffeuse, à l'esclave qui, le matin, se fait trop attendre! Sur leurs épaules les bâtons volent en éclats; le sang coule dans la maison sous les fouets et les lanières. Quelques-unes gagent des bourreaux à l'année. On frappe; elle se peint le visage, donne audience à ses amis, ou considère l'or et le dessin d'une robe nouvelle. On continue de frapper; elle parcourt les articles d'un long journal. On frapperait toujours; mais les forces manquent aux exécuteurs, il faut se contenter de cette justice. Alors, s'adressant à la victime : « Sors, malheureux, sors d'ici! » s'écrie-t-elle d'une voix de tonnerre.

Elle veut paraître plus parée que de coutume. On l'attend; une malheureuse esclave se hâte de la friser. — « Pourquoi cette boucle inégale? » Aussitôt un nerf de bœuf punit cette coupable impéritie. Qu'a fait la pauvre fille? Est-ce sa faute si ton nez te déplaît? Une autre vient peigner le côté gauche et rouler les cheveux en anneaux élégants. Une foule de suivantes arrivent, portant des vases remplis d'essences et de

(1) Cutem in facie erugari, et tenerescere, et candorem custodire lacte asinino putant. Notumque est quosdam quotidie septingentias custodito numero forvere. Poppæa hoc Neronis principis instituit, balnearum quoque solia sic temperans, ob hoc asinarum gregibus eam comitantibus. *Plin. Hist. natur. lib. xxviii, c. 50.*

pommades : on prendrait sa chambre pour le laboratoire d'un pharmacien. Bientôt est appelée au conseil une vieille émérite; quand elle a donné son avis, les subalternes opinent à leur tour, chacun selon son âge et ses talents; on dirait qu'il s'agit de la vie ou de l'honneur.

C'est la nuit qu'elle se rend aux bains; à voir l'attirail qui la suit, on dirait un décampement nocturne. Il faut suer, plus grand fracas encore. Lorsqu'elle a fatigué ses bras à balancer une masse pesante, elle reparait enfin le visage enflammé; sa soif est telle, qu'elle viderait d'un seul trait l'amphore qu'elle met à ses pieds : elle en boit avant le repas deux setiers qui, rejetés bientôt, nettoient l'estomac et y provoquent une faim dévorante. Le vin ruisselle sur le marbre, ou bien est reçu dans un large bassin d'où s'exhale l'odeur du falerne; car, tel qu'un long serpent tombé dans un tonneau, elle boit et vomit; et son époux ferme les yeux et retient à peine la bile prête à s'échapper (1).

Tel est le pâle résumé de la vie des milliers de Cléopâtres, de Poppées, de Livies, de Julies, de Messalines, de Drusilles, de Bérélices et de Faustines; en un mot, de la femme païenne à cette inqualifiable époque!

Et voilà la femme, la mère, l'épouse, la fille, la sœur, la noble et bienfaisante compagne de l'homme; celle dont le visage doit être dans le foyer domestique ce qu'est le soleil levant dans la nature (2) : joie, vie,

(1) *Juv. Satir. VI, passim.*

(2) *Sicut sol oriens in altissimis Dei, sic mulieris bonæ species in ornamentum domus ejus. Eccli. xxvi, 21.*

beauté, bonheur; la voilà devenue l'être le plus vil, le plus hideux, le plus malfaisant, le plus dégradé de la nature entière; vérifiant tout ce que les livres sacrés avaient prédit de son infernale méchanceté (1), justifiant, et au-delà, l'oppression qui pesait sur elle.

Que reste-t-il? sinon qu'elle soit anéantie avec la famille dont elle devait être l'honneur et la vie et dont elle est la honte et la mort : ou bien, il faut qu'elle soit entièrement régénérée; car elle a atteint les limites du mal, elle s'est rendue en tout semblable à son type païen : elle est devenue orgueil et volupté.

C'est là que le christianisme vint la prendre.

4° A l'égard de l'enfant. Il était un autre membre de la famille bien plus malheureux encore, s'il est possible, et bien plus digne de compassion; car celui-là du moins était innocent. L'enfant! oh! qui dira son sort chez les païens, chez les païens du siècle d'Auguste? Je promène mes regards de l'Orient à l'Occident, et sur tous les points du globe j'aperçois les nombreux théâtres de ses douleurs. Le sein de sa mère, vestibule de la vallée des larmes, n'est pas pour lui un asile sacré. J'entends les philosophes, dont les idées régissent le monde, mettre en question si c'est un crime de le faire périr avant sa naissance. *Si l'enfant étant encore au ventre de sa mère, est animal ou non*, telle est en propres termes la thèse examinée par les sages. « Platon tient qu'il est animal, dit Plutarque, d'autant qu'il a mouvement et qu'il prend nourriture; les

(1) Brevis omnis malitia super malitiam mulieris. *Eccli.* xxv, 26, etc.

stoïques, qu'il est partie de sa mère, non pas animal séparé; Empédocle, qu'il n'est point animal et néanmoins qu'il a vie... Hérophilus lui laisse le mouvement naturel et non pas la respiration; et de ce mouvement-là les nerfs sont la cause instrumentale : puis il devient animal parfait quand, étant sorti du sein de sa mère, il prend un peu d'haleine et d'air (1). »

Voyez les conséquences morales de ces sanglantes théories : « Si l'enfant au sein de sa mère n'appartient point encore comme individu à l'espèce humaine; si le père, pour prendre une résolution sur la conservation des jours du nouveau-né, n'avait à consulter que sa convenance personnelle, l'avortement et l'infanticide ainsi autorisés, n'étaient point des attentats (2). » La philosophie le proclamait nettement : « Tuer un homme, dit Quintilien, est souvent un crime, tuer ses propres enfants est quelquefois une très-belle action; » et chez tous les peuples, les Thébains et les Juifs exceptés, les oracles de la philosophie furent traduits en articles de lois. Lycurgue, Solon, Romulus, Numa, les Décemvirs autorisent l'infanticide, sans distinction de temps. Auguste confirme les lois précédentes par son exemple. Forts de l'autorité de la loi, les particuliers font mourir leurs enfants suivant leurs caprices. Dans Apulée, on voit un mari qui, partant pour un long voyage et laissant sa femme enceinte, lui commande de mettre à mort l'enfant qui viendra au monde, s'il

(1) Plutar. *Œuv. mor. Les opinions des phil.* xv, trad. d'Amyot.

(2) Histoire des Enfants trouvés, par M. Terme. p. 50.

est du sexe féminin (1). Même fait dans Térence. Chrèmes part pour un voyage; sa femme est enceinte; il ordonne froidement que, si elle accouche d'une fille, on la fasse périr (2).

Il y a toujours pour la femme une part plus large dans l'oppression, et comme un privilège de cruauté. Un fragment de Ménandre confirme d'une manière bien positive la préférence accordée dans les temps les plus anciens aux garçons sur les filles. « Qu'une fille, dit-il, est un fardeau incommode et pesant pour un père! Le pauvre, autant qu'il peut, élève tous ses fils; mais les filles, on les expose lors même qu'on est riche (3). « On retrouve dans Euripide le même fond de pensée : « Une fois, dit le poète, sortie de la maison paternelle, la fille n'appartient plus à ses parents, mais à son mari. Le fils, au contraire, n'abandonne point les dieux pénates de sa famille, et honore le lieu où reposent ses ancêtres (4).

Par un renversement inouï de tous les sentiments de la nature, cette fureur homicide avait gagné le cœur même des mères. Elles en vinrent au point d'attenter, plus souvent peut-être que leurs maris, au fruit de leurs entrailles. Tel est le reproche sanglant que leur adresse le peintre le plus vigoureux des mœurs païennes (5).

Échappé à la mort qui le menace, même avant d'avoir

(1) Apul. *Metamorph.* lib. x. — (2) Terent. *Heauton.* act. IV, scen. 1. — (3) Stob. *Serm.* LXXV, p. 452. — (4) Stob. *Florileg.* tit. 77.

(5) Sed jacet aurato vix nulla puerpera lecto;
Tantum artes hujus, tantum medicamina possunt,
Quæ steriles facit, atque homines in ventre necandos
Conducit. Juv. *Satir.* VI, vers 595, etc.

vu le jour, l'enfant trouve de nouveaux dangers sur le seuil de la vie. Malheur à lui, s'il naît faible ou difforme ! aussitôt il est replongé dans les ombres de la mort. Il a enfin la permission de vivre, mais il est esclave et propriété de son père ou de l'État : ses maîtres peuvent le tuer ou le vendre : et s'il naît romain, ce droit de vie et de mort pèsera sur lui jusqu'au dernier soupir de son père. Qu'il se réjouisse cependant de ce sort tout rigoureux qu'il est ; des milliers d'autres n'ont pas le bonheur de le partager. Tournez vos regards vers les immenses contrées de l'Orient, arrêtez-les sur les plages africaines, qu'ils pénètrent la sombre profondeur des forêts des Gaules et de la Germanie, qu'apercevez-vous ? quelle est cette fournaise ardente ? quelle est cette idole monstrueuse aux bras entr'ouverts ? Pourquoi ces couteaux ? pourquoi ce bruit confus de tambours et de hautbois ? pourquoi ces danses frénétiques autour de l'autel embrasé ou sanglant ? c'est un sacrifice qu'on offre aux divinités infernales ou tutélaires. Quelle est la victime ? l'enfant, des milliers d'enfants !

Être infortuné ! tu naquis d'un père, d'une mère qui n'ordonnèrent pas ta mort à ton entrée dans la vie ; mais leur tendresse, qui n'égale point celle des lions et des panthères, te fit exposer, comptant sur quelque circonstance heureuse pour te sauver du trépas. Qui donc prendra soin de celui que ses parents abandonnent ? Dans toutes les villes de l'antiquité païenne, vous trouvez en grand nombre des thermes et des théâtres ; mais un asile pour les enfants repoussés du sein maternel, pas un.

« Aussi, qu'il est rare, s'écrie Quintilien, qu'un enfant exposé ne meure pas ; l'homme est si débile à son entrée dans la vie ! Pour les bêtes féroces et les autres animaux, ils marchent la plupart aussitôt qu'ils voient le jour, et courent à leur mère pour sucer d'elle un lait conservateur. Mais un enfant ! il faut le tenir, le garantir du froid, le nourrir, et souvent il expire entre les bras de ses parents, ou sur le sein même de sa nourrice. Comment nous flatter de le conserver, lorsque nous appelons la mort pour le détruire ? Voyez cet être infortuné, négligé aussitôt qu'il est venu à la lumière.... Quel sort est réservé à ses membres nus exposés à l'air, au milieu des bêtes féroces et des oiseaux de proie ? O mère, vos yeux se mouillent de larmes. Personne au monde ne vous pardonnerait, si vous n'aviez été forcée d'obéir (1). »

Cette obligation d'obéir dont parle Quintilien, et qui était loin d'être aussi réelle qu'il le suppose, recevait un accomplissement journalier, malgré le décroissement effrayant de la population, qui motiva les lois juliennes (2). Rome, au siècle d'Auguste, avait toujours

(1) Rarum igitur est, ut expositi vivant. Caducum circa initia animal, homines sumus; nam ferarum pecudumque fœtibus est statim ingressus, et ad ubera impetus: nobis tollendus infans, et adversus frigora nutriendus, sic quoque inter parentum manus, gremiumque nutricis sæpius labitur: unde nobis tantam felicitatem, ut ad infantem mors accercita non veniat? Vos ponite ante oculos puerum statim neglectum; cui mori domi expediret, inde nudum corpus, sub cœlo, inter feras et volucres. Video moveri, mulier, lacrymas tuas: nemo tibi mortalium posset ignoscere, nisi jussa fecisses? *Quintil. Decl.* 506, t. VI, p. 250.

(2) Tacite et Sénèque ont remarqué que ces lois ne rendirent pas

des milliers d'enfants de trop. Pour honorer la mort de Germanicus, le peuple de l'immense cité n'exposait-il pas en masse les enfants qui étaient nés le jour du fatal événement (1)? Et qu'on ne croie pas que ce soit là un fait isolé : l'exposition était journalière et générale. Il fallait que ces meurtres directs ou indirects fussent devenus bien communs, puisqu'au second siècle, Tertullien, parlant devant les magistrats de l'Empire, ne craignait pas de porter aux païens ce terrible défi : « Si je demande, dit-il, à ce peuple qui a soif du sang des chrétiens, même à ses juges si équitables pour lui, si cruels pour nous, de déclarer combien il y en a parmi eux qui n'ont pas tué leurs enfants au moment où ces infortunés venaient de naître, que répondra leur conscience (2)? »

Rome surtout, aujourd'hui si charitable, et alors si cruelle envers les nouveau-nés, que pourrais-tu répondre? Notre cœur saigne encore au souvenir du *Vélable* (3), marais fangeux qui servait d'égout aux im-

l'infanticide plus rare. Le premier s'exprime ainsi : « *Relatum deinde de moderanda Papia Poppæa, quam senior Augustus, post Julias rogationes, incitandis cœlibum pœnis et agendo ærario, sanxerat : nec ideo conjugia et educationes liberum frequentabantur, prævalida orbitate.* » *Annal.* lib. III, c. 25.

(1) Quo defunctus est die, lapidata sunt templa, subversæ Deum aræ, lares a quibusdam familiaribus in publicum abjecti, partus conjugum expositi. *Suet. in Calig.* n. 5.

(2) Quot vultis ex his circumstantibus, et in christianum sanguinem hiantibus, ex ipsis etiam vobis justissimis et severissimis in nos præsidibus apud conscientias pulsem, qui natos sibi liberos enecent? *Apol.* c. 9.

(3) Transeo suppositos, et gaudia vota que sæpe
Ad spurcos decepta lacus, atque inde petitos

mondices, près du *mont Aventin* (1), et de cette colonne *Lactaire* dont nous avons vu l'emplacement sur le *forum Olitorium* (2) : lieux funestes où venait chaque nuit s'accumuler un monceau d'enfants nouveau-nés; lourd et inutile fardeau dont les parents se débarrassaient, afin de pouvoir continuer, sans diminution de plaisir, le luxe et la mollesse de leur voluptueuse existence.

De ces milliers d'enfants quel était le sort? un grand nombre mouraient aussitôt, et ceux-là étaient sans contredit les plus heureux. Quant à ceux qui survivaient durant une partie de la nuit, des hommes infâmes qui veillaient pour le gain, venaient, avant le lever du jour, choisir, parmi ces innocentes victimes, celles qui convenaient à leurs coupables desseins. Quatre espèces d'*industriels* se disputaient ces anges de la terre, et qu'en faisaient-ils, grand Dieu!

Les premiers étaient les *pourvoyeurs des lieux infâmes* : les petites filles étaient, par eux, mises à part, et élevées pour la débauche. Et quand on sait ce qu'étaient les mœurs de ce temps-là, on conçoit l'avidité de ces horribles spéculateurs (3).

Pontifices salios, scaurorum nomina falso
Corpore laturos...

Juv. *Satir.* VI, vers. 601.

(1) Velabrum, vicus Romæ olim celebris, juxta Aventinum montem. *Forcellini Lexicon.* — C'est là que se déchargeait la *Cloca Massima* de Tarquin : on la voit encore.

(2) Forum Olitorium, in eo columna est Lactaria, ad quam infantes lacte alendos deferunt. *Festus*, au mot *Lactaria*.

(3) Vel uti quæstum faceret, vel uti veniret palam.

Terent. *Heauton.* scen. 1.

Le seconds étaient les *Lanistes*, ou maîtres et marchands de gladiateurs. Ils venaient recruter pour leurs écoles, dont une était Capoue : « elle comptait, dit Cicéron, quatre mille cinq cents apprentis. » Et ces écoles devaient être nombreuses et se renouveler souvent ; car les Romains faisaient, au siècle d'Auguste, une épouvantable consommation de ces malheureuses victimes de leurs goûts sanguinaires. Un candidat voulait-il obtenir le suffrage du peuple (1) ; un triomphateur voulait-il célébrer ses victoires ; un riche, l'anniversaire de sa naissance, divertir ses amis dans un festin ? les lanistes étaient appelés. Un horrible marché était conclu ; et l'on voyait cent, deux cents, cinq cents, et jusqu'à mille, dix mille paires de gladiateurs s'égorger à la grande satisfaction des spectateurs (2).

Les troisièmes étaient les *magiciens*. Rome, qui avait adopté les religions de tous les peuples vaincus par ses armes, comptait trente mille dieux. Huit cents temples d'idoles s'élevaient dans son enceinte, les superstitions les plus variées, les plus étranges, les plus cruelles et les plus abominables régnaient dans toutes les classes (3).

(1) Pendant son consulat, Cicéron fut obligé de faire rendre une loi pour exclure des dignités publiques le candidat qui, dans la vue d'obtenir des voix, aurait promis des gladiateurs : cette promesse suffisait pour élever aux postes les plus importants les sujets les plus indignes.

(2) Après ses victoires sur les Daces, Trajan donna 10,000 gladiateurs. *Xiphil. Trajan. p. 247.* — Quel que fût le nombre des enfants trouvés, il n'aurait pas suffi à cette effrayante boucherie : les esclaves, les prisonniers de guerre, faisaient le reste.

(3) Juvénal, *Satir. VI, vers 554 et suiv.* — On distinguait les *astrologues*, les *mathématiciens*, les *chaldéens*, les *mages*, les *sorti-*

Les magiciens et surtout les magiciennes étaient une peste dont on voulut plusieurs fois, mais vainement, purger Rome et l'Italie (1). On les rencontrait par bandes dans les campagnes, dans les *villa* et surtout dans certains quartiers de Rome (2). Les *magi* se tenaient au Vélambre, les *sortilegi* au Cirque, et les *sagæ* ou magiciennes sur le *mont Esquilin* (3). Les auteurs nous les représentent entrant la nuit dans leurs repaires, vêtues de robes noires, les pieds nus, les cheveux épars, emportant dans leurs bras les innocentes créatures dont le sang allait servir à la composition de leurs infâmes breuvages (4). Dieu seul connaît le

legi, les *arioli*, les *conjectores*. Tacit. *Annal.* II, 27. Suet. *Calig.* LVII. Cic. *de Divinat.* lib. I. Aul. *Gel.* XVI, 1.

(1) Valer. Max, lib. III, 2. Dio, lib. XLIX, p. 477.

(2) Cic. *de Divinat.* lib. LVIII. Columel. lib. I, VIII-XI, 1.

(3) Juv. *Satir.* VI, vers 548-582. Hor. *Satir.* VIII, vers 17.

(4) Nocte volant, puerosque petunt nutricis egentes,
Et vitiant cunis corpora rapta suis :
Carpere dicuntur lactentia corpora rostris,
Et plenum potō sanguine guttur habent.

Ov. *Heroïd.* VI, vers 91.

Puerulos noctu injecta culcitra præfocant, vel acu post aurem infixā necant, vel e cunis rapiunt et lancinant, aut in usum unguentorum vel in cibum sibi gratissimum. Vid. *Festus Pompeius* et *Delrio disquisit. mag.* p. 568.

Nec cessant a cæde manus, si sanguine vivo
Est opus, erumpat jugulo qui primus aperto ;
Nec refugit cædes, vivum si sacra cruorem
Extaque funereæ poscunt trepidantia mensæ.

Pline nous fait connaître une autre superstition non moins cruelle en elle-même, et non moins fatale aux enfants. Elle consistait à

nombre des infortunés enfants qui pendant tant de siècles devinrent les victimes de ces cruelles superstitions. Ce que nous savons, c'est que, de toutes les villes de l'antiquité, Rome fut peut-être la plus avide de magie, la plus empressée à consulter les magiciens et surtout les magiciennes, quand, au siècle d'Auguste, les mœurs furent arrivées au terme de la plus profonde dépravation.

Enfin, les quatrièmes étaient les mendiants. Parmi les ravisseurs des enfants exposés, les uns spéculaient, comme nous avons vu, sur la vie et sur la force de leurs victimes; en voici qui spéculent sur leurs infirmités, et dont l'industrie s'exerce par les moyens les plus infâmes et les plus cruels. Il ne faut rien moins que la connaissance approfondie des mœurs de cette époque, et le témoignage authentique des auteurs contemporains, pour nous forcer à admettre les faits que nous allons raconter.

Chaque nuit, des troupes de mendiants se rendaient au Vélabre ou à la colonne Lactaire. Ils s'emparaient

boire, pour se guérir de l'épilepsie, du sang humain tout chaud, mais surtout le sang d'un enfant mêlé avec sa cervelle. « *Sanguinem quoque gladiatorum bibunt, ut viventibus poculis, comitiales morbi : quod spectare facientes in eadem arena ferarum quoque horror est. At Hercule illi ex homine ipso sorbere efficacissimum putant calidum spirantemque, et unam ipsam animam ex osculo vulnerum, quum plagis ne ferarum quidem admoveri ora fas sit humana. Alii medullas crurum quærunt, et cerebrum infantium. Nec pauci apud Græcos, singulorum viscerum membrorumque etiam sapes dixere, omnia persecuti usque ad resagmina unguium; quasi vero sanitas videri possit, feram ex homine fieri.* » *Plin. Hist. natur. lib. xxviii, c. 2, ed. Panck.*

du nombre d'enfants nécessaire à leur dessein ; ils les emportaient dans leurs sombres demeures, et les élevaient jusqu'à l'âge de dix-huit mois ou deux ans, sans leur faire aucun mal. Vers cette époque, ô horreur ! ils les estropiaient et les mutilaient de toutes les manières, afin de les rendre propres à la spéculation à laquelle ils les destinaient.

« Voyez, dit Sénèque, errants dans les rues, ces aveugles appuyés sur un bâton ! voyez celui-ci à qui on a coupé les bras ; celui-là dont les articulations des pieds ont été brisées et les talons renversés ; cet autre à qui on a fracturé les jambes ; cet autre encore dont les pieds et les jambes en bon état sont attachés à des cuisses rompues. Barbare pour chacun d'une manière différente, le mendiant spéculateur à celui-là rompt les os, à celui-ci il ampute les bras : il rend l'un impotent, tord le corps à l'autre, brise les reins à cet autre, taille à cet autre les épaules en moignon grotesque, pour exciter le rire par ce genre de cruauté. Allons, parais, misérable ! montre-nous cette famille toute tremblante et débile d'aveugles, de manchots, d'enfants affamés et à demi-morts ; montre-nous tes captifs !

» Par Hercule ! je veux connaître ton antre, ce laboratoire de toutes les infirmités humaines, ce *spoliarium* des enfants (1). A chacun est assignée comme un *art* une mutilation d'une espèce particulière. Les membres de celui-ci sont droits, et si rien ne fait obstacle à la nature, il aura une belle taille ; c'est pourquoi il il faut lui rompre les os, pour qu'il ne puisse, devenu

(1) Le *spoliarium* était le lieu de l'amphithéâtre où les confecteurs achevaient les victimes.

homme, relever de place; tu lui brises les pieds, les jambes, l'épine du dos, afin de le contraindre à ramper : tu couperas à cet autre tous ses membres. Voici un enfant dont le visage est agréable, il sera un beau mendiant; eh bien! rends-le impotent de tous ses membres, afin que l'iniquité de la fortune, tournant contre lui les bienfaits de la nature, touche plus vivement le cœur des hommes. Seul et sans satellites, ce tyran départ, comme il lui plaît, les infirmités humaines (1). »

« Tous les matins et surtout les jours de fête, ces *pères de famille* d'un nouveau genre, désignent à chacun le poste qu'il occupera, les endroits et les maisons où il devra aller mendier. Bien des maîtres ne retirent pas un si grand profit de leurs esclaves valides, que

(1) Huic cæci innitentes baculis vagantur, huic trunca brachia circumferuntur, huic convulsi pedum articuli sunt, et torti tali; huic elisa crura, illius inviolatis pedibus cruribusque femora contudit; aliter in quemque sæviens ossifragus iste, alterius brachia amputat, alterius enervat; alium distorquet, alium delumbat; alterius diminutas scapulas in deformem tuber extundit; et risum in crudelitate captat. Produce, agedum, familiam semivivam, debilem, cæcam, mancam, famelicam; ostende nobis captivos tuos.

Volo, mehercule, nosse illum specum tuum, illam calamitatum humanarum officinam, illud *infantium spoliarium*. Sua cuique calamitas tanquam ars assignatur, huic recta membra sunt, et si nemo obstet naturæ, proceritas micabit; ita frangatur, ut homo se allevare non possit, sed pedum crurumque resolutis vertebra reptet; huic extirpentur radicitus; huic speciosa facies est, potest formosus mendicus esse; reliqua membra invalida sint, ut fortuna iniquitas in beneficia sua sævientis magis hominum animos pervellat. Sine satellitibus tyrannus calamitates humanas dispensat. *Senec. Controv. lib. v, 55.*

ces spéculateurs n'en retirent de ces pauvres estropiés. Le soir ils comptent ce que chacun a rapporté; et s'il s'en trouve un seul dont la remise ne remplisse pas leur attente : « Pourquoi me rends-tu si peu d'argent aujourd'hui, s'écrient-ils ? Tu n'auras pas prié comme il faut, ou tu ne te seras pas rendu, sans doute, où tu aurais recueilli de plus abondantes aumônes. Qu'on le flagelle. — Coquin, ajoutent-ils en entendant les plaintes et les gémissements que la douleur arrache à la victime, si tu avais prié et pleuré de cette façon, tu m'aurais apporté davantage ! Je t'ôterais la vie, si je ne croyais te mieux punir en te la laissant. — Ce n'est pas de ta faute, dis-tu ? Je le vois, tu ne parais pas encore assez misérable, et sans aucun doute cela t'attire beaucoup de refus. » Sur une telle conjecture, le monstre ordonne aussitôt une nouvelle mutilation, et fait façonner son homme, si l'on peut employer une si faible expression dans une si horrible barbarie, sur le modèle de celui qui a rapporté le plus (1). »

Cette coupable manœuvre dont le simple récit arrache les larmes des yeux, est racontée froidement par Sénèque. Dans un plaidoyer où il l'expose, il n'invoque pas une fois, pour la flétrir, les lois de l'humanité ni de la religion; il examine simplement si cette mutilation est nuisible ou non à la république (2).

Remarquons, en passant, que ces monstrueuses cruautés, exercées contre des milliers d'enfants, expliquent un fait bien glorieux et bien extraordinaire con-signé dans les annales du christianisme. Avant de

(1) Sénèque, *Controv.* x. — (2) *Ibidem.*

connaître la barbarie païenne, nous lisions avec surprise que l'illustre diacre de Rome, saint Laurent, sommé par le préfet de lui livrer les trésors de l'église, put en trois jours réunir une armée de boiteux, de bossus, de manchots, d'aveugles, d'infirmes de toute espèce, qu'il présenta au juge en lui disant cette parole si honorable pour l'Église naissante : « Voilà les trésors des chrétiens (1). »

Aujourd'hui nous sommes bien revenus de notre étonnement.

Tel était donc le sort de l'enfance dans le Paganisme, au beau siècle d'Auguste, à Rome en particulier.

Nous n'avons parlé que des cruautés exercées sur le corps de l'enfant, quel tableau il nous resterait à faire, si nous voulions montrer la manière indigne dont on se jouait de son innocence ! Mais il est des choses qu'on ne doit pas même nommer : toute âme honnête sait pourquoi (2). Qu'il suffise de dire que

(1) Act. S. Laurent. apud Ruinart, t. I, p. 525.

(2) Les Pères de l'Église, contemporains des Césars, nous ont laissé sur le sort moral des enfants, et en général sur les mœurs païennes de leur époque, des détails qui font frémir. Saint Justin, dans sa première Apologie, présentée à Antonin le Pieux, s'exprime ainsi : « Nos autem ne quem vexemus, aut quidquam impie faciamus, pueros etiam recens natos exponere hominum improborum esse didicimus; primo quidem, quia omnes fere hujusmodi videmus ad stupra non puellas solum, sed etiam masculos produci. Et quemadmodum narrantur antiqui greges et armenta bouum, vel caprarum, vel ovium, vel gregalium equorum aluisse; ita nunc et pueros ad turpes duntaxat usus, et fœminarum pariter ac ambigui sexus hominum, ac nefanda patrantium turba ad hoc piaculum

l'éducation toute sensualiste ne développait en lui que les qualités physiques, tout au plus lui donnait certaines connaissances *philosophiques*, dont les livres des plus *grands* hommes de l'antiquité nous ont laissé un si triste échantillon. Du reste, quelque part qu'il porte ses yeux et son cœur, l'ange de la terre ne rencontre que des *scandales*; dans l'olympé, des *scandales*; sur le trône, des *scandales*; dans la société, des *scandales*; dans la famille, des *scandales*. Le sensualisme, comme une atmosphère corrompue, l'enveloppe de toutes parts. Il le respire par tous les pores; il s'en nourrit, il se l'assimile et devient à son tour corrompu et corrupteur.

5° A l'égard des frères et sœurs. Le despotisme régnant dans la famille produisait, entre les frères et les sœurs, des rapports analogues à ceux qu'il établissait entre l'époux et l'épouse, le père et la mère, les parents et les enfants. Nul esprit de famille : dureté et exigence d'une part, crainte et servilisme de l'autre.

Comment le jeune homme aurait-il pu avoir pour sa sœur une tendresse vraiment fraternelle, lui qui, après la mort du père, devenait le propriétaire de sa sœur, l'héritier exclusif des biens de la famille? et la

apud omnes gentes prostat, atque ex his mercedes et tributa et vectigalia percipitis, cum eos ex orbe vestro exterminari oporteret. Quibus qui utitur, is præter nefandum et impudicum concubitum, cum filio, si ita fors ferat, aut cognato, aut fratre miscetur. Sunt qui liberos etiam suos et uxores prostituunt. Ac palam et aperte quidam ad cynædicam turpitudinem evirantur, atque in matrem deorum hæc mysteria referunt; atque apud unumquemque eorum, quos existimatis, deorum, magnum serpens symbolum ac mysterium recensetur. *Apol. 1, c. 27.*

sœur, quels sentiments pouvait-elle éprouver à l'égard de son frère, sinon ceux d'une esclave timide à l'égard de son maître? Qu'on se rappelle le passage de Plutarque touchant l'amitié fraternelle (1). Il n'est pas même nécessaire de recourir à ce témoignage, pour conclure que le despotisme étant la loi suprême du monde païen, le seul lien de la société publique et domestique était la crainte. Mais rien n'est moins doux, ni moins durable; « car, dit Tacite, on hait ceux qui étaient à craindre aussitôt qu'ils cessent de l'être. » De là, les révolutions si fréquentes dont sont remplies les pages de l'histoire ancienne. Et encore, ce lien si faible eût-il survécu aux circonstances nombreuses qui devaient le briser, il excluait toujours le plus doux sentiment qui puisse régner entre les enfants de la même famille, l'amour fraternel.

La haine donc, conséquence rigoureuse du despotisme, couvait, comme un ferment aigri, au fond de toutes les âmes, et formait le caractère de la société domestique, que vous l'envisagiez dans ses rapports soit entre l'époux et l'épouse, ou les parents et les enfants, ou les frères et les sœurs. De là, ce mot de Tertullien qui peint si éloquemment l'état de dégradation dont nous traçons le faible tableau : « Notre charité mutuelle vous irrite, disait-il aux païens; voyez, dites-vous, comme ils s'aiment, et vous vous laissez; et comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres, et vous, vous êtes plus disposés encore à vous entr'égorgcr (2).

(1) Ci-dessus, chap. iv.

(2) Sed ejusmodi vel maxima dilectionis operatio notam nobis

Elle est donc vraie, complètement vraie l'énergique expression de saint Jean Chrysostôme, qu'à la naissance du christianisme le monde était pourri dans ses mœurs (1). Il est donc vrai, complètement vrai que cette immense civilisation matérielle du siècle d'Auguste n'était qu'un brillant linceul qui recouvrait un cadavre. Ce cadavre infect, qui le rappellera à la vie ?

CHAPITRE XII.

Que la religion, la philosophie, la législation païenne étaient impuissantes à sauver la société domestique.

De l'histoire qui précède, ressort un fait palpable, un fait dont les négations, les distinctions intéressées du sceptique anti-chrétien ne peuvent pas plus ébranler la menaçante certitude, que la main débile du jeune Arabe, enfant vagabond du désert, ne peut entamer la masse granitique des Pyramides. Ce fait le voici : le genre humain, considéré sous le point de vue moral, était, au siècle d'Auguste, un grand Lazare mort et enseveli dans un sépulcre plein de sang et de boue. Voilà le fait. Et maintenant, Hippocrates de la société antique, dépositaires de tous les remèdes de l'âme, prêtres du paganisme, philosophes, législateurs, sui-

inurit penès quosdam. Vide, inquiunt, ut invicem se diligent; ipsi enim invicem oderunt : et ut pro alterutro mori sint parati; ipsi enim ad occidendum alterutrum paratiores. *Apol. c. 59.*

(1) Homil. in Matth. xxxiii.

vez-nous à l'entrée du sépulcre. Parlez : qu'à votre voix le mort secoue son suaire et se lève plein de vie, et je tombe à genoux, et je m'écrie : Miracle ! Si la résurrection d'un homme est le fait d'un Dieu, que sera-ce de la résurrection d'un monde (1) ? et cet hommage spontané de ma foi, répété par tous les siècles, formera l'hymne éternel de votre glorieuse apo théose. Vous ne respirez que pour la gloire (2) ; jamais occasion plus belle d'en acquérir. Voyons, à l'œuvre.

Et les prêtres des idoles ont appelé le peuple à leurs solennités, et ils ont fait jouer tous les ressorts de la religion pour rendre la vie au mort, on dirait des médecins qui galvanisent un cadavre. Et la vie n'est pas revenue, et ils ont détourné la tête, et ils s'en sont allés disant du genre humain ce qu'on disait du Lazare de l'Évangile : *Il sent déjà mauvais* (3).

Et de fait, loin de pouvoir ressusciter la société, le paganisme avait à se reprocher sa mort : actions des dieux, images des dieux, fêtes des dieux, culte des dieux, tout tendait à éteindre dans les âmes la dernière étincelle de la vie morale. N'est-ce pas cette religion qui présentait à l'imitation des hommes, dans Saturne, un père qui dévorait ses enfants ? dans Jupiter, un époux adultère ? dans Junon, une épouse infidèle ? dans toute cette nuée d'autres dieux masculins et féminins, des modèles de tous les crimes sociaux

(1) Majus quippe miraculum est peccatorum convertere quam mortuum suscitare. *S. Greg. Homil. II in Evang.*

(2) *Animal glorie* ; c'est la définition que Tertullien donne des philosophes de l'antiquité.

(3) Jam sœtet. *Joan. xi, 59.*

et domestiques? Pour rendre ces exemples plus efficaces, les images et les fêtes ne venaient-elles pas les traduire dans un langage intelligible à tous? Parcourez l'Orient, l'Afrique, la Grèce; entrez dans la grande Rome, vos yeux ne se reposent que sur des statues et des images de divinités : ridicule et obscène assemblage qui faisait dire à Sénèque lui-même : « Les dieux que l'on adore, s'ils vivaient et qu'un homme les rencontrât inopinément dans quelque lieu retiré, il les prendrait infailliblement pour des monstres; et cependant cette vile troupe de dieux que la superstition des âges a amassés, nous devons les adorer pour nous ressouvenir que ce culte est plutôt une ancienne coutume qu'une religion fondée sur la raison et la vérité (1). »

Que dirons-nous des fêtes? Elles étaient dignes des dieux, dont elles rappelaient le souvenir et les actions. Tout ce qu'on peut imaginer de plus indécent, de plus corrompue, voilà ce qui faisait l'accompagnement et le fond de toutes les solennités païennes. Quelques-unes mêmes étaient si révoltantes que le Sénat romain, qui, en fait de mœurs, n'était certes pas janséniste, se crut obligé de les abolir (2). Et c'était

(1) Numina vocant quæ, si spiritu accepto subito occurrerent, monstra haberentur. Omnem istam ignobilem deorum turbam quam longa superstitio congressit, sic adorabimus, ut meminerimus cultum istum magis ad morem quam ad rem pertinere. *Traité de la Superstition*. — Cet ouvrage de Sénèque ne nous est point parvenu; mais Tertullien, *Ap. c. 12*, et saint Augustin, *de Civ. Dei*, lib. vi, c. 10, en citent d'assez longs fragments.

(2) La fête des Bacchanales. *S. Aug. de Civ. Dei*, lib. vi, c. 9.

dans de pareilles cérémonies que le peuple romain passait la moitié de l'année ; le reste, il le réservait aux théâtres. N'allez pas croire que leurs dieux condamnaient d'aussi révoltants excès ? Qui donc, au jugement des païens, demandait à Carthage le sacrifice des enfants nouveau-nés ? n'était-ce pas Saturne ? A Babylone, les actions les plus infâmes et les plus contraires à la sainteté de la famille ? n'étaient-ce pas Anaïtis et Milytta ? Le sang humain partout ? n'étaient-ce pas les dieux célestes ou les dieux infernaux ? Et les législateurs, complices des dieux, ne disaient-ils pas que l'Olympe exigeait toutes ces choses, menaçant de punir les peuples qui les négligeraient, et témoignant prendre plaisir à les voir religieusement observées (1) ? « N'est-ce pas, ajoute saint Augustin, qui certes mieux que personne connaissait à fond le paganisme, une chose connue et incontestable que les jeux publics, dans lesquels on représentait les actions les plus licencieuses des dieux, étaient consacrés par la religion comme agréables aux dieux mêmes qui s'en tenaient fort honorés (2) ? »

(1) Merito displicuit viro gravi divinorum criminum poeta confictor. Cur ergo ludi scenici, ubi hæc dictitantur, cantitantur, actitantur, decorum honoribus exhibentur, inter res divinas a doctissimis conscribuntur ? Illic exclamet Cicero, non contra figmenta poetarum, sed contra instituta majorum : annon exclamarent et illi, Quid nos fecimus ? Ipsi dii ista suis honoribus exhibenda flagitarunt, atrociter imperarunt, cladem nisi fieret prænuntiarunt ; quia neglectum est aliquid, severissime vindicarunt ; quia id quod neglectum fuerat factum est, placatos se esse monstrarunt. *S. Aug. De Civ. Dei*, lib. iv, c. 26.

(2) Ubi supra. — Hæc astutia maligni spiritus etiam ludos, unde

Ne croyez pas toutefois que la crainte des dieux fût assez puissante pour éloigner du mal leurs adorateurs, ou pour les ramener au bien? Des menaces prétendues de la divinité, on en appelait à ses exemples : Pourquoi ne me serait-il pas permis de faire ce que je vois faire à Jupiter? telle était la maxime universelle. D'ailleurs, la preuve évidente qu'ils ne craignaient pas plus leurs dieux que nous ne craignons une statue, c'est le mépris qu'ils en faisaient. Leurs personnes, ils les tournaient en ridicule sur le théâtre avec une effronterie qui eût mérité la mort, s'il eût été question de César ou d'un simple sénateur. L'*Amphytrion* de Plaute et mille autres pièces en sont la preuve irréfragable (1); leurs temples, ils les lapidaient; leurs au-

multa jam dixi, scenicos sibi dicari sacrarique jusserunt : ubi deorum tanta flagitia theatricis canticis atque fabularum actionibus celebrata, et quisquis eos talia fecisse crederet, et quisquis non crederet, sed tamen illos libentissime sibi talia velle exhiberi cerneret, securus imitaretur. *De Civ. Dei*, lib. II, c. 25, 26, 27.

(1) Cætera lasciviæ ingenia etiam voluptatibus vestris per deorum dedecus operantur. Dispiciite Lentulorum et Hostiliorum venustates, utrum mimos an deos vestros in jocis et strophis rideatis: mœchum Anubim, et masculam Lunam, et Dianam flagellatam, et Jovis mortui testamentum, et tres Hercules famelicos irrisos. Sed et histrionum litteræ omnem sceditatem eorum designant. Luget sol filium jactatum de cœlo latantibus vobis; et Cybele pastorem suspirat fastidiosum non erubescens vobis, et sustinetis Jovis elogia cantari, et Junonem, Venerem, Minervam, a pastore judicari. Quid, quod imago dei vestri ignominiosissimum caput et famosum vestit? Quod corpus impurum, et ad istam artem effeminatione productum, Minervam aliquam, vel Herculem repræsentat? Nonne violatur majestas, et divinitas constupratur plaudentibus vobis? *Tertull. Apol. c. 14.*

tels, ils les brisaient quand ils étaient mécontents des habitants de l'Olympe (1). Leurs statues, séjour, suivant eux, de la divinité, ils les vendaient.

« Vos dieux domestiques, vos lares, vous en disposez comme de vos biens, leur disait Tertullien avec une sanglante ironie, vous les engagez, vous les vendez, vous les échangez. Quelquefois d'un Saturne vous en faites une marmite, d'une Minerve une cuiller, suivant qu'ils commencent à vieillir et à s'user à force d'être adorés ou qu'ils éprouvent la puissance d'un dieu plus saint, la nécessité domestique. Vous ne déshonorez pas moins, sous l'autorité des lois, les dieux publics que vous affermez aux encans. On afferme le Capitole, comme le marché aux herbes. On voit la divinité adjudgée par la voix du même crieur public, à la vue de la même pique, sur les registres du même questeur. Les champs les plus imposés valent moins. Les hommes dont les têtes sont taxées, sont les plus vils; car ce sont là des marques de servitude. Mais quant à vos dieux, les plus imposés sont les plus saints, ou plutôt les plus saints sont les plus imposés. On trafique de leur majesté; la religion court, en mendiant, les cabarets.

« Je ne parle pas de la qualité de vos sacrifices; car vous n'immolez que des victimes vieilles, maigres, malades; et quand elles sont bien grasses et bien saines, vous n'en offrez que l'extrémité de la tête et des pieds que, chez vous, vous donneriez à vos esclaves et à vos chiens (2). »

(1) Suet. *in Calig.* c. 5.

(2) *Ibid.* c. 15. — Non dico quales sitis in sacrificando, cum

Voilà donc une religion dans laquelle le ciel envoie le scandale à la terre qui, en retour, renvoie au ciel le mépris et l'insulte. Et vous attendez d'une pareille religion la guérison des maux qu'elle engendre? la résurrection du mort qu'elle a tué? Jamais. Tout-puissant à corrompre, éternellement impuissant à sauver, le paganisme fut, de tous les crimes qui réduisirent la famille et le monde aux abois, la source la plus impétueuse et la plus large. Ici l'oracle divin n'est que l'écho de l'histoire profane : « Les erreurs touchant la connaissance de Dieu, l'éternel combat du doute, l'ignorance, l'immolation des enfants, des sacrifices ténébreux et infâmes, des veilles pleines de brutalité, l'absence de toute honnêteté dans la vie, dans le mariage; l'envie, père du meurtre et de l'adultère; l'assassinat, le vol, la tromperie, la corruption, l'infidélité, le tumulte, le parjure, l'oubli de Dieu, l'impureté, l'avortement, l'inconstance de l'union conjugale, toutes les dissolutions du libertinage : le culte des abominables idoles est, de tous ces maux, le principe, le commencement et la fin (1). »

Prêtres du paganisme, éloignez-vous du grand Lazare : vous êtes doublement convaincus et de lui avoir donné la mort et de ne pouvoir lui rendre la vie.

A votre tour, maintenant, philosophes; approchez.

enecta, et tabidosa, et scabiosa quæque mactatis; cum de optimis et integris supervacua quæque truncatio, capitula et unguilas, quæ domi quoque pueris vel canibus destinassetis. *Tertull. Apol. c. 14.*

(1) Infandorum enim idolorum cultura, omnis mali causa est, et initium et finis. *Sap. xiv, 22 et sqq.*

Quoi! vous aussi; vous qu'on décore du beau nom de sages et de bienfaiteurs de l'humanité; vous qu'on présente, comme des hommes divins, à l'admiration de ma jeunesse, quoi! vous aussi.... vous me faites horreur et pitié. Je cherche en vous les sauveurs du grand mort, et je vous reconnais pour ses assassins! Je regarde son cadavre, et parmi toutes les blessures qui l'ont tué, je n'en compte pas une que vous n'ayez approuvée ou que vous n'ayez faite. Dans le meurtre du genre humain, vous fûtes les complices des prêtres. A leurs enseignements homicides, n'avez-vous pas prêté tour à tour l'autorité de votre exemple, l'appui de votre parole, et la sanction de votre génie? Pour n'être pas soupçonnés d'impiété, ne vous a-t-on pas vus, retenant la vérité captive, offrir des sacrifices aux divinités absurdes, jurer par leur nom (1), et prendre part aux orgies sacrées, destructives de la morale? Ne vous a-t-on pas entendus enseigner aux peuples qu'ils devaient se conformer au culte reçu et adorer les dieux du pays, selon la manière usitée par leurs ancêtres? N'est-ce pas vous qui vous opposez directement à la guérison du grand Lazare, en défendant de le tirer des erreurs et des vices qui le dévoraient et qui l'ont tué? Niez, si vous pouvez, tous ces griefs portés contre vous.

L'un des vôtres, Scévola, que Cicéron appelle le

(1) Socrate mourant fait sacrifier un coq à Esculape, et il jurait par un chêne, un bouc, un chien. — Tacco de philosophis, Socrate contentus, qui in contumeliam deorum quercum, et hircum, et canem dejerabat. *Tertull. Apol. c. 14.*

plus éloquent des jurisconsultes et le plus grand jurisconsulte des orateurs, trouvait de grandes erreurs et des indécences monstrueuses dans la théologie des prêtres : cependant il ne voulait pas que le peuple eût des principes plus justes en fait de religion. « Il ne faut pas lui apprendre, disait-il, qu'Hercule et Esculape, Castor et Pollux, ne sont pas des dieux, mais des hommes morts suivant la loi commune de l'humanité; que les villes n'ont point de vraies images des vrais dieux, parce qu'un vrai dieu n'a ni forme, ni sexe, ni âge, ni corps, ni membres (1). » Monde infortuné! comment serais-tu revenu à la santé, à la vie, quand tes médecins défendaient d'apporter le remède à ton mal?

Et Varron, le plus savant des Romains, ne dit-il pas que, s'il fondait une nouvelle ville, il aurait soin d'y introduire des dieux et un culte plus conformes à la vérité? Il enseignait pourtant que le peuple, accoutumé depuis longtemps aux noms et à l'histoire des dieux, devait les conserver tels qu'ils étaient. Bien plus, il se croyait lui-même obligé d'en parler avec assez de res-

(1) Scævola jurisperitorum eloquentissimus, et eloquentium jurisperitissimus, *Cic. de Oratore*, lib. 1, c. 7, quæ sunt autem illa quæ prolata in multitudinem nocent? Hæc, inquit, non esse deos Herculem, Æsculapium, Castorem, Pollucem : proditur enim a doctis, quod homines fuerint, et humana conditione defecerint. Quid aliud? Quod eorum qui sint dii non habeant civitates vera simulacra; quod verus Deus, nec sexum habeat, nec ætatem, nec definita corporis membra. Hæc pontifex nosse populos non vult : nam falsa esse non putat. Expedire igitur existimat, falli in religione civitates. *S. Aug. de Civ. Dei*, lib. iv, c. 27.

pect pour engager le peuple à les adorer avec piété, plutôt que de les exposer aux mépris en disant ouvertement ce qu'il en pensait. L'entendez-vous, pour cela, « se glorifier d'avoir rendu un service signalé à ses concitoyens et avoir bien mérité de la patrie, en donnant un catalogue raisonné des dieux que les Romains devaient adorer, du pouvoir et de l'emploi de chaque divinité, afin que le peuple, instruit de toutes ces choses divines, sût à qui il devait s'adresser en chaque occasion particulière (1)? »

Et Sénèque n'ordonne-t-il pas d'adorer cette vile troupe de dieux que la superstition des âges avait amassés, et dont l'aspect monstrueux ferait fuir l'homme qui les rencontrerait dans un lieu solitaire (2)?

(1) Quid ipse Varro, quem dolemus in rebus divinis ludos scenicos, quamvis non judicio proprio, posuisse, cum ad deos colendos multis locis velut religiosus hortetur, nonne ita confitetur, non se illa judicio suo sequi, quæ civitatem romanam instituisse commemorat, ut si civitatem novam constitueret, ex naturæ potius formula deos nominaque eorum se fuisse dedicaturum non dubitet confiteri? Sed jam quoniam in vetere populo esset, acceptam ab antiquis nomimum et cognominum historiam tenere, ut tradita est, debere se dicit, et ad eum finem illa scribere et perscrutari, ut potius eos magis colere, quam despiciere vulgus velit. *S. Aug. de Civ. Dei*, lib. iv, c. 51.

Quid ergo est, quod pro ingenti beneficio Varro jactat præstare se civibus suis, quia non solum commemorat deos, quos coli oporteat a Romanis, verum etiam dicit quid ad quemque pertineat?.... Ex eo enim poterimus, inquit, scire quem cujusque causa deum advocare atque invocare debeamus. *Ibid.* c. 22.

(2) *Vid.* locum supra citat. — Quæ omnia sapiens servabit tanquam legibus jussa, non tanquam diis grata. *S. Aug. de Civ. Dei*, lib. vi, c. 10.

Il ne tiendrait qu'à nous de grossir la liste des philosophes qui ont conspiré avec les prêtres pour donner la mort au genre humain. Non contents de consacrer le paganisme en général, ils ont approuvé, conseillé, dirigé les coups les plus mortels portés à la société domestique. L'unité, l'indissolubilité, la sainteté conjugale, le respect dû à la femme et à l'enfant, ont-ils jamais eu de plus dangereux ennemis? Nous n'aurons garde de souiller ces pages en rapportant leurs honteuses et coupables maximes. Qu'on le sache seulement, et qu'on ne l'oublie pas : aucun crime, contraire à l'existence de la famille, qui ne soit enseigné par tous ces prétendus sages, et, en particulier, par celui qu'on surnomme le *divin*. La communauté des femmes, l'adultère, l'avortement, l'infanticide, et tant d'autres abominations qui font rougir, sont, par lui et par ses sectateurs, érigés en maximes (1). Réalisez la république de Platon, et vous aurez une étable à pourceaux.

(1) Arist. Politic. lib. vii, c. 16. Diog. Laert. lib. vi, § 72. Demosthen. *contra Nearam apud Athen. Deinp.* p. 673. — Oportet profecto secundum ea quæ supra concessimus optimos viros mulieribus optimis ut plurimum congregari : deterrimos contra, deterrimis. Et illorum quidem prolem nutrire, horum minime, si armentum excellentissimum sit futurum... Numerum autem nuptiarum arbitrio principum concedemus... Accipientes utique præstantium hominum prolem, ad ovile portabunt, ad nutrices quasdam seorsum in civitatis parte aliqua commorantes... Quando jam mulieres et viri ætatem generationi aptam egressi fuerint, licere viris dicemus, cuicumque voluerint præterquam filiæ atque matri et filiarum natis, matrisve majoribus commisceri : licere et mulieribus cuilibet copulari præterquam filio atque patri, ac superioribus et inferioribus eorundem. Cum vero hæc omnia mandaverimus, interdice-

Aristote, disciple du philosophe que nous venons de citer, n'est pas plus exempt de blâme que son maître. « Qu'il y ait, dit-il, sur le sort des enfants nouveaux-nés, une loi qui décide quels sont ceux qu'on doit exposer ou élever; qu'il ne soit permis d'en laisser vivre aucun de ceux qui naissent mutilés ou faibles. Et, dans les pays où l'exposition n'est pas permise qu'on évite une trop grande surcharge d'enfants, en faisant déterminer par la loi le nombre qu'on ne pourra point excéder, et qu'ensuite on fasse avorter les mères avant que leur fruit ait reçu le sentiment de la vie (1). »

Les philosophes romains ne tiennent pas un autre langage que ceux de la Grèce. Qui ne connaît les infâmes paroles de Caton à un jeune libertin? Qui n'a entendu Cicéron, parlant d'un crime énorme contre les mœurs, s'écrier : « Quand donc cela ne s'est-il pas fait? quand l'a-t-on blâmé? quand ne l'a-t-on pas autorisé? Comment a-t-il pu se faire que ce qui était permis ne le soit plus (2)? » Blâmant, ailleurs, des actions contraires à la droite raison, il se garde bien de mettre l'infanticide au nombre de ces actions, puisqu'il donne manifestement son approbation à l'article de la loi des Douze-Tables, qui ordonne d'étouffer à leur naissance les enfants mal conformés (3).

mus factum talem, si contigerit, ali et in lucem produci. Fratribus autem et sororibus lex cohabitationem concedet, si sors dederit et Pythia simul per responsa firmaverit. *Plat. de Repub.* lib. v.

(1) *Arist. de Repub.* lib. vii, p. 595.

(2) Quando enim hoc factum non est? quando reprehensum? quando non permissum? quando denique fuit, ut quod licet non liceret? *Pro M. Caelio*, n. 20.

(3) *De Leg.* lib. iii, c. 8.

Aux yeux de Sénèque, le droit de vie et de mort d'un père sur ses enfants paraît si naturel, qu'il en tire un argument pour prouver que lorsqu'on retranche un criminel de la société, c'est par raison, non par colère : « De même, dit-il, qu'on assomme les chiens enragés, qu'on tue les bœufs farouches et indomptables; qu'on égorge les brebis malades, de peur qu'elles n'infectent le troupeau; ainsi on étouffe les monstres à leur naissance, on noie les enfants s'ils sont débiles ou difformes. Ce n'est pas la colère, mais la raison qui veut que d'un corps sain on retranche ce qui ne l'est pas (1). »

Il est temps de clore cette nomenclature déjà trop longue, par les noms de quelques hommes dont le caractère grave semble promettre des idées plus saines, des sentiments plus humains, et dont la plume éloquente a flétri avec tant d'énergie les crimes de leur époque. L'honnête Plutarque ne trouve pas un mot pour blâmer les lois immorales de Lycurgue ou de Solon; il prétend même justifier l'infanticide, dont il parle comme d'un hommage rendu aux sentiments et aux devoirs de la paternité. « Si les pauvres, dit-il, n'élèvent pas leurs enfants, c'est pour ne pas les voir si corrompus par une mauvaise éducation qui les rendrait insensibles à l'honneur et à la vertu; c'est parce

(1) Nun quis membra sua odit, tunc quum abscidit? Non est illa ira, sed misera curatio. Rabidos effligimus canes, trucem atque immansuetum bovem cœdimus, et morbidis pecoribus, ne gregem polluant, ferrum dimittimus; portentosos fœtus extinguimus; liberos quoque, si debiles monstrosique editi sunt, mergimus. Non ira, sed ratio est, a sanis inutilia secernere. *De Ira*, lib. 1, c. 14.

qu'ils regardent la pauvreté comme le plus grand des maux, et qu'ils ne veulent pas transmettre à leur postérité le triste héritage de leur misère (1). »

Tacite n'hésite pas à déclarer que la loi des Douze-Tables, si barbare envers les nouveau-nés et les adultes, est le chef-d'œuvre de l'équité humaine (2).

Enfin, Plinc-le-Vieux se montre d'une indulgence qui vous irrite, envers ceux qui se rendent coupables du crime le plus opposé à l'auguste fin du mariage (3). Parmi toutes ces voix *philosophiques* qui, en Orient et en Occident, demandent sur tous les tons, et chacune à sa manière, l'assassinat du grand Lazare, je n'en connais qu'une dont les faibles accents aient protesté contre cette conspiration universelle. Dans le préambule de ses lois, Charondas flétrit quelques-uns des crimes conseillés par Aristote et Platon contre la société domestique (4).

Il est donc bien établi qu'au lieu d'être les sauveurs du genre humain, les philosophes furent ses meurtriers

(1) Traité de l'amour des pères et des mères pour leurs enfants.

(2) Pulso Tarquinio, adversum patrum factiones multa populus paravit tuendæ libertatis et firmandæ concordie; creatique decemviri, et accitis quæ usquam egregia, compositæ Duodecim Tabulæ, finis æqui juris *Annal.* lib. III, c. 27.

(3) *Hist. nat.* lib. XXIX.

(4) Uxorem quisque legitimam diligat, et ex ea prolem suscipiat; nihil autem aliud suorum liberorum semen immittat: nec quod natura et lege pretiosum est, illegitime expendat, et flagitium perpetret. Natura enim ad liberos generandos, non ad libidinem semen procreat. Uxorem autem castam esse oportet, neque impium coitum aliorum virorum admittere. *Fragm. Politica Pythagoreorum*, à la fin des OEuvres d'Aristote, édit. 1582, in-fol.

les plus actifs. Armés du doute et du sophisme, non-seulement ils ébranlèrent toutes les antiques croyances, ils portèrent encore aux bonnes mœurs, par leurs maximes corrompues, les plus mortelles atteintes.

A vous maintenant, législateurs; dépositaires d'une puissance presque absolue, retirez du tombeau le mort qui est sous vos yeux. Mais que dis-je? Vous êtes jugés. Toute l'histoire de la famille, qui n'est en grande partie que l'histoire de vos lois, dépose contre vous. D'accord avec les prêtres et les philosophes, vous avez réduit en règles obligatoires les cruelles superstitions des uns, les impures maximes des autres. Lycurgue, Solon, Romulus, Numa, Auguste, qu'on admire vos réglemens civils et militaires, j'y consens; mais il n'en restera pas moins vrai que vos codes sont les arsenaux du sensualisme et du despotisme. De là, sortirent les armes meurtrières dont les coups longtemps réitérés firent succomber le grand malade qui vous redemande la vie. Pouvez-vous la lui rendre?

A cette question solennelle, les prêtres, les philosophes, les législateurs consternés et confus répondent par un cri de désespoir : d'une voix unanime ils proclament leur impuissance. « Il faut donc en convenir, s'écrie Cicéron, les lois humaines, soit qu'elles ordonnent, soit qu'elles défendent ne suffisent point pour porter les hommes aux bonnes actions, ni pour les détourner des mauvaises (1). »

(1) *Intelligi sic oportet, jussa ac vetita populorum vim non habere ad recta facta vocandi, et a peccatis avocandi. De Legib. lib. 1, c. 4.*

« C'en est fait, disait Porphyre, après avoir étudié toutes les philosophies connues chez les Grecs et chez les Barbares, nulle part on ne trouve un remède universel pour les maux de l'âme (1). » L'aveu de leur impuissance, voilà donc le dernier mot de la philosophie, de la législation et de la religion païennes. Porphyre a beau demander à son ami Anébont ce remède qui rendra la vie au grand Lazare; l'ami de Porphyre restera muet, et le mort gisant dans la tombe.

A-t-on jamais réfléchi sur tout ce qu'il y a de providentiel dans ce cri de désespoir, poussé par les hommes les plus éminents du monde antique? Génies exceptionnels, ils ont mérité les glorieux surnoms de sages, de sublimes, de divins, et dans les volumineux ouvrages sortis de leur plume, deux choses frappent également : de belles maximes et d'humiliantes erreurs. Ce double fait contient une grande et utile leçon.

Il faut l'avouer, on trouve dans les codes anciens quelques lois sages et prévoyantes : les orateurs du paganisme ont quelquefois invectivé contre les vices

(1) Cum autem, dicit Porphyrius in primo juxta finem *de Regressu animæ* libro, nondum receptam unam quamdam sectam, quæ universalem contineat viam animæ liberandæ, vel a philosophia verissima aliqua, vel ab Judæorum moribus ac disciplina, aut inductione Chaldæorum, aut alia qualibet via, nondumque in suam notitiam eandem viam historiali perlatam; procul dubio confitetur esse aliquam, sed nondum in suam venisse notitiam. *Apud Jamblicum in Stobæi Eclogis physicis*, lib. 1, c. 52, n. 60. — Talem « adhuc latentem viam ad felicitatem » exquirat ad Anebonte epist. p. 9. *Apud Aug. de Civ. Dei*, lib. x, c. 52.

Voyez aussi les paroles remarquables de Platon, *Apol. Socrat.* édit. in-fol. 1590, p. 564; *Convivium*, p. 522-525.

avec une rare éloquence; les philosophes ont donné de beaux préceptes de vertu : tout cela est incontestable. Ce qui ne l'est pas moins, c'est l'inefficacité de tous ces puissants moyens de régénération. Au témoignage de l'histoire, ils furent tellement stériles, qu'ils n'ont rendu meilleur ni un royaume, ni une cité, ni peut-être un seul individu : ceux mêmes qui les proclamaient n'en tenaient aucun compte dans leur conduite.

Quant aux égarements de tous ces aigles du génie, ils nous montrent dans quelles humiliantes faiblesses la raison humaine la plus haute peut tomber, lorsqu'elle n'est pas soutenue par la main ferme de la révélation. C'est là, nous le répétons, une leçon utile à tous les siècles, au nôtre peut-être plus encore qu'aux siècles passés. Et pourquoi? Parce qu'il se croit, nous disons mal : parce que les philosophes et les législateurs qui prétendent le diriger se croient assez forts pour se passer du christianisme; à peine s'ils daignent faire de la raison d'un Dieu le piédestal de leur raison et le pédagogue de leur philosophie. Aveugles! l'expérience sera-t-elle donc toujours pour vous, ce qu'est la voix du vieillard qu'on entend et qu'on n'écoute pas? Interrogez vos devanciers et vos maîtres, ceux que vous nous dites, chaque jour, avoir épuisé votre admiration et posé les bornes de l'intelligence humaine. Demandez-leur s'ils ont pu ressusciter l'humanité? Leurs voix et leurs œuvres vous répondent : *Le cadavre sent mauvais*; et ils ont poussé en se retirant un cri de désespoir. Ce qu'ils n'ont pu, vous ne le pourrez pas davantage, moins peut-être.

Il est donc bien prouvé, bien établi, bien constaté qu'à la veille du jour où naquit le christianisme, la sagesse humaine, aidée de tous les charmes de l'éloquence, de toute la puissance de la logique, de tout le prestige de la science, de toute l'autorité impériale, en un mot, la sagesse humaine élevée à sa plus haute puissance s'avouait vaincue. Entendez-vous bien? Qu'est-ce à dire? sinon qu'il a fallu pour rendre la vie au grand Lazare une puissance supérieure à toute la sagesse, à toute la puissance humaine, une force divine, par conséquent. Donc la régénération de la famille et du monde par le christianisme est une œuvre divine; donc le christianisme est divin; donc à lui, à lui seul, croyance, respect, amour. Nier cela, c'est nier l'existence du soleil; c'est se déclarer incapable de lier deux idées; c'est fixer sa place parmi les êtres qui n'ont pas encore la raison, ou qui l'ont perdue, ou qui ne l'auront jamais.

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUS L'INFLUENCE DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER.

Régénération religieuse de la Famille par le christianisme. Type de l'homme et de la femme.

Pendant que les prêtres, les philosophes et les législateurs païens, sommés de rendre la vie à l'humanité, quittaient son sépulcre en confessant leur impuissance, l'heure marquée dans les décrets éternels pour la restauration de toutes choses sonnait à l'horloge de l'éternité. Le Fils de Dieu, Dieu lui-même, le Verbe, par qui tout avait été fait, descendait sur la terre pour sauver la vie à tout ce qui avait péri. Sans argent, sans glaive, sans aucun des puissants moyens dont Auguste, Platon et Lycurgue avaient disposé, il entreprend, aidé de douze pauvres pêcheurs, gens ignorants et grossiers, ce qui désespérait les grands et les sages. Quelle témérité ! Quelle folie ! Quel sujet de scandale et de risée ! Il se fait conduire au tombeau du grand Lazare, comme au tombeau du frère de Marthe et de Marie. Vainement on lui dit que le genre humain est mort, qu'il est enseveli depuis longtemps dans un sépulcre de sang et de boue, qu'il sent déjà mauvais ; de cette même voix qui se fit entendre au néant, et qui se fera

entendre de la mort, il dit au cadavre en putréfaction : Lève-toi, et marche. Et le genre humain secoua son suaire; il se leva, il marcha, il marche encore, et il marchera jusqu'à son repos final dans la vie de l'éternelle gloire.

L'histoire de cette résurrection impossible aux sages, et opérée par Jésus-Christ, tel est maintenant le délicieux objet de nos études. Tel sera aussi, nous l'espérons, le motif de notre vive reconnaissance et l'appui inébranlable de notre foi.

Avant d'être dégradés comme époux et comme père, comme épouse et comme mère, l'homme et la femme l'avaient été comme homme et comme femme. Les liens de la société religieuse qui unit l'homme à Dieu avaient été brisés avant les liens de la société domestique qui unit l'homme à la femme. La dégradation de cette seconde alliance n'avait été que la suite et le châtiment de la violation de la première. Séparés de Dieu, l'homme et la femme avaient perdu le sentiment de leur dignité native, et ils étaient tombés sous l'empire du despotisme et du sensualisme.

Le séducteur leur avait dit : Désobéissez, et vous serez comme des dieux. Et ils avaient désobéi, et ils étaient devenus comme les dieux, ouvrages de leurs passions bien plus que de leurs mains; et ils s'étaient faits à leur image cruels et voluptueux. De leur front était tombée la couronne de gloire dont l'avait paré la main du Créateur; puis, un bandeau sur les yeux, ils s'étaient assis dans la boue; et là, oubliant ce qu'ils étaient, ce qu'ils devaient être, ils avaient cessé de comprendre ce qu'ils valaient. De là, comme nous

l'avons vu, dans l'antiquité païenne, un mépris profond et universel de l'homme pour lui-même, et de l'homme pour l'homme. Mépris de l'humanité partout : dans l'enfant, qu'on étouffait, qu'on exposait, qu'on vendait, qu'on immolait ; dans le prisonnier, qu'on réduisait en esclavage, qu'on forçait à mourir sur la tombe des vainqueurs ou dans les amphithéâtres ; dans le pauvre, qu'on chassait comme un animal immonde ; dans l'esclave, qu'on brisait de coups, qu'on accablait de chaînes, qu'on jetait en pâture aux lions, aux tigres ou aux poissons ; dans la femme, qu'on achetait, qu'on vendait, qu'on flétrissait de toutes manières. Mépris de l'homme pour lui-même : dans son intelligence, qu'il nourrissait des erreurs tout à la fois les plus honteuses, les plus grossières et les plus cruelles, ou de connaissances vaines, stériles pour le bien véritable ; dans son cœur, qu'il dégradait par les affections les plus brutales et les plus humiliantes ; dans ses sens, qu'il souillait sans pitié, en en faisant les ministres de tous les genres d'iniquités ; dans sa vie, qu'il s'ôtait par le fer ou le poison, ou qu'il vendait à celui qui voulait en jouir, soit pour en abuser, soit en couper le fil.

Et l'homme et la femme s'étaient faits ainsi à l'image de leurs dieux, et la société domestique avait perdu ses caractères primitifs : elle était devenue ce qu'étaient ses membres, crime et malheur. Voilà les faits tels que nous les avons rencontrés partout sur notre passage, à travers les siècles païens.

Pour régénérer l'homme il fallait donc le rappeler au respect de lui-même, en le rappelant à la connais-

sance et au sentiment de sa dignité. Il s'était fait bête, il fallait le faire ange, le faire dieu afin d'égaliser l'élévation à l'abaissement.

Et voilà que le restaurateur de l'humanité, le Fils de Dieu, le type éternel de l'homme, se fait homme. *Homme-Dieu*, il veut que tous les hommes qu'il appelle ses frères, s'identifiant avec lui, deviennent d'autres lui-même : qu'ils deviennent hommes-dieux, d'hommes-bêtes, d'hommes-démons qu'ils étaient. Nouvel Adam, il forme à son image un genre humain nouveau. Pour diviniser tout l'homme, il s'associe à tout ce qui est de l'homme. Tandis qu'avant lui Dieu n'était nulle part dans l'homme, après lui Dieu sera partout dans l'homme. Regardez en haut, en bas, autour de vous : dans l'enfant, il y est ; dans le prisonnier, il y est ; dans le pauvre, il y est ; dans le malade, il y est ; dans le prêtre, il y est ; dans le père, il y est ; dans l'époux, il y est ; lui, lui partout, lui toujours.

De la tête jusqu'aux pieds, du berceau jusqu'à la tombe, et au-delà, l'humanité est maintenant consacrée, divinisée : elle est donc respectable, infiniment respectable, l'Homme-Dieu l'a dit : « Tout ce que vous ferez au dernier membre de l'humanité, c'est à moi, entendez-vous bien ? et non pas à lui ; c'est à moi, à moi-même que vous le ferez (1). »

« O homme ! Te respecteras-tu maintenant ? Respecteras-tu tes semblables, le dernier, le plus petit, le plus faible de tes semblables ? Les vendras-tu encore, les

(1) Amen dico vobis : Quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. *Matth.* xxv, 40.

tueras-tu, les souilleras-tu au gré de tes caprices? Prends-garde! si tu les touches, tu me touches à la prunelle de l'œil; je serai leur vengeur; ma foudre est prête, et j'ai l'éternité pour moi. Je les ai aimés, je les ai respectés, je les ai adoptés. Enfant de Dieu toi-même, mon fils et leur frère, apprends à les aimer, à les respecter comme moi-même : ton obéissance fixera ton sort. »

Puis, quand le Fils de Dieu se fut identifié avec l'humanité qu'il était venu racheter, semblable au propriétaire qui paie et marque de son sceau les marchandises qu'il achète, le divin marchand se fit élever bien haut entre le ciel et la terre; et aux regards de Dieu, des anges, des hommes et des démons, il paya le prix convenu, et ce prix, c'était son sang. Pendant que ce sang divin coulait à grands flots, comme une marque indélébile, sur le front du genre humain, il cria d'une voix dont retentirent tous les échos de l'univers : « Homme, tu n'es plus à toi, mais à moi; je t'ai acheté, j'ai acheté tes semblables; regarde à quel prix je vous paie : Homme, voilà ce que tu vaux! *Anima, tanti vales!* Ne te vends plus à moins. — A moins de quoi? mon Dieu! — A moins de mon sang, à moins d'un prix infini. Ce que tu vaux, tout homme le vaut; l'enfant le vaut, le pauvre le vaut, la femme le vaut; je vous ai tous achetés, tous payés au même prix (1) : tu

(1) *Empti enim estis pretio magno. Glorificate et portate Deum in corpore vestro. I Cor. vi, 20. — Non est Judæus neque Græcus; non est servus neque liber; non est masculus neque fœmina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. Ad Gal. iii, 28.*

ne peux acheter ton frère, lui-même ne peut se vendre à moins : *Anima, tanti vales.* »

Et quand tout fut consommé, et que l'homme, revenu comme d'un profond sommeil, se vit ainsi apprécié, ce fut à peine s'il put ouvrir la bouche pour se redire à lui-même : « Je vau le sang d'un Dieu; moi, l'enfant, l'esclave, le pauvre, la femme, le Grec et le barbare, chaque homme vaut le sang d'un Dieu. Je suis l'enfant de Dieu; moi, l'enfant, l'esclave, le pauvre, la femme, le Grec et le barbare, chaque homme est l'enfant de Dieu. Je suis la propriété de Dieu; moi, l'enfant, l'esclave, le pauvre, la femme, le Grec et le barbare, chaque homme est la propriété de Dieu. »

Et il comprit sa dignité et la dignité de son semblable. Et comme Pierre, qui avait méconnu son maître et son modèle, le genre humain pleura amèrement. Et rendu à lui même, il se sentit un grand respect pour lui et pour son semblable; car Dieu s'était fait homme et il était dans tous les hommes. Et le despotisme et le sensualisme disparurent. Et l'homme se mit à marcher sur les traces de Dieu. Et l'homme fut plein de charité, de sainteté, de bonté; et l'homme était régénéré.

Restait la femme.

Comme fille d'Adam, elle avait participé à la réparation divine de la race humaine. Mais plus coupable et plus dégradée, s'il est possible, que l'homme lui-même, la femme avait, ce semble, besoin d'une régénération particulière. Un anathème spécial pesait sur son sexe depuis quatre mille ans; il fallait qu'une

femme vînt le lever; il fallait que la femme, principal instrument de la ruine de l'humanité, le devînt de son salut : coupable messagère du démon, elle avait porté la *mort* à l'homme; bienfaisante messagère de Dieu, elle devait nous rapporter la *vie* (1). Le genre humain le savait : toutes les traditions de l'ancien monde plaçaient la femme à la tête du mal; toutes les traditions du monde nouveau devront la placer à la tête du bien. En se répétant les unes aux autres : C'est la femme qui est la cause de tous nos malheurs (2), les générations antiques avaient accumulé sur la tête de la femme une masse de haine et de mépris qui en avait fait le plus abject et le plus misérable de tous les êtres (3). En se disant successivement, jusqu'au seuil de l'éternité : C'est à la femme que nous devons tous nos biens, les générations nouvelles environneront la femme d'une vénération et d'une reconnaissance qui en fera l'être le plus respecté, le plus saintement aimé de tous ceux que Dieu a tirés du néant. Il faut qu'il en soit ainsi. De plus, la femme avait besoin d'un modèle particulier qui lui offrît toutes les vertus de son sexe, et consacraît toutes les positions où elle peut se trouver, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Or, comme Dieu avait fait de Jésus-Christ, le répa-

(1) Per fœminam mors, per fœminam vita; per Evam interitus, per Mariam salus. *S. Aug. de Symbol. ad Catech. Tract. III, § 4.*

(2) A muliere initium factum est peccati, et per illam omnes morimur. *Eccli. xxv, 33.*

(3) Brevis omnis malitia super malitiam mulieris. *Ibid. 26.*

rateur, le père et le modèle obligé de l'homme; voilà que, pour régénérer la femme, en lui donnant une réparatrice, un modèle, une mère à laquelle toutes les femmes devront ressembler et s'unir, il crée MARIE.

Marie sera une créature à part; le premier, le plus élevé, le plus parfait, le plus saint de tous les êtres après Dieu, sans excepter les anges, afin que toutes les filles de la nouvelle Ève soient ennoblies, sanctifiées, élevées jusqu'à une hauteur céleste; comme en Jésus-Christ, le nouvel Adam, tous les hommes sont élevés, ennoblis, déifiés. Elle naîtra, elle vivra, elle mourra, elle régnera dans le ciel; mais sa naissance sera sans tache, sa vie sans péché, sa mort sans douleur, sa gloire sans égale. Ornée d'un diadème qui ne brillera sur nul autre front, assise sur un trône voisin du trône de Dieu, elle sera tout à la fois l'auguste souveraine du ciel, la gracieuse reine des anges, l'aimable mère des hommes. Voilà Marie, la nouvelle Ève, l'admirable type de la femme dans le monde chrétien.

Pour faire de cette femme mystérieuse, de cette vierge si belle, si douce et si pure, la réparatrice de son sexe, Dieu l'associe efficacement à l'œuvre de la réhabilitation humaine : mais il veut qu'elle y consente. Voyez quel soin la Sagesse éternelle prend ici d'honorer, aux yeux de tout l'univers, la femme jusque-là si méprisée et si abjecte ! Le consentement dont il a besoin, il ne l'exige pas avec empire. Respectueux envers sa créature, sa fille, l'Éternel la traite avec tous les égards dus à une grande princesse de qui il attend une faveur. Auprès d'elle, il envoie comme ambassadeur un archange, prince de sa cour, chargé

de lui dire : Je vous salue, ô vous la plus gracieuse, la plus parfaite, la plus aimée des créatures; Dieu votre Père vous demande humblement si vous voulez consentir à être l'épouse de l'Esprit saint et la mère de son Fils.

Ineffable démarche! qui contient toute une révolution morale. L'auguste Trinité paraît aujourd'hui en suppliante devant la femme, devant Marie. Moment décisif, heure solennelle dans l'histoire des siècles : Marie tient en ses mains le sort de l'univers. Le genre humain aura-t-il un sauveur? La réponse de Marie l'apprendra. Elle réfléchit; car en acceptant le titre de mère de Dieu, elle accepte celui de reine des martyrs. Devant ses yeux se déroule une longue suite de sanglantes et lugubres images : la crèche, la croix, le calvaire seront pour elle, car ils seront pour son Fils. Consentez, consentez, Marie! ah! ne retardez pas le salut du monde et la réparation de votre sexe (1).

Marie a incliné doucement sa tête virginale : elle est épouse, elle est mère, et sa couronne nuptiale est une couronne d'épines, et ses joies maternelles sont le commencement d'un long martyre : son Fils, le Fils adorable qui vit en son sein, elle l'a dévoué aux bourreaux. Que toutes les mères nous disent l'étendue de son sacrifice! En attendant, le monde est sauvé, et sauvé par une femme, et l'anathème qui pesait sur la femme est levé; car la femme paraît désormais à la tête de tout bien.

(1) Responde jam, virgo sacra, vitam quid tardas mundo? *Aug. Serm. XXI de Tempore.*

Ces honneurs, ces respects dont Dieu se plaît à environner la femme dans la personne de Marie, il les rend de plus en plus manifestes : sa conduite sera un modèle obligé pour tous les hommes. De la femme, l'Éternel, le Tout-Puissant, le Dieu des dieux a fait sa mère. Dans ses entrailles et de sa substance il a pris son sang, sa chair, ses os; et ce Dieu, né de Marie, aime cette femme, sa mère, comme le meilleur des fils n'aima jamais la meilleure des mères. D'elle il prend plaisir à recevoir, avec les caresses et les baisers maternels, le lait, les langes, les soins, le berceau qu'exige son enfance; entre ses bras, il dort, il repose; sur son sein, il joue, il sourit; jusqu'à trente ans, la compagnie de sa mère est sa compagnie; il n'en connaît pas d'autre. A sa mère il obéit tous les jours, en toutes choses, avec une grâce, une promptitude qui ne connaît ni réplique, ni retard. Elle l'appelle : mon fils; et il répond : ma mère.

Sorti du foyer domestique, il se plaît à honorer sa mère devant les hommes, en faisant briller l'autorité sans limite qu'elle exerce sur lui. Pour lui plaire, il suspend les lois de la nature et change l'eau en vin : jusqu'à la mort, fils respectueux et tendre, il honore sa mère : sur la croix, malgré ses douleurs, il songe à son avenir. Il la confie à l'ami de son cœur, et lui donne en héritage le genre humain pour fils.

Pour le genre humain, Marie donne son fils; et, en toute vérité, elle peut dire : c'est ma chair qui est immolée, c'est mon sang qui coule au calvaire. Et Marie est associée de la manière la plus intime et la plus douloureuse à la rédemption humaine. Sublime gloire

qu'avec Dieu seul, à l'exclusion même des anges, Marie partage et communique à son sexe.

Or, l'homme voyant Dieu honorer la femme à ce point, la femme elle-même devenue, au prix d'ineffables douleurs, l'instrument de son salut, l'homme comprit la dignité de la femme; et un grand respect pour elle, et une profonde reconnaissance pénétra son cœur. Et au souvenir des outrages et des mépris dont il avait accablé la femme, comme le Centurion il se frappa la poitrine, et comme Pierre il pleura amèrement. Or, afin que la femme fût respectée dans tous les âges, dans toutes les positions, Dieu voulut que Marie, la bienfaitrice de l'homme, le type de la femme régénérée, consacrat tous les âges et toutes les positions de son sexe. Regardez en haut, en bas, autour de vous, depuis le sommet de l'échelle sociale jusqu'à la base, depuis le berceau jusqu'à la tombe, dans la femme vous trouverez Marie. Dans la reine et la grande dame, elle y est, car Marie était noble et fille de rois : dans la femme du peuple, qui gagne son pain de chaque jour et celui de ses enfants du travail de ses mains, elle y est; car Marie fut pauvre, et pour vivre travailla comme les pauvres : dans la petite fille, elle y est; dans la jeune vierge, elle y est; dans l'épouse, elle y est; dans la mère, elle y est; dans la veuve, elle y est. Marie, Marie toujours, Marie partout.

Et après avoir, au prix des plus cruelles douleurs, racheté son sexe, après l'avoir réhabilité par toutes les vertus, après l'avoir sauvé en en faisant l'instrument du salut universel, Marie dit à l'homme : « Tout ce que vous ferez à la dernière de ces petites qui sont

mes filles, c'est à moi, entendez-vous bien, et non pas à elles que vous le ferez. Prenez garde : si vous les outragez, vous me touchez à la prunelle de l'œil, moi, votre mère, et la mère du maître du tonnerre. O homme ! oseras-tu maintenant mépriser, avilir la femme devenue dans Marie la mère de ton Dieu, et l'aimable médiatrice de ton bonheur et de ta gloire ? »

Et la femme aussi se voyant élevée si haut, elle qui jusque-là s'était vue placée si bas, la femme retrouva le sentiment de sa dignité : elle comprit sa vocation ; et voyant qu'elle s'était faite le coupable instrument du mal, et dégradée jusqu'au niveau de la brute immonde, elle pleura amèrement. Dès lors ses soins, son étude de tous les jours fut de se rapprocher de son type céleste. Elle comprit que Marie était son palladium, et elle se réfugia avec empressement sous les ailes de Marie, elle entouras ses autels, elle l'aima comme le petit enfant aime sa mère. Et l'aimable simplicité du premier âge, et la pudeur de la Vierge, et la chaste douceur de l'épouse, et le puissant amour de la mère, et l'active humilité de la veuve, et le zèle enfin, avec ses innombrables industries, devinrent la vie de sa vie, et ses occupations du jour et ses pensées de la nuit.

Et la femme ainsi réformée sur le modèle de Marie redevint ce qu'elle était, ce qu'elle aurait toujours dû être dans l'intention du Créateur, l'aide, la compagne, l'ange de l'homme.

Voilà donc l'homme et la femme rappelés à la connaissance et au sentiment de leur dignité, arrachés au despotisme et au sensualisme, et recréés sur le double type du nouvel Adam et de la nouvelle Ève, Jésus et

Marie, père et mère d'un nouveau genre humain.

A la vue de ce plan divin si admirablement conçu et si puissamment réalisé, il ne reste qu'à tomber à genoux devant la Sagesse infinie qui daigna l'apporter au monde. Et si la nature merveilleuse, si les effets salutaires de cette réhabilitation, inconnue de la philosophie païenne, ne révélaient pas au cœur droit la divinité de leur auteur, ils la prouveraient encore à l'esprit juste et réfléchi. Tout homme impartial se dirait : Non, il n'y avait qu'un Dieu qui pût avoir des idées aussi élevées au-dessus des idées de la raison humaine; il n'y avait qu'un Dieu qui pût les proposer avec confiance, comme l'infailible moyen de rappeler à la vie le grand Lazare enseveli, depuis des siècles, dans sa tombe souillée; il n'y avait qu'un Dieu, surtout, qui pût les faire admettre, comme règles obligatoires, aussi facilement, aussi universellement, aussi constamment : la raison s'y perd; tout cela est incroyable; donc tout cela est divin : *Incredibile, ergo divinum.*

CHAPITRE II.

Type de la Famille régénérée.

Toutes les doctrines du christianisme étant essentiellement sociales, doivent se traduire en actes. Il ne suffisait donc pas au Réparateur d'avoir créé les types isolés de l'homme et de la femme : pour la régénération effective de la société domestique, il fallait, en les

réunissant, former une famille, modèle pratique et permanent de toutes les autres.

La Sagesse éternelle va donner le complément à son œuvre. Sur le plan nouveau elle institue une famille que la langue de tous les siècles appelle la *sainte Famille*. Là, sont rétablis tous les caractères primitifs; là, sont accomplis tous les devoirs qui en découlent; en un mot, là, sont exécutées toutes les lois véritables de la société domestique : Joseph, Marie, Jésus, sont les noms à jamais bénis du père, de la mère et de l'enfant qui la composent.

O mon Dieu ! auteur et membre de cette famille sacrée, soutenez ma faiblesse au moment de pénétrer dans ce sanctuaire auguste; éclairez ma raison d'un rayon pénétrant de votre lumière; je dois révéler quelques-uns de ces secrets merveilleux que les anges admirent, et qui, je l'espère de votre bonté, me raviront un jour moi-même dans une délicieuse extase, lorsqu'il sera donné à mon esprit de les contempler sans milieu, et à mon cœur de les aimer sans combat.

Le sensualisme et le despotisme, telles étaient, nous l'avons surabondamment prouvé, les deux grandes plaies de la famille antique. De cette source empoisonnée sortaient la polygamie, la répudiation, le divorce, l'esclavage de la femme, le meurtre de l'enfant, et tant d'autres crimes qui, s'échappant du foyer domestique, avaient porté la perturbation et la mort au sein de la société tout entière. La famille modèle devra revêtir des caractères diamétralement contraires.

Et voici, en opposition au sensualisme païen, un

époux et une épouse, l'un et l'autre d'une sainteté éminente, l'un et l'autre toujours vierges.

Du chef de la famille sainte le Dieu, scrutateur des reins et des cœurs, fait l'éloge, en l'appelant le *Juste* (1) : ce mot-là dit tout. Dans la langue de l'Écriture, la justice signifie la réunion de toutes les vertus. Une sainteté parfaite, telle est donc la préparation que Joseph apporte à son alliance.

Marie, la nouvelle épouse, est appelée *pleine de grâce*. Nulle expression humaine ne peut traduire la richesse de cette divine parole. Une jeunesse passée à l'ombre des autels, une innocence devant laquelle pâlit l'éclatante pureté des anges, telle est la préparation que, de son côté, la fille de David apporte à son union, modèle de toutes les autres.

Entre cette sainteté, type désormais obligé de la préparation au mariage chrétien, et les dispositions au mariage païen, il y a l'infini. Dans la conduite des jeunes païens, rien ne fait pressentir la grandeur de cette alliance, fondement des sociétés : une vie tout enfoncée dans le matérialisme ; l'intérêt, le caprice, le despotisme de l'état, l'emportement aveugle d'une concupiscence grossière, en un mot, le sensualisme égoïste, inconstant et brutal : tels sont les conseillers des unions païennes, tels les dieux qui les forment.

Ici, au contraire, tout annonce la haute gravité de l'alliance et la grandeur des devoirs qu'elle impose. Aux yeux des époux éclairés par la lumière du Réparateur, ce n'est pas trop d'une jeunesse passée dans la

(1) Joseph autem vir ejus, cum esset justus. *Matth.* 1, 19.

vertu, pour se préparer à une démarche dont les conséquences doivent déterminer le bonheur ou le malheur de plusieurs générations. Ainsi, leur conduite rend au monde une vérité éminemment sociale et parfaitement oubliée du paganisme, savoir : que Dieu, père des hommes et des sociétés, donne à chaque individu, comme à chaque peuple, sa vocation particulière; qu'il forme lui-même les cœurs les uns pour les autres; et que les alliances bénies sont écrites dans le ciel avant de l'être sur la terre (1). C'est donc lui qu'il faut consulter avant de faire un choix.

Niez la réalité de cette vocation, et vous détruisez l'ordre moral; vous dites : C'est l'homme qui s'est fait lui-même; il est indépendant; libre à lui de se choisir une carrière au gré de ses caprices ou de son intérêt. Vous brisez l'ordre social, vous dites : Dans le corps humain chaque membre peut s'arroger les fonctions qu'il lui plaît, nul n'a son emploi déterminé par le Créateur; l'œil peut parler, l'oreille manger, l'estomac marcher et les pieds raisonner. Vous créez le désordre : autant vous avez d'organes, autant vous avez de membres qui souffrent et qui font souffrir les autres : votre homme est un malade, un monstre qui périra bientôt.

Trompez-vous sur le choix de cette vocation, et la société n'est qu'un long et douloureux froissement

(1) Non est bonum esse hominem solum; faciamus ei adjutorium simile sibi. *Gen.* II, 18. — Pars bona, mulier bona, in parte timentium Deum dabitur viro pro factis bonis. *Eccli.* xxvi, 5. — Domus et divitiæ dantur a parentibus : a Domino autem proprie uxor prudens. *Prov.* xix, 14.

d'existences déplacées : vous avez dans chaque individu un membre déboîté, souffrant, inutile ; un voyageur égaré, qui se fatigue loin de la voie ; un poisson hors de l'eau, qui languit sur la grève, qui palpite et qui meurt ; une plante du nord, qui s'étiôle au soleil du midi ; et dans la société vous aurez ce que vous avez dans l'océan, lorsque la tourmente en a bouleversé la profondeur, l'agitation partout et la vase à la surface.

Or, à la pureté de cœur, à la sainteté de la vie est accordé le privilège exclusif de lire dans le livre divin les destinées humaines (1). Par la seule manifestation de cette loi providentielle, les régulateurs ordinaires des mariages dans le monde païen, les caprices, les intérêts, les penchants aveugles, source de crimes et de malheurs, sont proscrits : il est reconnu que Dieu seul, le Dieu de toute sainteté et de toute lumière doit être avant tout consulté, sous peine de commettre la plus grave erreur et de risquer l'avenir tout entier. Les futurs contractants sont désormais obligés à la vertu et à la prière : tout prépare le retour du spiritualisme dans la société domestique et annonce une grande révolution dans l'humanité.

Tel est le grand et le fécond enseignement qui ressort de la sainteté éminente des deux époux, types obligé de tous les autres.

Non-seulement le sensualisme déterminait la forma-

(1) *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt. Matth. v. 8.*
— *In malevolam animam non introibit sapientia, nec habitabit in corpore subdito peccatis. Sap. 1, 4.*

tion de la famille antique, il présidait encore à son existence : c'était une nécessité de le chasser de ce nouveau retranchement. Or, pour élever l'homme à la perfection, le secret ordinaire de la Providence est de lui proposer des modèles dont il doit approcher toujours sans les atteindre jamais. Il est écrit : *Soyez parfaits comme votre Père céleste lui-même est parfait* (1). Par là, tous les ressorts de l'âme sont mis en jeu avec une grande énergie; l'homme retrouve la conscience de sa dignité; car il se dit : Je peux beaucoup, puisqu'on me demande beaucoup. Il a aussi le sentiment de sa faiblesse, car il se dit : Je ne puis guère, puisque je reste toujours si loin du but indiqué. De là, confiance en Dieu et défiance de lui-même; double sentiment qui fait les héros et forme la perfection des caractères. Grâce à ce mélange sublime de force et de modestie, le chrétien devient semblable à son divin Réparateur, appelé tout à la fois le Lion de la tribu de Juda et l'Agneau de Dieu.

Ainsi, à l'éminente sainteté qui les prépare à leur alliance, Joseph et Marie, augustes modèles des époux régénérés, ajoutent l'un et l'autre une virginité perpétuelle (2). Sans doute les époux en général n'atteindront

(1) *Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester celestis perfectus est. Matth. v, 48.*

(2) Nul doute pour Marie. Quant à S. Joseph, voici les paroles de S. Jérôme : « Magis credentes est virgo permansisse, quia aliam uxorem habuisse non scribitur, et fornicatio in sanctum virum non cadit. » *Contra Helvid. c. 9, in fin.* — B. Virgo antequam contraheret cum Josepho, fuit certificata divinitus quod Joseph in simili proposito erat. *S. Thom. in 4 Sentent. dist. 50 q. 2, art. 1, q. 2 ad secundum.*

point cette perfection : toutefois ils reçoivent ici une leçon de la plus haute importance pour la famille et pour la société. En leur présentant ce type si parfait, Dieu continue son œuvre régénératrice, car il dit : L'empire de la chair et du sang est passé avec celui de la force brutale; le règne de l'esprit commence. Transmettre une vie animale n'est plus, comme à Rome, à Sparte, à Athènes, sous les lois d'Auguste, de Lycurgue et de Solon, le but exclusif de la famille : il n'est pas même le plus élevé : former des êtres à l'image et à la ressemblance du Dieu trois fois saint, tel est, sous l'empire de la législation chrétienne, le but le plus noble et le plus sacré de la société domestique. Soyez donc des anges ou des saints; il le faut : à ce prix, vous cessez d'être, comme sous le paganisme, placés au rang des animaux; la famille reprend son caractère primitif de sainteté et de moralité; du foyer domestique s'échappe pur et bienfaisant le fleuve des générations : le monde est sauvé.

De ces caractères obligés de sainteté pour les époux et de moralité pour la famille, résultent, comme conséquences naturelles, l'unité, et l'indissolubilité de l'alliance. En effet, demandez à l'histoire quand la polygamie s'introduisit dans le monde? elle vous répondra que son invasion date de la dégradation profonde de la race romaine. Pourquoi souilla-t-elle si longtemps la famille antique? parce que la dureté de cœur, l'entraînement de la concupiscence, en d'autres termes le règne du sensualisme repoussait le lien salutaire de l'unité, et que la transmission de la vie physique était considérée comme la fin principale ou même exclusive du mariage.

Si donc la famille est rappelée à sa sainteté première; si la chair est domptée; si la transmission de la vie morale est le but suprême de l'alliance, la polygamie tombe d'elle-même. Pourquoi? parce qu'elle cesse d'être une concession obligée. Pourquoi encore? parce qu'elle ne permet point d'atteindre le but de la famille avec la perfection convenable. Pourquoi enfin? parce que la femme devant être réhabilitée dans sa condition native de compagne de l'homme, il faut qu'elle soit tirée de l'esclavage et de l'avilissement où elle a si longtemps gémi. Or, l'unité du lien conjugal peut seule lui assurer cette liberté, ce respect, ces égards, conditions nécessaires tout à la fois de sa réhabilitation et de la perfection de la société domestique régénérée par le christianisme.

La moralité de la famille produit également l'indissolubilité du mariage; car la réhabilitation de la femme et l'éducation des enfants, dans le sens chrétien du mot, sont incompatibles avec le divorce. Le lecteur pressent tous les détails qu'il nous serait si facile d'accumuler en preuve de cette réponse incontestable. Une fois la famille rétablie dans sa perfection primitive par la sainteté, par l'unité et par l'indissolubilité conjugale, les rapports des membres qui la composent suivent la même condition.

En premier lieu, rapport entre les époux. Redevenue la noble compagne de l'homme, la femme n'est plus une esclave, et l'homme a cessé d'être son maître et son tyran pour devenir son protecteur et son appui. De là résulte une harmonie parfaite qui, en faisant le bonheur des époux, assurera la gloire de la famille;

tandis que l'éducation morale des enfants élèvera la société à un degré jusqu'alors inconnu de puissance et de lumières. Voulez-vous un modèle pratique de cette législation salutaire? Portez avec respect vos regards sur le chef vénérable de la sainte famille. Le voyez-vous protégeant son auguste épouse, comme le père le plus dévoué ne protège pas sa fille chérie? Dans le voyage à Bethléem, dans la fuite en Égypte, dans le retour à Nazareth, au temple de Jérusalem, partout vous trouverez Joseph mettant et sa force et son expérience au service de Marie. Pendant de longues années il travaille à la sueur de son front pour lui procurer le pain de chaque jour. Dans ce dévouement inviolable et sans bornes de l'être fort à l'être faible, il y a, nous aimons à le répéter, toute une révolution morale.

Remarquez bien, toutefois, que ce dévouement n'ôte rien à l'autorité suprême du chef de famille. Il régnera toujours; mais au lieu d'avoir pour sceptre un glaive sanglant, et pour règle un despotisme brutal, il régnera sur sa compagne comme Dieu règne sur le monde par la justice et la charité. Dieu lui-même prend soin de manifester cette subordination nécessaire de l'épouse à l'autorité supérieure et également indispensable de l'époux. Tous les ordres du Ciel pour la direction de la sainte famille sont adressés à Joseph : c'est lui qui les notifie, Marie ne fait qu'obéir.

En second lieu, rapport entre les parents et les enfants. Au despotisme, loi suprême de la famille antique, est substitué, dans la famille nouvelle, une autorité dépendante de l'autorité de Dieu même; et l'esclavage

de l'enfant se trouve remplacé par la soumission filiale. Allons à Nazareth, et nous y verrons le modèle vivant de cette régénération salutaire. Joseph, il est vrai, n'est pas le père naturel de l'Enfant-Dieu; mais, représentant à son égard le Père éternel (1), il est le type social du père dans la famille chrétienne. Cette condition particulière de saint Joseph est digne de toute notre attention, car elle fait apparaître, dans son véritable jour, le caractère essentiel de la paternité : caractère méconnu ou dénaturé partout depuis la dégradation primitive. Dans la famille païenne en général et surtout dans la famille romaine, le père ne représentait que lui; il était le mandataire de lui-même : sa volonté devenait le conseil et la règle de sa conduite. Et dans son despotisme, tour-à-tour aveugle, égoïste, brutal, nous l'avons vu disposer de son enfant comme de sa propriété; l'étouffer, l'exposer, le vendre, dans une foule de cas, au gré de ses caprices.

Chef de la famille sainte, Joseph n'est que le mandataire obéissant du Père de qui descend toute paternité au ciel et sur la terre (2). Pour agir, ce n'est pas sa volonté propre qu'il consulte, c'est une volonté plus haute, règle invariable du juste et du bien. S'il le fallait, nous le verrions, comme Abraham, conduire lui-même son *Fils* sur la montagne de l'holocauste, l'étendre sur le bûcher, et, de sa main, le frapper du glaive. Mais, à moins d'un ordre du Ciel, jamais il n'attentera

(1) Dedit illi Deus nomen et auctoritatem Patris. *S. Jean Damasc.*

(2) Ex quo omnis paternitas in cœlo et in terra nominatur. *Eph. III, 15.*

ni aux jours ni à la liberté de l'enfant. Loin de là, il le sauve de la mort, tandis que des milliers d'Hérodes y livrent eux-mêmes leurs fils.

De ce que le chef de la famille régénérée n'est plus, comme dans la famille païenne, le propriétaire de l'enfant, il résulte un nouveau rapport, ou plutôt le rétablissement du rapport primitif entre le père et l'enfant. Celui-ci devient un dépôt; celui-là un dépositaire qui rendra compte de sa mission à un Père infiniment saint, qui veut avant tout retrouver son image dans ses enfants. Ainsi, des perfections inhérentes au Père céleste, découlent et les devoirs du père qui est ici-bas, et la nature de l'éducation.

Ici, encore, nous voyons tous ces devoirs accomplis par Joseph, type du père dans la famille régénérée. Comme un fidèle serviteur, il tient les yeux fixés sur son maître. Au premier signe de la volonté divine, il obéit. Voyages, séjour, marches et contremarches, tout est exécuté avec une religieuse exactitude, sans murmures, sans réplique, sans raisonnement : Dieu le veut, c'est assez. Rendu à Nazareth, Joseph accomplit les deux grands devoirs de la paternité, tels que Dieu les avait conçus, et tels que le christianisme est venu les révéler. Il apprend à l'Enfant divin à pratiquer les lois de la double société dont l'homme est membre : société religieuse qui unit l'Homme-Dieu; et Joseph porte lui-même ou conduit Jésus au temple de Jérusalem; société civile qui unit l'homme avec ses semblables; et Joseph enseigne à Jésus la loi du travail par ses leçons et par son exemple. Ainsi, l'accomplissement exact des devoirs de la religion avec la connais-

sance pratique d'une profession modeste, mais utile; voilà toute l'éducation donnée par le type vivant du père de famille (1). Quelle haute moralité dans ce fait si simple en apparence! Comme il remet chaque chose à sa place; comme il règle les soins paternels; comme il coupe la racine empoisonnée de la cupidité et de l'ambition! Malheur aux nations, malheur aux familles où ces lois sublimes de la société domestique régénérée ne sont plus qu'un objet d'indifférence et de mépris! Des larmes amères, des bouleversements profonds, la confusion de tous les éléments sociaux vengeront infailliblement le christianisme outragé.

Que dirons-nous des rapports entre la mère et les enfants? Ah! c'est ici surtout que s'accomplit un changement admirable.

Dans la famille païenne, sous l'influence du despotisme et du divorce, la femme était une esclave. D'un

(1) In prima quidem ætate subditus parentibus, omnem laborem corporalem leni ac obedienti animo cum ipsis sustinuit. Cum enim homines illi essent justi quidem et pii, sed pauperes et rebus ad vivendum necessariis non admodum instructi (cujus rei testis est præsepe quod venerando partui inservit) erant, ut verisimile est, laboribus corporis assiduis dediti sic, ut hac ratione res necessarias sibi ipsis compararent. Jesus autem, ut ait Scriptura, his subjectus, laboresque una cum ipsis perferendo, obedientiam suam prorsus declaravit. *S. Basil. Cæs. Constit. Monast. c. 4, p. 786.* — Marie donnait elle-même l'exemple de la soumission et du travail. La tradition nous apprend que la robe sans couture de Notre Seigneur était l'ouvrage de ses mains. — Non dedignabar parare et ministrare quæ erant necessaria Joseph, et mihi ipsi. *S. Briq. Revel. lib. vii, c. 55.* — Nouvelle Ève, elle réalisait le portrait de la femme vraiment digne de ce nom. *Prov. xxxi, 10 et sqq.*

jour à l'autre elle pouvait être renvoyée et séparée pour jamais des enfants qu'elle avait mis au monde et qui ne lui appartenaient pas. Sa condition était tout ensemble incertaine et avilissante.

Incertaine; elle diminuait toujours quand elle n'étouffait pas dans le cœur de la mère cet énergique amour, cet ingénieux esprit de sacrifice impérieusement réclamés par les nécessités physiques et par les besoins moraux du premier âge. Aussi, promenez vos regards sur la face du monde païen, que verrez-vous? partout l'infanticide, nulle part le dévouement maternel dans sa plus haute expression. Vainement cherchez-vous dans la famille dégénérée une Monique s'expatriant pour accompagner son fils et sauver sa vie morale des dangers qui l'attendent.

Avilissante; elle ôtait aux enfants ces sentiments véritables de piété filiale, de respect, de tendre confiance que la nature commande, mais qu'une législation anormale refoulait sans pitié. De bonne foi, quels égards des enfants peuvent-ils avoir pour une mère de qui ils n'ont rien à attendre, qu'ils voient outrager sous leurs yeux, et qui demain ne sera plus rien ni pour eux ni pour leur père?

Au contraire, rétablissez la femme dans sa condition primitive; qu'elle redevienne la noble et l'inséparable compagne de l'homme; qu'elle soit entourée par le chef de la famille des égards qui lui sont dus: aussitôt vous rouvrez dans son cœur la source intarissable de l'amour maternel, et ce sentiment le plus fort, le plus saint, le plus actif, le plus généreux qui soit dans la nature, protège la vie de l'enfant, assure la

gloire de la famille et prépare le bonheur de la société. L'humble maison de Nazareth vous offre le type parfait de cet amour maternel. Entre Marie et Jésus, c'est à la vie et à la mort. Depuis la crèche jusqu'au Calvaire, la divine mère sera l'inséparable compagne de son fils : partout elle l'aime comme la mère chrétienne doit aimer ses enfants. Jésus est un dépôt confié à sa sollicitude; il est né pour souffrir et pour mourir. Marie le sait; et ne craignez pas que sa tendresse maternelle, la plus vive qui fut jamais, s'oppose un instant à l'accomplissement des volontés suprêmes. Quand l'heure sera venue du sanglant sacrifice, vous la verrez debout devant l'autel non pour attendrir par ses larmes le cœur de son cher Isaac, mais pour le soutenir en quelque sorte par le spectacle de son héroïque courage. Ces nobles exemples de Marie disent à toutes les mères chrétiennes : Ce n'est pas seulement pour vous, pour votre famille, pour lui-même, qu'un enfant vous est donné, c'est pour la société tout entière. Que votre tendresse ne soit donc pas seulement active et vigilante, mais encore et surtout généreuse et désintéressée.

Le rétablissement de la femme dans ses véritables rapports, produit à son tour et développe dans le cœur des enfants le sentiment chrétien de la piété filiale. Pour eux, une auréole de gloire brille sur le front de celle qu'ils voient honorée de leur père. Ils comprennent sans efforts qu'ils doivent leurs hommages à celle qui marche, sinon l'égale du chef de la famille, du moins son inséparable compagne : et ils respectent celle dont le front n'est point obligé de se cour-

ber humilié et flétri sous le joug du despotisme.

Pour ouvrir ce nouvel ordre de sentiments, le type éternel de l'enfant dans la famille régénérée a voulu que toute l'histoire de la jeunesse fût écrite en ces quatre paroles : *Il leur était soumis* (1). Jamais leçon plus sociale ne fut donnée plus éloquemment au genre humain. La soumission, en effet, est plus que l'obéissance. Elle renferme le respect, l'honneur, la confiance, les égards, et produit nécessairement l'harmonie et l'amour mutuel. Dès que vous supposez le père et la mère chrétiens, c'est-à-dire, prenant pour règle exclusive de leur volonté et de leur tendresse, la volonté toujours juste, toujours aimable, et la charité toujours miséricordieuse et toujours infinie du Père céleste; dès qu'à son tour l'enfant regarde ses parents comme les images et les organes de Dieu, dont les actions, les ordres, les défenses n'ont pour but que son bonheur présent et futur; il est impossible que l'union la plus intime et l'amour le plus tendre ne règne pas entre des cœurs qui battent si parfaitement à l'unisson.

Telle fut jusqu'à trente ans la vie de l'enfant, modèle obligé de tous les autres. Avant cet âge de maturité, il reste au foyer domestique, dans la dépendance absolue de ses parents. Et ce long terme est encore une éloquente leçon qui, d'une part, révèle la loi fondamentale de la vie humaine : celle qui oblige tout homme à *recevoir* avant de *transmettre*; et qui,

(1) Et erat subditus illis. *Luc.* II, 51. — Sic Filius meus obediens erat, ut cum Joseph casu diceret : Fac hoc, vel illud, statim ipse faciebat. *S. Brigit. Revel.* lib. I, c. 58.

d'autre part, condamne hautement l'émancipation prématurée, dont le fruit déplorable est de rendre maîtres de leurs actions des jeunes gens, dépourvus de toute expérience des hommes et des choses.

Toutefois, comme la tendresse paternelle et maternelle, l'amour filial ennobli par le christianisme n'a rien d'exclusif, l'enfant chrétien sait qu'il est né pour le bien de tous : aux yeux de sa foi tous les hommes sont des frères, le monde, une famille qu'il doit aimer comme lui-même. Ici, encore, l'Enfant-Dieu lui sert de modèle. A l'âge de douze ans, il reste au temple de Jérusalem ; ses parents inquiets le cherchent partout. Lorsqu'ils l'ont enfin retrouvé, Marie lui adresse ce tendre reproche : *Mon fils, pourquoi nous avez-vous fait cela? Votre père et moi nous vous cherchions en pleurant.* Jésus leur répond : *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois là où m'appellent les affaires de mon Père (1)?* Les affections de famille étaient certes dans le cœur du divin Enfant ; mais elles n'étaient ni restreintes, ni exclusives. Agrandies par les devoirs de sa mission réparatrice, elles restaient subordonnées à la charité immense qu'il portait au genre humain.

Ne vous étonnez plus dès lors, scandalisez-vous encore moins, de ne jamais entendre sortir le doux nom de mère de la bouche de Jésus, pendant tout le cours de sa vie publique. Tombons plutôt à genoux devant cette révélation touchante de la plus haute

(1) Et dixit mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic? ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te. Et ait ad illos : Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt, oportet me esse? *Luc. II, 48, 49.*

vérité sociale, la fraternité universelle. Plus d'égoïsme, plus d'exclusion, plus d'affections mesquines et bornées; mais une charité universelle qui, dominant tous les intérêts personnels, domestiques et nationaux, doit faire de tous les peuples un seul peuple de frères (1).

Terminons ce tableau de la famille de Nazareth, modèle permanent de toutes les familles dans le monde renouvelé, par une remarque qui n'est pas sans importance. Des trois membres de la société domestique, le moins dégradé dans le monde ancien, le moins malheureux, quoiqu'il le fût beaucoup, c'était l'être le plus fort, le père. Celui qui venait en second lieu, c'était l'être plus faible, l'épouse. Enfin le plus malheureux était l'enfant. Afin de proportionner la réhabilitation de chacun de ces êtres à sa dégradation particulière,

(1) Aux noces de Cana Jésus répond à Marie en l'appelant *femme*, et non mère; du haut de la croix il emploie le même langage. C'est pour nous montrer, dit le célèbre commentateur Cornelius à Lapidé, que Jésus avait dépouillé toutes les affections de famille: *Ut ostenderet se affectus humanos erga parentes exuisse*. Dans le même moment Jésus, appelant Marie notre mère, agissait, dit le savant P. Ventura, en sa qualité publique de Rédempteur des hommes et non en sa qualité privée de fils de Marie. « Gesù nel dichiararla madre nostra operava nella sua qualità pubblica di Redentore degli uomini e non già nella sua privata qualità di figliuolo di Maria. ...Io non penso tanto in questo momento che sono vostro figliuolo, quanto che io sono il Redentore degli uomini, e che voi ne siete meco la corredentrica; ed in questa qualità appunto io tutti ve li confido per figliuoli. La parola *madre* avrebbe renduto più plausibile il senso immediato; ma essa avrebbe oscurato il senso misterioso e profetico. La parola *donna*, lo discuopre, lo indica, e lo manifesta in tutta la sua dignità e in tutta la sua grandezza. P. Ventura, *la Madre di Dio*, etc. t. I, p. 58.

les types nouveaux sont plus ou moins parfaits, suivant leur vocation réparatrice. Le type du père régénéré, c'est saint Joseph, moins parfait que Jésus et Marie. Le type de l'épouse régénérée, c'est Marie, plus parfaite que saint Joseph, mais moins parfaite que son Fils. Le type de l'enfant régénéré, c'est Jésus lui-même, infiniment plus parfait et plus respectable que Joseph et Marie.

Pour rendre au père sa dignité, il suffisait de l'identifier avec le vénérable patriarche, représentant auguste du père céleste. Il ne fallait rien moins que Marie, mère de Dieu, reine des anges, identifiée avec l'épouse, pour faire respecter et honorer la femme, si avilie, si opprimée et si indignement traitée dans le paganisme. Enfin ce n'était pas trop de l'Enfant-Dieu identifié avec l'enfant, pour faire environner de soins et d'égards cet être sans défense, et pour mettre à couvert sa vie, sa liberté, son innocence, dont le paganisme se faisait un jeu si universel et si barbare.

CHAPITRE III.

Lois évangéliques de la Famille.

Bien différent des philosophes qui écrivent de belles maximes, et des législateurs qui donnent de beaux préceptes, sans se mettre en peine d'y conformer leur conduite, le Fils de Dieu commence par faire ce qu'il enseigne : il est le premier disciple de sa doctrine et

le premier martyr de sa religion. Ce n'est qu'après avoir pratiqué durant trente années ses prescriptions domestiques, qu'il les proclame comme des règles désormais obligatoires. Lors donc que le moment de se manifester au monde est venu, il monte au sommet *d'une montagne* (1). De là, nouveau Moïse, il annonce les oracles divins; ses disciples, propagateurs futurs de ses enseignements, sont près de lui; plus loin est une grande multitude de peuple, prémices de toutes les nations appelées à l'Évangile.

Recueillons-nous pour écouter les accents de cette voix divine, qui retentit pour la première fois afin d'instruire le genre humain.

Or, la première parole qui sort de la bouche de l'adorable législateur est un coup de marteau qui brise la double base de la société païenne, le despotisme et le sensualisme. Huit fois de suite le divin maître consacre la faiblesse et la douleur; huit fois il l'appelle une béatitude; huit fois il en fait la condition du bonheur ici-bas, et le gage de la royauté future dans le ciel.

« Bienheureux, dit-il, les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient.

» Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.

» Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

» Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

(1) Matth. v, 1.

» Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde.

» Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

» Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

» Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient (1). »

Ainsi sont renversées de fond en comble toutes les idées de la raison déchuë, ainsi sont désarmés les deux tyrans du monde ancien, le despotisme et le sensualisme, dont les ministres nécessaires sont : l'ambition, la cupidité et la volupté, si hautement proscrites par ces premiers axiomes du suprême législateur.

Après avoir réhabilité à ses propres yeux l'être faible et souffrant, le Fils de Dieu l'entoure de sa puissante protection : « Quiconque, ajoute-t-il, dira une injure à son frère, mérite la peine éternelle. » Et plus loin. « Faites donc aux autres, sans distinction de faibles, de pauvres, de riches, d'étrangers, de femmes ou d'enfants, ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même (2). » Puis il sanctionne ce précepte désormais sacré de charité universelle, en disant : « Tout ce que vous ferez au moindre de ces petits, qui sont mes

(1) Matth. v, 3 et sqq.

(2) Ego autem dico vobis : Quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit iudicio. Qui autem dixerit fratri suo, raca, reus erit concilio. Qui autem dixerit, fatue, reus erit gehennæ ignis. *Matth.* v, 22. — Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis. *Id.* vii, 12.

frères, je le tiendrai pour fait à moi-même (1). »

Il ne s'en tient pas là. Dans cet admirable discours, qui est vraiment la charte des nations chrétiennes, il poursuit le despotisme jusque dans ses derniers retranchements, en défendant d'exercer ce droit brutal du plus fort, même à l'égard de nos ennemis. « Au lieu de vous venger, dit-il, vous prierez pour eux; vous les aimerez, vous leur ferez du bien. » Puis, notifiant aussitôt la sanction de la loi, il ajoute : « Afin que vous soyez les enfants de votre Père céleste, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants. Soyez donc parfaits comme votre Père céleste lui-même est parfait (2). »

Il ne suffit pas au divin Législateur d'avoir rendu l'être faible inviolable et sacré; d'avoir proclamé ses droits au respect et à l'amour de tous, d'avoir sanctionné ce nouvel ordre de rapports par des peines et des récompenses éternelles; il va plus loin : comme conséquences des principes qu'il vient d'établir, il renverse toutes les nations païennes du pouvoir. Parcourez les annales des peuples anciens, lisez la vie de leurs chefs, que trouvez-vous? l'application constante de cette maxime universelle : les peuples sont pour les rois, l'être faible pour l'être fort et cela sans réci-

(1) Amen dico vobis : quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. *Id.* xxv, 40.

(2) Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos; ut sitis filii Patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos... Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est. *Matth.* v, 44 et sqq.

procité véritable. Tout cela est changé. Au despotisme égoïste, le céleste Réformateur substitue le dévouement absolu du fort au faible, du puissant au petit. « Les princes des nations, dit-il, leur commandent en maîtres, et parmi eux le plus fort exerce le pouvoir; ce sera tout le contraire dans le monde nouveau : celui qui voudra être le plus grand sera le serviteur de tous (1). » Et voilà, ô profonde philosophie de l'Évangile ! que dans la langue chrétienne le pouvoir s'appelle une *charge*.

Afin de consacrer éternellement ces préceptes, si nouveaux et si coûteux à l'orgueil humain, le Fils de Dieu ajoute à sa parole l'autorité même de son propre exemple : « Comme le Fils de l'homme, dit-il, n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et sacrifier son âme pour la rédemption de la multitude; » et quelques heures plus tard, Pontife, roi, législateur, père, époux de l'Église, en un mot, type du pouvoir dans l'ordre religieux, politique et domestique, il se livre à la mort pour ses sujets; et du haut de la croix, où son amour l'a élevé, il crie à tous les supérieurs, à tous les forts, à tous les puissants : « Je vous donne l'exemple, afin que vous fassiez comme je fais moi-même. » Dépositaires de mon autorité, apprenez de moi que le seul usage légitime que vous en puissiez

(1) Scitis quia principes gentium dominantur eorum; et qui majores sunt, potestatem exercent in eos. Non ita erit inter vos : sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister; et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus : sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam, redemptionem pro multis. *Matth.* xx, 25 et seq.

faire, c'est de vous sacrifier pour vos inférieurs, de vous dévouer pour eux, jusqu'au sang inclusive-ment, s'il le faut. Le moyen maintenant qu'il y ait du despotisme dans la société ou dans la famille, après qu'un Dieu législateur et juge suprême l'a pros- crit si hautement et par ses exemples et par ses lois (1)? »

Ces grands principes de la réhabilitation universelle à peine établis, le céleste médecin porte immédiate- ment le remède à la racine du mal. Le despotisme et le sensualisme sociaux n'étaient que le fruit et la ma- nifestation du despotisme et du sensualisme domesti- ques. Or, ce qui entretenait dans la famille ce double désordre, c'était l'inégalité des membres qui la com- posent; en d'autres termes, c'était le droit absolu de l'être fort consacré en principe et exercé dans un in- térêt personnel. Pour le briser, il suffisait donc de rétablir l'équilibre, en rappelant la famille à ses carac- tères primitifs de sainteté, d'unité et d'indissolubilité. Là se trouvent pour la femme et l'enfant toutes les garanties de respect, de liberté, de vie physique et morale.

En conséquence le divin Sauveur, renversant du souffle de sa bouche tous les appuis du despotisme juif et païen, s'exprime en ces termes : « Il a été dit : Qui- conque renvoie son épouse doit lui donner la lettre de répudiation. Et moi je vous dis que quiconque renverra son épouse, excepté pour cause de fornication,

(1) Exemplum dedi vobis ut, quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis. *Joan.* xvii.

la rend adultère; et celui qui l'épouse devient adultère (1). »

Honneur, louange, bénédiction à vous seul, ô mon Dieu! Voilà, dans le rétablissement de l'indissolubilité du lien conjugal, le divorce proscrit, et la guérison de la famille commencée. Remarquez bien que l'exception établie par le législateur ne dissout nullement le mariage *quoad vinculum*; elle justifie simplement la séparation *quoad thorum* (2). Divin réparateur, conti-

(1) Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii. Ego autem dico vobis, quia omnis qui dimiserit uxorem suam, excepta fornicationis causa, facit eam mœcham; et qui dimissam duxerit, mœchatur. *Matth.* v, 51, 52.

(2) Hæc verba toties inculcata, vera sunt, viva sunt, sana sunt : nullius viri posterioris uxor esse incipit, nisi prioris esse desiverit : esse autem desinit uxor prioris, si moriatur vir ejus, non si fornicetur : licite itaque dimittitur conjux ob causam fornicationis, sed nec carebit illo vinculo, etiamsi nunquam reconcilietur viro; carebit autem, si mortuus fuerit vir ejus. *Aug. de Adult. Conj.* lib. 1, c. 8.

Requisivit dilectio tua, qui, interveniente repudio, alio se matrimonio copularunt : quos in utraque parte adulteros esse manifestum est : qui ergo vel quæ, viro vel uxore vivente, quamvis dissociatum videatur esse conjugium, ad aliam copulam festinarunt, neque possunt adulteri non videri, secundum illud quod legimus in Evangelio : Qui dimiserit uxorem suam et aliam duxerit, mœchatur; similiter et qui dimissam duxerit, mœchatur : ideo tales à communionem fidelium volumus abstinendos. *Innocent I, Epist. ad Exuper. episc. Tolos.* c. 6.

Multæ aliæ causæ sunt, propter quas uxor ad tempus dimitti potest, sed præter fornicationem nulla occurrit, propter quam licitum sit eam a thori consortio in perpetuum segregare. Cum enim propter alias causas dimittitur, non absolute repudiatur, nec sine spe reditus, sed ad tempus, donec resipuerit; ita ut ad maritum sit reversura, si ipsa ad mentem officiumque redierit; verum prop-

nuez votre ouvrage, faites ce que n'ont pu, ce que n'ont osé tenter les sages et les législateurs humains : de vous seul le monde attend son salut.

En vain donc les zélés défenseurs de la loi mosaïque viennent lui demander des explications ou des adoucissements. Il profite de leurs questions pour manifester dans sa réponse un nouveau caractère de la famille. « N'avez-vous pas lu, leur dit-il, que celui qui a fait l'homme au commencement, a fait un homme et une femme, et qu'il a dit : C'est pour cela que l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair? En vertu de cette union, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme ne vienne donc pas diviser ce que Dieu a uni. Et ils lui dirent : Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner le libelle de répudiation et de renvoyer? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur, que Moïse vous a permis de renvoyer vos épouses; mais au commencement il n'en fut pas ainsi (1). »

La famille est guérie : sa seconde plaie, la polygamie, a disparu, et avec elle le despotisme et le sensualisme; la pensée même du mal a été proscrite (2) : les droits de l'être faible sont désormais assurés. Une fois

ter fornicationem absolute potest in perpetuum repudiari; ita est, etiamsi insanos amores correxerit; eam maritus de nova recipere minime teneatur. Non enim dimittitur ne pergat facere, sed quia fecit injuriam; nec ea tantum de causa ejicitur, ut culpam emendet, sed ut quoad vixerit pœnam luat criminis quo fidem conjugalem, in qua matrimonii basis est, violarit. *Drouin, de Re sacram.* t. IV, 525. — *Id. d. Th. suppl.* q. 59, art. vi, in C.

(1) Matth. xix, 4 et sqq. (2) *Id.* v, 25, 28.

la sainteté, l'unité, l'indissolubilité du lien conjugal rétablies, Jésus-Christ fulmine de nouveau l'anathème divin contre quiconque attenterait aux lois sacrées de la société domestique (1). Il fallait être Dieu pour attaquer ainsi de front, et sans aucun ménagement, le mal le plus invétéré et le plus universel de la race humaine; il fallait être Dieu, surtout, pour en opérer la guérison, malgré les rugissements des passions déchainées.

Les apôtres ne se dissimulèrent pas la difficulté de l'entreprise qui allait leur être confiée. Prévoyant combien le vieil homme se trouverait gêné dans les prescriptions sévères de leur maître, ils lui dirent : « Si telle est la condition de l'homme uni à la femme, il n'est pas bon de se marier (2). » Le divin législateur en convient, et proclame immédiatement le bonheur et le mérite de la virginité (3). Comme les myriades d'étoiles qui scintillent au front des cieux, répandent la lumière dans toute l'étendue du firmament; ainsi des paroles du Fils de l'Éternel jaillissent des étincelles dont la vive clarté dissipe les ombres épaisses où les passions, les législateurs et les sages avaient enseveli les lois de la société domestique.

Par une gradation de préceptes sagement ménagée, les véritables bases de la famille sont mises à découvert; le despotisme est brisé, l'égalité des époux garantie; et par la consécration de la virginité, la femme,

(1) Matth. XIX, 9.

(2) Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere
Matth. XIX, 10.

(3) Ibid. 11, 12.

tirée du sensualisme avilissant, peut devenir un être angélique, objet de la vénération universelle. Enfin, pour fermer d'avance la bouche aux hérétiques qui devaient condamner le mariage, et pour sanctifier efficacement l'auguste alliance de l'homme et de la femme, le divin fondateur du christianisme commence sa vie publique par assister aux noces de Cana, instituant un sacrement destiné à fortifier ceux qui s'imposeraient le joug désormais difficile de l'union conjugale.

De cette constitution évangélique, basée sur la charité, va découler un ordre de rapports nouveaux entre les membres de la famille. Le père n'est plus un despote : le glaive est arraché de ses mains, il ne pourra plus en frapper ni sa femme ni son enfant. Son pouvoir de répudiation et de divorce est aboli. Pour cela son autorité en sera-t-elle moins assurée, et la famille sera-t-elle livrée à l'anarchie? Ah! jamais le pouvoir paternel n'aura été plus sacré; jamais la société domestique n'aura joui d'une paix plus profonde et d'un bonheur plus complet.

En dépouillant le père de la force brute, le divin législateur l'investit de l'autorité morale. Un rayon de la divinité brille sur son front. Lieutenant du père et de l'époux qui est dans le ciel, il est honoré de l'auguste mission de gouverner la famille, comme Dieu lui-même gouverne le monde; et il est dit à la femme : « Honore, respecte, aime ton époux, car il est ton chef et ton seigneur; garde-lui ta foi, car j'ai reçu tes serments; tu n'es plus à toi, mais à lui (1). » Et il est dit

(1) Eph. v, 20 et seq.

à l'enfant : « Honore ton père et ta mère; à ce prix est ton bonheur dans le temps et dans l'éternité (1). Honore ton père, car en lui est mon nom, mon amour, mon pouvoir; je suis père aussi, et toute paternité vient de moi (2). Je serai le vengeur des injures et des outrages que tu oserais faire à l'autorité paternelle (3). Vis pour ton père, comme moi-même je vis pour le mien (4). »

Mais parce qu'il est roi, et qu'il a des droits sacrés au respect, à l'obéissance, à l'affection, à la fidélité constante de son épouse et de son enfant, le père de la famille chrétienne a des devoirs proportionnés à l'égard de l'une et de l'autre. Et il est dit à l'époux : « Fils et disciple de l'Époux trois fois saint, tu aimeras ton épouse comme j'aime l'Église mon épouse (5); d'un amour saint, qui exclue tout ce qui n'est pas digne des anges; d'un amour inviolable, car tu es à elle, et non plus à toi; d'un amour généreux, qui ne compte jamais avec lui-même; d'un amour surnaturel, car moi-même j'ai aimé mon épouse jusqu'à mourir pour la sanctifier et la conduire au ciel (6). Supporte ses défauts, comme elle doit supporter les tiens (7); compatis à ses infir-

(1) Honora patrem et matrem : qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur. *Matth.* xv, 4.

(2) *Eph.* iii, 15. — (3) *Matth.* *suprà*.

(4) Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem. *Joan.* vi, 58. *Id.* xii, 60.

(5) *Eph.* v, 20.

(6) *I Cor.* vii, 4.

(7) Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi. *Galat.* vi, 2.

mités, et garde-toi de l'abreuver injustement de chagrins et d'humiliations. Elle n'est plus une esclave; elle est ta sœur, ta compagne, ma fille. Que votre sanctification mutuelle et celle de vos enfants soit le premier de vos soins; telle est ma volonté et le but du sacrement qui consacre votre union (1). »

Enfin il est dit au père : « Tu aimeras ton enfant comme mon Père m'a aimé; tu ne le tueras point; tu ne le scandaliseras point; tu ne le reprendras point avec dureté; tu ne le provoqueras point à la colère : tout ce que tu lui feras je le tiendrai pour fait à moi-même (2). »

Comme un texte fécond, les paroles du maître seront commentées par les apôtres, chargés d'en instruire l'univers. Bientôt les doctrines contraires au despotisme et au sensualisme païens frapperont les échos de l'Aréopage et du Forum, comme elles frappèrent les rives solitaires du Jourdain. A ces maîtres superbes, dont le pied sanglant pèse sur la gorge d'innombrables esclaves, on dira : « En Jésus-Christ il n'y a plus ni esclave ni homme libre, ni Grec ni barbare, ni distinction oppressive entre l'homme et la femme; vous êtes tous frères (3). » Si l'on voulait montrer le double orgueil de l'esprit et de la chair poursuivi et brisé par le christianisme dans toutes manifestations sociales et domestiques, il faudrait citer l'Évangile tout entier.

(1) Hæc est autem voluntas Dei, sanctificatio verstra. *I Thess.* iv, 5.

(2) *Matth.* v, 45; *id.* v, 21; *id.* xxv, 40; *ad Coloss.* iii, 21.

(3) Non est Judæus neque Græcus; non est servus neque liber; non est masculus neque fœmina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. *Gal.* iii, 58.

Bornons-nous à entendre saint Paul, expliquant le Code divin à Corinthe, la ville la plus voluptueuse de la Grèce. Ici, pas plus qu'à Athènes, le docteur des nations ne s'amuse à réfuter directement les coupables erreurs du paganisme : il les sape plus sûrement en exposant, selon sa manière simple et sublime, les principes contraires. Il commence par glorifier le corps de l'homme en rappelant qu'il est le temple vivant du Dieu trois fois saint ; de là découle le respect profond qui lui est dû. Vient ensuite l'exposé de toutes les lois réparatrices de la famille : la bonté intrinsèque du mariage, son utilité même pour prévenir un libertinage dégradant et coupable ; sa sainteté fondée sur un type divin, l'alliance de Jésus-Christ avec l'Église ; l'unité, l'indissolubilité du lien conjugal ; les obligations réciproques des époux fondées sur l'égalité de leurs droits et l'échange mutuel qu'ils ont fait de leur personne ; enfin, la liberté de la femme, après la mort de son mari, de contracter de nouveaux engagements. Rien n'est oublié. La réhabilitation est complète : le sensualisme banni, le despotisme brisé, la femme rendue à toute la liberté qui lui convient et qu'elle doit avoir pour la gloire de la famille et pour le bonheur de la société. Toutes ces conditions de salut sont stipulées au nom de Dieu lui-même, dans cette admirable page de législation chrétienne (1).

(1) Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi?...
Glorificate et portate Deum in corpore vestro. *I Cor.* vi, 15 et 20.

Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus. Fornicatores enim et adulteros judicabit Deus. *Hebr.* xiii, 4.

Uxori vir debitum reddat : similiter autem et uxor viro. *Mulier*

Héritier aussi fidèle de l'esprit de son divin Maître que commentateur éloquent de ses paroles, l'Apôtre, tout en proclamant les lois qui assureront désormais la réhabilitation de la femme, lui laisse entrevoir, à côté du mariage, une autre voie plus parfaite encore et plus sûre pour arriver à la liberté et à la gloire. La virginité, qui fait de la fille d'Ève une créature angélique, est proposée comme un conseil, et présentée avec ses charmes et ses récompenses (1).

Le Code nouveau, tout à la fois si sublime et si simple, renverse, avec toutes les idées du monde païen, la législation sensualiste d'Auguste si péniblement élaborée. Les Césars apprendront que la force et le bonheur des États consiste bien moins dans le nombre des citoyens que dans les mœurs. Ainsi l'a dit le Maître divin, que le lieutenant de César a fait mourir; ainsi le répète le disciple du crucifié : et leur parole victorieuse fera le tour du monde.

sui corporis potestatem non habet, sed vir. Similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier. Iis autem qui matrimonio juncti sunt, præcipio, non ego, sed Dominus, uxorem a viro non discedere. Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit : quod si dormierit vir ejus, liberata est; cui vult nubat : tantum in Domino. I Cor. vii.

(1) *Dico autem non nuptis et viduis : bonum est illis si sic permancant. De virginibus autem præceptum Domini non habeo; consilium autem do.... Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. Et mulier innupta et virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu. Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro. Igitur qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit : et qui non jungit, melius facit. I Cor. vii.*

Convenons, en passant, qu'il fallait une singulière hardiesse à saint Paul, cet obscur faiseur de tentes, pour se poser ainsi en face des maîtres de la terre, et dire non, quand Auguste, Tibère, Néron disaient oui; prêcher l'indissolubilité et l'unité du mariage, quand César commandait la répudiation et le divorce; recommander la virginité, quand les lois Juliennes punissaient toute femme qui à vingt ans n'était pas mère, ou qui, devenue veuve, ne se remariait pas pour donner des citoyens à la République. Paul, qui vous a donné le droit de venir régénérer le monde, quand le divin Auguste trouve bon de le dégrader? Attendez un peu, et vous paierez chèrement votre insolente entreprise. « Je sais que des chaînes, des tortures et la mort m'attendent; mais je ne crains rien de tout cela; et je n'aime pas ma vie plus que mon devoir. Que m'importent les tourments, pourvu que j'accomplisse le ministère régénérateur qui m'a été confié par le Seigneur Jésus? je mourrai, mais le monde sera sauvé (1)! »

La raison, confondue de tant de liberté, se demande quels durent être les sentiments des peuples païens, accoutumés jusque là au libertinage le plus effréné, lorsqu'ils entendirent promulguer la Loi nouvelle? « Ces paroles sont dures, et qui peut les recevoir (2)? » Tel dut être le premier cri de toutes les bouches.

(1) Vincula et tribulationes me mauent... Sed nihil horum vereor, nec facio animam meam pretiosiore[m] quam me, dummodo consummen cursum meum et ministerium verbi, quod accepi a Domino Jesu, testificari Evangelium gratiæ Dei. *Act.* xx, 25 et seq.

(2) Durus est hic sermo, et quis potest eum audire? *Joan.* vi, 61.

Aussi, après la notification des devoirs, le grand Apôtre a-t-il soin de placer l'exposé des secours que le divin Législateur prépare aux époux. Aidés de ces puissants moyens, l'homme et la femme pourront non-seulement contenir leurs passions dans de justes limites, mais encore trouver facile et doux l'accomplissement de leurs devoirs, désormais aussi durables que la vie.

Insistant donc sur l'excellence de la société domestique, l'Apôtre déclare que l'acte solennel qui la constitue, porte avec lui et communique aux époux les grâces dont ils ont besoin pour s'élever et se maintenir toute leur vie à la haute sainteté qui fait de l'union conjugale une union presque angélique. « Le mariage, dit-il, est un grand sacrement en Jésus-Christ et dans l'Église (1). » De là, comme d'une source féconde, découlent sur les époux des grâces proportionnées au nombre et à la gravité de leurs nouveaux devoirs : grâces de force et de pureté qui les rendront maîtres de leurs penchants ; grâces de lumière qui leur feront voir dans l'auguste alliance du Fils de Dieu avec l'Église le type divin de leur propre union : modèle obligé dont ils devront s'approcher toujours sans pouvoir l'atteindre jamais. Recueillons-nous encore pour écouter de l'oracle apostolique ces sublimes enseignements qui sauvèrent la famille.

« Épouses, dit-il, soyez soumises à vos maris comme au Seigneur ; car l'homme est le chef de la femme comme Jésus-Christ l'est de l'Église : il est le Sauveur

(1) Sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et in Ecclesia. Eph. v, 52.

de son corps. De même que l'Église est soumise à Jésus-Christ, ainsi les épouses doivent l'être à leurs maris en toutes choses. Époux, aimez vos épouses comme Jésus-Christ a aimé l'Église et s'est livré pour elle, afin de la sanctifier, la purifiant dans le bain de l'eau par la parole de vie; et de se donner une Église glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais une sainteté et une pureté parfaites. Ainsi, les époux doivent aimer leurs épouses comme leur propre corps. Celui qui aime son épouse, s'aime lui-même. Personne ne hait sa chair; mais chacun la nourrit et en prend soin, comme Jésus-Christ fait de l'Église : car nous sommes les membres de son corps, nous sommes la chair de sa chair et les os de ses os. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair. Or ce sacrement est grand en Jésus-Christ et dans l'Église. Que chacun de vous aime donc son épouse comme lui-même, et que l'épouse soit pleine de révérence pour son mari (1). »

A l'exemple de son divin Maître, l'Apôtre s'empresse de développer les devoirs qui découlent pour les enfants et les parents de cette douce législation substituée à l'empire de la force. Il consacre surtout l'autorité paternelle et en règle l'exercice.

« Enfants, dit-il, obéissez à vos parents dans le Seigneur : car cela est juste. Honorez votre père et votre mère; c'est le premier commandement sanctionné par une promesse, afin que vous viviez heu-

(1) Eph. v, 21 et sqq.

reux et longtemps sur la terre. Et vous, pères, gardez-vous de provoquer vos enfants à la colère; mais élevez-les dans la crainte de Dieu et les reprenez comme le Seigneur lui-même (1). »

A tous les inférieurs il commande une obéissance fondée non sur la crainte de l'homme, le règne de la force est passé, mais sur la crainte de Dieu; et à tous les supérieurs il commande de gouverner, non plus suivant le droit arbitraire et capricieux du plus fort, mais suivant la volonté de Dieu, règle immuable du juste et garantie sacrée de la liberté et du bonheur de tous. Ici encore la sanction est digne de la loi. Au-dessus des maîtres et des serviteurs, au-dessus des forts et des faibles, au-dessus des pères et des enfants, au-dessus des époux et des épouses, l'Apôtre fait apparaître la grande image de Dieu, et il dit aux uns et aux autres : « Vous ferez toutes ces choses; car vous avez dans le ciel un maître et un juge commun qui ne fait acception de personne (2). »

Que reste-t-il maintenant, sinon à tomber à genoux devant le Dieu réparateur du monde, qui, entre la famille païenne et la famille chrétienne, a placé l'infini?

(1) Eph. vi, 1 et sqq.

(2) Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo; non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo; cum bona voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus : scientes quoniam unusquisque, quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber. Et vos, domini, eadem facite illis, remittentes minas : scientes quia et illorum et vester Dominus est in cœlis; et personarum acceptio non est apud eum. Eph. vi, 5 et sqq.

CHAPITRE IV.

Régénération sociale de la Famille.

La dégradation de la famille païenne était écrite non-seulement dans la religion, mais encore dans les lois. L'exemple des dieux et l'autorité des empereurs s'étaient donné la main pour river les fers de l'être faible et le livrer sans défense aux brutales volontés de l'être fort. Pénétrant au foyer domestique, le christianisme en avait chassé le paganisme religieux : c'était beaucoup, mais ce n'était pas assez. Il fallait en bannir le paganisme législatif. Inscrits déjà dans le code divin, les droits et les devoirs de la famille régénérée devaient être inscrits dans la législation romaine, et plus tard dans les codes de toutes les nations civilisées, afin que la violation en fût tout ensemble un crime devant Dieu et devant la société.

Or, cette existence légale de la famille fut un nouveau bienfait du christianisme et comme le complément de son œuvre régénératrice. Pour mieux en apprécier l'étendue, il n'est pas sans importance d'en étudier l'histoire.

Miraculeusement vainqueur de Maxence, Constantin arrive au trône des Césars. Le premier besoin de son cœur reconnaissant est de donner la liberté à la religion du Dieu qui lui a donné le sceptre du monde : il veut que le christianisme ait une existence sociale. Mais pour atteindre ce but, quelles montagnes de dif-

ficultés ! Traduire en articles de code les préceptes évangéliques, imposer comme règles civilement obligatoires, les devoirs du spiritualisme le plus pur, à un monde vieilli dans le sensualisme, ah ! il ne fallait rien moins que la révolution profonde opérée par le christianisme, pour inspirer à Constantin la pensée et le courage d'une pareille entreprise. Considérée seulement dans ses rapports avec la société domestique, cette entreprise offre un des spectacles les plus dignes de l'attention du philosophe.

Représentants du paganisme et du christianisme, Auguste et Constantin sont en présence : tous deux maîtres du monde, tous deux législateurs, tous deux se disputant la société domestique, l'un, pour éterniser sa dégradation, qu'il a inscrite dans les lois impériales ; l'autre, pour lui assurer la régénération dont elle est redevable au christianisme, en l'inscrivant dans ses codes, et comme un fait et comme un droit. O mon Dieu ! si un pareil spectacle est grand aux yeux du philosophe, qu'il est attendrissant pour le chrétien ! Lutte gigantesque, lutte décisive, quelle reconnaissance vous m'inspirez pour la religion sainte qui, au prix de tant d'efforts, a sauvé la famille, et en la sauvant m'a sauvé moi-même !

Organe et ministre tout-puissant du paganisme despotique et sensuel, Auguste a écrit dans les lois Juliennes, devenues la législation de l'Empire, le droit brutal du plus fort et la dégradation sociale de la famille, poussés l'un et l'autre jusqu'aux dernières limites : tout ce qui défigure la famille, tout ce qui opprime la femme et l'enfant est devenu licite ou obligatoire.

Pour guérir ce mal humainement incurable, il faut que Constantin, *évêque extérieur* d'une religion de charité et de sainteté, efface l'une après l'autre les prescriptions du code romain, pour mettre à leur place des prescriptions contraires : il faut que tout ce qui tend à assurer la liberté de l'être faible et la perfection primitive de la famille devienne licite et obligatoire.

Auguste, ou plutôt le paganisme, a dépouillé la famille de son caractère primitif de sainteté. En faisant de la propagation matérielle de l'espèce humaine, le but exclusif de l'union conjugale, il ravale les époux au rang des animaux. C'est en conséquence de ce principe dégradant que le législateur met au nombre des crimes punissables par la loi le veuvage et la stérilité, et qu'il permet le mariage entre les alliés même les plus proches (1).

Pour rendre à la famille son noble caractère de sainteté, Constantin confirme légalement la mission supérieure que l'Évangile donne aux époux. Cette mission éminemment sainte, c'est l'éducation, en d'autres termes la génération morale des enfants (2). En conséquence, il déclare que le veuvage et la stérilité ne sont plus des crimes. Puis pour briser l'égoïsme, en étendant les liens de charité que la Religion vient établir entre tous les hommes, le législateur chrétien

(1) Voyez ci-dessus, première partie, Histoire de la Famille chez les Romains.

(2) Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide et dilectione et sanctificatione cum sobrietate. *I Tim.* II, 15.

défend le mariage aux premiers degrés dans lesquels Auguste le permet (1).

Auguste a brisé l'unité de la famille. Il a créé le concubinat, autorisé les testaments en faveur de la concubine et ôté toute tache d'infamie aux enfants issus de ce commerce dégradant (2).

Pour rétablir l'unité primitive du lien domestique, Constantin proscrit le concubinat. L'amour du luxe et de la parure étaient les principales causes qui entraînaient les femmes à cette dégradation. Afin de couper le mal par la racine, le législateur chrétien dirige tous ses efforts contre ces calculs d'intérêt sordide. Il déclare la concubine incapable de recevoir aucune donation, même déguisée, et veut que cette donation puisse toujours être annulée sur la demande du donateur ou de ses héritiers. Pour arriver au cœur des

(1) Qui jure veteri *cœlibes* habebantur, imminentibus legum terroribus liberentur; atque ita vivant, ac si numero maritorum matrimonii fœdere fulcirentur. Sitque omnibus æque conditio capessendi quod quisque mereatur. Nec vero quisquam *orbis* habeatur, et proposita huic nomini damna non noceant. Quam rem et circa fœminas existimamus, earumque cervicibus imposita juris imperia, velut quædam juga, solvimus promiscue omnibus. *Cod. lib. viii, tit. 58, dat. Kalend. April. Romæ, 359.*

Et si licitum veteres crediderunt, nuptiis patris solutis, ducere fratrem uxorem; licitum etiam post mortem mulieris, aut divortium, contrahere cum ejusdem sorore conjugium: abstineant hujusmodi nuptiis universi, nec æstiment, posse legitimos liberos ex hoc consortio procreari: nam spurios esse convenit qui nascentur. *Cod. lib. ii. Romæ, 353.*

(2) Nec erant spurii, nec infamia aut levis notæ macula notati credebantur. *Hein. Ad Leg. Pap. p. 245.*

pères, il emploie tour à tour les châtimens et les récompenses. Il attache une note d'infamie aux enfans nés de cette alliance coupable (1). Il donne la légitimité aux enfans déjà nés, si les parents consentent à renoncer à un commerce criminel pour contracter un mariage (2).

Auguste a brisé l'indissolubilité du lien conjugal : il a permis, que dis-je ? il a prescrit le divorce.

Pour assurer l'indissolubilité de l'union domestique rétablie par l'Évangile, Constantin proscrit la répudiation et le divorce. « Désormais, dit le législateur chrétien, il ne sera plus permis à une femme de répudier son mari suivant ses caprices. Il faut qu'elle puisse le convaincre d'homicide, d'empoisonnement ou de violation d'une sépulture. Si elle le répudie pour toute autre cause, elle sera déportée et sa dot confisquée au profit de son mari. Le mari, de son côté, ne pourra répudier sa femme que pour cause d'adultère, de poi-

(1) *Nemini licentiam concedatur, constante matrimonio, concubinam penes se habere. Cod. lib. v, t. 26. Kal. Jul. an. 520.*

Si uxori tali quodcumque datum quolibet genere fuerit, vel emptione collatum; etiam hoc retractum reddi precipimus: ipsas etiam, quarum venenis inficiuntur animi perditorum, si quid quaeritur, vel commendatum dicitur, quod his reddendum est, quibus jussimus, aut fisco nostro, tormentis subjeci jubemus. *Ibid. t. 27. an. 556.* — Placet maculam subire infamiae et alienos a Romanis legibus fieri susceptos filios. *Ibid.*

(2) *Divi Constantini super ingenuis ducendis uxoribus, filiis qui etiam ex iisdem, vel ante matrimonium, vel postea progenitis suis de legitimis habendis, sacratissimam constitutionem renovantes, etc. Imp. Zeno. an. 476. Cod. lib. v, tit. 27. De natural. liberis, etc.*

son ou d'infâme commerce. S'il la répudie pour toute autre cause et qu'il contracte un nouveau mariage, tous ses biens et jusqu'à la dot de sa seconde femme seront confisqués au profit de la première (1).

Pouvait-on exprimer en termes plus formels la sainte égalité des époux proclamée par l'Évangile?

(1) *Solutionem matrimonii difficiliorem debere esse, favor imperat liberorum. Causas igitur autem repudii hæc saluberrima lege apertius signamus. Sicut enim sine justa causa dissolvi matrimonia justa limite prohibemus, ita adversa necessitate pressum vel pressam, quamvis infausto, attamen necessario auxilio cupimus liberari. Si qua igitur maritum suum adulterum et homicidum, aut veneficum, vel certe contra nostrum imperium aliquid molientem, vel falsitatis crimine condemnatum invenerit, si sepulcrorum dissolutorem... tunc repudii auxilio uti necessario permittimus libertatem, et causas dissidii legibus comprobare. Cod. lib. v, tit. 17. Théodos. et Valent.*

Cette constitution marque le pas immense que le christianisme avait fait faire aux mœurs publique : 1° Le divorce y est flétri quoique toléré; 2° les causes en sont diminuées; 3° le divorce privé est aboli; il faut qu'il soit prononcé par l'autorité publique. Quelle différence entre cette législation et ce rescrit de Dioclétien, à peine antérieur de quelques années : « Licet repudii libellus non fuerit traditus, vel cognitus marito, dissolvitur matrimonium! » *Cod. lib. v, tit. 17. Dat. 18 Kal. Nicomedicæ, 295.*

Continuons : « Vir quoque pari sine claudetur, nec licebit ei sine causis apertius designatis propriam repudiari jugalem : nec ullo modo expellat nisi adulteram, vel veneficam, aut homicidam... vel circensibus, vel theatralibus ludis, vel arenarum spectaculis in ipsis locis in quibus hæc adsolent celebrari se prohibente gaudentem... » Cette dernière cause de répudiation dit quelle était la moralité des spectacles païens. « Tunc enim necessario discedendi permittimus facultatem, et causas dissidii legibus comprobare. Hæc nisi vir et mulier observaverint, ultrice providentissimæ legis pœna plectentur. *Cod. lib. v, tit. 17.*

Comme la femme est réhabilitée par cet article du code romain qui n'est que la traduction d'un verset de saint Paul! Remarquons, toutefois, que la prodigieuse difficulté des circonstances force, *bien malgré lui*, le législateur à excepter certains cas où le divorce est civilement toléré; mais, le christianisme continuant à développer son influence salutaire, vous verrez un jour ces exceptions effacées du code, et l'indissolubilité du mariage placée sous la double garantie de Dieu et de César.

Enfin, le paganisme étendant jusqu'au-delà du tombeau le despotisme marital, avait défendu les secondes noces à la veuve, et flétri celle qui osait les contracter. Les suttées de l'Inde redisent encore les atroces conséquences de cette législation tyrannique.

Pour rendre à la femme sa pleine liberté, le législateur chrétien autorise les secondes noces après l'expiration du deuil (1).

Grâce au passage laborieux, mais efficace de l'Évangile dans les lois impériales, la famille est replacée sur ses bases véritables : le despotisme et le sensualisme

(1) Si qui vero prioribus non contenti nuptiis, etiam ad secundas veuerint : necesse est legi hos se supponere, aut sine filiis existentes ex prioribus, ex secundis autem filios habentes : aut etiam ex diverso sine filiis quidem ex secundis, parentes autem ex primis : aut sine filiis ex ambabus, aut parentes ex utraque. Si igitur sine filiis manserint ex prioribus, aut etiam ex ambabus nuptiis, nulla perscrutatio circa nuptias secundas est : sed viri quidem ibunt omnino omni observatione liberi; mulieribus autem solummodo imminebit metus, ut non ante annale tempus ad secundum veniant matrimonium. *Auth. Collat. iv, tit. 1. Novel. xxii, c. 22.*

païens sont désarmés : tout ce qui serait contraire à la sainteté, à l'unité, à l'indissolubilité conjugale, garanties nécessaires de l'honneur et de la liberté de l'être faible, est compté parmi les crimes sociaux et civilement punissables. De cette réhabilitation nous allons voir découler les droits civils de la femme, que le paganisme lui avait constamment déniés en tout ou en partie.

Auguste et la législation romaine l'avaient placée en tutelle perpétuelle, tantôt sous l'autorité de ses agnats, tantôt sous l'autorité d'un tuteur testamentaire ou d'un tuteur de son choix; ils avaient frappé d'indisponibilité ses biens *mancipî* (1). Son mari d'abord, puis un tribunal domestique la jugeaient; et coupable, pouvaient la condamner à mort. La loi Voconia la rendait inhabile à rien recevoir par testament, même de son propre père. Elle fut, il est vrai, affranchie, dans certains cas, de cette dure servitude; mais ce fut pour son malheur : elle avait été trop longtemps esclave pour jouir sagement de la liberté. Constantin entreprit de remédier à tant de maux; il commença par briser une partie de ces entraves (2). Ses successeurs, animés

(1) Les Romains appelaient *res mancipî* les biens qu'on ne pouvait acquérir qu'autant qu'on était citoyen romain, et dont l'aliénation était soumise à des solennités religieuses et publiques instituées exprès, et qui ne pouvaient être employées que pour elle : c'était la *mancipation*. La femme placée sous la tutelle de ses agnats ne pouvait les vendre sans l'autorisation de son tuteur. *Ulpien*, tit. xi, § 27. — Les biens *mancipî* étaient : 1° les fonds de terre et leurs accessoires, les maisons de ville et des champs; 2° les esclaves; 3° les animaux domestiques. *Ulp. Regul.* tit. 19.

(2) Cod. lib. vi, t. 57, de *Legitim. Hered.*

du même esprit, continuèrent sa réforme toute chrétienne. La gloire de l'achever était réservée à Justinien. Dans sa mémorable loi des successions, ce prince mit la dernière main à l'affranchissement de la femme, fille, mère, épouse, veuve, quel que fût son nom. Il déclare la mère et l'aïeule capables d'exercer la tutelle de leurs enfants. Au lieu de prendre pour règle des droits de succession les liens de la parenté civile, il établit les liens du sang; et sous l'influence du christianisme, la nature retrouve ses droits longtemps méconnus (1). La femme est donc sauvée; mais seule elle n'avait pas besoin de l'être.

Plus malheureux encore et certainement plus digne de pitié, l'enfant devait aussi participer à la réparation générale. Que lui aussi, que nous tous, car nous aussi nous fûmes enfants, apprenions à bénir le christianisme en étudiant ce qu'il inspira pour nous de vigilance et de protection aux maîtres de la terre.

Auguste permettait, et en certain cas prescrivait l'exposition, le meurtre et la vente de l'enfant.

Pour réhabiliter cet être si intéressant et si faible,

(1) *Mulieribus enim etiam nos interdicimus tutelæ subire officium, nisi mater aut avia fuerit. Novel. 118, de Heredib. c. 5. de Legitim. Tutel.* — Si quis igitur descendendum fuerit ei qui intestatus moritur, cujuslibet naturæ aut gradus, sive ex masculorum genere, sive ex fœminarum descendens, et sive suæ potestatis, sive sub potestate sit : omnibus ascendentibus et ex latere cognatis præponatur, etc. *Id. c. 1, de Descendentium successione.* — Quoique obligatoire seulement pour l'Orient, la constitution de Justinien a passé dans les mœurs et dans les lois de l'Occident : le christianisme la portait avec lui.

Constantin met au nombre des crimes sociaux tout ce qui attente à la vie ou à la liberté du nouveau-né. Afin de sanctionner cette loi, alors si nécessaire, par la terrible peine du talion, il étend le châtement du parricide au père qui tue son enfant (1). Ses successeurs déclarent digne de mort *quiconque* oserait attenter à la vie de cet être naguère si méprisable, et aujourd'hui devenu respectable aux yeux des rois depuis qu'il est devenu sacré aux yeux de Dieu même.

La vie de l'enfant est à couvert, reste maintenant à garantir sa liberté : tel est l'objet d'une nouvelle constitution du prince réparateur. « La liberté, dit-il, a paru d'un si grand prix à mes prédécesseurs, qu'ils

(1) Quand cessa le droit barbare de vie et de mort des pères sur leurs enfants? C'est une question controversée. Quelques jurisconsultes font honneur de sa révocation à Alexandre Sévère, prince qu'on soupçonne d'avoir été chrétien, et dont la mère Mamée l'était certainement; mais ce n'est qu'une conjecture plus ou moins contestable. Un fait est évident, c'est que Constantin l'abolit par une loi positive; en voici le texte :

« Si quis *parentis* aut *filii...* fata properaverit; sive clam, sive palam id enisus fuerit, pœna parricidii puniatur, et neque gladio, neque ignibus, neque ulli alii solemnî pœnæ subjugetur, sed insutus culeo cum cane et gallo gallinaceo, et vipera, et simia, et inter eas ferales angustias comprehensus, serpentium contubernio miscetur : et ut regionis qualitas tulerit, vel in vicinum mare, vel in amnem projiciatur, ut omni elementorum usu vivus carere incipiat, et ei cœlum superstiti, terra mortuo auferatur. » *Cod. lib. ix, tit. 17. Kal. Decemb. an. 518.* La constitution est adressée à Vérinus, vicaire d'Afrique.

Valentinien, Valère et Gratien, confirmant la loi de Constantin, s'expriment ainsi : « Si quis necandi infantis piaculum aggressus aggressave sit : sciat se capitali supplicio esse puniendum. » *Romæ, 574.*

refusèrent aux pères le droit d'en priver leurs enfants, lors même qu'ils leur donnaient sur eux celui de vie et de mort (1). »

Quant à l'usage de vendre et d'exposer les enfants, il fallait qu'il fût bien enraciné pour que Constantin n'ait pas cru pouvoir l'abolir entièrement. Mais en consacrant la liberté du nouveau-né, il pose en principe l'abolition des usages qu'il n'ose attaquer de front. En attendant que le temps ait développé les conséquences pratiques de ses lois salutaires, Constantin, touché des dangers corporels et spirituels dont l'exposition des enfants est suivie, permet aux pères réduits à une extrême indigence de vendre leurs enfants nouveau-nés et encore *sanguinolents*. De deux maux le sage législateur choisit le moindre. A cette vente nécessaire par les circonstances, il met la condition formelle que l'enfant pourrait recouvrer *l'ingénuité*, si dans la suite le père qui l'a vendu, ou l'enfant lui-même, ou quelqu'autre rend l'argent ou donne à la place un esclave (2).

(1) Libertati a majoribus tantum impensum est, ut patribus quibus jus vite in liberos necisque potestas *olim* erat permessa, libertatem eripere non liceret. *Cod. lib. viii, tit. 47. Dat. Kal. Jun. Thessalonice, 525.*

Placuit eos qui nascuntur, matrum conditionibus uti quarum mox visceribus exponuntur. *Cod. lib. vii, tit. 10.*

(2) Avant de citer le texte de la loi de Constantin, il est utile de rapporter et curieux de connaître un rescrit de Dioclétien et de Maximien sur le même sujet : on y trouve la preuve manifeste de l'influence que le christianisme avait exercée sur ses plus cruels persécuteurs, et la modification qu'il avait apportée aux idées et aux mœurs publiques.

« Liberos a parentibus neque venditionis, neque donationis

Constantin fit plus encore. Afin d'ôter tout prétexte de vendre les enfants, il ordonna, peu de temps après, que les pères qui seraient pauvres recevraient des aliments du trésor public. Remarquez-vous la prodigieuse distance qui sépare Auguste, Domitien, Titus lui-même, du premier empereur chrétien? Les uns avaient épuisé le trésor impérial rempli des dépouilles du monde, à engraisser des lions et des tigres pour dévorer les hommes; l'autre emploie les revenus publics à nourrir les enfants des pauvres! Mais il faut entendre le législateur lui-même. Rien n'est plus touchant que la loi qu'il fit publier dans toute l'Italie en 315 : « Si un père ou une mère, dit-il, vous apporte son enfant qu'une extrême indigence l'empêche d'élever, les devoirs de votre place sont de lui procurer et la nourriture et les vêtements, sans nul retard, parce que les besoins d'un enfant qui vient de naître ne peuvent être ajournés. Le trésor de l'Empire et le mien pourvoient à ces dépenses (1). »

» titulo, neque pignoris jure, aut alio quolibet modo, nec sub præ-
 » textu ignorantia in alium transferre posse, *manifestissimi juris*
 » est. » *Cod. lib. iv, tit. 45.* — Et à quelle époque, s'il vous plaît, remonte ce droit manifeste, et si formellement opposé à celui d'Auguste et de ses premiers successeurs? — Voici la loi de Constantin :
 « Si quis propter nimiam paupertatem egestatemque victus causa
 » filium filiamve sanguinolentos vendiderit, venditione in hoc tan-
 » tummodo casu valente, emptor obtinendi ejus servitii habeat
 » facultatem : liceat autem ipsi qui vendidit, vel qui alienatus est,
 » aut cuilibet alii ad ingenuitatem eum propriam repetere : modo
 » si aut pretium offerat, quod potest valere, aut mancipium pro
 » ejusmodi præstet. » *Cod. lib. iv, tit. 45.*

(1) L. 1 *Cod. Théod. de alimentis quæ inopes parentes de publico petere debent.*

L'an 322, il rendit pour l'Afrique une loi pénétrée du même esprit : « Il est parvenu à notre connaissance, dit-il que le dénûment absolu de moyens pour sustenter leur vie porte des pères à vendre leurs enfants ou à les donner en gage. Mais avant d'être réduit à cet excès de malheur, quiconque se trouve sans ressource et dans l'impossibilité d'entretenir ses enfants, doit être secouru par notre trésor. Les proconsuls et les receveurs dans toute l'Afrique sont autorisés à leur allouer une somme suffisante, et à leur délivrer à l'instant des greniers publics une quantité de grains convenable. Notre cœur ne peut souffrir que des hommes malheureux périssent dévorés par la faim, ni qu'ils puissent être poussés par elle à un crime atroce (1). »

Après diverses fluctuations dues à la lutte encore très-vive du paganisme et du christianisme, la vie et la liberté de l'enfant furent enfin mises à couvert de toute atteinte par les successeurs de Constantin. L'an 374, les empereurs Valentinien, Valens et Gratien ordonnèrent à chacun de nourrir ses enfants, prononcèrent des peines contre l'exposition, déclarèrent qu'on ne pourrait revendiquer les enfants trouvés et statuèrent de nouveau la peine de mort contre l'infanticide (2). Deux constitutions célèbres de Justinien, dont l'une

(1) Cod. Theod. 1. 2.

(2) Unusquisque sobolem suam nutriat; quod si exponendam putaverit, animadversioni quæ constituta est, subiacet. Sed nec dominis vel patronis repetendi aditum relinquimus, si ab ipsis expositos quodammodo ad mortem voluntas misericordiae amica collegerit : nec enim suum quis dicere poterit, quem pereuntem contempsit. *Dat. iv. Non. Mart. 374.*

de l'an 529, vinrent confirmer en les développant, les lois antérieures sur le sort des enfants abandonnés. Souvent ceux qui recueillaient ces petites créatures les retenaient comme esclaves. Dans sa première constitution, le prince s'élève contre cette odieuse cupidité, triste reste du paganisme; il déclare pleinement libres les enfants exposés, défendant à qui que ce soit d'attenter à leur liberté (1). La seconde, complément et

(1) Sancimus nemini licere, sive ab ingenuis genitoribus puer parvulus præcreatus, sive a libertina progenie, sive servili conditione maculatus, expositus sit, eum puerum in suum dominium vindicare, sive nomine domini, sive adscriptitiæ, sive colonariæ conditionis. Sed neque his qui eos nutriendos sustulerunt, licentiam concedimus penitus eum quadam distinctione ita eos tollere, et educationem eorum procurare, sive masculi sint sive fœminæ, ut eos vel loco servorum aut loco libertorum, vel colonorum aut adscriptitorum habeant : sed nullo discrimine habito, hi qui ab ejusmodi hominibus educati sunt, liberi et ingenui appareant, et sibi acquirant, et in potestatem suam, vel in extraneos hæredes omnia quæ habuerint, quomodo voluerint, transmittant, nulla macula servitutis vel adscriptitiæ aut colonariæ conditionis imbuti, nec quasi patronatus jura in rebus eorum his qui eos susceperint, prætere concedimus; sed in omnem terram quæ Romanæ ditioni supposita est, hoc obtinere. Neque enim oportet eos qui ab initio infantes abjecerunt, et mortis forte spem circa eos habuerunt, incertos constitutos, si qui eos susceperint, hos iterum ad se revocare conari, et servili necessitati subjugari. Neque hi qui eos pietatis ratione suadente sustulerint ferendi sunt, suam denuo mutantem sententiam, et in servitatem eos retrahentes, licet ab initio hujusmodi cognitionem habentes ad hoc prosiluerint : ne videantur quasi mercimonio contracto ita pietatis officium gerere. Hæc observantibus, tam viris clarissimis præsidibus provinciarum, quam religiosissimis episcopis, nec non officiis præsidialibus et patribus, et defensoribus civitatum, et omni civili auxilio. *Dat. 15. Kal. Oct. Chalcedone, an 529. Cod. lib. viii, tit. 42.*

sanction de la première, révèle tout ce que le christianisme avait mis de tendre sollicitude pour les petits et les faibles au cœur des maîtres du monde. Nous la ferons connaître plus tard.

Le despotisme romain ne s'étendait pas seulement sur la vie et la liberté de l'enfant, il enveloppait encore les biens qui pouvaient lui advenir. Il est vrai, Auguste, Nerva, Trajan avaient reconnu au fils de famille la propriété des biens acquis par lui dans le service militaire (1); mais cette propriété n'était pas entière. Constantin l'étendit et fit entrer dans le pécule les biens acquis dans les offices du palais du prince (2); ses successeurs en ajoutèrent de nouveaux : vint ensuite la propriété des biens laissés à l'enfant par sa mère, enfin le droit de succéder aux aïeux et de jouir des biens provenant du mariage (3). C'est ainsi que, grâce aux efforts longtemps soutenus des législateurs chrétiens, l'enfant non-seulement cessa d'être une chose, mais encore parvint à la pleine jouissance de ses droits civils.

La restauration de la famille sur ses bases primitives, l'abolition du despotisme paternel et marital,

(1) Ulpian. Frag. lib. xx, n. 10. — (2) L. 1, c. de Cartr. Omn. Palat.

(3) Cum venerandæ leges vetuerint patribus jure potestatis acquiri quidquid eorum filiis avus, avia, proavus, proavia, a linea materna venientes quocumque titulo contulissent : hoc quoque convenit observari, ut quidquid vel uxor marito non emancipato, vel maritus uxori in potestate positæ, quocumque titulo vel jure contuleret, sive transmiserit, hoc patri nullatenus acquiratur : atque ideo in ejus tantum cui delatum est, jure durabit. *Cod. lib. vi, tit. 61, de bonis que liberis, etc. Theodos. et Valentin. an. 426.*

l'inscription solennelle des droits de la femme et de l'enfant dans les codes de l'Empire, tel fut le résultat du laborieux, mais éclatant triomphe du christianisme. Qu'il nous soit permis de faire une observation sur la législation de Constantin. Si l'on veut bien se reporter aux circonstances difficiles dans lesquelles le prince réformateur était placé; si l'on veut bien se rappeler que le monde était encore à moitié païen; si l'on veut, comme l'équité le demande, tenir compte de tous les obstacles à vaincre, rien ne paraîtra moins équitable que les censures dirigées par certains légistes modernes contre le Code du premier Empereur chrétien. La gloire éternelle de Constantin est d'avoir tenté la réforme légale du monde et de l'avoir réalisée dans les points les plus importants. Sans doute il se trouve dans cette prodigieuse législation plus d'une anomalie, on y rencontre même quelques articles contraires aux lois évangéliques de la famille; mais il n'en est pas moins vrai que Constantin frappe au cœur le paganisme législatif, tout entier appuyé sur le sensualisme et le droit brutal du plus fort. Un écrivain non suspect n'a pu s'empêcher de le reconnaître; voici ses paroles : « L'influence du gouvernement et de la religion diminuèrent successivement les maux de l'esclavage; toutes les règles qui gênaient l'affranchissement furent peu à peu abolies, et l'on reconnut dans l'esprit général de la législation une tendance constante à l'extinction de la servitude civile (1). »

Proclamé par le divin Réparateur, sanctionné civi-

(1) Gibbon, chap. 44.

lement par Constantin, le grand principe de l'égalité de tous les hommes devant Dieu sera développé par les successeurs de ce prince jusqu'à Charlemagne. Alors la dernière main sera mise à l'œuvre réparatrice par celle-là même qui la commença, l'épouse de Jésus-Christ. Inspirés quant au fond par l'esprit chrétien, les Capitulaires de Charlemagne furent, quant à la forme elle-même, l'ouvrage des évêques bien plus que des barons. Triomphe sublime de la charité sur la force, l'affranchissement sera un acte religieux et ecclésiastique! Quoi de plus juste que l'esclave soit affranchi au nom du Dieu qui daigna se faire esclave afin de briser par toute la terre les fers de l'esclavage! Il est doux de relire ces rites aussi naïfs que touchants au milieu desquels s'accomplissait un acte, monument perpétuel de la révolution complète opérée par le christianisme dans les idées et les mœurs de l'univers.

Done, l'esclave placé auprès de l'autel, et tenant en sa main un flambeau allumé, le maître employait l'une ou l'autre des formules suivantes : « Pour l'amour de Dieu et pour obtenir le salut de mon âme, je te donne la liberté; » ou bien : « Le très-pieux Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a ordonné de remettre à nos débiteurs ce qu'ils nous doivent; aussi, nous, chanoines de Saint-Leu, pour le salut de nos âmes et de celle du duc, notre fondateur, et de celles de tous nos bienfaiteurs, affranchissons Pierre notre serf (1). »

D'autres fois : « Au nom du Dieu tout-puissant, et

(1) Charte tirée des archives de Saint-Leu, à Angers, 1112.

au nom de son Fils unique, qui a voulu s'incarner pour délivrer les hommes de l'esclavage du péché et les adopter comme ses fils, nous, pour qu'il daigne remettre les péchés que nous avons commis, déclarons rendre la liberté à nos hommes abaissés sous le joug de la servitude. Car le Seigneur a dit : « Remettez, et on vous remettra ; » et en parlant à ses apôtres, il a dit : « Vous êtes tous frères. » Donc, si nous sommes frères, nous ne devons astreindre aucun de nos frères à une servitude qu'il ne nous doit pas ; et c'est ce qu'atteste la vérité suprême dans ces paroles : « Qu'on ne nous appelle pas maître, » où elle blâme encore l'arrogance de l'orgueil humain et l'injustice de la domination. Voilà pourquoi nous affranchissons de tout joug de servitude nos serfs, hommes et femmes (1). »

Bientôt, à la gloire éternelle de notre patrie, la maxime évangélique de l'égalité humaine deviendra une loi sacrée du plus beau royaume après celui du ciel. « Toutes personnes, dira le Droit coutumier, sont franches en ce royaume, et sitôt qu'une personne a atteint les marches d'icelui, se faisant baptiser, il est affranchi (2). »

(1) Charte rédigée en 1060 par le moine Pierre, et signée par les chevaliers Pierre et Gerbert, au monastère de Congues, (Rouergue. — Archives de Congues).

(2) Leisel, *Coutumes*, liv. 1.

TABLE.

	<i>Pages.</i>
DISCOURS PRÉLIMINAIRE.	I

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DE LA FAMILLE AVANT LE CHRISTIANISME.

CHAP. I ^{er} . Idée générale de la Famille. — Son origine. — Son importance. — Ses caractères primitifs.	1
CHAP. II. Histoire de la Famille sous l'influence du Judaïsme.	11
CHAP. III. Dégradation de la Famille chez les Juifs.	22
CHAP. IV. Histoire de la Famille sous l'influence du paganisme, en Asie, chez les Chananéens, les Babyloniens, les Mèdes, les Perses, les Thraces, les Indiens et les Parthes.	36
CHAP. V. Histoire de la Famille dans les républiques de la Grèce.	53
CHAP. VI. Histoire de la Famille en Afrique, chez les Égyptiens, les Carthaginois, les Numides.	67
CHAP. VII. Histoire de la Famille en Europe, chez les Gaulois, les Germains, les Bretons et autres peuples du nord.	73
CHAP. VIII. Histoire de la Famille en Europe, chez les Romains. — Première époque, depuis la fondation de Rome jusqu'aux décevirs.	80
CHAP. IX. Seconde époque, depuis les décevirs jusqu'à la fin de la république.	93
CHAP. X. Troisième époque, sous Auguste.	110
CHAP. XI. Tableau général de la Famille païenne à la naissance de Jésus-Christ.	123
CHAP. XII. Que la religion, la philosophie, la législation païennes étaient impuissantes à sauver la société domestique.	137

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUS L'INFLUENCE DU CHRISTIANISME.

	<i>Pages.</i>
CHAP. I ^{er} . Régénération religieuse de la Famille par le christianisme. — Type de l'homme et de la femme.	175
CHAP. II. Type de la Famille régénérée.	187
CHAP. III. Lois évangéliques de la Famille.	204
CHAP. IV. Régénération sociale de la Famille.	222

FIN DE LA TABLE.